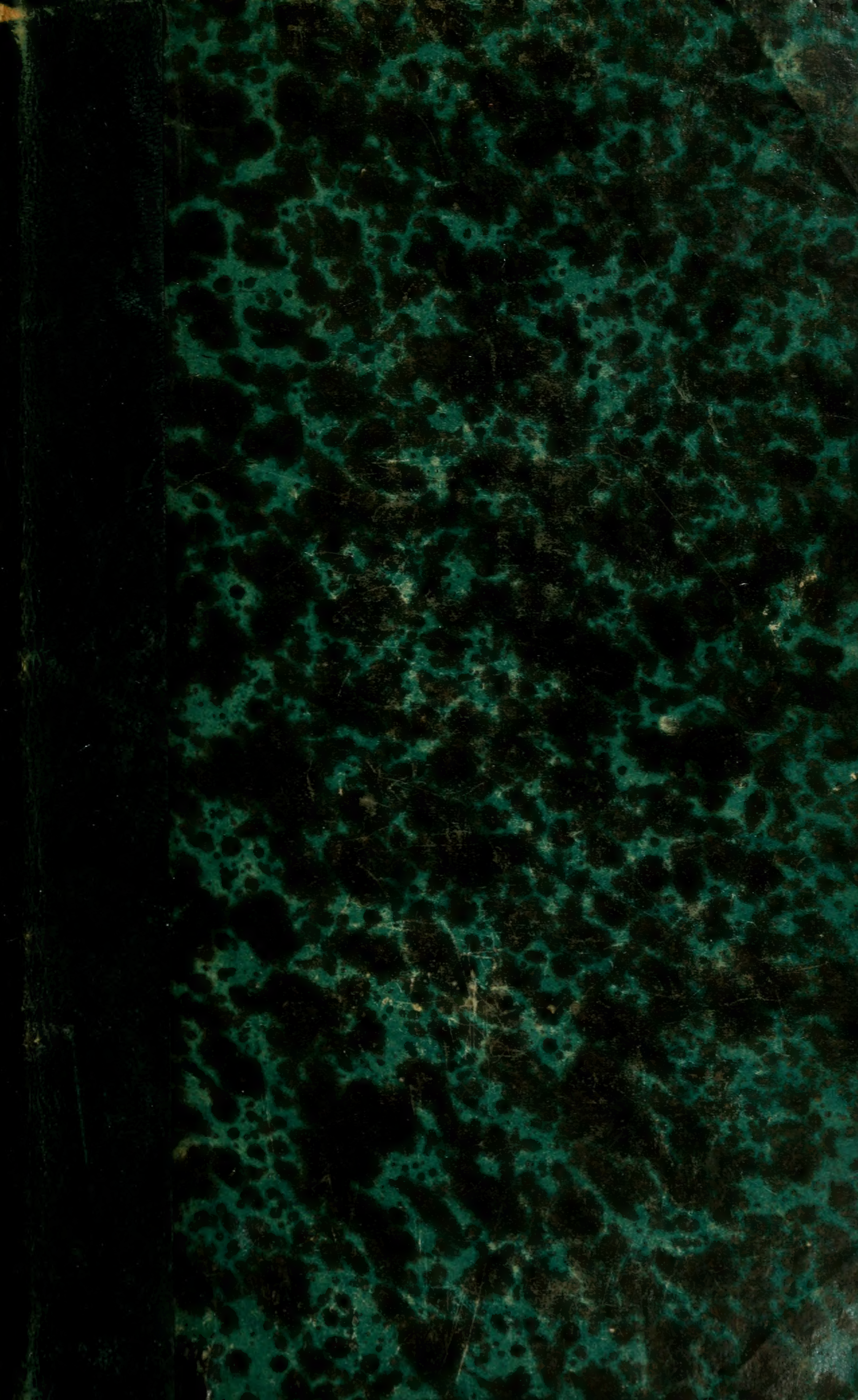
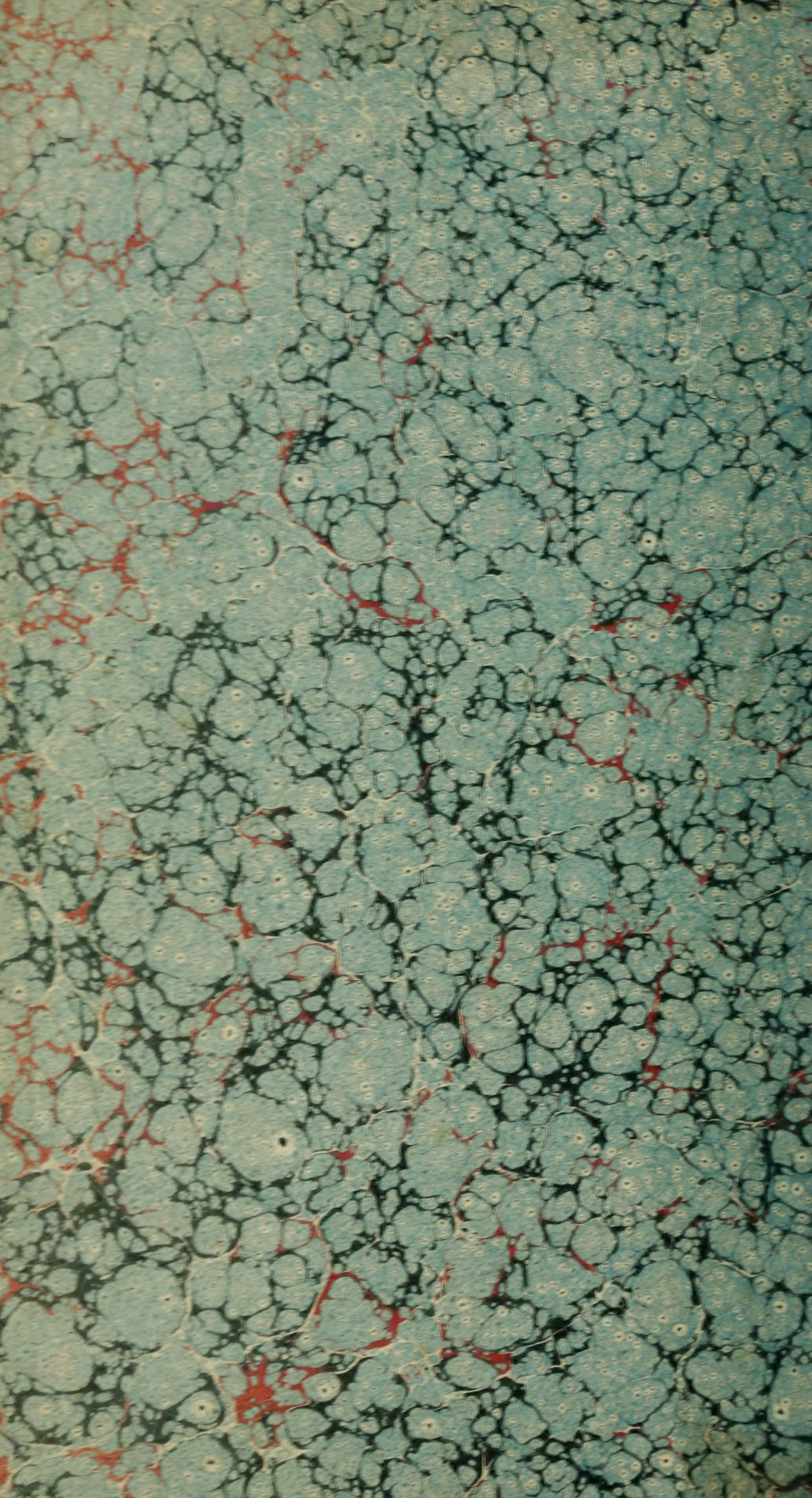
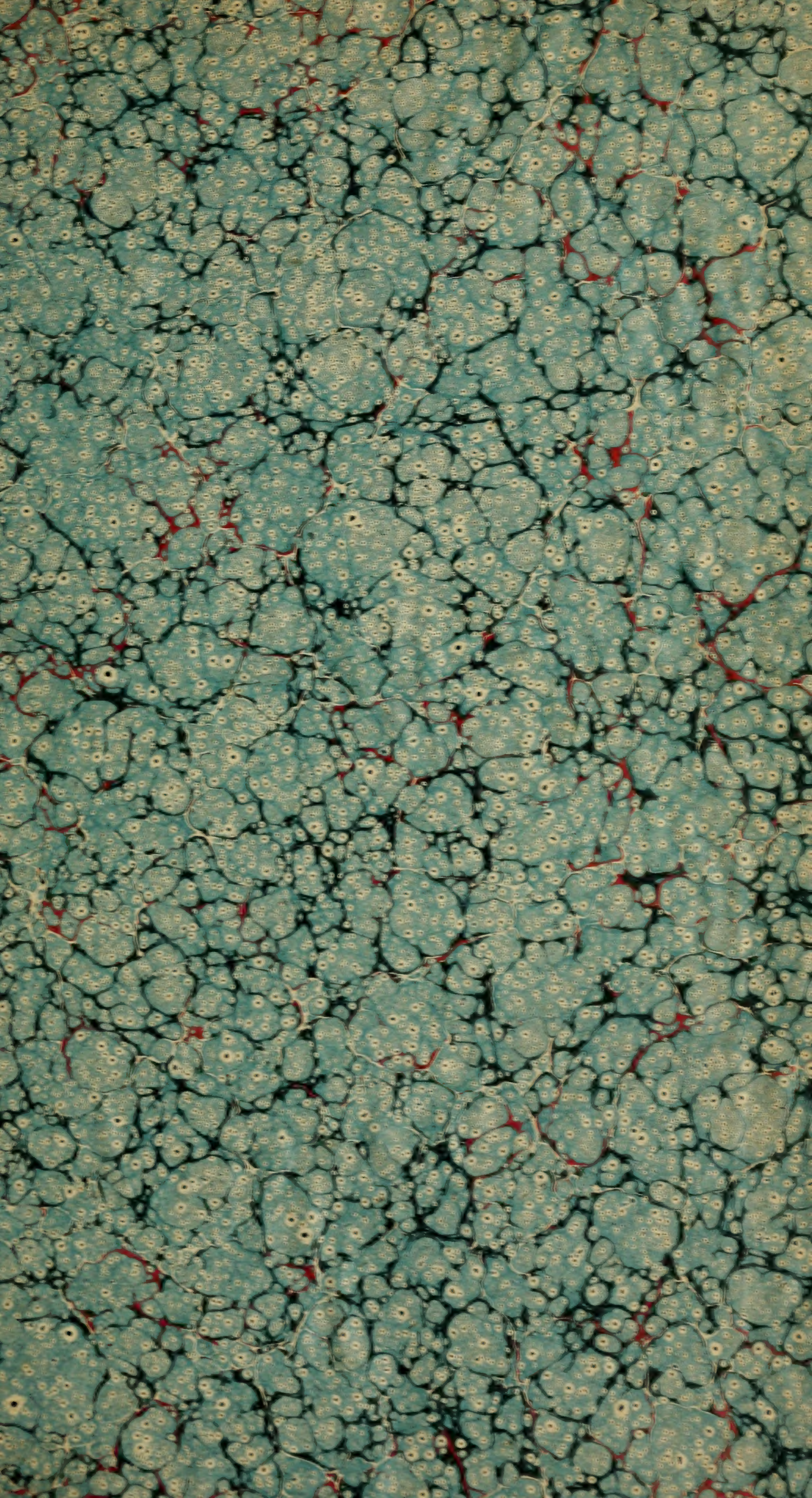






HISTOIRE

DE LA

BOURGEOISIE

DE PARIS

III

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

HISTOIRE
DE LA
BOURGEOISIE
DE
PARIS

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS

PAR

M. FRANCIS LACOMBE

TOME TROISIÈME

LA BOURGEOISIE EN LUTTE AVEC LE PROLÉTARIAT



PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

HISTOIRE
DE LA
BOURGEOISIE
DE PARIS.

CHAPITRE PREMIER.

LA BOURGEOISIE DANS LA RUE QUINCAMPOIX.

Si l'on n'a pas oublié le tableau énergique où Fénélon représentait l'état réel de la France aux yeux attristés de Louis XIV, on sait qu'aux derniers jours de son règne les classes bourgeoises et populaires, agents les plus actifs de la richesse publique, s'immobilisaient au milieu de l'appauvrissement universel. Plein de méfiance envers une capitale où les émeutes de la Fronde avaient laissé de si profonds souvenirs, le vieux monarque s'était retiré à Versailles, avec l'élite de la noblesse ; et la Bourgeoisie de Paris ne pouvait plus s'adresser désormais qu'à Philippe d'Orléans, jeune prince qui avait fait quelques vaillantises à la journée de Cassel et qui semblait heureux de prêter l'oreille

aux mécontentements. Tout en lui annonçait l'homme de la réaction. Le cérémonial était rigidement observé à la cour de Versailles; mais la licence régnait au Palais-Royal : on pouvait donc prévoir que la branche cadette ne produirait pas les mêmes fruits que la branche aînée, bien qu'elles eussent grandi, l'une et l'autre, sur un tronc commun et qu'elles constituassent le même arbre.

Le duc d'Orléans aimait à s'entourer des hommes les plus distingués dans la magistrature et dans le commerce, dans la science et dans la littérature. Il appelait à lui la pensée humaine qui s'éloignait de Louis XIV; et la Bourgeoisie s'habituait ainsi à un changement prochain de régime. Jusqu'ici Aristote et Platon, philosophes païens, ont présidé, en quelque sorte, aux développements successifs des civilisations chrétiennes : c'est le tour de Démocrite et d'Épicure.

Tant de mortifications ont été imposées au corps social, que les jouissances physiques sont devenues un besoin impérieux. Le duc d'Orléans, observateur habile, comprend cette tendance de l'esprit public vers le matérialisme, et il la dirige avec un laisser-aller sans exemple. Les bourgeois ne voient, dans les petits-soupers et dans les grandes

orgies du Palais-Royal, qu'une simple protestation contre les pratiques religieuses et austères de Versailles; mais Louis XIV y voit, au contraire, une révolution ayant pour but de changer tous les rapports des hommes entre eux, et la nature même du gouvernement.

Pour prévenir ce désordre inévitable, le vieux monarque avait confié au duc du Maine, son fils naturel, la tutelle du roi-mineur; et il n'accordait au duc d'Orléans que le titre illusoire de président du conseil de régence. Vingt-quatre heures après la mort de Louis XIV, le Parlement, heureux de retrouver, en un jour, la puissance qu'il avait perdue pendant un si long règne, déchira le testament qui donnait l'autorité suprême à un bâtard légitimé, et concéda le titre de régent au duc d'Orléans, lequel s'engageait à ne jamais convoquer les États-Généraux. Ainsi, la magistrature, en foulant aux pieds la volonté du roi défunt, et en créant la régence, de son autorité privée, substituait moralement, à la dictature monarchique, la dictature parlementaire.

Un des principes fondamentaux de notre ancien droit n'attribuait qu'aux États-Généraux le remaniement des finances. Or, Louis XIV avait mis le

Trésor à sec, puisque les tableaux officiels attestaient un passif de 3,678,659,693 livres et un actif de 165,576,000 livres. En outre, les dépenses fixes de l'année devaient s'élever à 142 millions; et tous les produits, à 3 millions près, étaient déjà consommés. La dette flottante présentait un total de 710 à 711 millions exigibles; le Trésor avait 800,000 livres pour faire face à ces engagements. Jamais convocation d'États-Généraux ne fut donc plus opportune; mais le Parlement, qui n'aurait plus rien été, politiquement parlant, vis-à-vis des trois ordres réunis, devait empêcher leur convocation.

La ruine du crédit public avait entraîné, comme toujours, celle du crédit privé. La misère était si générale, que les classes laborieuses, ouvriers ou patrons, n'entraient presque plus, soit dans leurs manufactures, soit dans leurs ateliers; car le travail avait disparu en même temps que la confiance. Philippe d'Orléans jouissait alors d'une immense popularité. Cette popularité, acquise dans l'opposition, devait-elle résister à l'épreuve du pouvoir? Les premiers actes du régent allaient en décider. On ne connaissait encore que ceux de l'abbé Dubois, son ancien précepteur particulier, devenu

ministre d'État, parce qu'il restait son complaisant. Intelligence médiocre, mais cynisme extraordinaire : tel était le caractère de ce prêtre, plus habitué au commerce des femmes qu'à celui des hommes, et pour lequel la politique ne pouvait être qu'une entremetteuse.

Avec un pareil ministre, le régent fut d'abord peu scrupuleux dans le choix de ses expédients financiers : aussi changea-t-il la valeur nominale des monnaies à la faveur d'une refonte qui fit perdre au pays une partie de son numéraire déjà si rare, que l'industrie ne produisait plus rien, faute d'espèces et de crédit ; et que la misère publique était exploitée par l'usure. Toutes les anciennes créances, reconnues sous plusieurs titres, furent converties en une seule; et une Chambre de justice, établie pour mettre de l'ordre dans les affaires en punissant les capitalistes qui avaient fait leur fortune particulière avec la ruine du Trésor public, réduisit à moins de 200 millions les 600 que l'on devait aux rentiers.

L'institution de cette Chambre n'avait rien de noble, ni de moral; car l'État, ayant laissé tomber ses titres, chaque individu obéissait à son propre intérêt en les achetant au plus bas cours possible. On

voulut reconnaître l'origine de toutes les fortunes faites depuis vingt-sept ans. Chaque bourgeois fut obligé de comparaître devant six commissaires chargés de le taxer arbitrairement. Quiconque était reconnu coupable d'erreur dans sa déclaration, s'entendait condamner aux galères, tandis que son dénonciateur (tout domestique déposait contre son maître sous un nom d'emprunt) recevait le cinquième de ses biens. On n'admit aucun débat contradictoire entre le prévenu et son délateur, envers lequel la moindre médisance devenait un crime puni de la peine capitale.

La rareté de l'argent et la dépréciation des billets de l'État augmentaient au milieu de la terreur universelle. Vainement essaya-t-on d'exciter les passions du peuple contre les financiers : les Halles elles-mêmes se déclarèrent en leur faveur. La Chambre ardente tomba sous les coups de l'animadversion publique; mais la confiance ne se releva point. Tout le monde cachait son argent; et les corporations de métiers, ne trouvant plus les moyens de ravitailler leur commerce, dépérissaient dans le chômage et l'inaction, comme si les forces morales et matérielles du pays étaient à jamais épuisées !

Le duc d'Orléans, qui désirait gouverner avec intégrité, préféra réduire les effets royaux que mettre l'État en banqueroute. La magistrature l'avait aidé à triompher du conseil de régence où cette proposition inique fut discutée; mais elle se mit du côté du peuple, et s'opposa aux vues du prince, dès que l'opinion eut fait justice des tristes expédients mis en pratique par la Chambre ardente. Une lutte grave s'engage alors entre les deux pouvoirs, dont l'un émane évidemment de l'autre; entre le régent, qui a le noble orgueil de vouloir gouverner selon ses desseins, et entre le Parlement, qui, regardant la régence comme sa propre création, prétend être l'âme de sa politique. Chacun n'a d'action sur la société qu'en vertu des principes qu'il exprime. Or, le duc d'Orléans, si populaire autrefois, ne représente plus maintenant que le système spoliateur de la Chambre ardente; et le Parlement, au contraire, exprime la protection matérielle et morale de la Bourgeoisie spoliée. Assurément celui-ci doit triompher de celui-là, pour si peu que leur conflit se prolonge et s'aggrave.

Cette situation critique préoccupait étrangement le prince, lorsqu'un étranger, Jean Law,

dont on racontait des merveilles financières, vint lui proposer un système au moyen duquel il lui promettait d'éteindre, à bas prix, toutes les dettes de l'État. « C'est une maxime assez généralement reçue chez les négociants et les banquiers, disait-il, que le crédit *décuple* le fonds en faisant entrer dans leur caisse des sommes considérables; un prince peut dépasser cette proportion du *décuple*, lorsqu'il est, comme en France, l'arbitre des *affaires de l'Europe*. Loin que ses besoins doivent altérer la fortune des particuliers, en détruisant leur commerce, ses édits contribueront à créer et soutenir son crédit, c'est-à-dire, la confiance publique, fondée sur la sécurité matérielle des peuples. Le crédit deviendra le *plus grand trésor de ses finances royales*, en le communiquant à *une compagnie de commerce*, dans laquelle tomberont successivement tous les effets commerçables du royaume, et qui seront réduits à une *masse*. Alors, la nation deviendra un corps de négociants, dont la Banque nouvellement établie sera la Caisse, et dans laquelle, par conséquent, se réuniront tous les avantages du commerce d'argent et de marchandises. »

Le duc d'Orléans comprit la portée d'un pareil système, qui avait, à ses yeux, le mérite de rendre

à la situation son caractère primitif, en lui faisant abandonner le terrain de la politique, pour la transporter sur le terrain financier qu'elle n'aurait jamais dû quitter : aussi Law obtint-il, par lettres-patentes du mois de mai 1716, le privilége d'établir une Banque générale, avec un capital de six millions divisé en douze mille actions de cinq cents francs chacune, payables, moitié en argent et moitié en billets sur l'État.

Cette première opération financière, que l'on doit distinguer de la seconde, était simplement une banque, ayant son siége place de Louis-le-Grand, chez Law lui-même, jusqu'à ce qu'on lui consacrât un hôtel spécial; offrant des facilités de crédit au commerce, mais s'abstenant de tout négoce, afin que son capital fût toujours disponible ou mobile; en un mot, c'était un établissement fondé d'après les principes ordinaires, sauf l'intervention ou la participation de l'État et la valeur tout-à-fait insolite accordée au billet d'échange sur le numéraire métallique.

En effet, le régent, qui protégeait l'organisation de la Banque générale, parce qu'il la considérait déjà *comme la base d'un édifice plus considérable*, ordonna, par arrêt du Conseil, que ses billets se-

raient reçus comme argent comptant, pour le paiement de toutes les espèces de droits et impositions. Les fermiers, sous-fermiers, receveurs, commis, et généralement tous les officiers comptables furent, à dater de ce jour (10 avril 1717), tenus d'acquitter à vue et sans aucun escompte les billets de la Banque générale qui leur étaient présentés. Cet édit changeait la nature même de l'établissement, puisqu'il passait, des mains d'un particulier, à celles de l'État. « Ses principes et ses con-»séquences, au dire d'un contemporain, étaient »considérés, par les plus habiles négociants, »comme des règles infaillibles; et par d'autres, »comme un piége et une amorce pour trouver plus »facilement l'argent dont le gouvernement avait »besoin. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'on »agissait de bonne foi (1). »

L'État se servit, le premier, des billets de la Banque : il en reçut et en donna. Les porteurs eurent d'autant plus confiance en cette valeur qu'elle était remboursable *à monnaie fixe :* aussi la circulation, depuis longtemps arrêtée, reprit-elle son cours. Le prix modéré des escomptes favorisa au

(1) *Histoire du système des finances.* Tom. 1er, pag. 80-81. La Haye, MDCCXXXIX.

plus haut point le commerce, en ruinant l'usure; et, dans l'espace d'un an, le crédit public était rétabli, de même que le crédit privé! Ce succès extraordinaire eut pour résultat de multiplier les émissions de la Banque qui put, sans altérer la confiance qu'elle inspirait, avec son fonds de 6 millions, en livrer 60 à la circulation. Il est vrai que tout le monde venait transformer ses espèces en billets : l'encaisse métallique formait une si belle réserve, qu'il y avait pleine sécurité dans le service des échanges.

Aux termes de l'édit qui l'institua, la Banque générale ne devait faire aucun commerce en marchandises, ou assurances maritimes, ni se charger des affaires des négociants, tant au dedans qu'au dehors du royaume. Cette prohibition ne satisfaisait point le génie aventureux de Law. Non content de centraliser, dans sa Banque, toute la circulation des revenus publics, il résolut de faire modifier les statuts primitifs, pour résumer encore tout le mouvement des intérêts privés, c'est-à-dire le négoce proprement dit.

« L'ouverture s'en fit, sur la fin de l'année 1717,
» par des lettres-patentes portant établissement
» d'une compagnie de commerce, sous la dénomi-

» nation de *Compagnie d'Occident.* Les principaux » motifs étoient, que le roi ayant attention au rétablissement du commerce, et par la connaissance » qu'avoit Sa Majesté de l'état de ses colonies, si» tuées dans la partie septentrionale de l'Amérique, » elle trouvoit nécessaire, pour l'avantage de la co» lonie de la Louisiane, d'établir une compagnie » d'Occident, dans laquelle il seroit permis à ses » sujets, de quelque rang et qualité qu'ils fussent, » de prendre intérêt, sans déroger à leurs ti» tres (1). »

Le Conseil accordait à cette compagnie la souveraineté absolue de toute la Louisiane, pays merveilleux par ses produits et par ses mines plus riches, disait-on, que celles du Mexique et du Pérou; le privilége exclusif du commerce pendant vingt-cinq ans; et, à perpétuité, toutes les terres, côtes, ports, hâvres et îles qui composent ce vaste pays, ne réservant au roi que la foi et hommage dû par un vassal. En outre, « il y avoit dans ces lettres-» patentes beaucoup d'articles plus avantageux les » uns que les autres; et, selon les apparences, ils » avoient été projetés par Law, pour accréditer ses » actions, qu'il regardoit comme la grande roue des

(1) *Histoire du système des finances.* Tom. Ier, pag. 88.

» mouvements nécessaires à l'exécution de son sys-
» tème (1). »

Nous n'entrerons pas ici dans de longs détails topographiques relativement à la Louisiane et au Canada, quelque riches qu'ils fussent ; il nous suffit de savoir que pour faire face à la création exagérée des billets de Banque nécessaires à la compagnie d'Occident, qui compromit si vite, *l'honneur et le crédit du système,* il eût fallu disposer d'une réserve métallique supérieure au *produit de toutes les colonies de l'Amérique septentrionale.* Dès l'origine, le capital social fut fixé à 100 millions et divisé en 200,000 actions au porteur, transférables par un simple endossement. On les obtenait moyennant un tiers en espèces et trois quarts en *billets d'État* qui perdaient de 70 à 80 pour cent, attendu que le Trésor ne pouvait les rembourser. Par ce moyen Law obtint deux résultats ; d'une part, il assura le débit de ses actions, et d'autre part, il releva le crédit du gouvernement ; car les 75 millions de *billets d'État* qu'il prenait, en bornant sa première mise de fonds à 25 millions, donnèrent, aux 175 qui restaient encore sur place, d'autant plus de valeur, que le Trésor s'engageait

(1) *Ibid.* pag. 90-91.

à servir un intérêt de 4 pour 100 ; et, par conséquent, à payer annuellement trois millions à la compagnie, qui les consacrerait aux frais de premier établissement pour la première année, et qui les répartirait ensuite aux actionnaires, avec les profits du commerce dont le chiffre devait être incalculable. En résumé, « l'État, dit M. Thiers, » abandonnait à une partie de ses créanciers la » propriété et le commerce de la Louisiane et du » Canada, moyennant qu'ils ajoutassent à leur » créance une avance en argent pour l'établisse- » ment de la colonie (1). »

Si le public recherchait peu les actions de la compagnie, en revanche, les porteurs de *billets de l'État* se les disputaient avec ardeur. La Banque royale, au mépris de ses statuts, en acheta un grand nombre et transforma son capital en actions *d'Occident*. Aussitôt, le Parlement, peu favorable à un système de finances qui lui enlevait le contrôle du gouvernement, manifesta son opposition, en défendant aux officiers ayant le maniement des deniers royaux, de recevoir les billets de la Banque, *nonobstant l'arrêt du Conseil*. Le régent vainquit cette résistance en forçant la magistrature de

(1) *Revue encyclopédique. Syst. de Law.*

se rendre, à pied et en robes rouges, au palais des Tuileries où un lit de justice fut tenu pour casser plusieurs arrêts du Parlement, qui étaient *attentatoires à l'autorité royale.*

Cependant le garde-des-sceaux, d'Argenson, qui conservait la confiance du duc d'Orléans, tout en restant fidèle à l'opposition parlementaire, s'entendait avec les quatre frères Paris pour former un *Anti-Système* également fondé sur un capital de 100 millions, divisé en cent mille actions. La concurrence était d'autant plus redoutable pour Law, que les fondateurs de cette entreprise particulière étaient considérés comme des financiers aussi probes qu'habiles et riches ; et que leur capital, égal à celui de la compagnie d'*Occident,* devait produire un dividende assuré de 12 à 15 pour cent ; attendu que d'Argenson, ayant fait adjuger les fermes générales aux frères Paris, sous le nom d'Aymond Lambert, pour le prix annuel de 48,500,000 livres, les actions de l'*Anti-Système,* au lieu d'être payables en *bons de l'État* discrédités, étaient payables en bons contrats de rente sur l'Hôtel-de-Ville, qui devaient jouir de 12 à 15 millions provenant du profit des fermes, et dont la perception ne pouvait pas être mise en doute.

Cet antagonisme du Système et de l'Anti-Système se résumait sur la place, dans une baisse profonde qui frappa les titres de la compagnie d'*Occident*. Avec 20,000 livres d'espèces, on pouvait avoir cent de ses actions, tandis que les actions de l'*édifice en parties doubles* des frères Paris se négociaient au-dessus du pair. Law ne se laissa pas décourager par le succès de ses adversaires. Après avoir obtenu, le 4 décembre 1718, une déclaration du roi qui transformait la Banque générale, dont les titres conservaient leur faveur primitive, en Banque royale, il convertit sa compagnie d'Occident en une commandite financière et commerciale, ayant la Banque, c'est-à-dire l'État, pour instrument, pour moyen et pour garantie. A dater de ce jour, le système de Law eut en lui-même une cause de décadence, indépendamment des édits successivement rendus à la seule fin de le développer et de le soutenir : c'était le principe même de son organisation, exprimé par l'alliance trop intime de deux établissements tout-à-fait dissemblables, dont l'un n'avait pour mission que de réparer les fautes de l'autre, après lui avoir prêté l'appui de son influence, de son crédit et de ses ressources; toutes choses qui devaient les rendre irréparables.

Les actions de Law commencèrent à se relever en mars et avril 1719. La réunion des compagnies des Indes-Orientales et de la Chine à celle de l'Occident, officiellement connue en mai 1719, était déjà secrètement arrêtée dans le Conseil. Law, qui avait besoin de se créer des partisans dans les hautes classes, en fit acheter aux familiers du Palais-Royal, leur disant qu'elles *allaient monter rapidement,* et *s'engageant* à les racheter bientôt au-dessus du pair, quoiqu'elles fussent au-dessous. En effet, il tint parole; mais il ne paya que la différence du prix d'achat au prix de vente et créa ainsi le *marché à primes,* c'est-à-dire un marché fictif, puisqu'on n'y prend pas livraison. Ce marché constitue, aujourd'hui, le véritable mécanisme de la Bourse, et il provoque, entre les haussiers et les baissiers, un jeu qui produit plus ou moins de variations dans les fonds publics.

La prime payée par Law était tellement forte — 40,000 francs, pour deux cents actions — que tout le monde s'en préoccupa; car cette somme pouvait servir, au cours du jour, à racheter la plus grande partie de ces valeurs. Elles étaient naguère délaissées à 40 pour cent de perte; aussitôt, elles furent recherchées au pair. Il s'agissait

pour Law de vaincre l'Anti-Système à tout prix, sur le terrain du crédit. La déclaration royale autorisant une fusion entre les trois susdites compagnies, parut ; et la société eut le privilége exclusif du commerce français depuis le cap de Bonne-Espérance, jusque dans toutes les mers du Sud ; en Amérique, en Afrique et en Asie. L'édit, « qu'il » faut considérer comme l'âme des premières » opérations qui firent briller le Système, portoit » création de vingt-cinq millions de nouvelles ac- » tions, qui furent nommées *Filles*, parce qu'el- » les étoient entées sur les premiers cent mil- » lions (1). »

Cette émission devait être consacrée à la liquidation des anciennes compagnies des Indes et de la Chine, fondées en 1664 et en 1713, qui se réunissaient à la compagnie d'Occident ; mais ces nouveaux titres furent fixés à 550 livres, tant la faveur du public paraissait certaine. Quant aux versements, les souscripteurs étaient obligés de payer 50 livres comptant : les autres 500 livres se répartirent en vingt paiements égaux, exigibles de mois en mois ; et quiconque ne payerait pas dans le délai fixé, devait perdre les 50 livres, c'est-à-dire 10 pour

(1) *Histoire du système des finances*. Tom. Ier, pag. 137.

cent. On reconnaît, sans doute, dans cette manière de procéder, tous les moyens que la haute banque et la spéculation ont employés, depuis vingt ans, pour émettre les titres des rentes et des chemins de fer; pour en soutenir ou faire monter les cours. Alors comme aujourd'hui, ces versements partiels étaient répartis de manière à favoriser l'agiotage, car tout le monde put entrer dans la spéculation avec peu d'argent.

« Or, ajoute l'historien, étant facile à celui qui » tenoit le gouvernail du Système d'avoir la quan» tité de billets de Banque nécessaire aux mouve» ments, et de joindre à son parti les agents, qui » avoient d'autres émissaires, sans que ni les uns » ni les autres pénétrassent dans le secret; il pou» voit, dis-je, faire enlever, comme il fit, la plus » grande partie des 25 millions de nouvelles actions » qu'on recherchoit avec tant d'empressement; ce » fut alors que les avides s'empressèrent pour » acheter, tant à prime qu'au comptant, des ac» tions d'Occident à tout prix, quand ils ne trou» vèrent plus de leurs filles : tellement que les 125 » millions furent dans un si grand mouvement, » que les actions montoient prodigieusement et » sans relâche. A l'égard de ceux dont les forces ne

» pouvoient atteindre à l'enlèvement de grosses » parties, ils achetèrent par des marchés à prime ; » après quoi, les timides vendirent, d'abord qu'ils » y trouvèrent un bénéfice ; mais ceux qui demeu» rèrent constants, et attendirent jusqu'au moment » où il falloit réaliser, sont ceux qu'on appelle les » vrais *Mississipiens*, dont nous parlerons dans la » suite. »

Pour donner une impulsion encore plus favorable au Système, une seconde émission de titres eut lieu, pour 25 millions, avec un bénéfice de 50 pour cent ; et l'on était si bien parvenu à faire prévaloir le papier sur l'argent, que tout porteur d'actions n'en put avoir qu'en exhibant quatre fois autant d'anciennes qu'il en désirait de nouvelles, alors nommées *secondes filles*, afin de les distinguer des premières.

Quelques jours après, Law fit attribuer pour neuf ans, à la compagnie de Indes, l'administration et la fabrication des monnaies ; ce privilége lui coûtait 50 millions que le régent distribua à ses favoris, tandis que la Société n'était autorisée à créer, en cette occasion, que 50,000 actions, de 500 livres, qui furent vendues au public 1,000 livres : prix motivé par l'intérêt présumable de l'o-

pération. Ainsi, la compagnie des Indes, avec 25 millions, en paya 50 à l'État. Les titres de cette troisième émission furent nommées *petites-filles.* Il fallait en avoir déjà cinq pour en obtenir un. L'ensemble des actions, provenant des trois créations successives, s'élevait à 150 millions que l'agiotage se disputait avec délire. Law en profita pour émettre ses actions de deuxième et troisième séries à cinq et à dix fois le montant du chiffre nominal, en se servant de la hausse qu'il avait lui-même provoquée ; mais elles n'étaient nullement obligatoires pour le preneur qui conservait toujours son libre-arbitre, fût-il même détenteur des créances du dernier règne. — C'est à tort, selon nous, que l'on remonte au système de Law, toutes les fois qu'il s'agit du papier-monnaie : on ne saurait avoir raison qu'à propos des billets de Banque dont les émissions furent exagérées par suite des détestables mesures prises dans le but de déprécier l'argent et de vaincre les résistances.

Plus la fortune de Law était complète, plus ses ennemis désiraient hâter le moment de sa ruine. Ceux-ci se concertèrent avec les frères Paris, à l'effet d'accaparer isolément le plus de billets de Banque possible et d'en réclamer tous ensemble

l'équivalent en espèces. Law, averti du coup, put le parer ; mais il se jeta aussitôt dans des mesures violentes ; et fit rendre un édit monstrueux qui réduisait la valeur réelle des monnaies pour favoriser le développement de ses valeurs fictives. Il obtint ensuite la résiliation du bail des grandes fermes qui servait de base à l'Anti-Système et dont la compagnie donna 52 millions, au lieu de 45, en même temps qu'elle s'engageait à prêter 15,000 millions, à 3 pour cent, au Trésor qui en avait déjà reçu, quelques jours plus tôt, 16 millions pour lesquels Law avait émis une somme égale en actions. Cette dernière émission et le prêt étaient destinés à payer les dettes exigibles : ils révélaient au monde financier, même dans leur exagération, la puissance réelle du crédit exprimée par un établissement gigantesque, réunissant à la fois la Banque, le commerce, l'administration; et constituant la plus grande institution qui ait jamais paru.

Le remboursement de la dette et des actions des fermes se fit moyennant une nouvelle émission de 100,000 actions au capital nominal de 500 livres, et au prix de 5,000 livres : elle donnait lieu à une rentrée de 500 millions pour 50 mis en cir-

culation. Les titres étaient payables en dix paiements égaux, ce qui provoqua un empressement si extraordinaire parmi le public, que la souscription fut couverte presque sur-le-champ; et que Law, « voulant inspirer une sorte de mépris pour » l'or et pour l'argent, » obtint un arrêt pour que les versements se fissent désormais en papier. Quiconque n'avait ni billet d'État, ni récépissés de remboursement, était obligé de s'en procurer à tout prix, rue Quincampoix, centre de l'agiotage, pour avoir des souscriptions : le papier gagna, de la sorte, jusqu'à 10 pour cent sur l'argent.

Le caissier de Law, nommé Vernezobre, qui pouvait acquérir des actions sous quelque nom d'emprunt qu'il voulût, sans débourser un sou, gagna des millions par cinq et par dix de la main à la main.

L'édit de la première souscription porte la date du 13 septembre 1719 : le 28 septembre, c'est-à-dire, quinze jours après, la seconde fut ouverte, au même chiffre et aux mêmes conditions. Ces titres se délivraient à l'hôtel de Nevers dont les portiers gagnaient des sommes énormes en allant souscrire pour d'autres. La foule était si compacte, devant cet édifice, qu'on s'y étouffait. Des

aventuriers s'affublaient de la livrée de Law pour s'introduire plus facilement. Les actions souscrites 5,000 livres, dans l'hôtel, se revendaient 8,000 fr., dans la rue Quincampoix où un grand nombre de créanciers de l'État, non liquidés, furent obligés de les acheter.

La troisième souscription eut lieu quatre jours après la seconde, dans les mêmes conditions et avec le même capital. L'avidité du public ne diminua point ; mais quelques agioteurs habiles vendirent d'anciennes actions en assez grand nombre pour les faire tomber à 4,000 livres : deux ou trois heures plus tard, lorsqu'ils eurent profité de la panique pour en racheter le double, ils opérèrent un mouvement de hausse qui porta le cours à 8,000 livres, et ils réalisèrent, de la sorte, des bénéfices incalculables. Ceci se passait dans la rue Quincampoix où l'on se heurtait contre une horde d'aventuriers qui « fourrageoient à tord et à » travers, de façon que ce commerce devint une » espèce de coupe-gorge. »

« Vincent Le Blanc, entre autres, se rendit célè-» bre, et excella à produire des mouvements extra-» dinaires. On doit le regarder avec justice comme » le plus fameux, le plus puissant et le plus redou-

» table de tous ceux qui se sont jamais mêlés du
» commerce du papier. Ce négoce lui étoit devenu
» si familier, qu'il ne se faisoit plus qu'un jeu de ce
» que tant d'autres n'osoient souvent envisager
» qu'en tremblant. De quelque nature que fussent
» les *papiers* qui avoient été introduits en France,
» depuis les *billets de monnaye* jusqu'à ceux du Sys-
» tème, il en connoissoit si bien tous les débouchés,
» qu'il ne manquoit jamais d'en faire tourner le
» commerce à son profit. Son plus grand talent con-
» sistoit dans la manœuvre qu'il sçavoit ordon-
» ner à propos, pour faire monter, baisser, ou
» rester dans l'équilibre, quelque sorte de papier de
» commerce que ce pût être ; en un mot, que les
» effets fussent bons ou mauvais, on peut dire que
» Le Blanc étoit en état d'y donner telle faveur ou
» discrédit qu'il souhaitoit : il n'avoit qu'à vouloir,
» pour mettre toute la place en combustion ; soit en
» assurant, pour faire monter, soit en faisant ven-
» dre, par dix agents de change, suivis d'autant de
» leurs courtiers, pour faire monter les Effets. Il
» sçavoit enfin tellement gouverner le thermomètre
» du papier, que les agioteurs mêmes se croyoient
» trop heureux, quand ils pouvoient parvenir à dis-
» cerner ses émissaires et devenir leurs amis, afin

» de connoître à propos tous ces mouvements équi-
» voques : et comme il avoit la réputation d'enrichir
» ou de ruiner ceux qu'il vouloit, par rapport au
» commerce du papier, où il tenoit le haut bout, on
» voyoit chez lui, matin et soir, une foule de négo-
» ciants former une grosse cour, sans que néan-
» moins aucun pût sçavoir son secret. Il donnoit
» aux uns des ordres pour acheter, aux autres pour
» vendre, observant toujours que son extérieur fût
» tout-à-fait contraire à ce qu'il méditoit : et chacun
» des deux partis ayant exécuté ses ordres, de quelle
» manière que ce pût être, tout tournoit infaillible-
» ment à son profit, pendant que ceux qui avoient
» suivi des avis insinués à dessein, en étoient les
» dupes ; plusieurs se trouvoient aussi ruinés par
» les fausses confidences que les perfides agents leur
» faisoient. Un tel manége cependant commença à
» rendre le nom de Le Blanc odieux au public. Il le
» devint bien plus, quand il eut enlevé toutes les
» eaux-de-vie du royaume, et contraint l'étranger
» à venir les lui acheter. Ce monopole, joint à quel-
» ques autres opérations, le fit conduire prisonnier
» au château de la Bastille, d'où il est sorti et ren-
» tré à plusieurs reprises... »

Cependant, la spéculation opérait toujours avec

la même ardeur. Pour faciliter la circulation de ses titres et les rendre accessibles aux plus petites fortunes, Law obtint un arrêt qui l'autorisa à diviser les souscriptions en coupons, transmissibles par endossement, comme les billets au porteur : de cette manière « celui qui n'avoit qu'un fonds de » 2,000 livres, fut en état d'acheter un cinq-cents » non rempli » (un premier versement.) « C'est alors » qu'on put dire que toutes les conditions étoient » confondues dans la rue Quincampoix, » alors occupée par des banquiers qui correspondaient avec toutes les places de l'Europe, et où se réunissaient généralement *les commerçants du papier*. Ils étaient reçus à bureau ouvert, soit pour acheter, soit pour vendre aux banquiers ou aux courtiers dont le nombre se multiplia hors de toutes proportions. Quelques bourgeois, bien avisés, prévoyant que le terrain de la rue monterait à un si haut prix, *que dix pieds en carré, pourroient bientôt rapporter les revenus d'une terre seigneuriale,* s'emparèrent de toutes les maisons, ainsi que des appartements à louer, pour les sous-louer avec des bénéfices énormes aux agioteurs qui y accoururent en foule et y établirent des bureaux. La fureur du jeu devint si grande, que la rue Quincampoix désignée sous le

nom de *Mississipi,* ne put y suffire, et que toutes les maisons des rues adjacentes, depuis le grenier jusqu'à la cave, se transformèrent en comptoirs.

L'historien spécial du Système raconte qu'un savetier, qui travaillait sous quatre planches adossées au mur du jardin de Tourton, fameux banquier de cette époque, ayant eu l'esprit de métamorphoser sa petite hutte en quelque chose qui pouvait passer pour un bureau, y plaça des tabourets où les femmes purent s'asseoir. Voyant que cela lui réussissait, il quitta son métier, se contenta de fournir simplement des plumes et du papier aux agioteurs, qui entraient dans son échoppe, lorsqu'ils ne pouvaient pas pénétrer dans les bureaux ordinaires; et ce genre de commerce, joint à la location de ses sellettes, lui valut jusqu'à deux cents livres par jour, au plus fort des négociations.

Le conseil de régence rendait édits sur édits pour soutenir et développer l'ardeur de l'agiotage en même temps que les opérations du Système. Les grands seigneurs échangeaient leurs terres contre du papier; mais les *Mississipiens,* plus prudents, échangeaient leur papier contre des terres. Law craignit alors que la Bourgeoisie, dont l'inquiétude et l'avidité commençaient à troubler la confiance,

ne songeât sérieusement à réaliser ses bénéfices, et ne provoquât ainsi une baisse d'autant plus profonde que la hausse avait été exagérée. Il s'entendit avec certains *Mississipiens* habiles, et les chargea de diriger les mouvements du marché ; mais ceux-ci, au lieu d'agir dans l'intérét général, à l'instar de Le Blanc, ne travaillèrent que pour leur propre compte.

« Leur manière de négocier pouvoit être com-
» parée au flux et au reflux de la mer. Le signal
» d'un coup de cloche partant d'un bureau de la
» rue Quincampoix, faisoit monter les actions, par-
» ce qu'aussitôt les émissaires et les commis de Pa-
» pillon, habile commerçant qui dirigeoit la ma-
» nœuvre, demandoient parmi la foule des actions
» à quelque prix que ce fût. Le public, toujours prêt
» à suivre le torrent qui l'entraîne, en faisant de
» même, donnoit l'alarme ; ceux qui peu aupa-
» ravant avoient vendu, rentrant dans la foule,
» s'empressoient à racheter, tandis que les agens
» de cette manœuvre, étant au point qui leur avoit
» été prescrit, se retiroient doucement : voilà le
» flux. Deux heures après, un coup de sifflet par-
» toit du bureau de Fleury, autre chef de cette in-
» trigue ; ausssitôt d'autres émissaires, inconnus

» aux premiers, offroient de vendre à tout prix jus-
» qu'à ce que les actions fussent descendues dans la
» même proportion qu'elles avoient monté: c'étoit
» le reflux (1).

Ainsi fut détournée de sa destination primitive, une action dirigeante qui avait pour but, non pas de réaliser frauduleusement des bénéfices plus ou moins rapides et considérables, mais de maintenir les titres dans un équilibre de convention entre l'inquiétude et la recherche des porteurs. Au lieu de cela, on vit se produire des variations inouïes dans les cours. Citons un homme auquel on avait confié des actions pour les vendre à un cours déterminé, et qui reparut deux jours après, ayant gagné un million qu'il empocha. Vers la fin de novembre, le cours du papier s'élevait à 15,000 livres; ce qui constatait un bénéfice de trente capitaux pour un, et représentait, par conséquent, une valeur totale de neuf milliards. Évidemment, la compagnie, quels que fussent d'ailleurs ses profits, ne pouvait servir un intérêt proportionné à cette somme; et pourtant, comme l'observe M. Thiers, *personne ne se disait que le papier n'est réel qu'autant qu'il représente des réalités.*

(1) *Hist. du syst. des Finances.* Tom. II, pag. 84-85.

En effet, la hausse, suivant toujours l'essor imprimé par la spéculation, ne s'arrêta pas en un si périlleux chemin, car au mois de décembre les actions valurent 20,000 livres, c'est-à-dire quarante capitaux pour un; ce qui représentait un total de douze milliards, pour les 600,000 actions du Système. Le feu du trafic dévorait les âmes: « tout le » monde étant intéressé dans ce commerce, on re- » connaissoit alors la vérité de cette maxime qui dit » que l'amour et le jeu égalent toutes les conditions. » On y a vu en effet paraître les ecclésiastiques, de- » puis la pourpre romaine jusqu'aux bedaux des » plus petites paroisses; et les séculiers, depuis le cor- » don bleu jusqu'à la plus mince bandoulière. On y a » vu des gardes-du-corps s'aviser d'y tenir bureau » sous l'enseigne de la ville de Saint-Quentin; un » entre autres a si bien su profiter de la conjoncture, » qu'il a de quoi figurer en grand seigneur, pos- » sédant actuellement de très-belles terres. Enfin la » finance et la robe n'ont pas dédaigné d'y avoir » aussi des bureaux. Le concours de Paris et des » provinces les plus éloignées fut si grand dans cette » rue, que les cabaretiers, les traiteurs, les rôtis- » seurs etc., en ressentirent les influences favora- » bles jusqu'aux extrémités des rues Saint-Martin

» et Saint-Denis. L'hôte n'avoit qu'à mettre tel prix
» qu'il souhaitoit à ses denrées, on ne marchandoit
» point, jusque là qu'une gelinote fut vendue deux
» cents livres dans la rue aux Ours. Il n'y avoit
» personne si dénué qu'il fût de secours, qui, à la
» faveur du négoce qui se faisoit dans cette place,
» ne trouvât à vivre et même à gagner pour l'ave-
» venir, pourvu qu'il n'abusât point des occasions
» qui se présentoient à chaque instant. Ceux qui
» n'avoient ni talents ni profession, ou qui n'a-
» voient point la moindre ressource d'ailleurs, s'a-
» visèrent d'offrir leur dos aux Actionnaires, qui
» ne pouvant se débarrasser de la foule, étoient
» charmés de s'en servir, pour y faire le calcul de
» leurs opérations. »

Laissons parler encore l'historien du Système : lui seul peut nous révéler, par les actes les plus intimes, le véritable esprit de cette époque aussi étrangement bouleversée.

« Il faut remarquer que la rue Saint-Honoré,
» qui ci-devant auroit fourni de quoi vêtir super-
» bement toute la France et ses voisins, se trouvoit
» alors comme épuisée : surtout on n'y voyoit plus
» de velours, ni d'étoffes d'or; le commencement
» de l'hiver avoit emporté tout ce qui s'en étoit

» trouvé dans les magasins. Cette saison, si triste
» d'ailleurs, avoit du temps du Système, plus d'é-
» clat et de brillant que le plus beau printemps
» d'aujourd'hui, soit par les habits de velours de
» toutes les couleurs, doublés de tissus d'or et
» d'argent, soit par les galons et les broderies ma-
» gnifiques : quant aux pierreries, leur éclat
» éblouissoit aux cours et aux spectacles ; et le
» nombre de carrosses mis sur pied, paroit aujour-
» d'hui incroyable à ceux à qui on le raconte. Il
» seroit ennuyeux de répéter comment des gens
» qui n'avoient aucun fonds, pouvoient gagner
» dans l'espace d'un mois, et souvent dans un
» seul jour, de quoi se mettre en équipage et l'en-
» tretenir. Ces sortes d'aventuriers avoient d'au-
» tant plus d'entêtement pour le luxe et le faste,
» que cette passion étoit le mobile nécessaire pour
» leur attirer la confiance publique, et la véritable
» ressource pour briller dans le commerce des ac-
» tions, quand même ils n'auroient eu pour tout
» bien que l'équipage où ils se faisoient admirer ;
» c'étoit une espèce de cautionnement pour at-
» tirer dans leurs mains des millions en papier,
» avec lequel ils pouvoient gagner dans une veine
» de variations, 4 ou 500,000 livres, plus ou moins,

» dans un jour, suivant la volubilité des négocia-
» tions de la place. »

La cohue des *Mississipiens* était si grande, non-seulement dans la rue Quincampoix, mais encore dans tous les quartiers, et les manœuvres des habiles devenaient tellement audacieuses, que, dès le mois d'octobre précédent, la compagnie jugea nécessaire de désigner un endroit spécial qui devint le centre d'une espèce de Bourse et le théâtre des opérations publiques, sous la surveillance d'une bonne police. En conséquence, le régent si intéressé à la prospérité du Système, fit rendre une ordonnance royale portant qu'il serait établi une garde de douze hommes, commandés par trois officiers, pour rester en faction aux deux bouts de la rue Quincampoix, tout le jour et même la nuit, si besoin était; veiller à tout ce qui s'y passerait contre la liberté et la sûreté des négociants, arrêter les filous, vagabonds, etc., et enfin rendre compte de ce qui s'y passerait pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendrait. Il est juste de dire que la police ne put mettre aucun ordre au milieu de cette confusion, et que les agioteurs, « connaissant
» le secret du thermomètre, songèrent à profiter de
» la conjoncture favorable, qui donnoit aux Ac-

» tionnaires, assez de temps pour filer leurs ac-
» tions, c'est-à-dire pour négocier imperceptible-
» ment leur papier, sans le faire tomber tout d'un
» coup. »

La Banque royale, avons-nous dit plus haut, servait à la fois d'instrument, de moyen et de garantie à la commandite financière et commerciale de la *compagnie d'Occident.* Ses billets étaient recherchés pour faciliter les négociations rapides; aussi les meneurs de l'agiotage avaient-ils converti leurs actions en billets de Banque qui gagnaient alors 10 pour 100. Méditant déja leur retraite, ils réalisèrent bientôt leurs titres en espèces, pierreries, charges, immeubles, meubles, et toutes *autres choses plus solides que le papier.* D'une part, on se faisait rembourser les billets, et d'autre part, on retirait des caves de la Banque les valeurs métalliques: de sorte que la réserve diminuait à vue d'œil, comme autrefois la circulation qui avait été portée à 640 millions.

« Ces premiers réaliseurs ayant resserré l'or à la
» faveur du mépris qu'on en avoit fait, les autres
» *Mississipiens* qui s'aperçurent de la rareté de ce
» métal, se jetèrent sur tout ce qu'ils purent trou-
» ver, et firent monter les terres, les maisons, etc.,

» six ou sept fois au-delà de leur valeur, et cette » grande avidité à réaliser, influa au grand avantage » de ceux qui étoient dans l'impossibilité d'acheter » une action. »

Law devait échouer inévitablement, dès que la confiance en son système serait ébranlée. Or, son papier tombait à 15,000 livres, tandis que toutes les autres matières de circulation s'élevaient progressivement; l'aune de drap de 15 francs en valait 125; un marchand de la rue Saint-Honoré, vendit quatre aunes d'étoffes d'or 1,000 livres, parce qu'on le payait en billets de Banque, bien que le tissu ne fût au plus que de 90 livres. Pour relever le crédit de la Banque, Law se vit obligé de fondre une certaine quantité de beaux louis de Noailles, qui commençaient à devenir très-rares; et de solliciter édits sur édits, à l'effet d'établir, dans la seule Monnaie de Paris, une fabrication de nouvelles espèces d'or et d'argent fin : les premières dites *Quinzaines,* du titre du 24 karats, à la taille de 65 5/11 par marc; les secondes, du titre de 12 deniers de fin, à la même taille par marc. Tous les profits de cette fabrication étaient attribués à la Compagnie.

Malgré ces avantages positifs, destinés à préve-

nir la décadence du Système, la confiance ne reparut que médiocrement parmi les *Mississipiens*. « Le moindre soupçon d'Arrêt causoit toujours » du mouvement dans la rue Quincampoix; dès » qu'on croyoit en prévoir quelqu'un. C'étoit un » prétexte pour faire monter ou descendre ce papier. Les plus forts qui vouloient en vendre une » grande quantité, répandoient des billets de » Banque, tandis qu'ils en mettoient dehors dix » fois autant. Si, au contraire, ils étoient dans le » dessein d'en acheter une grosse partie, ils interprétoient l'Arrêt autrement, faisant faire une » manœuvre toute contraire. C'est par un manége » semblable qu'ils ont soutenu pendant plus de » quinze jours les Actions d'Occident à 18,000 livres, afin de les filer sur la place. »

Pourtant, l'influence des arrêts intervenus, aussi bien par rapport à la Banque royale qu'au sujet des diminutions si rapides effectuées dans le chapitre des espèces, ayant maintenu les billets dans une plus-value relativement à l'argent, cette circonstance donna un autre caractère à l'agiotage, qui s'efforçait de discréditer les espèces dans l'opinion publique. Bien des gens convertirent leur numéraire en papier de la Banque en payant,

pour le change, de 8 à 10 pour 100 au-dessus du pair. Cet écart, établi par le négoce fictif, alarmait le commerce réel : aussi un arrêt fixa-t-il à 5 pour 100 le bénéfice que les billets obtenaient sur les espèces.

Tant de faveurs, officiellement accordées au papier de crédit, perdirent bientôt leur effet, car rien ne pouvait plus empêcher les Mississipiens de réaliser. « Ils achetèrent secrètement l'or chez » ceux qui avoient de gros paiements à faire ; ne » leur demandant point les 5 pour 100 que le pa- » pier devoit gagner sur l'espèce : bien loin même » de les exiger, il y eut de ces déserteurs du Sys- » tème, qui offrirent des billets à perte contre l'es- » pèce, persuadés apparemment du contraire de ce » qu'on s'efforçoit de faire croire au public, sur- » tout aux gens de commerce ; sçavoir que les bil- » lets de Banque, par la circulation qui leur étoit » donnée, devoient absolument prévaloir sur l'ar- » gent comptant. »

Vainement espéra-t-on venir au secours des billets au moyen de nouveaux arrêts : les étrangers, qui s'étaient faits les arbitres suprêmes de notre crédit public en accaparant les titres du Système, réalisaient avec fureur. Les Genevois Bourdon,

Holback, Cramer, le Prussien Vernezobre et je ne sais plus quels Anglais, rejetaient les billets pour se précipiter sur l'or et sur l'argent qu'ils expédiaient, en masse, dans leur pays. Quelle que fût sa douleur, devant un changement si profond qu'il devait aboutir à une catastrophe, Law ne perdit point contenance. Il se mit d'abord à favoriser la circulation du numéraire, en remboursant à vue tous les billets que l'on rapportait à la Banque; ensuite, il se fit élever à la dignité de contrôleur-général des finances au commencement de l'année 1720, qui ne devait pas se terminer sans la ruine du Système et de sa propre fortune.

Grande fut la joie des *Mississipiens,* lorsque Law vint réchauffer leur zèle dans la rue Quincampoix, et leur dire que, si le Système avait porté les actions de 500 livres jusqu'à 20,000, malgré la méfiance des porteurs, ce serait bien autre chose lorsque les principes sur lesquels il n'avait pu encore fixer l'opinion incertaine que par des écrits, seraient démontrés par la pratique gouvernementale. On accueillit ce discours aux cris de : *Vive le Roi et monseigneur Law!* Le nouveau contrôleur, heureux de sa popularité, remercia la foule, du haut d'un balcon, d'où il fit pleuvoir une grande

quantité de pièces d'or. Cette générosité, pas plus que sa confiance, n'empêchèrent point les réalisations de suivre leur cours, ni les ennemis du Système d'en altérer le crédit. On avait beau continuer le remboursement de toutes les rentes constituées et de diverses charges de l'État, la méfiance était à son comble. Les rentiers pensaient que si les actions ne pouvaient se maintenir aux cours actuels, ils ne devaient pas convertir en papier l'argent qu'on leur rembourserait, et encore moins le transformer en immeubles, qui, au prix où ils se trouvaient, ne leur donneraient pas même 1 pour 100. De sorte que nul ne se présentait au remboursement.

Law, qui désirait activer cette opération, fit rendre un arrêt par lequel les rentiers étaient tenus de recevoir leurs fonds avant le 1er avril suivant; faute d'être retirés à cette époque, ils devaient être portés au Trésor royal : cet acte comminatoire ne produisit aucun résultat. Law obtint mieux d'une simple *lettre* qu'il adressait tant à ceux qui se trouvaient *dans le cas des remboursements, qu'aux réalisateurs mississipiens,* et dans laquelle on remarque des passages que l'his-

torien de la Bourgeoisie ne doit point passer sous silence :

« L'ancienne administration, bien loin de fournir par elle-même aucunes richesses, n'avoit
» pour ressource, dans des besoins toujours nouveaux, que les impositions et les emprunts;
» celle-ci, au contraire, ayant pour âme le crédit,
» unique source de la circulation et de l'abondance,
» acquitte le roi par la suppression des impôts, et
» change en bureau de prêt la caisse décréditée de
» ses emprunts...

» Une des premières lois d'un gouvernement qui
» roule sur le crédit et sur la circulation, est de ne
» laisser dans un État que les biens-fonds et le
» commerce, en regardant même les terres, non
» comme une retraite ou un port en cas de naufrage, mais comme une des sources du commerce, par les facilités qu'elles produisent. Le
» bien de constitution est directement opposé à ce
» principe. Celui qui prête stipule que son argent
» ne sera employé en aucune sorte de marchandises, mais il le veut voir assis sur un fonds marqué
» et déterminé. Le capital meurt pour le prêteur,
» et il consent à ne jamais le ravoir. Ainsi, l'argent
» constitué demeure immobile entre deux hommes

» qui se sont enchaînés l'un l'autre. Cette espèce
» d'emploi rend plus rare et plus cher l'argent du
» commerce...

» J'ai regardé longtemps avec compassion le
» joug que subissoit l'emprunteur à constitution de
» rente. Il donne ordinairement au prêteur tout le
» prix que l'argent est estimé, et demeure, pour
» ainsi dire, son commissionnaire ou son agent, au
» péril même de sa fortune. C'est bien pis encore,
» s'il place l'argent qu'il vient d'emprunter, sur
» des terres, dont le revenu est toujours au-dessous
» du denier de la constitution, ou sur des offices de
» judicature, qui ne rendent rien. De sorte qu'on
» peut assurer, en général, qu'on ne se charge de
» constitution que pour se tirer d'une fâcheuse
» affaire, souvent pour un temps fort court, ou pour
» une vanité ruineuse qui trouble l'intérieur de
» tant de familles. On en est au commencement si
» persuadé, qu'on évite le plus qu'on peut d'ac-
» quérir des biens chargés de rentes foncières; et
» qu'au lieu qu'un marchand ne rend qu'à regret à
» l'échéance l'argent qu'il doit, parce qu'il le fe-
» roit profiter encore, le débiteur d'une rente s'en
» défait le plus tôt qu'il peut, comme d'un poids
» insupportable. Ainsi, être fâché de ne pouvoir

» plus placer son bien à constitution, c'est être fâ-
» ché que l'argent soit devenu commun, et qu'il
» n'y ait plus de malheureux... Ne voit-on pas
» où aboutissent la plupart des Constitutions?
» Après avoir longtemps tourmenté les Débiteurs,
» elles se perdent ou s'altèrent considérablement
» pour le Créancier : c'est un bien forcé qui n'a
» jamais été de durée ; et l'on sçait assez les arré-
» rages qui étoient dus à la fin du règne passé. On
» soupiroit alors après les remboursements, et on
» les voit aujourd'hui avec impatience; parce que
» le nouveau système ayant mis le roi et le gros du
» public un peu au large, on commençoit à être
» payé. Ce système a prévenu d'un an la banque-
» route des constitutions publiques, qui auroient
» entraîné nécessairement toutes les constitutions
» particulières ; mais le nouveau système a besoin
» lui-même de l'extinction des rentes, pour rame-
» ner tout à l'uniformité, et il vous offre un nou-
» veau genre de bien, où votre capital est utile au
» corps entier de la nation, et dont le revenu croî-
» tra pour vous. Ainsi, Monsieur, mettez-là votre
» remboursement déjà fait, et ceux qui sont encore
» à faire, en quelque temps qu'ils en viennent;
» vous en tirerez plus dans la suite que de vos an-

» ciennes constitutions. J'avoue que la transfor-
» mation totale du gouvernement par rapport
» aux finances, cause un ébranlement actuel, qui
» blesse un certain nombre de gens au passage :
» c'est l'inconvénient attaché à tous les change-
» mens ; inconvénient d'autant plus inévitable, que
» les changements sont plus nécessaires et plus
» pressés.

» Mais voyons à quoi se réduisent, par rapport
» au nombre, les particuliers qui souffrent. Ceux
» qui ont de la confiance ne sçauroient souffrir que
» pour un temps ; et ceux qui en manquent, ne
» souffriront que par leur choix. Si nous divisions
» le royaume en vingt classes, les rentiers à consti-
» tution n'en feroient qu'une ; et si nous compa-
» rions cette classe aux autres, elle ne feroit pas la
» centième partie du tout. Dans cette centième
» partie, il n'y en a qu'un centième encore qui
» soit réduit à ce bien seul, et qui ne gagne pas
» sur tous les autres, beaucoup plus qu'il ne perd
» sur celui-là. En effet, quelle condition, quelle
» profession ne s'est point sentie des richesses éclo-
» ses du nouveau système ? Les terres et les maisons
» sont montées au double et au triple de leur prix
» pour le Vendeur, et croîtront considérablement

» en revenu pour l'Acquéreur. L'officier d'Épée ou » de Robe touche ses pensions et ses gages, auxquels il ne falloit plus penser; le marchand et » l'ouvrier ne peuvent suffire aux demandes des » acheteurs; le même peuple, ceux même qui, par » la bassesse de leur fortune, ne sont, pour ainsi » dire, d'ancienne classe, tous enfin trouvent à vivre, à gagner et à s'enrichir. Parmi les défiants » même, les déclamateurs, les aveugles ou mal intentionnés, combien y en a-t-il, qui, étant débiteurs, se sont tirés de l'oppression de leurs » créanciers? Combien de créanciers ont recueilli » des dettes désespérées?... »

Cette lettre, admirable résumé de ce que l'on pourrait appeler la philosophie des finances, relativement au crédit public, produisit un effet immense parmi les rentiers, qui s'empressèrent d'accepter leurs remboursements et donnèrent une activité nouvelle aux transactions de la rue Quincampoix. Sur ces entrefaites, Law provoqua un arrêt portant : qu'il serait délivré à chaque compagnie de traitants-généraux et autres financiers, une ordonnance de remboursement de la somme à laquelle leurs avances auraient été liquidées pour l'état final de leurs comptes. En agissant

ainsi, le contrôleur n'avait pour but que d'employer, à racheter les titres que les réaliseurs jetaient trop abondamment sur la place, les sommes pour lesquelles certains officiers des finances étaient en avance avec le roi; et principalement, d'intéresser toutes les classes de la société à la réussite de son système.

La réaction favorable que Law imprima au marché des actions ne fut pas de longue durée. Les Mississipiens recherchèrent bientôt l'or avec d'autant plus d'avidité qu'il devenait extrêmement rare. Ils coururent à la Banque, afin de convertir leurs billets en numéraire; et la réserve de cette institution de crédit aurait été vite épuisée, si on n'avait tâché d'y pourvoir à l'aide des plus tristes arrêts. Celui du 28 janvier 1720 portait que : les monnaies d'or seraient réduites de 900 livres à 810 et celles d'argent de 60 livres à 54; qu'il était défendu, sous peine de confiscation, de transporter, hors de Paris et de toutes les villes où il y avait des Hôtels de Monnaies, les espèces et matières d'or et d'argent, à moins d'en obtenir un passeport; que les billets de Banque auraient cours forcé dans tout le royaume; que la Compagnie des Indes pourrait faire des visites domiciliaires chez

tous les sujets, quels qu'ils fussent, même dans les palais royaux ; et que les dépositaires des deniers publics eussent à déposer dans les Hôtels de Monnaies toutes les espèces qu'ils auraient entre leurs mains , à moins d'être responsables en leurs propres et privés noms, envers les particuliers, de la confiscation prononcée par l'État, au profit des dénonciateurs.

Cet arrêt augmenta la défiance au lieu de la faire disparaître. Deux jours après, autre arrêt accordant 5 pour 100 au-dessus des espèces ; et ordonnant que le paiement des droits, sujets à quatre sols par livre, ne pouvait frapper le débiteur qui solderait en billets. Le 4 février, encore un arrêt qui défend de porter des diamants, des perles et d'autres pierres précieuses. Malgré ces ordonnances et beaucoup d'autres encore, les actions baissent de plus en plus ; et le discrédit s'élève d'une manière exagérée, comme autrefois le crédit.

Après avoir épuisé toutes les ressources législatives, Law résolut d'agir directement sur le marché des actions, fit interdire le jeu des primes, et essaya d'émettre de nouvelles souscriptions. Comme les principaux Mississipiens s'étaient reti-

rés, il se rencontra encore des gens assez avides pour tenter une fortune chanceuse. Les titres variaient de 9 à 10,000 livres ; mais, à ce cours, il y eut beaucoup plus de vendeurs que d'acheteurs. La faveur du papier ne résista donc pas longtemps à ce revirement de l'opinion, qui portait une si rude atteinte au crédit du Système. Le jeu des primes reparut malgré les déclarations réitérées ; les remboursements s'arrêtèrent ; et Law, désespérant, pour la première fois, de son œuvre, fit convoquer une assemblée générale des personnes intéressées dans la Compagnie des Indes. Le résultat de cette délibération fut la jonction de la Banque royale à la Compagnie pour lui servir de garantie. On escompta cet acte en hausse avant publication, à l'effet de déguiser de nombreuses ventes : mais la baisse continua dès que la nouvelle en devint officielle. L'or et l'argent étaient plus avidement recherchés que jamais, tandis que les billets se trouvaient tout-à-fait délaissés.

Law fit adopter alors un arrêt fixant à 500 livres espèces les sommes que chacun pouvait garder chez lui, sous peine de confiscation et de 10,000 livres d'amende. Malgré cet édit et une déclaration qui le précéda pour interdire la fabrication et la vente

de la vaisselle d'argent, tous les Mississipiens en achetaient à quelque prix que ce fût; pour leur en faciliter les moyens, chaque orfèvre convertissait les gros billets en petits, avant de les échanger à la Banque. Law, ne sachant plus où il en est, se détermine à fixer, par arrêt, le cours du papier et celui des espèces; le prix des actions reste à 9,000 livres chaque: le prix du marc d'argent est élevé de 60 à 80 livres. Cette variation des monnaies, si favorable à l'agio, n'était décrétée que pour arriver à une réduction. Dès ce moment, on avait intérêt à porter le numéraire à la Banque, au lieu de l'en retirer, puisqu'on pouvait craindre des variations nouvelles; mais cet expédient ne changea rien à la circulation, et quelques réaliseurs se mirent même à brûler des billets de Banque *pour confirmer publiquement le mépris qu'ils en faisoïent.*

Law adressa *au public* une nouvelle *Lettre* « Il » faut, disait-il, que les hommes se mettent à l'é» gard des Actions dans le même esprit, et dans » le même arrangement, qu'à l'égard de leurs au» tres biens... Le public est, pour ainsi dire, l'ar» bitre de sa fortune, et il la retarde. C'est dans ces » circonstances aussi que l'on sent l'heureux usage

» de l'Autorité souveraine ; la Loi est nécessaire pour » sauver les hommes de leurs propres mains. »

Cette lettre fut mal accueillie par les réaliseurs qui accusèrent le contrôleur-général de vouloir bouleverser l'État, sous prétexte de l'affermir. Celui-ci répondit à leurs accusations par la trop fameuse Déclaration royale du 11 mars 1720, diminuant d'un huitième le prix des espèces, abolissant l'usage de celles d'or et défendant de garder, après un certain délai, *aucune matière d'argent, ni aucunes espèces d'argent de France ou étranger, autres que les sixièmes et les dixièmes d'écus, sous peine de confiscation au profit de la compagnie des gardes et des dénonciateurs.* A dater du premier janvier 1721, les espèces ne devaient plus être reçues dans les Hôtels de Monnaies.

La terreur fut grande parmi les *Millionaires,* lors de cette déclaration, car les dénonciateurs se mirent bien vite à l'œuvre pour mériter leur triste récompense. Dans leur nombre, il se trouva un malheureux qui ne craignit pas de dénoncer son propre père; mais le régent, indigné d'un tel cynisme, fit retomber toute son indignation sur ce fils dénaturé. Il n'en résulta pas moins une défiance générale, car, « les meilleurs Amis ne se voyoient presque

» plus ; les Maîtres regardoient leurs domestiques » les plus fidèles, comme des voleurs de grand » chemin qui les guettoient au passage. » Fort peu de Mississipiens se soumirent néanmoins aux prescriptions royales ; presque tous appelèrent, avec raillerie, les écus de nouvelle fabrication : *enfants morts-nés*, et la rue Quincampoix où l'agiotage fonctionnait toujours, avec bénéfice pour les uns, avec perte pour les autres, se remplit de tumulte et de brigandage.

L'autorité fut obligée d'intervenir et de dissiper les Mississipiens, se fondant sur ce que, depuis le 5 mars, on avait ouvert un bureau à la Banque, « pour convertir les actions de la compagnie des » Indes en billets de Banque, et les billets de Ban» que en billets de cette compagnie, selon la vo» lonté des porteurs; et que, en outre, l'assem» blée de la rue Quincampoix devient absolument » inutile, n'ayant qu'une seule espèce d'Actions » dont le prix ne sera sujet à aucune varia» tion. »

Le guet à cheval fut chargé de l'exécution de cette ordonnance : et la rue Quincampoix devint tout-à-coup déserte. « Ce vuide sembloit annoncer » la décadence du système de crédit qui l'avoit

» rendue si florissante. » La fin du mois de mars et le commencement d'avril s'écoulèrent dans l'isolement ; mais les courtiers et les *actionnaires*, se réunirent bientôt par *pelotons*, soit dans les carrefours et dans les cafés du quartier de la Finance, soit à la place de la Victoire, soit dans le cloître des Pères-Noirs et sous les portes cochères qui avoisinaient la compagnie de Indes, alors jointe à la Banque ; bravant ainsi les menaces du guet, comme nos coulissiers actuels, groupés au passage de l'Opéra, peuvent braver les sergents de ville.

La transformation de l'action en une valeur fixe, alors qu'elle ne représentait qu'un capital variable, selon le degré de prospérité de l'entreprise dont elle devait partager les destinées, avait amorti, encore plus que la dispersion des spéculateurs, tout le *commerce de papier*. Puisque les actions étaient devenues billets de Banque, c'est-à-dire, *monnaie*, et que les billets de Banque étaient devenus actions, c'est-à-dire, capital fictif, les uns et les autres allaient tomber dans une même catastrophe. Ce danger était trop palpable pour échapper à la perspicacité de Law, aussi voulut-il diminuer l'énorme quantité des billets de Banque

livrés à la circulation, pour dégager la responsabilité du roi, qui leur servait de garant.

L'ensemble du papier s'élevait à plus de six milliards, quoique les actes authentiques n'en indiquassent qu'une valeur totale de 2 milliards 696 millions. Law espérait, au moyen d'une circulation de 30 millions d'espèces et en manœuvrant secrètement dans le marché, réveiller l'émulation des spéculateurs; *pomper les billets de Banque* et laisser imperceptiblement tomber les actions, quitte à se retourner ensuite contre les réaliseurs qui avaient ruiné son système de crédit. Ce genre de liquidation n'était pas impossible, d'autant plus que les courtiers restaient libres de maintenir le prix des actions proportionnellement aux bénéfices de la compagnie, selon ses répartitions et ses dividendes toujours exactement payés.

C'est alors que l'ancienne opposition de d'Argenson contre Law, se réveilla plus implacable que jamais. Le garde des sceaux fit adopter, en plein conseil, une réduction nominale du billet et de l'action, malgré les instances du contrôleur-général qui voyait, dans un pareil expédient, une banqueroute partielle; et l'aveu public d'un mensonge dans la constitution primitive de ces valeurs.

En conséquence, il fut arrêté d'une part, que les actions seraient réduites à 8,000 livres au premier juillet; à 7,500 au premier août; à 7,000 au premier septembre; à 6,500 au premier octobre; à 6,000 au premier novembre et à 5,500 au premier décembre; d'autre part, que les billets de Banque seraient réduits, ceux de 10,000 livres, à 8,000; ceux de 1,000 livres, à 800; ceux de 100 livres, à 80, au premier janvier: que, de mois en mois, la réduction s'opèrerait identiquement à celle des actions; et qu'enfin, au premier décembre, ceux de 10,000 livres resteraient fixés à 5,000; ceux de 1,000 livres à 500; ceux de 100 livres à 50 et ceux de 10 livres à 5.

« La publication de cet arrêt bouleversa tout » Paris, dit l'historien du Système... car il n'y avoit » personne qui ne fût chargé plus ou moins de bil» lets de Banque. Le public, auquel on sacrifioit » Law, bien persuadé qu'il n'étoit coupable que » d'avoir manqué de fermeté, changea la haine » qu'il avoit d'abord conçue contre lui, en impré» cations contre M. d'Argenson. » Les actions se maintinrent au cours fixé, parce que la Banque les recevait à ce prix; mais les billets furent offerts au tiers et à moitié de perte contre les espè-

ces. Le régent s'aperçut alors, mais trop tard, qu'il avait donné dans un piége. Il révoqua l'arrêt ; ce remède fut encore pire que le mal. Les billets perdirent neuf dixièmes et les actions tombèrent à 6,000 livres sur-le-champ. On eut beau rendre à la circulation toutes les anciennes monnaies d'or et d'argent, impossible de réparer ce désordre inexprimable, car il y avait conflits et instances entre ceux qui avaient donné ou reçu des billets sur le pied de la réduction ; et les arrêts du conseil ne pouvaient protéger suffisamment tous les intérêts compromis par suite de ces trangiversations gouvernementales.

Malgré le discrédit où elle se trouvait, la Compagnie des Indes fut autorisée à faire, auprès de ses actionnaires-débiteurs, puisqu'ils n'avaient pas opéré leur versement intégral, un appel de fonds (3,000 livres par action), destiné à acquitter ses engagements. « Mais comme *cette nourriture* » leur étoit à charge, les porteurs jetèrent tout leur » faix sur la place où il se déprécia. » Sept jours après on décréta la création de 25 millions de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris. Comme cet emprunt n'offrait que le denier quarante aux rentiers, qui avaient reçu autrefois le denier vingt-cinq, nul ne

s'empressa de porter au Trésor le milliard de billets de Banque et de récépissés qu'on voulait retirer au moyen de cette conversion.

Obligé de recourir à d'autres arrêts, le régent fit brûler, en présence du prévôt des marchands, les billets de 10,000 et de 1,000 livres qui étaient dans les caisses de la Banque, et tous ceux qui y rentreraient par différentes voies, pour les remplacer par 500 millions de nouveaux : mais rien ne relevait plus ni le crédit des billets ni celui des actions, car on s'éloignait de plus en plus des vrais principes du Système qu'on avait perdu en l'exagérant. Les actionnaires ayant renouvelé, place Vendôme, l'ancien marché de la rue Quincampoix, on y dressa plusieurs tentes avec l'autorisation du lieutenant de police. « Les » unes servoient à des négociations; celles-ci, à » des lieux de rafraîchissements; celles-là, à des » parties de quadrilles que l'on jouoit dans les in» tervalles des mouvements que l'on donnoit au » papier. On y apportoit de toutes parts une quan» tité prodigieuse d'effets, qui consistoient en ar» genterie, étoffes, riches meubles et autres nippes » précieuses, le tout pour trafiquer; mais l'or et » l'argent monnoyé n'entroient dans la circulation

» qu'en faveur de l'escompte des billets de Banque, » qui perdoient toujours beaucoup. Plusieurs les » voyant ainsi tomber, en achetèrent pour acquit- » ter leurs dettes, ou pour offrir des rembourse- » sements qu'on ne pouvoit leur refuser : aussi » beaucoup de gens s'enrichirent aux dépens de » ceux dont la crainte n'étoit pas trop mal fondée; » étant plus à propos de perdre la moitié que le » tout. »

La situation de la place avait tellement changé depuis le rétablissement du marché au papier ; tant de perles et de diamants y avaient reparu, qu'on interdit leur entrée en France, comme contrevenant aux arrêts déjà rendus et faisant sortir trop d'espèces ; ensuite, on imagina d'ouvrir à l'hôtel de la Banque à Paris, et dans toutes les villes du royaume où il y avait des Hôtels de Monnaie, un livre de comptes-courants et de virements dont le capital ne dépasserait pas 600 millions. Ce projet aurait pu réussir dans un moment de confiance générale ; mais il était impossible alors que la Banque royale était en plein discrédit et qu'elle allait ne pouvoir payer désormais d'autres billets que ceux de dix livres.

Cette fatale résolution souleva tous les quartiers

de Paris, qui se ruèrent sur la Banque pour en obtenir des espèces. Law fut poursuivi dans la rue ; il aurait été infailliblement massacré, s'il n'avait trouvé un refuge dans le Palais-Royal, car le guet à cheval dut intervenir pour dissiper les attroupements. La Compagnie des Indes, voulant venir en aide à la Banque, proposa de retirer 600 millions de billets à raison de 50 millions par mois moyennant qu'on lui assurerait la perpétuité de ses priviléges qu'elle avait eu d'abord pour vingt-cinq ans, ensuite pour cinquante ans. Cet avantage lui fut accordé, malgré l'opposition du Parlement que l'on transféra à Pontoise. On se mit à hausser le prix des espèces d'or et d'argent qu'on avait tant de fois diminué. L'augmentation excessive des espèces fit remonter les billets au pair de l'argent et même au-delà ; l'agiotage s'emparait donc à la fois et des valeurs réelles et des valeurs fictives.

Cependant la Compagnie des Indes venait d'émettre 50,000 actions nouvelles, pour faire rentrer le premier douzième des 600 millions de billets de Banque. Les agioteurs, qui avaient quitté les tentes de la place Vendôme pour aller dans des baraques construites au milieu du jardin de l'hôtel de Soissons, n'en activèrent pas moins la dé-

préciation de ces titres qui tombèrent de 1,000 livres à 600. Toutefois, la persévérance du régent à faire rentrer le papier et à ranimer la circulation métallique, n'eut d'égale que celle qu'il avait déployée lui-même à émettre les billets et à persécuter le numéraire. Il exigea que les actions de la Compagnie, dont il espérait encore le salut, reçussent la nourriture de 3,000 livres et fussent converties en une seule, sous peine de nullité. Il émit 8 millions de rentes à 2 pour cent sur les recettes générales pour fournir aux créanciers de la province le placement de leurs billets ; et ordonna que tout billet de 10,000 livres, qui, au premier novembre suivant, n'aurait ni été converti en rentes sur l'Hôtel-de-Ville ou sur les recettes générales, ni en nourriture d'actions, ni en achats des 50,000 dernières actions, cesserait d'avoir cours et serait transformé *en action rentière de la Compagnie*, portant un intérêt fixe de 2 pour cent.

Loin de relever le crédit, ces prétendus arrangements semblaient avoir pour but de le renverser, au milieu de la désolation publique, et de perdre Law lui-même, en voulant l'impliquer dans l'évasion de Vernezobre, caissier de la Banque et de la Compagnie, qui s'était retiré à Berlin où il

avait fait passer 49 millions. Le contrôleur-général, ayant dû quitter son ministère et se voyant *dans un état de proscription,* songeait également à sortir de France, après avoir assisté à la chute de son système. Déjà les 200 millions fournis à la Banque pour les comptes-courants se trouvaient réduits à 50 ; et les actions de la Compagnie ne valaient plus que 200 livres. L'hôtel de Soissons venait d'être fermé ; et toute la spéculation se trouvait centralisée entre les mains de soixante agents de change institués pour être les intermédiaires officiels des achats et des ventes de fonds publics ou privés.

Autant on avait favorisé les Mississipiens dès l'origine, autant on les persécutait maintenant. Des rôles furent dressés où figurèrent les noms de tous ceux qui avaient eu des actions et qui s'étaient enrichis, et ils se virent condamnés à venir déposer un certain nombre de titres aux bureaux de la Compagnie ; et à en acheter un nombre déterminé, s'ils les avaient vendus. Ce fut le dernier coup porté au Système. L'esprit de réalisation avait commencé sa chute, l'esprit de fiscalité l'acheva. En ce moment, Law partait pour Bruxelles dans une chaise de poste que le duc de

Bourbon-Condé lui avait prêtée : des deux millions qu'il possédait, avant de mettre des milliards en mouvement, il ne lui restait que 800 louis !

Pour restaurer l'État et le crédit public anéanti par la banqueroute, le régent s'adressa aux frères Paris, fondateurs de l'*anti-Système*. Ceux-ci mirent leur *visa* sur deux milliards de papier, derniers restes du Système, représenté par des actions ou billets devenus actions rentières, et qui fut diminué de 500 millions, lorsqu'on eut annulé tous les titres des nouveaux enrichis. La dette publique se trouvait réduite, puisque l'État ne servait plus à ses créanciers qu'un intérêt de 37 millions, au lieu de 80 qu'il leur payait en 1716. La Banque royale fut abolie ; et la Compagnie des Indes, privée des fermes, des recettes générales et de tous les revenus de l'État, ne conserva plus que son commerce, ou mieux son nom : unique débris du grandiose édifice que Law avait élevé.

Cet homme, vraiment extraordinaire, qui mourut à Venise pauvre et malheureux, mit la société en péril pour avoir exagéré, en le révélant, et mal organisé, en le constituant, un principe éminemment salutaire consistant à trouver tous les éléments de la richesse d'un grand peuple dans

les ressources infinies que le crédit seul peut donner. Nous l'avons déjà dit : le système de Law avait en lui-même une cause de décadence, indépendamment des édits successivement rendus pour le soutenir et le développer ; c'était l'alliance trop intime de la Banque royale et de la Compagnie des Indes ; établissements absolument dissemblables, dont l'un n'avait pour mission que de réparer les fautes de l'autre, après lui avoir prêté l'appui de son influence, de son crédit et de ses ressources, mais qui devait les rendre irréparables.

Law, grand génie financier, avait deux motifs politiques pour fonder son système : éteindre à bas prix, d'abord, toutes les dettes laissées par Louis XIV ; ensuite, assurer au régent une forte réserve pour le cas où Louis XV, prince faible et maladif, venant à mourir, il serait personnellement obligé de lutter contre des prétentions au trône. Ces deux raisons devaient être déterminantes dans l'esprit du duc d'Orléans qui espérait ainsi triompher de tous les obstacles, et qui n'échoua que pour avoir abusé du papier, comme il abusait de ses propres facultés. Distribuant les faveurs de l'État à des courtisanes titrées ou non

titrées, il eut le tort grave de s'environner des hommes les plus distingués par leur avidité et par leurs débauches, qui ne voyaient, dans le système de Law, qu'un levier magique à l'aide duquel on battait monnaie pendant que le Trésor était vide. Néanmoins le duc d'Orléans sut gouverner avec noblesse, même en se servant des plus viles créatures. Plein de respect envers le roi, il ne dépendit pas de lui, sans doute, de relever l'autorité morale du pouvoir, alors que le matérialisme le plus dégradant régnait dans toute la société. Le pesant fardeau du grand règne, expression d'une pensée absolue, écrasa la régence en ne lui laissant de liberté d'action que dans les sphères des intérêts matériels : aussi laissa-t-il rabaisser systématiquement le but suprême de l'État jusqu'aux misérables proportions d'un comptoir ou d'une boutique.

Sous cette influence démoralisatrice, la Bourgeoisie et les classes populaires, imitant les hautes classes, abandonnèrent leur travail régulier pour chercher fortune dans la rue Quincampoix.

Toutes les classes sociales s'y mêlèrent dans une honteuse égalité de jeu et de trafic. La fièvre des intérêts matériels était si grande, que rien ne

pouvait plus empêcher cette civilisation en décadence de jeter l'artisan hors de sa boutique, le marchand hors de son comptoir, le magistrat hors du palais et le penseur hors de ses idées, pour le précipiter dans ce tourbillon humain qui, en recherchant le bien-être, devait produire tant de catastrophes.

Les grands seigneurs et les chefs naturels de la Bourgeoisie y perdirent leur influence morale et leur fortune positive, que le menu populaire sut y trouver. « Ceux qui étoient riches, il y a six » mois, dit Montesquieu, sont à présent dans la » pauvreté, et ceux qui n'avoient pas de pain, re» gorgent de richesses. Jamais ces deux extrémités » ne se sont touchées de si près.

» L'étranger a tourné l'État comme un fripier » tourne un habit; il fait paroître dessus, ce qui » étoit dessous, et ce qui étoit dessus il le met à » l'envers. Quelles fortunes inespérées, incroyables » à ceux qui les ont même faites! Dieu ne tire pas » plus rapidement les hommes du néant. Que de » valets servis par leurs camarades, et peut-être de» main par leurs maîtres!

» Tout ceci produit souvent des choses bizarres. » Les laquais qui avoient fait fortune sous le règne

» passé, vantent aujourd'hui leur naissance : ils » rendent à ceux qui viennent de quitter leur livrée, dans une certaine rue, tout le mépris qu'on » avait pour eux, il y a six mois : il crient de toute » leur force : — La noblesse est ruinée; quel dés» ordre dans l'État! quelle confusion dans les » rangs ! on ne voit que des inconnus faire fortune! » — Je promets que ceux-ci prendront bien leur » revanche sur ceux qui viendront après eux : ces » gens de qualité feront bien du bruit (1). »

En effet, la génération enrichie de 1720 produisit la génération révolutionnaire de 1789. Le déplacement de la fortune publique opéré par Law, faisant passer la propriété foncière des mains de la noblesse aux mains de la Bourgeoisie, il doit arriver un jour où celle-ci voudra se substituer à celle-là dans la hiérarchie de l'ordre social. Ce jour est d'autant plus prochain que les classes moyennes, ayant déjà la richesse mobilière et la richesse immobilière, possèdent à elles seules toutes les influences positives de la société.

(1) *Lettres persanes*, CXXXVIII.

CHAPITRE II.

LA BOURGEOISIE ET LES PHILOSOPHES DU XVIIIe SIÈCLE.

La Régence avait inauguré, en faveur de la Bourgeoisie, le règne des intérêts matériels; mais les ressources morales du pays étaient complétement épuisées. Une transformation bien remarquable avait eu lieu dans la corporation des financiers. On sait combien peu elle était estimée autrefois, puisque les fermiers-généraux se voyaient désignés sous le nom de *harpies et sangsues de l'État;* maintenant ils constituent une sorte d'aristocratie bourgeoise qui porte la terreur au cœur des honnêtes négociants dont ils fixent les destinées, car ils sont les arbitres de leur crédit, et, par conséquent, de leur fortune.

Les dernières années de Louis XIV furent très-favorables aux financiers, par cela seul qu'elles étaient désastreuses pour tout le monde. Il en fut

de même après la catastrophe de Law : aussi la Régence, qui les avait laissés tranquillement s'enrichir en compagnie des *Mississipiens,* leur imposa-t-elle, dans ses derniers jours, des taxes considérables qu'ils supportèrent sans ruine, bien qu'elles s'élevassent à près de cent cinquante millions. Antoine Crozat fut taxé à 6,600,000 livres ; du Rey de Viencourt à 5,200,000 ; Romanet à 4,453,000 ; Pierre Maringue à 1,500,000 ; Hurault à 1,125,000; Ferlet à 900,000 ; Darally à 887,000 ; Ambert à 710,125 ; La Vieuville à 600,000 ; Duhamel, Desages et Desmarets, à des sommes également importantes. Au reste, on leur procura bientôt les moyens de récupérer leurs pertes par de nouveaux gains : un édit daté de Fontainebleau (24 septembre 1724), créa la Bourse de Paris pour y négocier les effets publics et les effets particuliers, et pour y traiter des affaires commerciales, tant de l'intérieur que de l'extérieur du royaume. Les grands banquiers et les fermiers-généraux y spéculèrent en grand, sans compromettre la considération qu'ils avaient dû acquérir par leurs alliances avec les familles parlementaires. Georges avait épousé mademoiselle de Valençay et pris le titre de marquis d'Entragues ; Laugeois avait marié sa fille au

comte de Tourville; et Samuel Bernard, qui pouvait réunir en une semaine tous les capitaux de l'Europe, était entré, avec ses immenses richesses, dans la maison de Mathieu Molé.

A dater de cette époque, la finance constitua, au-dessus de la Bourgeoisie, et vis-à-vis de l'État, un véritable pouvoir. Beaujon, Bergeret, Camuset, Caze, Dangé, Grimod de la Reynière, les Delaborde, la Popilinière, de Vaines, et tant d'autres qui faisaient partie de la corporation des fermiers-généraux, pesèrent sur le commerce et l'industrie; mais ils protégèrent les arts et les sciences où quelques-uns acquirent une brillante renommée. On distingua parmi ces derniers, Lavoisier, célèbre chimiste qui fit progresser les connaissances physiques; et le traitant Helvétius, qui écrivit son livre *de l'Esprit,* dans l'unique but de matérialiser la pensée!

S'illustrant par leurs alliances ou par leurs travaux intellectuels, après s'être enrichis au jeu ou à l'usure, les financiers marchaient donc à la tête de toutes les existences sociales prises en dehors de la noblesse et du haut clergé, c'est-à-dire, dans la Bourgeoisie proprement dite, formée des origines et des fortunes les plus diverses, mais égale-

ment issues de l'industrie, du commerce, des professions d'arts et de métiers ou de la petite propriété. A mesure que la richesse passait du côté des classes moyennes, les mœurs devenaient moins austères; et les esprits, ayant accepté le joug d'un sensualisme systématique, accueillaient avec ardeur toutes les aventures.

Sous la Régence, on avait accordé tant de place aux intérêts matériels, que les sectes religieuses ne purent se produire : il n'en fut pas de même sous Louis XV. Quoique ce prince n'ait point rendu à la royauté, ou mieux, au pouvoir, la décence des formes que le relâchement des mœurs et des esprits lui avait fait perdre depuis Louis XIV, et qu'il ait continué sur le trône l'œuvre de démoralisation fatalement subie, conçue ou établie par le Régent, il dut intervenir entre les jésuistes et les jansénistes dont la vieille querelle se rallumait avec de nouveaux scandales, autour de la constitution *Unigenitus*.

Remontons à l'origine de cette bulle pour mieux en distinguer le but.

C'était vers la fin du règne de Louis XIV. Le père Quesnel, disciple d'Arnauld et appartenant à la congrégation de l'Oratoire, avait publié, sur

l'Évangile, des *Réflexions morales* qui, ayant reçu l'approbation de M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, et celle de plusieurs autres prélats, obtinrent faveur dans une foule de diocèses. Les jésuites prirent l'alarme, parce que les jansénistes y étaient présentés comme des martyrs de la véritable foi. Pour conjurer l'orage qu'ils n'osaient pas encore affronter, les partisans de Quesnel se mirent sous la protection morale de Bossuet et lui demandèrent un avertissement qui devait être publié dans une réimpression de l'ouvrage. L'illustre chef de l'Église de France ne s'y refusa pas ; mais il voulut qu'on en supprimât ou modifiât cent-vingt propositions qui lui semblaient équivoques ou erronées.

Les suppressions exigées n'eurent point lieu : et les *Réflexions morales* furent réimprimées sans l'avertissement, que les jansénistes gardèrent pour leur servir au besoin. Six ans après la mort de Bossuet, le livre de Quesnel ayant été censuré par le pape Clément XI, « on trouva piquant, dit » Anquetil, et on regarda même comme un coup » de parti, de mettre en opposition le jugement du » souverain pontife et le sentiment d'un prélat à » qui la voix publique, *parlant davantage le langage*

» *de la postérité*, avait assigné un rang parmi les
» Pères de l'Église. »

La témérité des jansénistes excita l'ardeur des jésuites. Les évêques de Luçon et de La Rochelle publièrent, en 1711, contre le livre de Quesnel, des mandements que le clergé accepta comme des traités dogmatiques sur la Grâce ; et l'annonce de ces mandements fut placardée aux portes de l'archevêché de Paris, alors habité par le cardinal de Noailles, devenu chef spirituel du diocèse. Le cardinal répondit, à cette attaque indirecte, mais publique, en retirant leurs pouvoirs aux jésuites de sa juridiction, sous prétexte que, non contents de prêcher une doctrine détestable, ils soulevaient encore le troupeau contre son pasteur. Le roi blâma le cardinal : mais celui-ci ne voulut se soumettre qu'au jugement du pape. Il fallut trois années de conférences préparatoires pour que le Saint-Siége pût se prononcer d'une manière définitive. Enfin, le livre des *Réflexions morales* fut condamné *in globo* par la bulle *Unigenitus* qui provoqua tant de troubles en France, parce que toutes les propositions soumises, soit à l'approbation, soit à la censure de la cour de Rome, les

unes bonnes et les autres mauvaises, étaient également repoussées.

Sur quarante-neuf évêques de France, réunis à l'archevêché de Paris, sous la présidence du cardinal de Noailles, pour recevoir la bulle, quarante l'approuvèrent; mais le cardinal, d'accord avec la minorité, voulut recourir directement au souverain pontife. Louis XIV, désireux de pacifier l'Église, comme il avait déjà pacifié l'État, présenta la bulle au Parlement qui l'enregistra, ne faisant que les réserves ordinaires en ces sortes d'occasions pour conserver intacte l'autorité temporelle des rois vis-à-vis de l'autorité spirituelle des papes.

L'archevêque de Paris ne se soumet qu'à demi, ou mieux, ne se soumet pas du tout. Il publie un mandement qui condamne, il est vrai, la théorie religieuse de Quesnel, mais aussi qui défend, sous peine de suspense, l'acceptation de la bulle *Unigenitus*. La Sorbonne, consultée, se range de l'avis du cardinal : ses docteurs sont d'abord frappés d'exclusion, exilés ou enlevés par ordre du roi; ensuite on parle d'un concile national; mais Louis XIV meurt sur ces entrefaites.

Le Régent crut réprimer le désordre moral propagé par les *acceptants* et les *appelants*, au moyen

d'un simple édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle et défendait d'en appeler. Ce décret n'ayant obtenu aucun résultat, on eut recours à la force. Treize évêques, réunis par ordre du conseil à Embrun, comme formant un concile, condamnèrent Jean Soanen, évêque de Senez, pour avoir écrit une lettre pastorale dirigée contre la constitution *Unigenitus;* le déposèrent et l'exilèrent dans une abbaye. Le cardinal-archevêque de Paris s'en plaignit au roi; cinquante avocats du Parlement appuyèrent ses plaintes d'une consultation motivée, et toute la France réclama bientôt la liberté de *Jean, prisonnier de Jésus-Christ.*

« La consultation, dit Anquetil, fut supprimée » par arrêt du conseil comme opposée à la doc» trine de l'Église, injurieuse à son autorité, et » contraire aux lois de l'État. De nombreuses let» tres de cachet punirent en même temps d'exil » les ministres du second ordre qui signalèrent » leur révolte contre l'épiscopat, et enfin cent » docteurs en théologie furent exclus de la Sor» bonne en 1729, pour la même cause, malgré un » appel comme d'abus qu'ils interjetèrent au Par» lement, trop occupé de ses propres intérêts pour » faire droit à leur plainte. » Le conseil du roi,

ayant à cœur pourtant de satisfaire l'opposition, adressa aux évêques une circulaire par laquelle on les priait de ne pas donner à la bulle *la dénomination de règle de foi, mais seulement de jugement de l'Église universelle en matière de doctrine;* en même temps on envoyait aux partis une *invitation au silence.* La cour voulut contenter tout le monde, et ne fut agréable à personne.

En effet, les jansénistes écrivirent un journal satirique ayant pour titre : *Nouvelles ecclésiastiques,* et qui se propagea d'autant plus que la police essaya d'empêcher sa publication. D'un autre côté, quelques avocats de Paris rédigèrent une vive protestation en faveur d'un pauvre curé, du diocèse d'Orléans, que son évêque avait interdit. L'archevêque de Vintimille, successeur du cardinal de Noailles, mais zélé partisan de la bulle, s'irrite ; la lutte s'engage entre l'épiscopat et le barreau, car la corporation des avocats prétend déterminer les limites de la juridiction ecclésiastique. Le gouvernement intervient; onze avocats sont exilés. Tous leurs confrères cessent de plaider aussitôt; et le Parlement tente une démarche auprès du roi, qui refuse de le recevoir, mais qui amnistie les exilés.

Cependant, l'archevêque lance un mandement contre les *Nouvelles ecclésiastiques;* vingt-deux curés de Paris refusent de le publier, et en appellent, comme d'abus, au Parlement, zélé défenseur de l'Église-gallicane. Un arrêt du conseil lui retire cette affaire; il persiste néanmoins à la retenir. L'abbé Pucelle et un autre conseiller sont enlevés à leur domicile. La magistrature suspend ses délibérations et ne les reprend, à la sollicitation de la cour, que *pour déclarer abusif,* le mandement de l'archevêque. Cet arrêt en provoque un autre qui le casse et en vertu duquel le conseil, *réservant à la Grand'Chambre la connaissance des appels comme d'abus,* fait enlever quatre nouveaux magistrats. Les conseillers des enquêtes et des requêtes, donnent aussitôt leur démission, parce que « les membres du Parlement ont à craindre » de se faire arrêter ou exiler en opinant, ou de se » déshonorer en gardant le silence. » La Grand'-Chambre, composée des conseillers les plus âgés, reste seule pour négocier la réintégration de ses jeunes confrères, exilés en différentes villes du royaume, mais rappelés bientôt après.

Une grande irritation régnait toujours dans le Parlement, devenu favorable aux jansénistes de-

puis qu'ils défendaient les idées gallicanes et qu'ils attaquaient l'administration de Fleury, ministre promoteur des coups d'État. Le *corps* des avocats venait prendre le mot d'*ordre,* au milieu de cette confusion politique et morale. Comme il avait donné le signal de l'opposition, toute la Bourgeoisie lui en tint compte; les ecclésiastiques, prédicateurs et autres, devinrent eux-mêmes plus ou moins populaires, selon qu'ils étaient *acceptants* ou *appelants.* Ces deux partis religieux se firent une rude guerre avec des pamphlets sarcastiques : les jansénistes se retranchèrent derrière les *Nouvelles ecclésiastiques,* dont la publication dura plus d'un demi-siècle; les jésuites s'armèrent de plusieurs écrits du même genre; mais ni les uns, ni les autres ne s'aperçurent, qu'à ce jeu terrible, et sans raison, ils compromettaient les destinées de la foi!

Dans les sociétés politiques, les chefs de parti, qui acquièrent de la popularité, sont tous des grands hommes ou des héros: dans les sociétés religieuses, ils sont tous des saints ou des bienheureux : aussi les tristes conflits des jansénistes et des jésuites dégénérèrent-ils bientôt en béatifications et en extravagances mystiques. Un diacre,

nommé Paris, célèbre par l'austérité de sa vie autant que par les scènes extraordinaires auxquelles sa mémoire se trouva mêlée après sa mort, avait été enterré au cimetière de Saint-Médard, en 1727. On se rappelait encore que, retiré dans une espèce d'ermitage, construit à l'endroit le plus solitaire du faubourg Saint-Marceau, le diacre Paris y avait vécu du produit de ses mains laborieusess pour donner son bien aux pauvres; qu'il s'était imposé volontairement la discipline et qu'il avait très-durement traité les jésuites, car il se faisait gloire d'être *appelant, réappelant* et *adhérant à l'évêque de Senez.* En fallait-il davantage pour que ses partisans le préconisassent comme un saint?

Le bruit s'étant répandu que des miracles avaient lieu sur sa tombe, les bourgeois de la ville y accoururent en foule; et les malades ou les estropiés remplirent chaque jour le cimetière. « Les » patients n'étaient point rebutés, dit Anquetil, et » les curieux, au contraire, étaient fort encou» ragés par ce qui s'opérait de merveilleux à ce » tombeau. Les malades, appelés par l'appât de » la guérison, éprouvaient des convulsions extraor» dinaires, signes de grandes douleurs qui leur ar» rachaient souvent des gémissements et des cris,

» symptômes assez étranges de la bienfaisante in-
» fluence du prétendu saint invoqué. L'un se reti-
» rait plus clairvoyant, disait-il, que quand il s'é-
» tait approché du tombeau ; la jambe de l'autre,
» raccourcie auparavant, mesurée en quittant le
» tombeau, se trouvait allongée de quelques lignes.
» La contagion de la sympathie et l'ébranlement
» de l'imagination produisirent, dit-on, des effets
» réels. On criait miracle à pleine voix. C'est
» l'*œuvre de Dieu,* disaient les appelants ; c'est
» l'*œuvre des Démons,* disaient les acceptants ; le
» délire était au point que l'archevêque de Paris
» fut forcé de motiver la défense d'adresser un
» culte public au diacre Paris, sur ce qu'il n'était
» pas canonisé. Des avocats fanatiques se trou-
» vèrent pour en appeler comme d'abus, et le Par-
» lement ne rejeta pas l'appel. »

Désireux de vaincre les jansénistes sur le terrain de la crédulité publique, les jésuites résolurent de créer une sainte pour l'opposer à leur saint ; et Marie Alacloque, type de l'amour mystique, fut canonisée. Aussitôt d'autres clameurs s'élevèrent contre cet acte, que les pamphlets tournèrent en ridicule. Ainsi le vieil esprit de la Ligue et de la Fronde, ressuscité au nom de la foi religieuse, li-

vrait la civilisation à l'incrédulité systématique. Les discussions puériles et le tour d'esprit épigrammatique qu'elles provoquaient en France, devaient donc arrêter le grand mouvement intellectuel qui s'opérait dans le monde, sous l'autorité morale et scientifique de Descartes, de Mallebranche, de Bossuet et de Leibnitz : flambeaux humains dont les lueurs presque surnaturelles éclairaient l'homme, dans ses recherches de la vérité, en lui révélant rationnellement les hautes destinées qu'il doit accomplir sur la terre!

Ces querelles des jansénistes et des jésuites devinrent d'autant plus fatales que le but de la religion se trouvait compromis par ceux-là même dont le devoir était de le sauvegarder. Notre caractère national, si grave naguère, prit alors cette expression de légèreté qu'il a conservée depuis, et qui le rendit tellement indifférent pour le bien, que la France put entendre sans frémissement, cette atroce plaisanterie de Voltaire : — *Il ne serait pas mal qu'on envoyât chaque jésuite au fond de la mer avec un janséniste au cou* (1).

Avouons-le franchement : cette démoralisation qui dure encore et qui forme un contraste si

(1) Lettre à Chabanon, 21 décembre 1767.

étrange avec la haute réalisation des idées chrétiennes que la France accomplissait au milieu du monde civilisé, fut l'œuvre de la Bourgeoisie et le résultat du règne déplorable de Louis XV. Elle est tellement en dehors des tendances de l'humanité, que pour la rendre possible, il a fallu opérer le renversement de tous les principes qui sont les bases inconditionnelles des États ou des sociétés politiques. La science humaine avait constitué, jusqu'à cette époque, des écoles de création morale, en vue de la conquête du bien et du vrai ; il y eut, dès lors, des écoles de destruction morale, où elle vint s'anéantir, en quelque sorte, elle-même ; car avant d'arriver à ces fins anti-civilisatrices, l'homme devait se perdre fatalement dans l'ignorance, dans le mensonge, dans le mal.

Les philosophes bourgeois et les Économistes, formés à l'état de secte, se chargèrent de ce triste rôle, en rejetant les maximes fondamentales de l'Église et de l'État, et compromirent ainsi les intérêts matériels et les intérêts moraux de notre nationalité. Entraînée violemment et systématiquement hors de la voie du progrès scientifique, la France intellectuelle rentrait dans celle des révolutions politiques et sociales. On entendait au

loin le frémissement sourd de l'opinion publique prophétisant déjà le prochain anéantissement des institutions divines et humaines. Cependant, les chefs de la destruction moderne, réunis joyeusement aux soupers du traitant Helvétius et du baron d'Holbach, devisent avec moquerie sur le principe des sociétés, les constitutions politiques, l'existence, les droits de l'homme et de Dieu! Et la haute Bourgeoisie de Paris, assise à côté des ministres, des ambassadeurs et des princes étrangers, y critique avec eux, dans un langage plein de sarcasmes, les traditions universelles des peuples, en vue d'une révolution future dont la pensée subversive sera sans bornes.

Voltaire était le véritable roi de cette conjuration publiquement organisée pour détruire le Christianisme et, par suite, les monarchies européennes qui lui servent d'expression physique. Nul mieux que lui ne résuma le mouvement de cette époque railleuse et athée, dont l'œuvre satanique fit reculer la Providence à laquelle on disputait la direction des Empires. D'Alembert, La Mettrie, Diderot, Freret, Boulanger, Condorcet et tant d'autres, bourgeois ou nobles, n'étaient, en quelque sorte, que les lieutenants de Voltaire, aux

yeux de l'armée révolutionnaire qui se recrutait même dans une partie du clergé ; car les petits abbés, à la vie scandaleuse, précédèrent, sur la scène publique, ces prêtres vénérables dont le martyre fut sublime sur l'échafaud de la Terreur !

La dissolution des mœurs devenait générale. Déjà les pompes de la cour qui, de tout temps et spécialement sous Louis XIV, excitaient si vivement, soit la curiosité, soit l'admiration populaire, n'étaient plus, sous son successeur, qu'un objet de blâme et de dégoût. Louis XV dégradait la royauté en présence de la démocratie attentive. Passant tour-à-tour des bras d'une duchesse à ceux d'une femme née parmi le peuple, mais qui exerça une grande influence dans le gouvernement sous le titre de marquise de Pompadour, le roi établissait de nouveaux impôts et ruinait le Trésor pour satisfaire à ses caprices ou aux immoralités du *Parc-aux-Cerfs*. Les classes bourgeoises participaient, elles aussi, au libertinage élégant de cette civilisation, qui n'eut d'égale que celle du Bas-Empire, si bien décrite par Suétone. L'histoire a su flétrir, du moins, les derniers jours de la Rome impériale, dont les Césars ne régnaient qu'aux genoux des Messalines ; mais la lit-

térature du XVIIIe siècle, au contraire, nous a légué Crébillon, le fils, qui fit passer la vie générale de cette époque dans *les Égarements du cœur et de l'esprit,* dans *le Hasard du coin du feu,* dans *les Matinées de Cythère* ou sur *le Sopha;* et qui rabaissa la moralité de l'art au niveau de la prostitution publique.

Le retour des querelles de religion semblait impossible au milieu d'une société livrée au sensualisme le plus effréné ; elles se renouvelèrent pourtant. « La bulle *Unigenitus,* dit Anquetil, excommuniait » les adhérents du quesnellisme. L'archevêque ima- » gina, ou plutôt remit en vigueur les billets de con- » fession, qui attestaient le nom des directeurs des » malades, ainsi que la foi des requérants à l'égard » de la bulle *Unigenitus.* On l'avait employé autre- » fois contre les protestants, et depuis contre les » appelants... Le célèbre Coffin, successeur de Rol- » lin à l'Université de Paris, le duc d'Orléans, dit » le dévot, et plusieurs autres personnages plus ou » moins marquants, se trouvèrent ainsi privés, à » l'article de la mort, de la consolation des secours » spirituels. »

Le Parlement ne reconnaissait pas d'excommunication notoire. Jugeant qu'il y avait lieu à l'appel

comme d'abus, il mande à sa barre les curés qui refusaient les sacrements, et les condamne à une amende ou à la prison. La cour annule ce décret et ordonne aux magistrats de s'abstenir désormais de toute affaire spirituelle, qui doit rester étrangère à sa juridiction. Le Parlement résiste, suspend ses travaux judiciaires, reçoit les adhésions des autres compagnies de Toulouse, d'Aix, de Rouen, et, fort de cet appui, déclare qu'il ne reprendra ses travaux judiciaires que lorsque le conseil lui aura donné raison.

La magistrature agissait avec trop d'indépendance pour que le conseil n'essayât pas d'un coup d'État, dernier argument du despotisme. En conséquence, des lettres de cachet furent expédiées contre les principaux chefs de l'opposition. M. de Chamalin fut enfermé au Mont-Saint-Michel; M. Bèze de Lys à Pierre-Encise; le président de Bésigny au château de Ham, et le président du Mazy aux îles Sainte-Marguerite. Les jeunes conseillers de la Chambre des enquêtes et de celle des requêtes, toujours disposés à la résistance, furent exilés. La Grand'Chambre était seule ménagée, comme en 1732; mais elle se souvenait que les bourgeois de Paris l'avaient, à cette époque, pour-

suivie de ses railleries, en l'appelant *le croupion du Parlement;* aussi résolut-elle de suspendre toute délibération et de s'associer à la disgrâce des autres Chambres. Dès que cette résolution fut prise, un lieutenant des gardes remit au premier président l'ordre d'exil à Pontoise, dans les vingt-quatre heures. On essaya d'organiser une Chambre provisoire de conseillers et de maîtres des requêtes, pour continuer le cours de la justice jusqu'à ce que le conflit de la magistrature fût définitivement terminé; mais cette Chambre, n'ayant pas assez d'autorité sur le peuple, ne put faire exécuter aucun de ses arrêts.

En ce moment, une grande fermentation régnait dans les faubourgs de Paris, où l'esprit de l'émeute commençait à se manisfester par quelques scènes de désordre. Nicolas-René Berryer, créature de la marquise de Pompadour, et lieutenant-général de police, avait donné des ordres sévères afin de réprimer la mendicité. Quiconque était pris en flagrant délit de vagabondage, sur le pavé du roi et de la ville, était impitoyablement déporté. On avait répandu parmi le peuple que Berryer faisait enlever les enfants des pauvres, pour les égorger, et, avec leur sang, préparer des bains à Louis XV, qui avait

besoin de réparer ses forces épuisées. Il arriva qu'un petit mendiant fut arrêté par un exempt, dans le faubourg Saint-Antoine. Aussitôt le peuple, craignant que la vie de ce malheureux ne soit en danger, tombe sur l'officier de police, le tue et en blesse plusieurs autres. Bientôt l'émeute grandit et menace; l'hôtel de Berryer est assiégé. Paris offre durant trois jours des scènes tumultueuses et violentes : les gardes-françaises et les Suisses envahissent le faubourg Saint-Antoine, pour disperser le foyer de l'insurrection. La monarchie, telle que Louis XV la comprend, n'ayant plus de forces morales, s'entoure de forces matérielles aux yeux de la Bourgeoisie qui jouit et du peuple qui menace. Le guet est réorganisé militairement; une enceinte de fortifications et de casernes entoure Paris; et la Bastille reçoit des approvisionnements de toute espèce, comme si la guerre civile pouvait se produire au milieu d'une civilisation énervée !

Le danger social et politique était plutôt dans les salons que dans les rues; dans la haute Bourgeoisie que dans le bas-peuple. En effet, les soupers d'Helvétius ou de d'Holbach, ne suffisant plus, ni aux philosophes, ni aux Économistes, ils

envahissent les boudoirs et les ruelles. On les voit tour-à-tour, soit chez madame de Tencin, ou chez la marquise du Chastelet; soit chez madame Doublet, ou madame Suard; soit enfin chez mademoiselle Lespinasse, ou madame Geoffrin, et tous ces bourgeois orgueilleux, emblême de la société nouvelle, semblent protéger la haute noblesse pendant qu'ils marchent à l'assaut du trône et de l'autel. Ces cercles exercèrent une influence aussi grande que décisive sur la marche des événements et des idées.

Au premier abord, le salon de madame de Tencin, où règne Fontenelle, semble ne donner asile qu'au scepticisme, c'est-à-dire, à l'indifférence, pour le bien comme pour le mal, et vouloir uniquement la paix; tandis que celui de madame de Geoffrin, dont le père s'est enrichi dans la rue Quincampoix, et qui prête de l'argent aux hommes de lettres besogneux, fait une guerre implacable à l'autorité : mais tous les cercles, sans exception, ont pour but de déterminer une tendance révolutionnaire dans l'esprit public. Sous ce rapport, le salon de la marquise du Chastelet eut une influence plus décisive que tous les autres; car Voltaire en fit le centre d'une fusion entre les

philosophes et les Économistes : deux sectes prépondérantes qui n'en formèrent plus dès lors qu'une seule et prirent pour drapeau commun l'*Encyclopédie !*

Avant de juger leur œuvre collective, tâchons de distinguer les doctrines individuelles de ces divers utopistes, car ils ont pris toutes les réalités en haine ; et ils bouleverseront bientôt, non-seulement la constitution de la Bourgeoisie, mais encore les formes et les principes de l'ordre universel.

Dès l'origine, les Économistes eurent pour chef Quesnay, le chirurgien de la marquise de Pompadour. Comme la plupart des esprits d'alors, effrayé de la double banqueroute nationale dont il vit les tristes résultats après l'exagération du système de crédit de Law, opérant sur des valeurs de circulation devenues fictives, Quesnay chercha dans l'utopie les moyens d'éviter le retour d'une semblable catastrophe ; et il crut avoir déterminé scientifiquement un système infaillible, parce qu'il ne devait opérer que sur des valeurs réelles et positives. C'est alors qu'il publia sa *Physiocratie, ou constitution naturelle du gouvernement le plus heureux du genre humain.*

Après avoir étudié longtemps l'œuvre antérieure de Sully et de Colbert, et comparé alternativement leur influence distincte, mais à peu près égale, sur la richesse publique, il comprit qu'il y avait une méthode à suivre, dans la direction administrative de l'État, pour favoriser le développement normal de la prospérité des peuples. Cette méthode, à laquelle il donna le titre de *Physiocratie,* a pris depuis, parmi nous, le titre d'*Économie politique* : expression française dérivée de trois mots grecs dont la traduction littérale, est : *règle de la maison politique.*

Le système des physiocrates reposait sur le principe de la liberté illimitée, en matière de commerce et d'administration. A l'aide de cet axiome chimérique et subversif : *laissez faire, laissez passer,* on espérait rétablir l'équilibre entre la production et la consommation, et faire de l'agriculture l'unique source de la richesse sociale, sans tenir compte de l'apport immense du commerce et de l'industrie. Les physiocrates ne virent donc qu'un côté de cette vaste question ; aussi ne purent-ils jamais concevoir la majestueuse généralisation de la richesse publique par l'agriculture

et le commerce, qui doit avoir pour but d'établir leur balance au profit de la société.

Quoique les physiocrates fussent insuffisants sous ce rapport, ils n'en exercèrent pas moins une influence politique presque absolue. S'imaginant être les révélateurs d'une science nouvelle, comme si l'économie politique n'était point née et ne s'était point développée simultanément et identiquement avec la société elle-même, ils voulurent positivement renverser toutes les grandes institutions qui faisaient la gloire de la civilisation moderne, après avoir servi de point d'appui aux sociétés antiques.

Il était beau, sans doute, de résumer dans un corps de doctrine les principes généraux qui règlent les rapports des hommes entre eux; mais il était nécessaire, disons mieux : il était indispensable, avant d'accomplir une œuvre pareille, de s'élever à la connaissance de la destination suprême de l'individu, toujours conforme à celle de lÉtat. Il est vrai que les physiocrates, d'accord avec les encyclopédistes, préféraient anéantir le but des sociétés et celui de l'homme, en suscitant, entre eux, un antagonisme formidable qui dure encore, et qui met en péril les destinées universelles.

Non contents de proclamer la liberté absolue du commerce et de l'industrie, pour mieux livrer à l'anarchie notre sociabilité régie en vertu des idées de protection et de sécurité formulées par le génie pratique de Colbert, les utopistes de la physiocratie attaquèrent directement, au nom même des intérêts matériels du Tiers-État, les corporations d'arts et de métiers, toutes les associations industrielles et commerciales qui constituent et qui doivent constituer la Bourgeoisie générale dans la cité chrétienne. Le travail humain avait une existence et une forme corporative ou collective : les Économistes entreprirent de lui donner une forme et une existence individuelle, afin que l'intérêt d'un seul ne fût plus l'intérêt de tous. C'est ainsi qu'ils présentèrent le dualisme de l'individu et de la société, qui implique fatalement la guerre civile des intérêts et de la cupidité personnelle, comme la base assurée du gouvernement le plus naturel et le meilleur !

Et pendant que les physiocrates donnaient, par le développement désordonné de l'amour de soi, le droit imprescriptible de l'individu pour fondement à l'ordre social, au lieu de faire dériver ce droit de l'institution même des sociétés à l'encon-

tre de l'égoïsme individuel, en légitimant de la sorte l'antagonisme normal et motivé de l'homme isolé et de l'humanité aussi nécessaire aux progrès de l'esprit public qu'à l'amélioration matérielle des peuples, les philosophes écrasaient la moralité de la nature humaine pour exalter sa matérialité.

« L'organisation physique, » disait Hélvétius, dans son ouvrage ayant pour titre : *de l'Esprit*, « fait » toute la différence de l'homme et de la bête. Les » hommes ne seraient que des troupeaux fugitifs, » si la nature, au lieu de mains et de doigts flexi- » bles, eût terminé leur poignet par un pied de » cheval, tandis que des chevaux, avec des mains » d'hommes, auraient bâti des cités et publié des » *lois.* »

Si Helvétius transformait stupidement la métaphysique en une sorte d'anatomie comparée, La Mettrie inventait sérieusement l'*homme-plante* et l'*homme-machine.* « Nous ne voyons partout, » autour de nous, s'écriait-il, que matière éter- » nelle et formes qui se succèdent et périssent sans » cesse... écrire en philosophe, c'est enseigner » le matérialisme. L'hypothèse d'un ordre moral » n'est que le fruit de la politique, comme les lois

» et les bourreaux. » Tous ces écrits, et bien d'autres encore, s'efforçant de prouver la non-existence d'un ordre moral, et l'identité absolue de ce que *le vulgaire appelle : âme!* (1) avec le corps, devinrent, dès qu'ils parurent, la lecture favorite de la Bourgeoisie qui marchait, sous la conduite des encyclopédistes, à la destruction de l'idée religieuse et sociale, ou mieux, de l'univers civilisé!

Tout le monde semblait rêver, avec Diderot et Condorcet, l'immortalité pour nos corps. Le matérialisme le plus grossier remplaçait donc le véritable esprit philosophique; et si Condillac lui-même essayait de remonter à l'origine des connaissances humaines, c'était afin de les résumer dans une théorie de l'empirisme, en subordonnant les facultés de l'âme aux sensations diverses des organes. « Toute vérité devient par » là précaire, dit Bulhe, et pure rapsodie d'opi» nions, puisque l'expérience est absolument in» capable de former aucune règle générale et néces» saire de l'association des idées, par conséquent » aussi aucun principe d'une connaissance scienti» fique solide. (2) »

(1) Jean Gottlieb Bulhe. *Hist. de la ph. mod.*, tom. VI, pag. 225.
(2) *Ibid.*

La dépravation morale, portée à son comble, tant dans le clergé que dans la Bourgeoisie, provoquait les philosophes à de pareilles sorties et aux jeux d'esprit les plus subversifs, particulièrement admirés dans les cercles que Voltaire fréquentait. Cet homme qu'on a surnommé : *la parole vivante de l'humanité,* ne professa pas cependant un grand culte pour elle, comme il le prouve mille fois dans sa *correspondance générale* : « Nous sommes des ballons, dit-il, que la main du » sort pousse aveuglément et d'une manière irré» sistible. — La destinée se joue des hommes, qui » ne sont que des atômes en mouvement, soumis à » la loi générale qui les éparpille dans le grand » choc des événements du monde, qu'ils ne peu» vent ni prévoir, ni prévenir, ni comprendre, » et dont ils croient quelquefois être les maîtres. »

En faisant entrer la fatalité exclusive dans le domaine que l'homme partage avec la Providence, Voltaire nous prouve lui-même, qu'il ne donnait à ses écrits aucun but scientifique. Esprit de sarcasme, d'ironie, de blasphème, il apparut à cette époque pour ébranler toutes les croyances par le doute et par le rire, mais non pour constituer une œuvre sérieuse et digne de

l'affirmation de ses contemporains ou de la postérité. Type presque absolu de la Bourgeoisie au XVIIIe siècle, il en représente les nombreux côtés, les formes diverses, les vertus et les vices avec une grâce, une légèreté, une insouciance incomparables ; et c'est ainsi qu'il obtint cette popularité inouïe qui a résisté à la chute de plusieurs civilisations ! D'une avarice presque sordide au milieu des prodigalités de son époque, il eut des vassaux à Ferney, des séïdes à Paris, des admirateurs enthousiastes dans l'Europe entière. Amis ou ennemis, Dieu ou l'humanité, que lui importait ? Rien ne fut épargné par son style satirique et sa verve intarissable. Il n'est pas une seule forme de langage ou de littérature qu'il n'ait employée avec succès, en poussant sa gloire jusqu'à son propre déshonneur, depuis la défense de l'infortuné Calas, *Candide*, et *Zaïre*, jusqu'à la *Pucelle d'Orléans* ! Lessing a résumé en manière d'épitaphe et dans un jeu de mots remarquable, l'opinion de la grave Allemagne sur le compte de Voltaire :

« Ci-gît un homme qui écrivit beaucoup de cho-
» ses bonnes et nouvelles ; mais les bonnes n'é-
» taient pas nouvelles et les nouvelles n'étaient pas
» bonnes. »

La destinée de cet homme eut quelque chose d'étrange qui répugne et qui éblouit tout à la fois. Il collabora avec la plupart des philosophes et des physiocrates à l'*Encyclopédie,* monument élevé sous la forme d'un Dictionnaire universel par l'esprit de la destruction moderne.

« Ce furent d'Alembert et Diderot principale-
» ment, dit Bulhe, qui conçurent le plan de la grande
» *Encyclopédie,* de cet ouvrage à la rédaction du-
» quel les plus beaux génies de la France s'empres-
» sèrent de coopérer et qui exerça l'influence la
» plus puissante sur la littérature française, le goût
» et les études de la nation, mais surtout sur ses
» opinions philosophiques, morales, politiques et
» religieuses. On voulut dans cet ouvrage rassem-
» bler par ordre alphabétique, les matières les plus
» importantes de toutes les sciences, et on ne peut
» pas disconvenir qu'il ne renferme une foule de
» choses excellentes, mais les articles de philoso-
» phie sont presque tous écrits avec partialité et
» avec l'esprit naturalistique qui animait les auteurs
» de l'ouvrage. Ils ont pour but d'écraser, non-
» seulement le catholicisme, mais encore tout ce
» qui porte le nom de religion positive. D'Alem-
» bert et Diderot ne choisirent à cet égard pour

» collaborateurs, que ceux dont ils étaient bien as-
» surés que les opinions s'accordaient avec les leurs
» propres ; et on n'a donc pas tort quand on attri-
» bue en grande partie aux encyclopédistes l'état
» de décadence où la religion et la moralité se trou-
» vent aujourd'hui en France dans les premières
» classes de la société. Pour se convaincre de la
» passion et du peu de noblesse même avec les-
» quelles ils agirent à cet égard, il suffit de rappe-
» ler qu'au mot *feuilles* ils rapportèrent un passage
» d'un ouvrage de Bonnet, et qu'ils remplacè-
» rent les mots *Dieu* et *Providence* par ceux de *Na-*
» *ture* et *Lois générales*, de sorte que la haine pour
» la religion positive *les rendit manifestement faus-*
» *saires* (1). »

Gardons-nous cependant de confondre d'Alembert avec Diderot et les autres philosophes qui n'ont rien créé, mais qui ont presque tout détruit dans l'esprit humain. Sans doute, d'Alembert compromit fatalement son savoir par son commerce avec les encyclopédistes, heureux de s'abriter sous un nom tel que le sien, puisqu'ils lui conférent l'introduction de leur ouvrage ; néanmoins, il reste à nos yeux le véritable fondateur de la Dynamique,

(1) *Hist. de la phil. mod.*, tom. VI, pag. 268-269.

science des forces, et l'un des plus illustres géomètres de cette grande école qui commence à Descartes et Leibnitz, pour finir à Euler et Lagrange.

La célébrité de Diderot est moins glorieuse et plus subversive. Cet homme n'entreprit *l'Encyclopédie,* avec la collaboration des esprits les plus remuants de son siècle, que pour généraliser sa propre pensée. Philosophe-dictateur, si l'on peut ainsi parler, il exerça sur les classes lettrées une influence à peu près absolue, et ne leur permit, en quelque sorte, de poser d'autres principes que ceux dont il donnait lui-même, par avance, les conclusions. La morale et la politique lui fournirent le texte de nombreux traités qu'il aurait dû résumer de la manière suivante : *L'art de rendre les hommes méchants et pervers sous les prétextes les plus plausibles, même avec le secours des plus belles maximes de la piété et de la vertu: — Moyens de policer les hommes à l'aide d'ordonnances et de lois qui commencent par les rendre sauvages et barbares* (1). Attaquant avec une audace illimitée le sacerdoce et la royauté, la religion et l'État, la société morale et la société politique, il se de-

(1) Jean Gottlieb Bulhe. *Hist. de la phil. mod.*, tome VI, pag. 369-370.

mande : « Qu'est-ce que le roi? » et il ajoute, en présence de l'humanité pantelante qui écoute : « Si le prêtre osait répondre, il dirait : c'est mon » licteur... Le supplice public d'un roi, change l'es- » prit d'une nation pour jamais. »

« Et nos mains ourdiront les entrailles du prêtre
» En forme de cordon pour étrangler le roi ! »

Un jour vint où chacune de ces idées monstrueuses, proclamées par le philosophe-encyclopédiste, fut réalisée par le bourreau sur la place de la Révolution !

On a longtemps attribué à Diderot *le Code de la Nature;* mais il faut le restituer à Morelli, son véritable auteur, qui se proposait de détruire la propriété particulière pour fonder un communisme renouvelé des Grecs et des autres peuples païens, au sein de la civilisation chrétienne.

L'idée communiste fait donc son entrée dans le monde presqu'en même temps que l'idée individualiste exprimée par les physiocrates : l'une et l'autre se disputent, dès à présent, l'avenir de notre société. Celle-ci se produit en faveur de la Bourgeoisie et celle-là en faveur du prolétariat : deux

utopies qui seront également fatales à l'humanité ! Déjà Mably produit son *Traité de la législation* (1), où les lois de Lycurgue servent de pivot à un système établi sur la loi agraire, sur le *maximum* en matière de propriétés foncières, sur l'abolition des héritages, sur la suppression du commerce et des monnaies. Il ne s'agit plus que d'effacer, d'un trait de plume, tout le travail monarchique des sociétés chrétiennes pour restaurer la constitution des Républiques païennes, ou celle de l'Améque, exaltée par Raynal. Entraîné, lui aussi, vers un monde chimérique et loin de toute réalité, Rousseau n'accepte pas plus la civilisation ancienne que la civilisation moderne, et il déplore, au milieu de Paris, la perte de cette forêt primitive où, selon lui, les hommes ne pensaient pas encore, parce qu'ils étaient heureux, mais d'où ils ne sortirent que pour leur propre infortune. En effet, si le bonheur était l'élément absolu de l'état sauvage, le malheur est devenu l'élément absolu de l'état civilisé : Triste aberration intellectuelle qui conduit Rousseau à formuler cette proposition : *l'homme qui pense est un animal dépravé!*

(1) Voir, pour plus de détails, nos ÉTUDES SUR LES SOCIALISTES, 1re partie, ch. VII. *Les Utopistes*, pag. 213 à 220.

Ouvrons ses discours sur *les sciences et les arts* et sur l'origine de *l'inégalité parmi les hommes* : « La » première source du mal est l'inégalité, dit-il, de » l'inégalité sont venues les richesses, car ces mots » de pauvres et de riches sont relatifs, et partout où » les hommes seront égaux, il n'y aura ni riches ni » pauvres. » Pour le philosophe de Genève, une seconde source du mal était dans les sciences; et il proclamait hautement qu'il serait heureux pour *l'homme de se rapprocher de nouveau de l'état animal, parce que la civilisation ne sert qu'à corrompre les mœurs.*

De même que sa théorie morale, la politique de Rousseau n'est qu'une pure hypothèse fondée sur l'insociabilité de l'homme, principe absolument faux et qu'il regardait lui-même comme une chimère, alors que les peuples acceptaient son utopie comme une formule positive! Esprit spéculatif par excellence, il dédaignait toutes les réalités, et se complaisait dans les chimères; aussi a-t-il professé d'une part, le dogme de la souveraineté du nombre et la nécessité d'un bill des droits adopté par tous les citoyens d'une même République, sous prétexte de limiter le despotisme de l'État; d'autre part, l'antagonisme incessant des rois et des peu-

ples et l'impossibilité de leur accord, comme si l'État se trouvait être naturellement un oppresseur fatal et non un tuteur providentiel. Cette hypothèse est irrationnelle : si elle a exercé une influence terrible sur le cours de nos événements révolutionnaires, c'est que les hommes de la Convention voulurent la prendre au sérieux, quoique Voltaire en eût fait justice d'un seul mot railleur : — *Le Contrat social*, disait-il, *est un Contrat insocial.*

Rousseau a rêvé l'égalité matérielle des citoyens sous le rapport de la fortune; mais il a conçu positivement la propriété comme un droit absolu de l'homme individuel. Sous ce rapport, le républicain de Genève fut contredit par Brissot qui résuma ses *Recherches philosophiques sur le droit de propriété et le vol* avec cette pensée, devenue un axiome révolutionnaire en passant par la plume de M. P.-J. Proudhon : *La propriété exclusive est un vol dans la nature.*

Jamais société n'avait été attaquée dans sa religion ni dans sa forme constitutive, avec une pareille unanimité. On regrettait Sparte et Rome, ou les mœurs sauvages des tribus antérieures à ces Républiques, pour renverser moralement

la civilisation et la monarchie. On se livrait à la recherche d'un gouvernement, comme s'il n'en existait déjà plus en France ; et c'est ce qui inspira à Montesquieu son traité célèbre *de l'Esprit des Lois* où, consultant, au rebours de Rousseau, moins la spéculation que l'expérience, il compara l'organisation intérieure des États modernes avec celle des États antiques. Organe des opinions parlementaires et des intérêts de la haute Bourgeoisie, il ne semble, dans tout son ouvrage, avoir d'autre but, que d'importer sur le sol de France les institutions de l'Angleterre. Ce grand publiciste, formé à l'école d'Aristote, de Bodin, de Grotius, de Charron et de Puffendorf, indique, avec plus ou moins de finesse et de vérité, l'esprit et les avantages de tous les gouvernements qui ont été constitués sur la terre ; il n'en oublie qu'un : celui de sa propre patrie, qui a vécu depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Louis XIII, selon les conditions et les principes de la monarchie représentative ! Magistrat et gentilhomme, Montesquieu avait peur de réveiller, en face des rois et des Parlements, le souvenir des États-Généraux qui épouvantaient le despotisme des uns et les prétentions des autres ; aussi exprime-t-il l'idéal d'un État monarchique

fonctionnant au moyen de deux Chambres, *corps intermédiaires,* et selon le principe de la pondération des pouvoirs, tel qu'il a triomphé depuis l'avénement de la Bourgeoisie à la direction des affaires publiques.

L'Esprit des Lois exprime les tendances politiques de l'opposition parlementaire, non-seulement à Paris, mais dans toute la France ; car, les douze constitutions judiciaires, quoique séparées par de grandes distances et soumises aux intérêts de localité, s'unissaient pour limiter la puissance de la couronne, quelquefois en défendant les intérêts des contribuables dans les questions d'impôts ; plus souvent dans un but d'usurpation de pouvoir, propre à les garantir des coups d'État, en réagissant contre la royauté absolue.

Ainsi, la religion, la monarchie, la propriété, toutes les bases fondamentales de l'ordre social, étaient presque renversées dans l'opinion des peuples ; sous prétexte d'améliorer les conditions de leur vie, on les menait positivement à la mort. L'idée gouvernementale diminuait dans tous les esprits, comme le respect de l'autorité au fond de toutes les consciences. Le désaccord était si grand entre la ville et la cour, que le prince

ne jouissait d'aucune espèce de crédit auprès de la Bourgeoisie, depuis que certains capitalistes s'étaient ruinés pour lui avoir fourni les fonds nécessaires aux opérations militaires.

Les dilapidations successives avaient produit une crise industrielle qui jeta l'effroi sur la place de Paris et dans les marchés européens. Le Parlement en profita pour attaquer le pouvoir royal sur le terrain de la politique où il devait trouver d'ardents auxiliaires, puisqu'il défendait les intérêts généraux en refusant l'enregistrement des édits qui ordonnaient la perception des deux vingtièmes du revenu de la nation. Les compagnies appelées à Versailles, s'inclinèrent devant un lit de justice; mais, revenues à Paris, leur opposition n'en devint que plus violente.

Louis XV fut obligé de venir à Paris avec l'intention d'y tenir un nouveau lit de justice. Les bourgeois le reçurent avec un morne silence, protestant ainsi, par avance, contre ses intentions; car il ordonnait l'enregistrement immédiat des édits et la suppression presque totale de la Chambre des enquêtes et de celle des requêtes, aussi ardentes dans leurs délibérations qu'aux premières journées de la Fronde. En outre, il défendait

aux conseillers des autres Chambres de s'assembler sans la permission de la Grand'Chambre ; exigeait dix années de pratique pour accorder voix délibérative ; et enjoignait aux magistrats de n'interrompre jamais le cours ordinaire de la justice, sous peine de crime de lèse-majesté.

Le lendemain de cette séance, quinze conseillers de la Grand'Chambre se démirent de leurs fonctions ; et leur exemple fut suivi par cent quatre-vingts autres membres du Parlement. Louis XV redoubla d'énergie. Malgré les murmures de la Bourgeoisie et des classes populaires, les magistrats les plus violents furent exilés ; mais les Parlements des provinces firent cause commune avec celui de Paris, usurpant ainsi une autorité sans bornes pour limiter, disait-on, le pouvoir de la royauté. Plusieurs Cours souveraines s'intitulèrent *classes du Parlement du royaume et ne prétendirent à rien moins*, selon le témoignage de Voltaire, *qu'à représenter l'État entier, divisé en différentes compagnies qui toutes constitueraient les États-Généraux perpétuels de la monarchie* (1). Elles se considéraient donc comme faisant partie d'une seule corporation, divisée en plusieurs fractions, ayant chacune

(1) *Précis du siècle de Louis XV*, ch. 6. page 336.

un ressort particulier destiné à rendre la justice locale ; mais agissant ensemble à l'effet de défendre ou d'autoriser la levée des impôts et de délibérer sur toutes les questions de la politique générale.

La royauté ne pouvait s'humilier devant la magistrature sans abdiquer moralement. Il fut arrêté, en conseil, que tous les conseillers de Paris seraient éveillés, dans leur domicile, à la même heure et durant la même nuit, par deux mousquetaires qui leur signifieraient l'ordre de reprendre leurs fonctions et d'écrire leur acquiescement ou leur refus par un *oui* ou un *non*. — Ce brusque réveil (12 janvier 1771) étourdit plusieurs conseillers qui consentirent à tout pendant la nuit, mais qui se rétractèrent au point du jour. — Le lendemain, un huissier vint notifier aux officiers un arrêt du roi ordonnant la confiscation de leurs charges ; ensuite, des mousquetaires leur remirent des lettres de cachet qui les exilaient hors de Paris. Les compagnies de Toulouse, de Besançon, de Douai, de Bordeaux, de Rouen, d'Aix, de Metz, de Rennes, de Dombes, de Dijon et de Grenoble furent cassées en même temps et reconstituées avec de nouveaux membres choisis par le chancelier Maupeou, dont le nom seul résuma toutes les trans-

formations parlementaires, à la suite de ce coup d'État. Les bourgeois de Paris s'attroupèrent devant les portes du Palais ; Maupeou osa traverser, avec calme et fermeté, ces rassemblements populaires; il vint installer, en personne, les maîtres des requêtes, avocats et légistes au Parlement : et les émeutes, commencées avec colère, finirent par des chansons.

Les Parlements coalisés perdirent ainsi leur influence politique pour avoir exagéré leurs droits de remontrances, tandis que les Économistes cherchaient et trouvaient le pouvoir, en se mettant sous la protection des maîtresses du roi. Avant eux, l'administration publique reposait sur les principes d'une prévoyance pratique qui limitait la liberté humaine sans l'opprimer , selon la haute pensée de Colbert, dont le nom seul résume plusieurs époques de prospérité pour la Bourgeoisie ; mais le contrôleur-général Laverdy ayant fait prévaloir l'utopie dangereuse de la liberté illimitée en matière commerciale, sous prétexte de favoriser l'agriculture, la circulation des grains resta presque sans entraves, à l'entrée comme à la sortie du royaume. Le commerce des produits agricoles, privé de toute règle, dégénéra bientôt en un

agiotage coupable, car on spécula sur la subsistance des peuples avec impunité. Le mauvais état des récoltes et cette révision des tarifs amena une grande disette en 1770 ; mais le prix des grains n'eut d'autres limites, sur les divers marchés, que celles de la cupidité individuelle, en vertu de cet axiome fatal, devenu un cri de guerre sociale durant toutes les périodes révolutionnaires : — *Laissez faire* et *laissez passer!*

Et ce cri, répété par les Encyclopédistes, retentissait à la fois non-seulement à la cour de Louis XV, mais encore auprès de lord Chatam, père de William Pitt, poussé par Helvétius ; auprès de l'impératrice de Russie, de la reine de Suède et du roi de Pologne, poussé par Grimm ; enfin, auprès du roi Frédéric et de l'empereur Joseph, ricané par Voltaire! Les philosophes, naguère protégés et maintenant protecteurs, accomplissent partout leur œuvre néfaste, nient absolument la réalité du mal dans l'univers pour ne pas démentir leur athéisme, et affirment le droit à la satisfaction complète des jouissances matérielles, au seul effet de dénaturer la destination morale et positive de l'homme, ou mieux, celle de l'humanité, en pervertissant tous les principes mo-

raux qui sont les bases éternelles des États civilisés.

Lorsque ce renversement formidable eut été accompli au nom même des classes moyennes, pour leur salut, disait-on ; mais en réalité pour leur propre ruine, Voltaire dut l'enregistrer dans sa *Correspondance générale:* « Il s'est fait, dit-il, » dans l'esprit humain une étrange révolution de- » puis quinze ans. Tous les hommes d'État, depuis » Archangel jusqu'à Cadix, foulent aux pieds la su- » perstition... encore quelques années, et le grand » jour viendra après un si beau matin. »

Le savant Bailly, qui fut le chef de la Bourgeoisie de Paris et qui, le premier, porta le titre de maire, après l'assassinat du dernier prévôt des marchands, pressentait déjà les catastrophes prochaines. Il semble répondre à Voltaire, quand il s'écrie, dans son *Atlantide de Platon*, avec un accent prophétique :

« Ne souhaitons jamais de révolution... les dé- » luges d'eaux, de feux et d'hommes ne s'étendent » sur la terre que pour la ravager. »

CHAPITRE III.

LA BOURGEOISIE EN 1789.

Quelle que soit d'ailleurs la manière dont on l'envisage, le règne de Louis XVI exprime, sans contredit, l'une des phases les plus fatales et les plus régénératrices qu'il soit donné aux sociétés de provoquer ou de subir. Gouvernant avec cette sérénité de conscience qu'entraîne toujours après soi l'amour de la justice, mais aussi avec l'hésitation de l'homme faible, irrésolu, placé tout-à-coup en présence d'événements surhumains qui doivent précipiter sa propre destinée, ce prince espéra échapper aux révolutions, en se mettant franchement à la tête des réformes. Préoccupé des intérêts matériels et des intérêts moraux du peuple, il corrigea le pouvoir monarchique, afin de mieux corriger la nation. Aux souvenirs cyniques de Louis XV, il opposa l'exem-

ple de sa vie chrétienne ; et au despotisme de Louis XIV, des principes qui le firent surnommer un jour *le restaurateur de la liberté publique,* par la France reconnaissante : aussi les factions révolutionnaires se sont-elles vengées de tout le bien qu'il réalisa sur le trône, en le conduisant à l'échafaud !

Pour bien marquer la ligne de séparation qui doit exister entre lui et son prédécesseur, Louis XVI disgracie le chancelier Maupeou et rétablit le Parlement. Ses intentions sont tellement droites et pures, qu'il croit n'avoir rien à craindre du contrôle de la magistrature, quelque tracassière qu'elle soit. Il associe à son pouvoir Malesherbes et Turgot ; le premier garde le département de Paris, le second obtient la surveillance du Trésor ; mais ces deux hommes vertueux, que le roi prend pour des réformateurs, sont purement des utopistes, et appartiennent, sous ce rapport, à la classe la plus dangereuse : celle d'où sortent, en général, les révolutionnaires dont on n'ose pas se méfier, parce qu'ils agissent en vertu d'une croyance.

Turgot était aux Économistes ce que Voltaire était aux philosophes. Homme à grandes convic-

tions, mais à courtes vues, il s'imaginait que toute la science politique et sociale consiste à classifier les événements, et non à les diriger ou à les produire. Persuadé qu'il possédait *l'art de faire le bonheur des sociétés et d'en assurer la durée,* le contrôleur-général ne voyait rien au-delà du *produit net* ou du *produit brut,* et paraissait certain d'assurer le bien-être des hommes en généralisant cette seule question, sans se douter que ses idées sur la richesse publique menaient tout droit au paupérisme. Il fit quelque bien, néanmoins, puisqu'il proposa à Louis XVI, durant son ministère, de réaliser la véritable constitution de l'impôt, la liberté des consciences et des cultes, l'unité des poids et mesures, etc.; mais son passage au pouvoir n'en fut pas moins marqué par des décombres : aussi a-t-il fait à la société française un mal qui n'est pas encore réparé. Coupable par aveuglement, il ne comprit pas qu'en rabaissant l'idéal de l'État à la misérable réalité d'un comptoir ou d'une boutique, selon les notions qu'il avait empruntées aux ouvrages des physiocrates et de J.-J. Rousseau, il écrasait l'esprit sous la matière, le principe sous la voie-de-fait. Sans doute, il connaissait à merveille tout l'empirisme de la po-

litique; mais il ne savait rien de ce qui constitue le gouvernement de l'opinion. Organe d'une coalition, celle des Économistes et des philosophes, les sectes révolutionnaires lui avaient ouvert, à ce titre, la carrière gouvernementale, de peur qu'une volonté plus ferme et plus éclairée que la sienne ne leur fermât la voie sinistre où elles devaient précipiter les nations. C'est ainsi que le contrôleur-général ne put exercer, en quelque sorte, le pouvoir suprême qu'à la condition d'obéir.

Impossible de comprendre autrement, pour nous du moins, le rôle politique de Turgot. Il trouvait l'ordre social établi sur une large échelle de généralisations qui ne sauvegardaient que médiocrement les intérêts de l'individu. Son premier devoir de ministre homme d'État était donc, ou devait être, de concilier les intérêts de l'individu avec ceux de la société, ce qui eût constitué le droit commun. La Bourgeoisie espérait que, par lui, la royauté interviendrait directement pour opérer ces sages réformes; Turgot semblait, au contraire, ne désirer que révolutions.

Il entrait dans la destinée de cet homme, rempli d'excellentes intentions, d'être fatal à notre

humanité. Chargé de conserver intacte l'organisation sociale de cette époque, il voulut renverser lui-même les principes inconditionnels qui avaient servi de base aux grandes institutions politiques, de tous les temps et chez tous les peuples. Ayant conçu l'État révolutionnairement, c'est-à-dire de manière à sacrifier la société aux penchants égoïstes de l'individu, il voulut être sciemment, et, de parti pris, le réalisateur de cette idée, en tuant législativement le principe sauveur de l'association.

Dès son entrée au ministère, il obtint beaucoup d'ascendant sur l'esprit de Louis XVI par le côté mystique de ses théories matérialistes; aussi lui fit-il accepter le principe de liberté commerciale applicable à toute espèce de marchandises, même aux grains, qui avait déjà provoqué la disette, sous le dernier règne, après avoir favorisé la hausse par voie d'accaparement. L'édit sur le libre-échange des grains fut promulgué; et bientôt, les halles manquèrent d'approvisionnements. La crainte d'une famine agita le peuple de Paris, qui voulait forcer les propriétaires à conduire leur blé aux halles; et l'on vit paraître alors, pour la première fois, ces hommes, devenus ultérieurement

célèbres sous le titre sauvage de *Brigands*. Ils commencent à se produire dans le pillage des environs de la capitale ; et Louis XVI, toujours dévoué au bien-être général, croit favoriser la prospérité publique, en créant des Cours prévôtales afin de protéger la libre circulation des grains.

« Nous sommes informé, » disait le roi, dans l'exposé des motifs du nouvel édit, « que depuis » plusieurs jours des *brigands attroupés* se répan- » dent dans les campagnes pour piller les moulins » et les maisons des laboureurs ; que ces brigands » se sont introduits, les jours de marché, dans les » villes, et même dans celle de Versailles et notre » bonne ville de Paris ; qu'ils y ont pillé les halles, » forcé les maisons des boulangers et volé les blés, » les farines et le pain destinés à la subsistance des » habitants desdites villes et de notre bonne ville de » Paris ; qu'ils insultent même sur les grandes » routes ceux qui portent des blés et farines ; qu'ils » crèvent les sacs, maltraitent les conducteurs des » voitures, pillent les bateaux sur les rivières, tien- » nent des discours séditieux, afin de soulever les » habitants des lieux où ils exercent leurs brigan- » dages, commis dans une étendue de pays aux » environs de notre bonne ville de Paris, et dans notre

» bonne ville même, le mercredi 3 de ce mois, et jours
» suivants (1775); de pareils crimes doivent être
» réprimés, arrêtés et punis, afin d'en imposer à
» ceux qui échapperont à la punition, ou qui seraient
» capables d'augmenter le désordre, les peines ne
» doivent être infligées que dans les formes prescrites
» par les ordonnances; mais il est nécessaire que
» les exemples soient faits avec célérité. C'est dans
» cette vue que les rois nos prédécesseurs ont établi
» la juridiction prévôtale, laquelle est principale-
» ment destinée à établir la sûreté des grandes rou-
» tes, à réprimer les émotions populaires, et à
» connaître des excès et des violences commises à
» force ouverte. »

Pendant que ces ordonnances étaient adressées aux prévôts-généraux des maréchaussées, les attroupements et les pillages continuaient dans la Haute et Basse-Seine, dans la Marne et dans l'Oise, tant la disette était grande en ces contrées ! Le maréchal de Biron prit des mesures militaires extrêmement rigoureuses contre les séditieux; il menaça de mort quiconque serait arrêté en flagrant délit, et de la justice prévôtale, quiconque sortirait de sa paroisse sans être muni d'un certificat de bonnes vie et mœurs, signé par son curé et par le

syndic de sa corporation. Rien ne put empêcher l'émeute de se diriger sur Versailles, dont le château fut attaqué. La répression devint impitoyable; on attacha au gibet les principaux meneurs de la sédition; mais les bourgeois, qui abhorraient le libre commerce des grains, parce qu'il *rendait le blé cher*, en gardèrent rancune au pouvoir. Le maréchal de Biron ne fut plus appelé dérisoirement que *général Farine;* et, grâce à Turgot, ou mieux, à l'esprit de secte qu'il représentait, la popularité de Louis XVI se trouvait à jamais compromise.

Turgot, non content d'avoir mis l'anarchie dans l'État, essaya de l'introduire dans l'Atelier, en abolissant les jurandes et les maîtrises, c'est-à-dire, en voulant fonder un ordre social complétement en dehors des lois qui régissent la vie générale des peuples. Nous l'avons prouvé : depuis l'origine des sociétés et dans tous les coins du monde civilisé, il avait existé, sous le nom de *jurandes* ou de *corporations,* autant de groupes commerciaux divers qu'il s'était créé d'industries. La forme du travail humain, à peu d'exceptions près, était restée universellement la même; néanmoins, l'esprit qui l'animait et la loi en vertu de

laquelle on le voyait fonctionner, changeaient selon les besoins et les progrès des civilisations. Il appartenait aux Économistes de renverser tout cela, ou mieux, de reconstituer l'État et l'Atelier, sous le rapport révolutionnaire.

Peu soucieux de remplir auprès de Louis XVI le noble rôle qu'Étienne Boileau avait rempli auprès de Saint-Louis, lorsque ce prince entreprit de réformer la constitution morale et industrielle de son époque dans l'intérêt des classes populaires, Turgot s'empressa de la détruire. Cette organisation, originairement établie sur le sacrifice de chacun au bien-être de tous, ne pouvait convenir à l'apôtre de l'individualisme, qui bouleversait la société, sous prétexte d'en corriger les abus. Sans doute l'industrie corporative avait été altérée dans sa source même; car, pendant six siècles, l'esprit individualiste qui travaille le monde, n'avait cessé de la battre en brèche. C'est ainsi que les maîtrises étaient devenues héréditaires; qu'on établissait une ligne de démarcation presque infranchissable entre le maître et l'apprenti, comme entre le fils du maître et l'*étranger;* et que Louis XI, Richelieu et Louis XIV, avaient écrasé les travailleurs sous les coups de leurs combinaisons mo-

narchiques, en plaçant la fiscalité et le privilége dans le domaine du dévouement et du droit commun ; mais pour cela, fallait-il abattre l'institution elle-même, alors qu'il s'agissait de lui donner une vie nouvelle, selon les principes destinés à prévaloir dans la civilisation ?

S'élevant contre cet odieux régime, le Tiers-État demandait la destruction immédiate des abus signalés, depuis longtemps, au sein des corporations de métiers, et l'émancipation la plus complète des classes populaires vis-à-vis des riches marchands ou des chefs de fabriques. Quoique, en 1614, Robert Miron, prévôt des marchands, dans ses énergiques remontrances faites aux États-Généraux, eût réclamé pour tout homme le libre exercice du travail dans les arts et métiers et la faculté d'obtenir, sans frais, la maîtrise; l'état général des ouvriers n'avait point changé; on admettait les fils de maîtres, sans même exiger d'eux la moindre preuve de capacité, tandis que les autres ouvriers, possédant beaucoup d'intelligence, mais très-peu de fortune, étaient arrêtés au seuil de la vie industrielle, faute de pouvoir payer 1,800 livres, 1,270 livres, ou 1,064 livres pour devenir orfèvre, drapier, mercier ou épicier.

Une exigence aussi exorbitante rendait les maîtrises héréditaires, et, par conséquent, tout progrès esclave de la routine. On enlevait à chaque individu le droit d'exercer son activité et ses facultés elles-mêmes, selon les besoins de la civilisation; et on immobilisait enfin, entre les mains de quelques êtres privilégiés, le commerce qui ne vit que par le mouvement et par le principe de concurrence mis en harmonie avec le principe de solidarité humaine.

Affranchir les classes laborieuses du régime tyrannique des jurandes et des maîtrises, c'était donc là un noble but ; mais, au lieu de l'atteindre, Turgot ne sut qu'anéantir les formes constitutives du travail de l'homme dans la cité, sans prendre garde qu'en agissant de la sorte il consacrait l'esclavage et la ruine des travailleurs, puisqu'il établissait d'individu à individu, sous le patronage de la société officielle, un antagonisme inexorable qui n'existait pas avant lui, ou bien qui ne s'exprimait, au sein de l'ordre social, qu'en vertu d'une action et d'une réaction légitimes, l'une autant que l'autre, de puissantes corporations se faisant naturellement, entre elles, contre-poids dans l'État.

En rédigeant le fatal édit de suppression des jurandes et des maîtrises, Turgot avait espéré que le Parlement l'enregistrerait après quelques hésitations individuelles, comme il l'avait déjà fait pour l'édit relatif au libre-échange des grains également en opposition avec la jurisprudence précautionneuse des compagnies. Toutefois, la magistrature, voyant non-seulement la ruine du commerce et de l'industrie, mais encore celle de la société, dans un édit qui se donnait pour but leur double restauration, refusa résolument de l'enregistrer, sans l'avoir même examiné. Il fallut recourir à un lit de justice, ressource du despotisme que Turgot mettait au service de la liberté illimitée.

C'est alors que Louis XVI, abusé, laissa échapper ces paroles, tristes comme sa destinée : — *Il n'y a que Turgot et moi qui aimions le peuple* !

Le lit de justice est tenu après un mois de négociations infructueuses. Le premier président rappelle au roi que l'usage absolu de son autorité imprime à tous ses sujets une terreur profonde, et annonce à la magistrature une fâcheuse *contrainte*. « Eût-il donc été besoin de contrainte, » dit-il, pour exercer un acte de bienfaisance?... » L'édit de suppression des jurandes corrompt au

» même instant tous les liens de l'ordre établi pour » les professions de commerçants et d'artisans... » Puissent les maux que nous prévoyons, Sire, ne » pas jeter de si profondes racines, ne pas miner » tellement les anciens fondements de l'État, qu'il » ne devienne, en quelque sorte, impossible d'en » arrêter et d'en réparer les ravages. »

Après cette harangue prophétique, l'avocat-général Séguier prend la parole pour s'expliquer à son tour *sur une loi destructive de toute liberté.* « La seule idée de détruire les corporations devrait » être effrayante. Les communautés de marchands » et artisans font une portion de ce tout inséparable qui contribue à la police générale du royaume. » La loi a voulu prévenir les fraudes en tout genre » et remédier à tous les abus ; elle veille également » sur l'intérêt de celui qui vend et sur l'intérêt de » celui qui achète ; elle entretient une confiance ré» ciproque entre l'un et l'autre ; c'est, pour ainsi » dire, sur le sceau de la foi publique que le com» merçant étale sa marchandise aux yeux de l'ac» quéreur, et que l'acquéreur la reçoit avec sécu» rité des mains du commerçant.

» Les communautés peuvent être considérées » comme autant de petites républiques, unique-

»ment occupées de l'intérêt général de tous les »membres qui les composent... Relâcher les res-»sorts qui font mouvoir cette multitude de corps »différents, désunir les membres de toutes les »communautés, c'est détruire les ressources de »toute espèce que le commerce lui-même doit dé-»sirer pour sa propre conservation. Chaque fabri-»cant, chaque artiste, chaque ouvrier se regardera »comme un être isolé, dépendant de lui seul, et »libre de donner dans tous les écarts de l'imagi-»nation souvent déréglée ; toute subordination »sera détruite ; il n'y aura plus ni poids ni me-»sure ; la soif du gain ruinera tous les ateliers, et »comme l'honnêteté n'est pas toujours la voie la »plus sûre pour arriver à la fortune, le public en-»tier sera TOUJOURS LA DUPE des moyens secrets »préparés avec art pour les aveugler et les sé-»duire... »

Il faut lire, dans les œuvres mêmes de Turgot, ces remontrances courageuses où toutes les crises commerciales et tous les événements sociaux qui se sont accomplis depuis cette époque, sont prévus et jugés de la hauteur d'une belle et noble intelligence, amie de la liberté humaine, mais s'inclinant devant l'autorité, principe que l'on foulait

alors aux pieds, par cela seul qu'il ne pouvait entrer dans le cerveau étroit des philosophes du XVIII[e] siècle.

La suppression des corporations était-elle réclamée par les exigences de l'opinion? Ce serait une grave erreur de le croire, car cet acte, si tristement culminant de la vie politique de Turgot, ne fit que précipiter sa chute.

L'esprit révolutionnaire s'attaquait à cette constitution, uniquement parce qu'elle appartenait à la tradition universelle, et qu'elle exprimait matériellement, dans le monde, l'esprit même du catholicisme qu'il fallait terrasser à tout prix, sous les coups du sarcasme d'abord, ensuite par l'échafaud. Voilà pourquoi l'on entreprit, avec un acharnement sans nom, de lui faire subir le sort de ces institutions ambulatoires que les siècles peuvent et doivent emporter, puisqu'elles ne représentent que le caprice d'un moment : œuvre fatale au point de vue de la civilisation, car la société, depuis lors individualisée et prétendue générale, n'a échappé maintes fois que par miracle aux embûches sanglantes de la barbarie!

Turgot triompha du Parlement, mais il fut vaincu par l'opinion publique : aussi dut-il céder

le pouvoir à Necker, qui avait acquis une grande popularité, en se déclarant l'adversaire des Économistes dans un ouvrage sur la législation des blés et dans un éloge de Colbert, où il prouvait que ce grand homme d'État, dont le nom s'identifiait avec la fortune publique, après avoir longtemps réfléchi sur la liberté du commerce, n'avait pas voulu imposer à la société des travailleurs et des producteurs le joug meurtrier de cette liberté. Les corporations furent rétablies, malgré l'édit de suppression ; et la puissance de Necker devint inébranlable, parce que la Bourgeoisie était satisfaite. Grâce à cette réaction, les communautés industrielles et marchandes eurent encore une existence légale ; mais Turgot avait prouvé aux Encyclopédistes qu'il n'était pas impossible de les détruire. — C'est ce qui arriva bientôt après, au sein de l'Assemblée constituante qui frappa mortellement l'État, alors qu'elle croyait seulement rendre la vie plus douce à l'individu.

En quittant le monde officiel, qu'il ne pouvait plus désorganiser légalement, après la chute de Turgot, l'esprit révolutionnaire s'empara du monde occulte et constitua les sociétés secrètes, avec l'arrière-pensée de bouleverser, à un jour donné,

la société publique. Ainsi parurent, dans le siècle dernier, à la suite des utopistes, les Convulsionnaires, les Magnétiseurs et les Somnambules extatiques, d'une part ; d'autre part, les Rose-croix, les Francs-maçons et les Illuminés, avant-garde de l'armée du mal qui marchait à la conquête de la civilisation, pour le compte de la barbarie, sous le drapeau de l'Encyclopédie et de l'Économie politique, telle qu'on la comprenait à cette époque (1). Depuis lors, nous assistons à un duel fatidique entre le pouvoir officiel et le pouvoir occulte : lutte formidable où chacun des deux champions succombe à tour de rôle et dont les peuples attendent l'issue avec une anxiété inexprimable, car il y va de la destruction entière de l'univers civilisé.

Toujours en quête d'agitation et de désordre, l'esprit révolutionnaire fit tourner à son avantage les embarras financiers qui résultèrent de la première administration de Necker, durant la guerre d'Amérique. Ce ministre, ayant voulu fonder le crédit public par voie d'emprunts remboursables

(1) Dans nos Études sur les Socialistes, on trouvera l'histoire générale des sociétés secrètes contre tous les pouvoirs publics.

à époques fixes, et sans amortissement, s'était mis en hostilité avec les fermiers-généraux ou receveurs de finances, classe rivale de celle des banquiers auxquels il avait, en quelque sorte, livré les destinées du gouvernement. Joly et Dormesson, ses successeurs, n'ayant pas le même crédit que Necker, obérèrent l'État de plus en plus, et furent obligés d'augmenter graduellement les bénéfices offerts aux prêteurs. Les engagements du Trésor devinrent bientôt si onéreux qu'il n'y eut plus moyen de faire équilibrer les dépenses avec les recettes ; le crédit s'anéantit, et le déficit, quoique facile à combler, allait devenir une arme terrible entre les mains des factieux. C'est alors que de Calonne, autre contrôleur-général, n'osant pas ajouter à ce déficit par de nouveaux emprunts, ni créer des impositions nouvelles, engagea Louis XVI à convoquer les Notables.

Cette assemblée se réunit à Versailles pour entendre le rapport de Calonne sur le déficit qui s'élevait à cent dix millions et qu'il voulait faire disparaître, en le comblant au moyen d'une subvention territoriale prélevée sur toutes les propriétés. Les Ordres privilégiés ne pouvaient accepter, sans abdiquer leur monopole, un système de con-

tributions qui fixait le droit commun en matière de finances; aussi fut-il rejeté. Pour obtenir, malgré le refus des Notables, l'enregistrement du nouvel impôt, on entraîna Louis XVI dans un lit de justice où la magistrature méconnut son autorité. Quarante-sept grands bailliages furent créés, afin de réduire l'opposition parlementaire, et l'on se promit d'enlever l'enregistrement à la magistrature factieuse, pour le confier à une Cour plénière : institution dont le nom s'était perdu avec les premiers souvenirs de la monarchie.

Ce coup d'État se préparait dans le mystère; mais il fut révélé au conseiller d'Éprémesnil qui, s'étant procuré une copie de l'ordonnance, accourut au Parlement, s'exprima avec violence au sujet du roi, et dit à ses collègues : — *Demandons les États-Généraux!* Des exécutions militaires sont ordonnées contre le Parlement; les cours du Palais se remplissent de gardes-françaises et de gardes-suisses; d'Éprémesnil et de Montrabert sont arrêtés en pleine séance pour être conduits, l'un au Mont-Saint-Michel, l'autre à Pierre-Encise. La querelle, entre la cour et le Parlement, loin de s'affaiblir, prend dans l'opinion des forces redoutables, car elle échauffe la tête des clercs de la Ba-

soche, des avocats, des huissiers, des écrivains et copistes des piliers, des procureurs et même des officiers de robes longues et de robes courtes : population nombreuse et passionnée, toujours prête à prendre fait et cause pour messieurs de la Grand'Chambre, de la Tournelle et des enquêtes, à cause de la solidarité morale qui existe entre eux et les magistrats des petites juridictions du Châtelet et des bailliages dont elle relève d'une manière plus directe, et qui fournira bientôt des chefs à tous les mouvements révolutionnaires, des présidents à tous les clubs.

« Il n'était pas difficile, dit M. Capefigue, de » grandir l'agitation dans l'état irrité de l'opinion » publique. A Versailles, c'étaient les notables, les » oppositions des seigneurs ou du clergé, leurs » plaintes vives et répétées ; à Paris, le bruit du » peuple, bien plus menaçant encore. Un change- » ment s'était manifesté dans la situation respec- » tive de Paris et de Versailles ; sous Louis XIV, la » grande cité n'était rien qu'un reflet obéissant » des mœurs de la cour et du somptueux palais du » monarque ; sous Louis XV, cette séparation s'était » continuée à ce point que le roi ne venait plus à » Paris, voulant ainsi témoigner que la capitale ne

» devait son éclat qu'à la royauté, mais que la cou-
» ronne indépendante de la populace pouvait ré-
» gner en dehors d'elle. Paris, depuis, avait pris
» une telle importance, qu'il dominait Versailles ;
» et l'opinion se faisait par les rues, les théâtres, le
» Palais-Royal, partout où il y avait multitude, et
» ce peuple, devenu fort turbulent, marchait droit
» à une révolution. Ces jeunes hommes criards,
» rassemblés sous les piliers du Palais-de-Justice,
» ce sont les clercs de la Basoche, à toutes les épo-
» ques fort mauvais sujets, alors qu'ils plantaient
» le mai pour le feu de la Saint-Jean en Grève :
» avec eux marchent les étudiants de l'Université,
» les élèves de droit ou de médecine, et à leur tête
» des premiers clercs ou des avocats sans cause, à
» la parole haute et mutine, tels que maîtres Dan-
» ton et Camille Desmoulins, fort connus dans les
» Pas-Perdus du Palais, et toujours portés à faire
» des harangues, des séditions parleuses... Les
» Halles, impatientes de remuer, se plaignaient de
» l'excessive cherté des entrées, de ce qu'elles
» payaient aux barrières, et surtout de ces surveil-
» lances de police que les gouvernements exercent
» sur la multitude. Dans les faubourgs, l'ouvrier
» était facilement ému ; quelqu'argent distribué

» pouvait mettre ces masses en action, et les agiter » tumultueusement ; les meneurs se révèleraient » tout seuls par instinct. Les chefs et les tribuns » ne manquent jamais au peuple (1). »

Cependant le Parlement suit à la lettre l'inspiration de d'Éprémesnil et concède à une assemblée nationale future, le pouvoir que la royauté lui dénie. Il proclame *le droit de la nation d'accorder librement les subsides par l'organe des États-Généraux;* toutes les compagnies de la province font cause commune avec la haute Cour de Paris. Les parlementaires sont appuyés par des séditions dans le Béarn, dans la Bretagne, dans le Dauphiné : une catastrophe est imminente. Le conseil, obligé de céder, fixe au 1er mai prochain la tenue des États-Généraux (8 août 1788) ; et Necker, l'homme de la Bourgeoisie, va reprendre son ancien portefeuille, tandis que de Brienne et de Lamoignon sont obligés d'abandonner le pouvoir pour satisfaire l'opposition.

Aussitôt, grande fut la joie des clercs de la Basoche et des procureurs que le pouvoir occulte poussait à l'émeute, afin de préparer le terrain aux révolutions. On force les bourgeois à mettre des

(1) *Louis XVI*, tome III, pag. 318-319-321.

lampions sur leurs fenêtres; les effigies des anciens ministres sont brûlées sur le Pont-Neuf, aux pieds de la statue de Henri IV; quelques boutiques d'épiciers sont pillées; et le commerce de Paris, menacé dans sa propriété, porte ses plaintes au lieutenant de police qui ordonne au commandant Dubois, chevalier du guet, de dissiper les attroupements par la force. Après quelques charges vigoureuses, les émeutiers se dispersèrent : il est vrai que l'opinion publique était déjà préoccupée des prochaines assemblées de bailliages.

Louis XVI voyait sans crainte approcher le moment où son autorité serait soumise à la grande épreuve des États-Généraux. Plein de confiance dans la Bourgeoisie, qui s'était constamment tenue aussi loin des intrigues de cour que des agitations fomentées par l'esprit de parti, rien ne pouvait lui faire supposer qu'elle passerait, en un jour, de l'indifférence politique aux réactions les plus violentes. « L'opinion de Louis XVI, dit M. Capefigue, s'était formulée d'après la vieille antipathie » de la maison de Bourbon pour les gentilshommes. » Nulle race n'avait plus favorisé la Bourgeoisie, » nulle n'avait plus fait pour le Tiers-État (1). »

(1) *Louis XVI*, tome IV, pag. 79-80.

D'ailleurs, la classe moyenne, plus directement intéressée à l'ordre que les hautes classes et que les classes inférieures, paraissait devoir répondre aux vues généreuses du monarque, en tout ce qui concernerait la réforme des lois et des institutions, puisqu'on la prenait pour base de la nouvelle organisation politique, et que l'avis, presqu'unanime du conseil, se résumait dans la conclusion suivante : « — *Les députés du Tiers seront le double en nombre dans les États convoqués par les bailliages.* — Louis XVI espérait ainsi faire triompher le droit commun, malgré l'opposition des deux Ordres privilégiés, par le seul effet de l'intervention de la Bourgeoisie ; mais, dès ce moment, le pouvoir occulte cherchait lui-même à priver la royauté de cet auxiliaire, seule force monarchique, pour faire pencher de son côté la balance de l'avenir, en bouleversant la société.

Necker avait provoqué un arrêt qui autorisait tout citoyen à publier librement, et pour l'instruction personnelle du roi, ses vues particulières sur les prérogatives de la représentation nationale, sans prendre garde qu'il abaissait l'autorité du pouvoir, au lieu de l'élever ; et que le prince donne toujours, ou bien, est censé donner le pro-

grès aux peuples, mais qu'il ne le reçoit jamais, ou qu'il ne doit jamais le recevoir de leurs mains. Cette faute une fois commise, il en résulta les plus graves conséquences. Mille brochures, plus ou moins révolutionnaires, parurent simultanément : celle de l'abbé Sieyès, qui exerça une si puissante influence sur les événements de cette époque, effaça toutes les autres, et détermina, sans doute, le rôle que la Bourgeoisie allait être appelée à jouer.

Parlant au nom des classes populaires, l'auteur s'indignait de voir la tendance de la cour vers une réaction aristocratique, depuis la publication d'une ordonnance qui imposait l'obligation d'avoir des lettres de noblesse à quiconque voulait suivre la profession des armes; et il s'élevait également contre la tendance des Parlements qui accordaient la plupart des charges de présidents et de conseillers aux classes privilégiées, afin d'arrêter le progrès social par l'élément démocratique. Ces principes d'exclusion dont la Bourgeoisie était frappée, l'abbé Sieyès les retournait contre la noblesse. Il voulait que la représentation du Tiers-État fût interdite aux membres des deux premiers Ordres; et que les députés populaires ou du droit commun,

fussent égaux en nombre et en influence avec les députés du clergé et de la noblesse, ou du monopole. Pour atteindre ce but, il se demandait : — *Qu'est-ce que le Tiers-État?* — A cette interrogation, devenue le titre de la brochure, Sieyès répondait : — *Le Tiers-État est une nation complète.*

Analysons rapidement cet écrit dont l'action fut si grande sur l'esprit de la Bourgeoisie, considérée déjà comme la seule expression de la France. — *Que faut-il pour qu'une nation subsiste et prospère? Des travaux particuliers,* disait l'auteur, *et des fonctions publiques.* Or, les travaux particuliers sont exécutés par les laboureurs et par les marchands, par les producteurs et par les consommateurs, par les industriels et par les citoyens livrés aux professions savantes et libérales, c'est-à-dire, par le Tiers-État. Les fonctions publiques, au contraire, n'appartiennent qu'à l'Épée, à la Robe, à l'Église ou à l'Administration, car le Tiers-État n'en possède que les *dix-neuf vingtièmes.* « Cet Ordre, dit l'abbé Sieyès, est frappé d'interdiction... » de rares exceptions, senties comme elles doivent » l'être, ne sont qu'une dérision, et le langage » qu'on se permet dans ces occasions, une insulte

» de plus... Qui donc oserait dire que le Tiers-
» État n'a pas en lui tout ce qu'il faut pour former
» une nation complète? il est l'homme fort et ro-
» buste dont un bras est enchaîné. Si l'on ôtait
» l'Ordre privilégié, la nation ne serait pas quelque
» chose de moins, mais quelque chose de plus.
» Ainsi, qu'est-ce que le Tiers-État? — Tout, mais
» un tout entravé et opprimé! Que serait-il sans
» l'Ordre privilégié? — Tout, mais un tout libre et
» florissant.

» Il faut entendre par le Tiers-État, l'ensemble
» des citoyens qui appartiennent à l'Ordre com-
» mun; tout ce qui est privilégié par la loi, de
» quelque manière que ce soit, sort de l'Ordre
» commun, et par conséquent n'appartient pas au
» Tiers-État. L'ancienne noblesse ne peut pas souf-
» frir les nouveaux nobles; elle ne leur permet de
» siéger avec elle que lorsqu'ils peuvent prouver,
» comme on dit, quatre générations et cent ans.
» Ainsi, elle les repousse dans l'Ordre du Tiers-
» État, auquel évidemment ils n'appartiennent
» plus. — Qu'on fasse des nouveaux nobles tout ce
» qu'on voudra, il est sûr que dès l'instant qu'un
» citoyen acquiert des priviléges contraires au
» droit commun, il n'est plus de l'Ordre commun.

» Son nouvel intérêt est opposé à l'intérêt général :
» il est inhabile à voter pour le peuple.

» Ce principe incontestable écarte pareillement
» de la représentation de l'Ordre du Tiers les sim-
» ples privilégiés à terme. Leur intérêt est aussi
» plus ou moins ennemi de l'intérêt commun ; et
» quoique l'opinion les range dans le Tiers-État et
» que la loi reste muette à leur égard, la nature
» des choses, plus forte que l'opinion et la loi, les
» place invinciblement hors de l'Ordre com-
» mun. »

Après avoir dit aux six millions d'électeurs bourgeois quels sont leurs droits, ou mieux, quels sont les principes qu'ils doivent exprimer, dans la rédaction de leurs cahiers, ou qu'ils doivent exiger de leurs représentants, le publiciste-candidat résume sa pensée d'une manière saisissante, en abordant la question de l'avenir du Tiers-État : — *Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'Ordre politique ? — Rien. — Que doit-il être ? — Tout.* On pouvait retourner cette double proposition et conclure, avec les principes de l'abbé Sieyès : — *Qu'est-ce que le roi dans l'Ordre politique ? — Tout. — Que doit-il être ? — Rien.*

Les élections générales eurent lieu sous l'influence de cette doctrine subversive. Louis XVI ne

pouvait pas trouver des forces monarchiques dans les entrailles d'une société démoralisée et ne renfermant plus, par conséquent, que des forces révolutionnaires.

Necker avait divisé la ville de Paris en soixante districts, où les bourgeois devaient nommer un électeur sur cent individus payant à l'État une contribution de deux journées de travail. Chaque district, transformé en assemblée primaire, devait se réunir aussi, un jour seulement et pour cette unique opération, après laquelle tout électeur désigné se rendrait à l'Hôtel-de-Ville, y travaillerait à la rédaction générale du cahier des remontrances et y élirait quarante députés, sous la présidence du prévôt des marchands. Les élections du royaume étaient déjà faites, lorsque les districts de Paris furent convoqués (20 avril 1789). L'autorité municipale ordonna que ces assemblées particulières seraient présidées par un échevin; mais plusieurs d'entr'elles constestèrent ce droit aux officiers civils et voulurent choisir elles-mêmes leurs présidents, leurs commissaires, leurs électeurs. Ceux-ci se rendirent le lendemain à l'Hôtel-de-Ville, au nombre de quatre cents, y élirent

les quarante députés, et rédigèrent leurs cahiers. Ils renoncèrent à tous les priviléges de noblesse ou droits féodaux, anciennement accordés à l'Échevinage de Paris, et demandèrent qu'une autre Constitution civile, fondée sur des bases différentes et renouvelée tous les trois ans par l'élection, fût substituée à la Prévôté des marchands. — Ce que la Bourgeoisie de Paris faisait à l'égard de cette magistrature, au nom du droit révolutionnaire, encore vague et indéfini, le Tiers-État allait le faire également, à l'égard de la royauté, au nom du même principe; car on entendait partout la même protestation contre les autorités constituées.

Cette protestation avait lieu légalement dans l'Hôtel-de-Ville, par la Bourgeoisie; illégalement dans la rue, non par le peuple, mais par la populace. Tous les historiens ont signalé l'apparition formidable que fit alors, dans la capitale, une multitude d'hommes, à figure atroce comme leurs mœurs, ne comprenant l'ordre social que par le pillage ou le vol public, et l'humanité que par le brigandage. Puisque le pouvoir officiel tenait ses États à Versailles, le pouvoir occulte voulut également tenir les siens à Paris, de manière à ce que

ceux-ci pussent réagir fatalement sur ceux-là. En effet, il les mit à l'œuvre sur les ruines de la manufacture de Réveillon, dans le faubourg Saint-Antoine, d'où ils ne sortirent bientôt que pour entrer dans les hangars du Palais-Royal, centre de tous les mécontentements. C'est là que le pouvoir occulte dressa les premières tentes de ces bivouacs révolutionnaires, qu'on appela bientôt *le Camp des Tartares,* pour montrer sans doute qu'ils n'ont rien de commun avec la civilisation.

Cependant, l'attitude révolutionnaire de la Bourgeoisie de Paris n'était pas encore de nature à effrayer Louis XVI qui pouvait lui opposer l'opinion de toute la France, puisque la masse du Tiers-État, loin de suivre les philosophes dans leurs observations métaphysiques applicables à l'État, pour le bouleverser sous prétexte de le réformer, ne tendait qu'à renouer la chaîne des traditions nationales brisée depuis 1614. « Il résulte, en effet, dit » M. de Lourdoueix, il résulte du dépouillement des » cahiers présentés par M. de Clermont-Tonnerre » aux États-Généraux, que tous les bailliages étaient » d'accord pour déclarer : 1° Que le gouvernement » français était un gouvernement monarchique ; » 2° que la personne du roi était inviolable et sa-

» crée ; 3° que la couronne était héréditaire de » mâle en mâle ; 4° que le roi était dépositaire de » la puissance exécutive ; 5° que la nation faisait la » loi avec la sanction royale ; que le consentement » national était également nécessaire à l'impôt et » à l'emprunt ; 6° que les corps administratifs ou » États provinciaux devaient être organisés. On le » voit, il n'y avait dans tous ces vœux rien qui » tendît à constituer un gouvernement à l'an- » glaise, ni une démocratie américaine, ni une » République grecque ou romaine, ni un contrat » social, ni un code de la nature (1). » Il s'agissait, purement et simplement, pour la Bourgeoisie, de déterminer le nouveau but de l'État, conformément au caractère politique, à la tradition antérieure et aux destinées futures du pays.

L'ouverture des États-Généraux eut lieu dans les vieilles formes ; chaque Ordre y était distingué par le costume, ainsi que cela s'était pratiqué en 1614. Cette distinction éveilla la susceptibilité de la Bourgeoisie qui avait entendu tous les philosophes s'élever avec énergie contre l'inégalité des conditions humaines et qui cherchait vainement autour d'elle, dans les États comme

(1) *De la Restauration de la société française*, pag. 505-506.

dans la nation, le motif réel du maintien de ce vieil usage, alors que les existences, les hiérarchies, les idées, les intérêts, les positions et les richesses avaient changé complétement depuis la dernière convocation des trois Ordres. En effet, la noblessse, considérée comme un Ordre distinct, ne pouvait représenter que les fiefs et la robe. Or, une grande partie des terres seigneuriales appartenaient déjà au Tiers-État ; et la magistrature bourgeoise anoblissait d'autant plus positivement les classes populaires, qu'elle avait usurpé une suprématie réelle en politique.

Le clergé n'était pas dans une situation plus favorable vis-à-vis de la Bourgeoisie générale. « Il » possédait d'immenses richesses, observe très-bien » M. de Lourdoueix ; mais depuis le concordat de » François Ier, ces richesses étaient réparties par un » ministre, et la feuille des bénéfices était tombée » plus d'une fois dans des mains qui ne pouvaient » attirer beaucoup de respect sur les noms qu'elles » y inscrivaient. Un grand nombre de jeunes gens » sans vocation étaient dirigés vers cette vocation » par les convenances des familles; beaucoup d'entre » eux ne tenaient à l'Église que par le titre d'abbé, » qu'ils dégradaient par le sigisbéïsme ; il y avait

» des abbés sans abbayes; d'autres, au contraire, » n'avaient d'ecclésiastique que leurs bénéfices; » plusieurs prélats paraissaient à peine dans leurs » évêchés, et venaient à Paris étaler leur opulence » et prendre part aux grandes intrigues de la cour » et du cabinet. Enfin, la faveur accumulait plu- » sieurs bénéfices sur la même tête, et les services » des titulaires étaient pour l'ordinaire en raison » inverse du nombre d'emplois qu'ils accaparaient. » En réalité, le monde avait acquis la plus grande » partie des biens de l'Église, et le petit collet que » portaient les usufruitiers de ces biens servait » plutôt à constater ce triomphe qu'à le déguiser. » On voit combien il était difficile que le clergé, » dans la situation où il se trouvait après Dubois » et Louis XV, pût se maintenir comme puissance » politique et conserver cette prépondérance mo- » rale qu'il avait exercée dans les grandes assem- » blées de la nation (1). »

Si le clergé et l'aristocratie, en tant qu'Ordres séparés, avaient été moralement détruits, le premier, par lui-même, le second par Richelieu et par Louis XIV, le Tiers-État, au contraire, s'était créé une splendide existence, non-seule-

(1) *Ibid.*, pag. 490-491.

ment dans le commerce et dans l'industrie, mais encore par le développement des sciences, des lettres et des arts où il possédait tant d'illustration qu'il formait, à vrai dire, la noblesse véritable. Ce travail égalitaire, de haute portée, s'était accompli depuis 1614, ou mieux, *depuis que la nation avait cessé d'être représentée* dans les États; il était donc impossible de n'en pas tenir compte, car les distinctions particulières de la naissance devaient être bien peu de chose dans une assemblée politique où toutes les questions allaient être résolues par l'intelligence et par l'intérêt général.

Le premier acte des trois Ordres qui constituaient les États-Généraux, fut la vérification des pouvoirs. Le clergé et la noblesse voulurent y procéder en particulier; mais le Tiers, auquel le roi, par un effet de sa bienveillance, avait assigné provisoirement la salle des États, — ce qui lui fit croire, sans doute, que Louis XVI était de l'avis de Sieyès et qu'il considérait la Bourgeoisie comme étant la nation toutentière, — demanda que la vérification eût lieu en commun. Cette prétention fut repoussée avec orgueil par les deux Ordres privilégiés; mais le Tiers, réuni

sous la présidence de Bailly, n'en devint pas pour cela plus humble. Appelé en force à l'Assemblée, il était décidé à faire prévaloir sa supériorité numérique, en consacrant le principe du vote par tête, au lieu du vote par Ordre, et en fondant, même par les moyens les plus révolutionnaires, sa puissance politique dès les séances préparatoires, afin qu'elle ne fût pas ultérieurement méconnue.

Une foule de députés, appartenant au clergé ou à la noblesse; quelques gentilshommes et un plus grand nombre de curés qui, par leur naissance et par leur position, devaient plutôt favoriser l'intérêt bourgeois que l'intérêt nobiliaire, adoptèrent la proposition du Tiers. La vérification de leurs pouvoirs particuliers eut lieu en commun. Vainement la noblesse et le clergé, pour rester dans leurs chambres séparées, déclarèrent-ils : le premier Ordre, qu'il acceptait le principe de l'égale répartition des charges; le second, qu'il acceptait le principe de l'égale répartition des impôts; le conflit entre les partisans de la distinction, selon les idées anglaises, qui cherchaient à constituer en France une reproduction de la Chambre des lords et de la Chambre des communes, et entre les partisans de la non-distinction,

devint si violent, que la royauté dut intervenir.

Les trois Ordres avaient perdu plus d'un mois dans ces discussions intérieures, qui pouvaient dégénérer en une guerre civile. Louis XVI ordonna la fermeture de la salle des États, lieu ordinaire des séances du Tiers, afin qu'on l'appropriât aux solennités d'une séance royale. Évidemment, cette séance ne pouvait avoir pour objet que la soumission de la Bourgeoisie, déçue dans ses plus chères espérances et dont la force numérique ne faisait qu'augmenter les mécomptes. Lorsque les députés se présentèrent à la salle des États, et qu'ils en trouvèrent les portes fermées; au lieu de se disperser, il se réunirent dans un jeu de Paume, où les plus exaltés discutèrent avec ardeur les droits respectifs des trois Ordres, et posèrent fatalement le principe révolutionnaire, pour mieux arriver à une usurpation et à une voie-de-fait. On jure de *ne jamais se séparer que la Constitution du royaume et la régénération publique ne soient établies et affermies;* on répète, avec Sieyès, que le Tiers-État est une nation complète, c'est-à-dire, sujet et souverain en même temps; on lui fait prendre enfin le titre d'*Assemblée nationale,* à l'exclusion des deux premiers Ordres et même de la royauté. Dé-

naturant ainsi son propre but, qui était de faire les lois avec le concours et sous la direction suprême de la royauté, le Tiers transformait les États-Généraux en *constituants;* déchirait les mandats impératifs que les députés nobles ou bourgeois avaient reçus de six millions d'électeurs; et se décidait à tout démolir, sous prétexte de tout renouveler, sans savoir préalablement s'il aurait la faculté de reconstruire.

A cette séance révolutionnaire du jeu de Paume, Louis XVI voulut opposer une séance royale. Tous les Ordres se réunirent dans la salle des États, sous la présidence de Bailly, doyen d'âge de la Bourgeoisie. La royauté paraît au milieu d'eux (23 juin) ; elle répond aux doléances populaires, en sacrifiant les intérêts du privilége aux intérêts du droit commun, et en formulant les vrais principes constitutionnels , base assurée du gouvernement d'un peuple libre. Le Tiers-État entend l'expression de cette haute politique nationale avec silence et respect; mais il remarque l'absence de Necker, qui ressemble à une protestation. Néanmoins , il va suivre Louis XVI , se séparer, selon les ordres du roi, en même temps que la noblesse et le clergé , lorsque le

comte de Mirabeau, gentilhomme déclassé, élu pour représenter l'intérêt de la roture, ou mieux l'esprit révolutionnaire, s'écrie : « — J'avoue » que ce que vous venez d'entendre pourrait être » le salut de la patrie, si les présents du des- » potisme n'étaient pas toujours dangereux. Quelle » est donc cette insultante dictature? L'appareil des » armes, la violation du temple national, pour vous » commander d'être heureux! Qui vous fait ce com- » mandement? votre mandataire; qui vous donne » des lois impérieuses? votre mandataire : lui qui » doit la recevoir de vous. La liberté de vos décla- » rations est enchaînée; une force militaire envi- » ronne l'Assemblée; où sont les ennemis de la » nation? Catilina est-il à nos portes? »

Le fougueux orateur est interrompu par l'arrivée du maître des cérémonies, qui invite le président à faire évacuer la salle. Aussitôt, Mirabeau, s'adressant tour-à-tour à l'officier royal et au Tiers-État, poursuit en ces termes :

« — Allez dire à votre maître que nous sommes » ici par la puissance du peuple et qu'on ne nous » en arrachera que par la force des baïonnettes..... » Et nous, assurons notre ouvrage en déclarant in-

» violable la personne des députés aux États-Géné-
» raux. Ce n'est pas manifester de la crainte ; c'est
» agir avec prudence, c'est un frein contre les con-
» seils violents qui assiégent le trône.

Sous l'influence de ce discours, l'alliance du roi et de la Bourgeoisie est rompue ; le Tiers-État, par un nouveau décret, se déclare, individuellement et collectivement, souverain. Il défie la royauté, qui n'ayant plus, en quelque sorte, de force morale, ne peut réagir contre lui que par la force matérielle. En effet, le renvoi de Necker, ministre félon, est arrêté dans le conseil ; et le maréchal de Broglie, homme d'énergie et d'exécution, auquel on réserve le portefeuille de la guerre, fait avancer des troupes. L'Assemblée se croit à la veille d'un coup d'État ; elle charge Mirabeau, l'orateur dont la parole tribunitienne sert de levier à la révolution, de rédiger une humble adresse pour demander d'abord au roi l'éloignement des forces militaires qui entourent Versailles et Paris ; ensuite *l'établissement de gardes bourgeoises dans les deux villes Paris et Versailles, attendu qu'il pouvait être convenable de pourvoir provisionnellement au maintien du calme et de la tranquillité.* Le roi ne répond à cette double demande que par un sim-

ple refus; il ne peut pas employer son autorité à constituer une armée pour la sédition et à dissoudre l'armée de l'ordre, c'est-à-dire, livrer la société, pieds et poings liés, à l'anarchie. Aussitôt le Tiers, en communication incessante avec les clubistes de la capitale, fait intervenir la Bourgeoisie de Paris, qui n'obtint pas un meilleur résultat et qui en garde rancune à Louis XVI; car tandis que ses représentants veulent consacrer son avénement révolutionnaire à la vie politique dans l'État, elle voit son existence matérielle révolutionnairement menacée dans ses propres foyers.

En effet, l'action des clubs se manifestait publiquement à Paris où une main invisible semait l'argent dans les rangs des gardes françaises pour mieux désorganiser les troupes régulières. On les préparait ainsi à *fraterniser avec le peuple,* c'est-à-dire avec les *brigands;* — ce noble titre de *peuple,* toujours profané, était donné à tous les mauvais sujets que l'on enrégimentait. Au moyen de l'indiscipline militaire, les meneurs enlevaient à la société sa dernière garantie. Chaque jour était marqué par le pillage des manufactures, des fabriques de farines et des boutiques de boulangers, ou par l'incendie des barrières et des

maisons particulières : attentats systématiques, moins dirigés contre les individus que contre l'ordre social ; et qu'il fallait attribuer à ces figures sinistres jetées sur le pavé de la capitale ; première armée de la Terreur.

Le Tiers-État, en engageant les électeurs de Paris à demander avec lui l'établissement des gardes-bourgeoises, avait mis l'opinion de son côté, parce qu'il s'appuyait sur l'intérêt des classes moyennes qui redoutaient la multitude, et qui cherchaient à sauver : d'un côté, l'ordre matériel si nécessaire à ses intérêts, et de l'autre côté, les usurpations révolutionnaires de l'Assemblée ; double tactique d'un même égoïsme.

« Pour accomplir les élections aux État-Généraux, dit M. Capefigue, il s'était formé naguère » des réunions actives dans tous les quartiers de » Paris. Sans être l'élite de la société, les électeurs » exprimaient les classes de la Bourgeoisie. Il vint » dans la pensée de ces électeurs de se réunir pour » le gouvernement de la cité, et ceci à la fois con- » tre les tentatives de la cour et les agitations du » peuple ; comme si ce n'était pas assez de l'Assem- » blée nationale de Versailles, il se fit également » dans chaque quartier des assemblées dans les-

» quelles on vota une réunion à l'Hôtel-de-Ville.

» Le pouvoir de cette Bourgeoisie tumultueuse-
» ment assemblée était certainement nul; mais
» alors la manie était venue de se constituer, de
» s'organiser; et puisque le Tiers-État s'était fait
» Assemblée nationale, pourquoi les électeurs ne
» se feraient-ils pas spontanément conseil munici-
» pal et gouvernement de Paris? ils avaient pour
» cela un motif déterminant : la crainte de voir
» piller leurs boutiques ou leurs maisons; ils vou-
» laient faire passer l'insurrection tumultueuse à
» l'état d'insurrection légale et pacifique; et une
» fois maîtres du mouvement, ils espéraient le diri-
» ger en faveur du Tiers-État, pour dominer ceux
» qu'ils appelaient aristocrates. Les assemblées
» électorales étaient donc un mode tout trouvé d'ad-
» ministration publique pour chaque quartier et la
» cité entière (1). »

Cependant, un vaste déploiement de troupes montrait aux séditieux de Paris, que le gouvernement était prêt à faire respecter les lois et à repousser la force par la force; c'est alors que la Bourgeoisie, fidèle aux règles de conduite qu'on venait de lui

(1) *Louis XVI.* Tome IV, pag. 189-190.

tracer dans l'Assemblée nationale, vota l'arêté suivant qui fut rendu à l'Hôtel-de-Ville :

« L'assemblée des électeurs de la ville Paris, ne pouvant se dissimuler que la présence d'un grand nombre de troupes dans cette capitale et aux environs, loin de calmer les esprits et d'empêcher les émotions populaires, ne sert au contraire qu'à donner des alarmes plus vives aux citoyens et à occasionner des attroupements dans tous les quartiers, demeure convaincue que le seul et vrai moyen qu'elle puisse se proposer dans une pareille circonstance, pour ramener la tranquillité, serait de rétablir la garde bourgeoise ; que cette garde est suffisante pour prévenir tous les dangers ; qu'elle est même nécessaire ; que les habitants de cette ville ont d'autant plus de raison de désirer de se garder eux-mêmes que, tout récemment, la plupart des villes du Languedoc viennent d'y être autorisées par les ordres du roi, et que les communes voisines ont de même armé leurs bourgeois pour la police des marchés.

» Par tous ces motifs, l'assemblée a arrêté de supplier, par l'entremise de ses députés, l'Assemblée nationale de procurer au plus tôt à la ville de Paris l'établissement d'une garde bourgeoise. »

On le voit, les classes moyennes, blessées par le refus de Louis XVI, lui enlevaient le pouvoir constituant pour l'attribuer à la représentation nationale. Sous ce rapport, l'organisation militaire de la Bourgeoisie, faite malgré la royauté, et, par conséquent, contre elle, devait avoir un caractère entièrement anarchique.

Telle était la situation morale et matérielle de Paris, lorsqu'on y apprit que Necker venait d'être exilé. Aussitôt les faubourgs se soulèvent, et Camille Desmoulins, le fougueux orateur des clubs en plein vent, harangue la foule dans le Palais-Royal. « Aux armes! s'écrie-t-il, l'exil de Necker est le » signal d'une Saint-Barthélemy des patriotes! aux » armes! Arborons une cocarde. » Il arrache une feuille de marronnier et la fixe à son chapeau; chacun l'applaudit, l'imite et le suit. On promène les bustes de Necker et du duc d'Orléans dans les rues et sur les boulevards. Une charge de dragons dissipe ces attroupements et blesse quelques séditieux. Alors un cri formidable s'élève de toutes parts : — *A demain, la vengeance!*

Les meneurs n'avaient encore besoin que de blessés; depuis, il leur a fallu des cadavres!

Le lendemain, Paris était dans un désordre

inexprimable. Déjà les séditieux, marchant en quelque sorte sous les ordres des gardes-françaises, avaient enlevé trente mille fusils et quelques canons aux Invalides, repoussé les troupes du Champ-de-Mars, incendié le couvent de Saint-Lazare, le Garde-Meuble de la couronne et plusieurs barrières, lorsqu'ils se présentèrent à l'Hôtel-de-Ville. Tous les chefs du mouvement entrent, suivis d'une multitude innombrable, dans la salle où les électeurs ont établi un comité de vingt-quatre membres pour veiller à la sécurité publique. Mille voix ne poussent qu'un seul cri impératif : *Des armes !*. « Ces ordres étaient d'autant plus pressés, disent les procès-verbaux des électeurs, que l'on apprenait qu'une foule de gens sans aveu, une foule armée infestait les rues de la capitale ; que les troupes de ligne environnaient la ville de toutes parts et pouvaient survenir à chaque instant. Les électeurs, prenant leur parti, ordonnent au concierge de l'Hôtel-de-Ville de délivrer tout ce qui s'y trouvait d'armes ; on n'attend pas le concierge ; les portes sont enfoncées, les armes pillées, toute la garde de la ville se trouve en un instant désarmée, et l'on voit un homme en chemise et sans bas, comme sans sou-

liers, monter la garde, le fusil sur l'épaule, à la porte de la grande salle. »

En ce moment, l'avocat Chapelier disait à la tribune de l'Assemblée nationale, stupéfaite : *Le sang coule; les propriétés ne sont plus en sûreté : il n'y a que la garde bourgeoise qui puisse remédier à tous ces maux.*

Il importait, sans doute, à la Bourgeoisie de s'armer pour rétablir, autant que possible, la sécurité sociale, alors que le peuple, altéré de destruction, inondait Paris en poussant des cris de mort et en sonnant le tocsin. Une garde bourgeoise est organisée; les électeurs déclarent *en permanence le comité de la sûreté publique et de la milice parisienne.* Flesselles, prévôt des marchands, le préside et fait rendre l'arrêté suivant, au milieu de la nuit (1) :

« Il sera demandé dans le moment même à chaque district, de former un état nominatif, d'abord de deux cents citoyens (lequel nombre sera augmenté successivement); les citoyens doivent être connus et en état de porter les armes; ils se-

(1) Voir pour plus de détails l'ouvrage remarquable de M. Alboise : *Fastes des Gardes Nationales de France,* pag. 12-13.

ront réunis en un corps de *milice parisienne,* pour veiller à la sûreté publique, suivant les instructions qui seront données à cet effet par le comité permanent.

» Au moment de la publication du présent arrêté, tout particulier qui se trouvera muni de fusils, pistolets, sabres, épées ou autres armes, sera tenu de les porter sur-le-champ dans les différents districts dont il fait partie, pour les remettre aux chefs desdits districts, y être rassemblés et ensuite distribués, suivant l'ordre qui sera établi, aux différents citoyens qui doivent former la milice parisienne. »

La Bourgeoisie, en rendant cet arrêt, voulait désarmer le prolétariat, afin de n'avoir plus à compter avec lui ; mais celui-ci voulut conserver ses armes, et le comité, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, fut contraint de confondre, dans les rangs de cette milice révolutionnaire, non-seulement les chefs des jurandes, mais encore les clercs du Châtelet, ceux du Palais, les élèves en médecine, les corporations d'ouvriers, les soldats du guet, et même les gardes-françaises qui abandonnèrent leur équipement royal pour prendre l'uniforme populaire ; et la cocarde blan-

che, pour la cocarde bleue et rouge, c'est-à-dire, le drapeau de la France pour celui de l'Hôtel-de-Ville de Paris !

Cette milice, formée de tant d'éléments disparates, et, armée de sabres, de piques, de hallebardes, avait pour prétexte l'ordre, et pour but l'insurrection. La Bourgeoisie, qui se croyait maîtresse du mouvement et contre la cour et contre le peuple (1), vit avec joie la municipalité enjoindre au gouverneur de la Bastille de recevoir, dans cette place, les soldats de la milice parisienne, attendu « qu'il ne devait y avoir dans Paris aucune » force militaire qui ne fût sous la main de la ville. »

A cette sommation, le gouverneur Delaunay répond en soldat du roi, qui n'a point d'ordre à recevoir du pouvoir civil, et prépare sa défense. Bientôt le peuple se rue contre les murs de cette prison féodale attaquée au nom de la liberté illimitée. Quelques mousquetades dispersent l'armée parisienne ; mais elle revient à la charge, renforcée par les gardes-françaises qui rétablissent le combat avec du canon et montent à l'assaut. La garnison, composée de quelques invalides, capitule; on lui promet la vie sauve ; mais leur chef et

(1) Capefigue. *Louis XVI.* Tom. IV, pag. 192.

quelques-uns de leurs compagnons d'armes n'en sont pas moins massacrés. Flesselles, prévôt des marchands, est tué d'un coup de pistolet sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, ce Louvre de la Bourgeoisie fière d'avoir créé le droit à l'insurrection. Deux électeurs partent pour Versailles et vont annoncer la prise de la Bastille, ou mieux, la victoire de l'Hôtel-de-Ville, aux députés du Tiers-État. Plusieurs membre de l'Assemblée reprochent aux Parisiens, les massacres qui ont eu lieu; mais Bonnave ne craint pas de justifier les assassins, en parlant ainsi des victimes : — *Leur sang était-il donc si pur* !

La journée du 14 juillet 1789 eut une portée révolutionnaire d'autant plus grande, que la royauté, partout défaite, sans avoir combattu nulle part, éloigna ses troupes de Paris et confirma l'établissement de la garde bourgeoise. Une députation de l'Assemblée nationale, conduite par Bailly et par Lafayette, se rendit à l'Hôtel-de-Ville pour annoncer cette nouvelle aux électeurs, c'est-à-dire au pouvoir constituant, qui s'était constitué de lui-même. On élut Lafayette commandant-général de la milice parisienne, et Bailly *prévôt des marchands*. Un assistant protesta contre ce dernier titre : *Non pas prévôt*

des marchands, s'écria-t-il, *mais maire de Paris;* et toutes les voix répondent : *Oui, oui, maire de Paris!*

La Bourgeoisie, en acclamant ses chefs à la suite d'une insurrection et sans y être autorisée par la royauté, complétait son insurrection politique et civile. Deux jours après, Louis XVI traversa les rangs de la garde parisienne, se rendit à l'Hôtel-de-Ville, et accepta les couleurs bleue et rouge, auxquelles il joignit *la couleur blanche, en signe d'union* du pouvoir royal et du pouvoir municipal. — Ainsi Charles VII, alors régent, avait été contraint de porter les insignes de la révolte, en humiliant son autorité morale devant la dictature sanglante d'Étienne Marcel, prévôt des marchands.

Avant de repartir pour Versailles, Louis XVI promit à la Bourgeoisie de rappeler Necker et de lui confier la direction du gouvernement. L'ancien contrôleur-général revint, en effet. Jaloux de retremper sa popularité dans le flot des ovations démocratiques, il parut à l'Hôtel-de-Ville, quelques heures avant le massacre de Foulon et de Berthier, pour demander au peuple le salut de Bezenval : mais, à dater de ce jour, il perdit tout

crédit auprès de la Révolution, parce qu'il lui avait parlé d'humanité.

Les égorgements individuels de la capitale tendaient à se généraliser dans les villes de la province et même dans les campagnes, où le parti de la destruction suscitait la guerre des chaumières contre les châteaux, et du prolétariat contre la propriété. Le cercle révolutionnaire allait donc en s'élargissant, puisque l'antagonisme de la noblesse et de la Bourgeoisie impliquait un bouleversement général, favorable aux classes inférieures, qui n'ayant rien à perdre, devaient tout y gagner. Sieyès et Mirabeau, les deux chefs du parti purement bourgeois, espérèrent contenir ce mouvement ultra-démocratique, en réveillant le sentiment de sa propre conservation dans l'esprit du Tiers-État, sous le rapport de l'intérêt matériel ; et sous le rapport de l'intérêt moral, en provoquant son courage avec le sentiment de LA PEUR ! Une propagande occulte fut organisée; tous les électeurs de l'Hôtel-de-Ville de Paris, où l'on remarquait Duveyrer, ami intime de Mirabeau et l'historiographe de la municipalité de cette époque, y prirent part. Bientôt une panique générale s'étendit sur la France entière. On disait, dans chaque

centre de population, que des *brigands* armés parcouraient les campagnes, brûlant les moissons, incendiant les couvents et les châteaux, égorgeant les propriétaires et menaçant de faire une irruption implacable dans les villes. Aussitôt, chaque cité, chaque commune, chaque paroisse forme une garde civique pour résister à des ennemis imaginaires : c'était le seul résultat positif que Mirabeau et Sieyès voulussent obtenir. Les armes d'un million de bourgeois pouvaient désormais appuyer les votes révolutionnaires du Tiers-État, et contre les réactions aristocratiques de la cour, et contre les envahissements de la démagogie.

Déjà, toutes les supériorités se mettent au niveau de la classe moyenne. Hier, le roi abdiquait en quelque sorte devant elle; aujourd'hui, c'est le tour de la noblesse. Le vicomte de Noailles, durant la nuit du 4 août, propose *qu'on affranchisse le peuple des derniers restes d'une longue servitude,* et l'ancien Ordre aristocratique, dans un élan sublime, sacrifie à la démocratie nouvelle, ses droits féodaux, moyennant quelques indemnités. Sur une motion particulière de Mirabeau, les distinctions sociales et les priviléges sont à jamais abolis; et la Bourgeoisie vaniteuse décrète que la France doit

être constituée en vertu du principe de l'égalité. On proclame solennellement *la déclaration des droits de l'homme et du citoyen :* sorte de capitulation entre toutes les passions et tous les intérêts que les classes moyennes, dont l'éducation a été faite par le *Contrat social* et par *l'Esprit des lois,* cherchent à consacrer en mettant l'individu abstrait au lieu et place de la société générale; on établit, pour base du pouvoir politique, le dogme de la souveraineté du nombre; et l'Assemblée se demande encore s'il faut accorder, à la personne du Roi, *le Veto absolu ou le Veto suspensif*!

Selon la logique révolutionnaire, ce problème était facile à résoudre : par le *Veto suspensif,* on laissait le Roi sous la dépendance de l'Assemblée; par le *Veto absolu,* on mettait, au contraire, l'Assemblée sous la dépendance du Roi. En cette occasion décisive, Mirabeau, l'orateur de la révolution bourgeoise, fit passer son éloquence au service de la monarchie.

« — Un des opinants, dit-il, ne croit pas que » quand le peuple a parlé, la sanction royale soit » nécessaire. Et moi, messieurs, je crois le *Veto* » du roi tellement nécessaire, que j'aimerais mieux » vivre à Constantinople qu'en France, s'il ne l'a-

» vait pas. Oui, je le délare, je ne connais rien de » plus terrible que *l'aristocratie* souveraine de six » cents personnes, qui demain pourraient se rendre » inamovibles, après-demain héréditaires, et fini- » raient, comme les *aristocrates* de tous les pays du » monde, par tout envahir.

Cette accusation *d'aristocratie* prononcée contre une Assemblée, qui se donnait pour but de constituer la démocratie, arrêta l'audace révolutionnaire des députés; et le Roi put refuser la sanction à *la déclaration des droits de l'homme*, comme incompatible avec l'existence d'un gouvernement régulier. Au reste, si la Constituante, expression complète de la Bourgeoisie, était impérieuse et menaçante envers Louis XVI, elle se faisait bien humble devant la multitude; car les faubourgs de Paris commençaient à réagir victorieusement contre l'Hôtel-de-Ville. Organisés en districts, et vivant, non plus dans les ateliers, mais sur les places publiques, les ouvriers manquaient à la fois de travail et de pain : les grains n'arrivaient presque plus aux halles, depuis que la liberté du commerce avait été proclamée par les Économistes; de sorte que les accaparements étaient facultatifs. Ils favorisaient, d'ailleurs, soit des intérêts pure-

ment individuels, soit les intérêts du parti révolutionnaire, qui accusait la cour de vouloir affamer Paris, devant un peuple embrigadé pour l'insurrection et toujours prêt à marcher au massacre ou au pillage, sous la conduite de Camille Desmoulins, de Danton, de Marat, du brasseur Santerre, de l'huissier Maillart ou du marquis de Saint-Hurugue : généraux de la grande armée du Prolétariat déjà debout contre la civilisation.

La royauté, doublement attaquée par les députés et par les anarchistes, devait s'entourer de troupes fidèles, pour tenir tête aux assaillants, ou bien, pour tenter un coup d'énergie après tant d'actes de faiblesse. Le régiment de Flandre arrive à Versailles. Selon l'usage, les gardes-du-corps donnent un repas à ses officiers et à ceux de la milice bourgeoise de la ville. Louis XVI, la reine et le dauphin y paraissent, un instant, et leur présence provoque d'éclatantes manifestations monarchiques. Leur retentissement irrite l'Assemblée séditieuse et les clubs de Paris, qui se voient également menacés. Mirabeau se concerte avec les meneurs du Palais-Royal. On veut empêcher, à tout prix, que Louis XVI ne se retire à Metz, d'où il pourrait trop facilement ruiner les projets des fac-

tieux; et l'on décide qu'une expédition populaire aura lieu pour contraindre le roi à fixer le siége du gouvernement au milieu de sa capitale, ou mieux, à l'y abandonner aux influences des clubistes.

Le 5 octobre, une troupe de brigands et de femmes avinées, composant l'armée des *Sans-culottes*, marche sur l'Hôtel-de-Ville, en criant: *Du pain! du pain!* La garde bourgeoise ouvre ses rangs devant elle; et l'Hôtel-de-Ville est envahi. Lafayette et Bailly arrivent; ils sont salués par des battements de mains. Alors un homme sort des rangs : — *Ce ne sont pas de vains applaudissements,* dit-il, *que nous vous demandons; la nation est insultée; sa liberté est menacée. Prenez les armes et venez avec nous* RECEVOIR L'ORDRE DES CHEFS.

Ici, le complot se dévoile. Chaque conjuré de répondre : *Oui, à Versailles! à Versailles!* On semble forcer la main à la municipalité qui légalise, en quelque sorte, l'insurrection par l'arrêté suivant : *Vu* LE DÉSIR DU PEUPLE, *l'assemblée des représentants de la Commune* AUTORISE *M. le commandant-général et même lui* ORDONNE *de se transporter à Versailles.* Aussitôt, l'armée révolutionnaire s'ébranle avec du canon ; elle suit Lafayette,

général de la Bourgeoisie, et l'huissier Maillart, général des *Sans-culottes.* Arrivés à Versailles pendant la nuit, Maillart fait marcher ses hordes redoutables sur le palais du roi pour l'assaillir, et sur l'Assemblée pour prendre ses ordres; tandis que Lafayette crie : halte! à la milice parisienne, et puis s'endort tranquillement. Bientôt les brigands pénètrent dans le château. On leur a dit en pleine Constituante : *Il faut des victimes aux nations* (1); et ils vont en chercher auprès du roi. Déjà les femmes poussent un cri de mort contre la reine. Un crime atroce aurait été commis, si quelques gardes-du-corps n'eussent, au prix de leur vie, sauvé les jours de Marie-Antoinette.

Lafayette s'éveille enfin au bruit du combat, ou plutôt, du massacre. Il arrive à la tête de la garde bourgeoise pour être *médiateur* entre Louis XVI et l'insurrection. Les *Sans-culottes* s'écrient alors : *Le Roi à Paris* ! Et le monarque, auquel on a ravi le pouvoir de commander, se résigne encore une fois à obéir.

Pendant cet horrible voyage de Versailles à Paris, la royauté française, escortée par les brigands portant, au bout de leurs piques, les têtes des

(1) De Lally-Tollendal, 2e *Lettre à ses commettants.*

gardes-du-corps qu'ils ont massacrés, n'était protégée ni par Lafayette, ni par Bailly; puisqu'on voyait auprès d'elle un *Sans-culotte* aux bras nus et sanglants, armé d'une hache, véritable type de l'homme féroce : il répondait au nom de Jourdan *Coupe-Tête*!

Les milices bourgeoises et les troupes régulières s'avançaient, confondues, au milieu d'un pêle-mêle d'insurgés à pied, dans des fiacres ou assis sur des canons. Les femmes chantaient des airs affreux contre la reine, à côté de la voiture royale et autour d'une cinquantaine de charrettes pleines de farines et de blé; car la disette avait servi de prétexte à la révolte. « En entrant dans Paris, » déclare un témoin oculaire, ces femmes mon- » traient à la multitude qui se pressait autour d'el- » les, les farines d'une main, le monarque et sa » famille de l'autre : « *Courage*! *nos amis*, disaient- » elles, *nous ne manquerons plus de pain, nous vous* » *amenons le boulanger, la boulangère et le mitron.* »

Le lendemain, on publiait à son de trompe que Louis XVI fixait son séjour dans sa bonne ville de Paris; et ce prince mandait près de lui le comité des subsistances, entrait dans tous les détails des causes générales qui pouvaient amener la disette, faisait aux

classes indigentes la remise gratuite des habillements et du linge envoyés au Mont-de-Piété, visitait les divers établissements de charité publique, et parcourait à pied les faubourgs, où sa présence excita de vives acclamations parmi les honnêtes bourgeois, indignés des violences auxquelles ce monarque avait été sujet. Les classes moyennes, en effet, désiraient beaucoup une royauté constitutionnelle, mais elles ne s'associaient nullement aux crimes des factieux, agissant, soit pour le compte du duc d'Orléans, c'est-à-dire, contre la monarchie héréditaire; soit pour la démocratie pure, c'est-à-dire, en faveur d'une République. La Constituante eut peur de cette réaction, parce qu'elle pouvait aller plus loin que ses désirs; aussi vint-elle s'installer à Paris, dans le Manége, près des Tuileries, pour mieux diriger les événements. — Cependant la présence de Louis XVI à Paris n'avait point adouci les mœurs de ses habitants. Presque chaque jour, on y commettait quelque assassinat; les *Sans-culottes* poursuivaient également les nobles et les bourgeois : c'est ainsi que le marquis de Favras fut pendu à côté du boulanger François. Après avoir fait la guerre aux châteaux, les brigands envahissaient les boutiques. Dans cette circonstance,

le conseil de la Commune adressa aux députés la proposition suivante : « A chaque attroupement » dangereux qui se formera, le canon d'alarme sera » tiré et le drapeau rouge arboré à l'Hôtel-de-Ville. » Les magistrats municipaux, à la tête de la milice » bourgeoise, feront sur-le-champ trois sommations » aux séditieux et, faute d'obéissance, les disperse- » ront par la force. » Une discussion violente s'engagea ; mais *la loi martiale* fut décrétée, malgré l'opposition de Robespierre, petit orateur, qui ne devait grandir qu'en abattant des têtes.

La Bourgeoisie resta maîtresse de la situation ; six inquisiteurs furent choisis pour former un *comité de recherches* plutôt chargé de dénoncer les personnes hostiles au pouvoir politique de l'Assemblée, c'est-à-dire, les amis du roi que les *Sans-culottes* ; et Mirabeau fit proclamer ce nouveau principe de morale révolutionnaire : — *Dans un État libre, la délation est une vertu* !

On aurait tort de ne voir, dans ce renversement général des mœurs et des lois, que le moyen d'arriver à l'ordre par voie de désordre ; quelles que fussent ses divisions, l'Assemblée voulait à elle seule, malgré le Roi, et contre lui, par conséquent, réaliser l'unité sociale, politique et administrative

au profit des classes moyennes. Il y avait eu de tout temps, en France, des provinces appelées Languedoc ou Bourgogne, Normandie ou Bretagne, etc.; ce morcellement du territoire disparut, et toutes les parties du royaume furent reliées ensemble au moyen d'une vaste communauté d'institutions et de principes. Le décret du 15 janvier 1790, qui substitua les départements aux provinces, en effaçant les diverses coutumes locales et en généralisant partout la même organisation communale, forma l'unité administrative de la France, mais l'unité révolutionnaire. La nation n'eut plus d'existence propre et séparée de celle de Paris où dominait la représentation de la Bourgeoisie, qui, après avoir proclamé une assez bonne théorie de l'autorité centrale et des libertés locales, ne sut pas ou ne voulut pas en assurer l'exécution.

Si nous écrivions l'histoire détaillée de cette époque, féconde à la fois en désastres et en progrès, nous suivrions un à un tous les travaux de la Constituante; mais notre but unique est de montrer quelle a été leur influence sur les destinées civilisatrices des classes moyennes, alors que la vie publique était si brutalement exercée dans la rue par les classes extrêmes.

Dès que l'Assemblée eut révolutionné l'État politique et administratif, elle bouleversa l'Atelier en renouvelant le vieux décret de Turgot contre les jurandes et les maîtrises. Bailly, maire de Paris, au lieu de rappeler aux législateurs de 1789, les remontrances de Robert Miron, ancien prevôt des marchands, aux États de 1614, qui voulait introduire le principe du libre travail dans l'organisation des corps d'arts et métiers, préféra voter leur anéantissement, parce qu'il exprimait le triomphe de l'individu en opposition avec la société, suivant les idées émises dans la déclaration des droits de l'homme. Après avoir proclamé l'abolition des jurandes et des maîtrises, l'Assemblée nationale fut conduite à décréter celle des Parlements et des monastères, dont on confisqua les biens; et à imposer au clergé une Constitution civile détruisant tous les rapports religieusement établis entre la cour, Rome et l'Église de France, ou mieux, révélant l'intention positive, d'organiser révolutionnairement une ANTI-ÉGLISE.

Nous montrerons plus tard quelle fut l'influence de cette législation sur le clergé; mais nous dirons sur-le-champ que la vente des propriétés ecclésiastiques, immobiles de leur nature, puisqu'elles

consistaient en maisons et en terres, en forêts et en prairies, livra, par voie de spoliation, près d'un tiers du territoire à la mobilisation. Ces propriétés furent transformées en billets, qui donnèrent aux porteurs *assignation* sur la valeur de ces biens ! Les *assignats*, papier-monnaie, n'eurent point d'autre origine. Cette création financière, si funeste en principe et en résultat, ayant pour but d'enrichir la génération révolutionnaire et de l'attacher aux idées actuelles par un intérêt sordide, fondé sur la ruine de l'ancien régime, assurait ou devait assurer l'avenir et la fortune aux intérêts nouveaux développés dans la société depuis l'origine des troubles : elle complétait donc la désorganisation sociale.

Tant d'actes subversifs de tout ordre et de toute civilisation, s'accomplissaient aux applaudissements des anarchistes, avec lesquels il fallait compter, ou qu'il fallait satisfaire : aussi la lutte de la Bourgeoisie contre Louis XVI prenait-elle de jour en jour un caractère plus formidable. On lui ravit le droit de guerre et de paix, qui fut attribué à la nation ; seulement le Roi devait proposer, et le peuple devait conclure, au rebours de toute logique gouvernementale : véritable argument où la démocratie est une proposition plus ou

moins admise et la royauté une conclusion toujours hors de conteste.

Lorsque la Bourgeoisie de 1789 eut démoli, une à une, les institutions de l'ancien régime, elle déclara que le régime constitutionnel était créé. La nation dut prêter serment à la Constitution ; et l'Assemblée, qui avait renfermé les forces motrices de la société dans le cercle étroit de l'individualisme, célébra au Champ-de-Mars la fête de la *Fédération-Nationale*, symbole d'unité, le jour anniversaire de la prise de la Bastille, d'où naquirent toutes les divisions. Un trône fut dressé ; Louis XVI y monta pour entendre l'évêque Talleyrand dire à l'autel une messe *patriotique*, en présence des députés de chaque ville et de l'armée. Tout le monde jura le maintien de la Constitution ; et comme chacun défila devant le trône et l'autel, cette évolution figura la transition universelle du peuple français allant de la royauté à la démocratie royale, qui devait servir de berceau à la République.

Quelques jours après, les partis les plus implacables suspendirent leurs combats pour se ranger autour du lit funèbre où Mirabeau attendait la mort. Cet homme, expression complète d'une si-

tuation politique formidable, adhérait simultanément à l'ancienne monarchie par son nom ou par ses tendances, et à la République future, par ses mœurs ou par son caractère. C'était à la fois, un débris de la régence ou de la royauté selon Louis XV, et un tout transformateur ou démocratique, selon la Révolution. Roi par l'éloquence alors que la société était républicaine par ses allures, il commença sa carrière symbolique en ressuscitant l'esprit des Gracques et de Marius, mais il la finit en entendant les *Funérailles d'Achille;* type de la race herculéenne et homérique dont il eût voulu inspirer sa défaillance, et qui n'existait que dans sa propre hallucination. Monstre de laideur physique et morale, il devint à la tribune le beau idéal de l'orateur; mais sa puissance, créée par les factions, s'évanouit le jour où il voulut imposer silence *aux trente voix,* pour reconstituer l'unité gouvernementale dont la civilisation française avait perdu le principe. Emblême d'une immense catastrophe, rien ne fut ordinaire dans la destinée de cet homme. Les larmes du peuple, qui coulèrent sur sa tombe, se confondirent avec celles du Roi : c'était la seule alliance possible entre la royauté et

la démocratie. L'une pleurait son ancien défenseur; l'autre pleurait son ancien adversaire.

La mort de Mirabeau laisse un grand vide autour de la royauté; pour empêcher que quelqu'un ne le comble, le parti révolutionnaire dépouille Louis XVI du droit de faire grâce. L'émigration, qui avait encore un caractère individuel, devient aussitôt un sauve-qui-peut général. Le Roi lui-même se promet de quitter une patrie où l'Assemblée lui enlève un droit qu'elle reconnaît au moindre citoyen. Sorti nuitamment de son palais — 20 juin 1791 — déjà il était parvenu au pont de Varennes, sur la route de Montmédi, lorsqu'un simple officier municipal, conduit par le maître de poste, Drouet, arrêta la royauté de France qui fut reconduite à Paris, entre trois commissaires de la Constituante!

Louis XVI est gardé par les gardes bourgeoises, dans le palais des Tuileries, comme un prisonnier dont le procès va s'instruire; mais l'Assemblée, en voyant le résultat de ses votes, recule devant une situation aussi grave. Quelques députés, organes des opinions et des intérêts de la Bourgeoisie, qu'on voyait naguère si ardents à démolir le trône, cherchent les éléments avec lesquels on

pourra le reconstruire; tandis que d'autres, s'adressant aux opinions et aux instincts subversifs de la populace, veulent que la représentation nationale se constitue en Cour de suprême justice pour juger le Roi, prononcer la déchéance de la royauté et proclamer l'établissement d'une République. Alors, les divisions particulières s'effacent; il n'y a plus que deux partis généraux dans l'Assemblée comme dans le pays : celui des *monarchiens* et celui des *républicains*. Barnave, Lameth, Adrien Duport, Tronchet, tous ceux qui marchent par l'intelligence et par la parole à la tête des événements, font volte face à la Révolution qui ne procède que par voies-de-fait, et se déclarent en faveur du Roi, pour sauver le peuple. Robespierre et ses adhérents, ne voulant rien sauver, travaillent à compromettre les destinées universelles ; mais une grande majorité royaliste rayonne au milieu des ténèbres sociales. Les révolutionnaires d'hier sont les conservateurs d'aujourd'hui. Chaque député relève les mandats impératifs qu'il a foulés aux pieds en se substituant à la nation, et revient aux principes et aux vœux écrits dans les cahiers des bailliages. On corrige la Constitution trop peu gouvernementale ; on appauvrit la démocratie

pour enrichir la royauté : enfin Louis XVI, redevenu libre, reprend un instant le sceptre, signe de puissance et d'autorité.

Ce fut l'œuvre de la Bourgeoisie qui se hâtait d'effacer les décrets inscrits de sa propre main dans le livre de nos constitutions : l'œuvre de la multitude était différente, car toute sa doctrine politique se résumait dans cette devise : — *Laissez faire, laissez passer.*

Mais n'était-ce pas en vertu de ce principe que la Constituante avait aboli toutes les corporations industrielles (30 décembre 1791) ? Cette Assemblée, d'accord avec Mirabeau, n'avait admis que trois manières de vivre dans un État quelconque : être stipendié par le gouvernement, mendier, ou voler. Sans relever l'immoralité d'une pareille théorie, nous dirons qu'il n'y a qu'une seule manière de vivre en société : la communauté des idées et des intérêts. Le décret qui supprima les corps de métiers, détruisit cette communauté morale, et par suite, la société elle-même. Or, comme la société existe et doit exister malgré les législateurs, quels qu'ils soient, il arriva le contraire de ce que les Constituants avaient, sans doute, voulu.

Les associations, au lieu de disparaître entièrement, se transformèrent selon les passions de l'époque. La Bourgeoisie, dans sa lutte contre la royauté, avait besoin du secours révolutionnaire de la démagogie ; elle l'obtint sans peine ; mais il fallut pour cela que les classes populaires, dont la constitution primitive était purement industrielle, en adoptassent une autre purement politique. Aussi, dès que la souveraineté du nombre eut été admise par la Bourgeoisie, dans l'Assemblée nationale ; le Prolétariat demanda-t-il que le même principe fût adopté et réalisé dans la société universelle : alors parut l'image formidable de la République.

Déjà Paris est divisé en vingt assemblées politiques, groupées autour de la *Constituante* pour mieux la dominer ; au-dessus de ces *districts*, protestant contre les tendances monarchiques des députés, s'élève un *comité central*, établi à l'Archevêché où l'on censure tous les actes de l'*Assemblée générale de la Commune*, qui siége à l'Hôtel-de-Ville. On a voulu des révolutions ; mais on ne veut plus que des réformes : vain espoir ! les événements vont justifier la parole de Rivarol : *chaque constituant est gros d'un jacobin* !

Ces mots sont durs à l'oreille de la Bourgeoisie; mais ils ont une signification immense. L'éducation politique de cette nouvelle génération qui veut envahir le pouvoir, n'a-t-elle pas été dirigée par les membres de l'Assemblée constituante, c'est-à-dire, par le Tiers-État? Puisqu'on a détruit le principe légal et originel de toute association humaine, chaque groupe social n'a-t-il pas dû prendre finalement un caractère étrange et séditieux? Puisqu'on a dénié à la royauté le titre de sa puissance, n'a-t-on pas constitué moralement la République dans l'esprit de la nation? — Pour comprendre la gravité du désaccord qui existe entre la Bourgeoisie et le peuple, il faut se reporter aux époques les plus fatales de notre histoire, sous la domination brutale des Cabochiens et des bouchers de Paris, ou bien sous la dictature de Bussy-le-Clerc. En entendant ces cris, partis des sections ou des sociétés secrètes : *Plus de Bourbons! Plus de Roi! Point d'Assemblée nationale! Vive l'anarchie! Vive la République!* on sait alors quelle extension énorme acquiert le sens de cet autre cri proféré par des citoyens convaincus de la nécessité d'un ordre public et du progrès : — *Vive la royauté constitutionnelle!*

Le conflit des deux principes avait déjà envahi toute la France, lorsque Bailly, chef de la Bourgeoisie de Paris vouée à l'ordre, se trouve en présence de Marat, l'homme de la populace et de l'émeute. Le drapeau rouge est arboré par la milice urbaine, qui mitraille les Jacobins sur le terrain du Champ-de-Mars, en vertu de la loi martiale. Bailly triomphe, parce que la force matérielle appartient encore à la Bourgeoisie ; mais la force morale et immorale appartient déjà aux *Sans-culottes* insurgés. Les sectionnaires, tombés sous le canon de la garde parisienne, se relèvent, à la voix de Robespierre, lorsque la *Constituante* adopte, au moment de se dissoudre, la proposition suivante : « — Aucun des membres de l'As-» semblée nationale ne pourra faire partie du nou-» veau corps législatif, ni même être porté à au-» cune place à la nomination du Roi. »

Cette loi des incompatibilités émise par Robespierre, dictateur futur de la République, devenu ainsi le plagiaire de l'abbé Maury, ancien orateur de la royauté, dont il a seulement démocratisé une vieille motion monarchique repoussée par Mirabeau ; cette loi, disons-nous, livrait l'avenir social à la Révolution, c'est-à dire, aux sections, dont l'im-

mense réseau enveloppait tout le royaume. Les hommes du progrès par le droit et la raison, ceux de la noblesse comme ceux de la Bourgeoisie, en frémirent : et Barnave, qui représentait l'idée constituante de Mirabeau, d'où étaient sorties les formes politiques de la monarchie constitutionnelle, put adresser, à son collègue de Liancourt, ces tristes paroles : — « Je ne connais pas de torture » morale semblable à celle de l'homme qui voit » son pays courir à sa ruine, qui se sent la force de » l'arrêter sur la pente où il est entraîné, qui le voit » livré aux factions et qui ne peut plus lui être » utile. Et ce qu'il y a de plus déplorable dans une » position semblable, c'est que nous l'avons faite » nous-mêmes *par notre imbécile magnanimité.* » — Ce jugement sévère qu'a porté l'un des membres les plus actifs de la *Constituante,* sur l'œuvre générale de la Bourgeoisie en 1789, ne devait pas être perdu pour l'histoire.

Que dire, après cela, de cette Assemblée des classes moyennes qui réalisa, dans le monde politique, tant de bien et tant de mal, en s'inspirant tour-à-tour, de l'esprit national ou civilisateur, et de l'esprit révolutionnaire, ennemi de tout progrès?

Par le premier, elle obtint, sans doute, la suppression des tailles et des dîmes, l'abolition de la torture et du supplice de la roue, les jugements par le jury, la publicité des débats judiciaires, l'apparition des témoins, c'est-à-dire, la confrontation des accusateurs avec l'accusé; le droit d'avoir un défenseur personnel pour l'opposer à l'avocat-général; l'égalité devant la loi, et, par suite, l'aptitude et le droit de tout homme à participer, dans sa sphère d'activité, à la création des lois morales et politiques de son pays : résultats grandioses, progressifs et dignes des temps les plus calmes de la monarchie qui les réclamait et de la civilisation dont ils semblent être le couronnement.

Mais, par le second, elle s'associa aux complots qui avaient pour but la ruine de toute autorité religieuse, civile, politique et le triomphe de l'anarchie, dans sa manifestation la plus sauvage, la plus sinistre, la plus barbare, digne des époques néfastes où l'humanité s'arrête et recule, parce qu'elle ne saurait alors prendre aucun noble développement. Au lieu de se séparer de l'armée du mal, avec laquelle on ne peut rien fonder de bien, la Bourgeoisie lui emprunte ses chefs, ses doctrines utopiques et ses pratiques spoliatrices; désorganise l'Atelier

en même temps que l'Église et l'État, s'appuie sur l'homme qui conspire et non sur l'homme qui travaille, et prend ainsi le contre-pied de sa propre destinée, en voulant fonder sa puissance dans la région supérieure où les principes doivent dominer les événements.

Alors, le conflit s'aggrave et s'étend d'une manière illimitée. Un adversaire plus puissant que le clergé, que la noblesse et que la royauté dont la Bourgeoisie victorieuse porte les dépouilles fumantes, se pose résolument devant elle, pour l'abattre à son tour, l'accusant d'avoir fondé un gouvernement de priviléges sur les débris d'un gouvernement privilégié; d'avoir consacré l'oppression de la multitude, sous prétexte de déterminer l'émancipation du plus grand nombre, et d'obéir aux sordides inspirations de l'intérêt matériel ou de l'égoïsme, au lieu de commander au patriotisme ou à l'intérêt moral. Aux passions qu'il soulève; aux projets qu'il médite, on reconnaît le Prolétariat qui veut envahir la scène politique et sociale par le meurtre et l'insurrection, comme au temps d'Étienne Marcel, des Maillotins, des Bourguignons et des Ligueurs; mais en vertu de principes bien différents, car il cherche à réa-

liser la destination suprême de l'homme sur la chute de l'humanité !

Entrons maintenant et sans hésitation aucune dans cette phase critique de nos Annales modernes, quoiqu'elle dure encore depuis soixante ans passés : nous chercherons de quelle manière on peut en sortir.

CHAPITRE IV.

OPPRESSION DE LA BOURGEOISIE PAR LE PROLÉTARIAT.

Première Phase.

La Bourgeoisie réformatrice de 1789 avait abdiqué son autorité révolutionnaire entre les mains du Roi; mais la monarchie proprement dite, symbole de sécurité universelle, n'avait positivement reparu qu'à la suite de l'effroi particulièrement suscité par la menace d'une République. En général, toutes les institutions qui naissent de la terreur, ou qui la produisent, meurent vite dans les sociétés. Un pareil sort était réservé à la *démocratie royale* formulée par la *Constituante*. Ce gouvernement, type des innovations les plus dangereuses et les plus téméraires, sans racines dans le passé, mobile comme l'opinion qui l'avait créé, ne pouvait donc avoir aucune chance d'avenir. Une motion parlementaire le produisit; une motion parlementaire l'emporta. Barnave avait fait la première, et Robespierre fit la seconde.

Chacune de ces réactions politiques modifiait profondément la constitution municipale de la ville de Paris. On le sait, le lendemain de la prise de la Bastille, la Bourgeoisie détruisit elle-même la Prévôté des marchands et l'Échevinage, pour créer une nouvelle administration, divisée en soixante districts, mais réunie sous la présidence d'un Maire. Un an plus tard, l'Assemblée nationale, qui se substituait partout à la royauté, réorganisa la constitution municipale avec un maire, seize administrateurs, trente-deux conseillers, quatre-vingt-seize notables et un procureur-général de la Commune. Le bureau de l'Hôtel-de-Ville, ou conseil municipal, se composait uniquement du maire, des administrateurs et des conseillers, élus, dans les diverses sections, par tous les habitants de Paris, pour surveiller les subsistances, la police, les revenus financiers, les établissements et les travaux publics. La totalité des magistrats populaires s'assemblait quelquefois, sous la direction du maire, président, ou celle d'un vice-président, ou celle d'un doyen d'âge, désigné parmi les notables, et sous le titre de *Conseil général de la Commune*.

Cette représentation civile de la Bourgeoisie de

Paris était trop en harmonie de pensées et d'intérêts avec la représentation nationale, pour ne pas suivre son impulsion ; aussi favorisa-t elle, après le voyage de Varennes, toute réaction monarchique. C'est alors que les sectionnaires, qui n'avaient donné à leurs magistrats qu'un mandat purement administratif, protestèrent contre leurs tendances politiques par une insurrection formidable. Bailly et Lafayette mitraillèrent les Sans-culottes parce qu'ils demandaient la République ; et ils crurent, en renversant quelques hommes, empêcher le triomphe d'une opinion qu'ils avaient eux-mêmes favorisée ; mais leur popularité seule resta sur place.

Puissamment organisée pour garantir l'État monarchique, la Bourgeoisie de Paris était encore l'arbitre de la situation. L'intérêt, à défaut du devoir, lui faisait une loi de s'opposer aux tendances républicaines dont elle devait être, comme toujours, la première victime ; et cependant, après avoir sauvé l'ordre matériel, on la vit détruire elle-même son propre ouvrage, en bouleversant l'ordre moral, à l'occasion des réélections municipales. Bailly, et le parti modéré qu'il représentait, furent sacrifiés à Pétion et au parti ultra-révolutionnaire. L'esprit républicain, vaincu dans la

rue par les classes moyennes, triomphait, grâce à leur concours, dans l'Hôtel-de-Ville, où l'esprit monarchique ne devait plus être manifesté. Le boutiquier, qui avait peur des insurrections, alla stupidement chercher un de ses chefs pour le créer maire de Paris. C'est alors que la haute Bourgeoisie, plus intelligente et toujours fidèle aux opinions de Bailly, dut céder la direction municipale aux nouveaux magistrats : elle se réfugia dans le conseil départemental, afin d'y protester contre les actes des Jacobins. A dater de ce jour, bien qu'elle exprimât les sentiments de la majorité dans le pays, elle n'exerça plus qu'une influence négative sur les événements : l'influence positive appartenait déjà aux minorités les plus audacieuses et les plus perverses.

Par son titre de maire de Paris, Pétion était moralement chef de l'État démocratique ; il voulut l'être aussi matériellement et révolutionnairement. A cet effet, il organisa une armée de *Sans-culottes* ou de *prolétaires* dans les faubourgs, et Danton en fut le général. Pétion et Danton se donnèrent l'un à l'autre, parce qu'ils ne s'appartenaient plus. Unis dans l'opposition, ils se divisèrent dans le gouvernement. L'un sympathisa avec

Vergniaud et Lanjuinais ; l'autre, avec Marat et Robespierre ; mais tous les deux firent prendre à l'Hôtel-de-Ville une physionomie épouvantable et inconnue dans les annales révolutionnaires. Ce n'était plus, comme au temps d'Étienne Marcel, une démocratie taillée sur le patron des Républiques italiennes; ni, comme au temps de Jean-Sans-Peur, un Échevinage composé de bouchers qui lui donnaient pour symbole un couteau ; ni, comme au temps des Guises, un pouvoir constitué sur les ruines de tous les pouvoirs, en vertu duquel Bussy-le-Clerc faisait pendre Barnabé Brisson, après avoir embastillé le Parlement : c'était quelque chose de plus sauvage et de plus monstrueux, dont le type, inconnu de l'humanité, ne fut révélé qu'à Danton, et qu'on appela pourtant : Commune de Paris !

Avant la magistrature de Pétion, la Bourgeoisie, maîtresse de l'Hôtel-de-Ville, formait un centre de résistance favorable à la monarchie, c'est-à-dire, à la civilisation ; maintenant, l'autorité municipale est subjuguée par les assemblées de sections et par les Sans-culottes ; dans chaque quartier de Paris, on organise des centres d'action insurrectionnelle pour rivaliser avec le pouvoir civil

et le dominer au besoin. Partout où la Bourgeoisie recule d'effroi, les anarchistes avancent en triomphe. A peine ont-ils envahi le conseil de la Commune, sous la direction de Pétion, qu'ils correspondent, par son ordre, avec toutes les sociétés populaires des grandes villes, pendant que Danton passe en revue l'armée des *Sans-culottes*, avec laquelle il saccagera bientôt la sociabilité. Alors seulement l'Hôtel-de-Ville de Paris devient l'arbitre des destinées générales du royaume, car c'est de là que Pétion pèse à la fois, et sur la royauté sujette dont on prépare les funérailles, et sur la démocratie souveraine qui doit enfanter la République !

En présence de ce bouleversement formidable, les propriétaires et les membres influents de la haute Bourgeoisie abandonnent la lutte ; ils émigrent avec le clergé et la noblesse, plutôt que de résister aux envahissements de la populace. On les voit s'éparpiller sur toutes les routes du Rhin, pour se réunir aux avant-postes des armées étrangères, ne laissant à la France d'autre alternative que de périr sous les coups des ennemis extérieurs ou de succomber dans les rues de la capitale sous les coups des barbares de l'intérieur.

Leur émigration laissa dans la société un vide que l'Assemblée législative ne put jamais combler.

A vrai dire, cette représentation nationale n'exprimait que l'esprit des *Cordeliers* et des *Jacobins.* Ce dernier club était ainsi nommé, parce que ses séances avaient lieu dans le couvent des Jacobins, de la rue Saint-Honoré, où le comité des *Seize* avait tenu ses formidables conciliabules, au temps de la Ligue; le club des *Cordeliers,* fondé par Danton, se réunissait dans la maison de l'Observance, vis-à-vis de l'École de chirurgie. On l'appelait également : *Société des Droits de l'Homme,* tandis que les Jacobins prenaient la qualité spéciale d'*Amis de la Révolution.* « Le but des deux » sociétés, dit Michaud, paraissait différent, mais » leurs moyens étaient à peu près les mêmes. Les » Cordeliers travaillaient à renverser Louis XVI du » trône pour y faire monter le duc d'Orléans; l'es» prit du club des Jacobins était exclusivement ré» publicain, quoique ses membres ne fussent nulle» ment d'accord sur la manière dont ils établiraient » une nouvelle forme de gouvernement. Ils détrui» saient l'édifice par instinct et sans même songer » aux moyens de le reconstruire. Robespierre,

» Danton et Marat dirigeaient publiquement le club » des Cordeliers ; Sieyès passait pour en être le » chef secret. Danton se flattait qu'il aurait assez » de crédit sous le règne du duc d'Orléans, et Ro- » bespierre se croyait assez de talent pour écarter » à la fois et Danton et le duc d'Orléans (1). » Quoi qu'il en soit, le personnel de ces deux sociétés était à peu près le même, puisque le duc d'Orléans, le duc de Chartres, son fils, qui fut *roi des Français* en 1830, Robespierre et Pétion appartenaient à la fois, au club républicain et au club néo-monarchique. Leur distinction absolue devait naître de leur propre antagonisme, c'est-à-dire, au feu des ambitions individuelles et sous la pression des événements révolutionnaires.

L'Assemblée législative, élue au milieu des circonstances les plus anarchiques, ne pouvait renfermer aucun élément d'ordre ni de stabilité. Dans la séance d'ouverture, on élut six vieillards, chargés de tirer des Archives le texte de la Constitution. Elle fut déposée sur une tribune où chaque député jura de la maintenir jusqu'à la mort, c'est-à-dire, de consacrer sa vie à la défense de la *monar-*

(1) *Abrégé chron. de l'Hist. de France*, par le président Hénault, continuée jusqu'en 1830, pag. 436.

chie héréditaire, ainsi définie : « Le pouvoir légis- » latif est confié, sauf l'approbation du Roi, à une » assemblée de députés élue par la nation. Le pou- » voir exécutif est attribué au monarque, dont la » personne est déclarée inviolable et sacrée. » Ce serment n'empêcha pas que, par un premier décret, l'Assemblée n'enlevât au roi le titre de *Majesté;* mais ce décret fut rapporté le lendemain : les représentants du peuple s'étaient aperçus qu'ils allaient, sur le chemin de la République, plus vite que la Révolution elle-même n'y voulait marcher. Ils se divisèrent en deux partis : d'un côté, ceux qui s'inspiraient au club des *Cordeliers*, où ils voulaient entraîner la petite Bourgeoisie ; de l'autre, ceux qui s'inspiraient au club des *Jacobins*, où ils se faisaient escorter par la populace des faubourgs, à laquelle ils promettaient le nivellement des fortunes : thème obligé de toute faction. Entre ces deux partis, également redoutables pour l'avenir de la civilisation, la haute Bourgeoisie groupait un petit nombre de représentants, à la tête desquels on distinguait Vaublanc, Dumas, Ramond, Jaucourt, Beugnot et Pastoret, procureur-syndic du département de Paris ; tous profondément dévoués à la monarchie constitutionnelle, et malheureu-

sement impuissants à prévenir les catastrophes, qui devaient résulter de l'alliance fatale des Girondins et des ultra-révolutionnaires, du boutiquier et du *prolétaire*, contractée sous l'influence de la Commune de Paris.

Les événements de cette métropole n'agirent pas seulement sur nos provinces, mais encore sur nos colonies. Barnave avait dit : « Périssent les colonies » plutôt qu'un principe ; » et tous les blancs furent égorgés par les noirs à Saint-Domingue ; et le Port-au-Prince devint la proie des flammes. Ce désastre, aussi affreux qu'irréparable, produisit une grande baisse dans tous les marchés ; le prix du café, du sucre et des autres denrées coloniales subit une hausse analogue ; les transactions industrielles diminuèrent avec une précipitation inouïe, et les émissions d'*assignats* se multiplièrent sans mesure. Nul équilibre n'exista plus entre la production et la consommation. Les Sans-culottes traitèrent les marchands d'accapareurs, pour avoir un prétexte de piller leurs boutiques, en compagnie des voleurs rendus à la liberté. La Commune dressa un tarif qui fixait un *maximum* relatif à la vente des denrées ; ce *maximum* ruina le négoce au lieu de le restaurer, parce qu'il dé-

terminait le prix de vente au-dessous du prix d'achat; et les commerçants préférèrent abandonner leur comptoir que d'y rester après une semblable ordonnance. Pétion, voyant qu'elle lui était funeste auprès de la petite Bourgeoisie, la rapporta aussitôt ; mais il ne put rendre à l'industrie une sécurité qui ne se trouvait plus dans l'État.

Pendant que la guerre sociale commençait à Paris, la guerre étrangère était imminente à la frontière : aussi les Girondins abordèrent-ils, dans l'Assemblée législative, cette question toute nationale au moyen de laquelle ils espéraient fonder leur puissance politique sur le terrain de l'opinion. Vergniaud, Danton et Brissot firent voter la guerre par acclamation; et les *Sans-culottes*, qui remplissaient les tribunes, agitèrent leurs bonnets rouges : signe d'infamie imposé aux galériens, mais devenu, par adoption démagogique, le symbole de l'honneur et du patriotisme ! Le résultat politique de cette séance fut le triomphe des Girondins : ils entrèrent au ministère avec Servan, Lacoste, Dumouriez, Roland et Clavière. Ainsi la Révolution allait diriger officiellement les destinées de la royauté.

Quoique membres de la représentation nationale, les Girondins avaient dû passer tour-à-tour

par les sections et par les clubs pour arriver plus sûrement au pouvoir. Dès lors, ils se rapprochèrent des classes bourgeoises; mais sans trop se séparer des *Sans-culottes.* Ceux-ci, agents avoués de la municipalité, ayant anéanti la presse militante ou monarchique, Vergniaud et les avocats de la Plaine gouvernaient uniquement l'opinion par leur parole semi-républicaine; tandis qu'ils dominaient les événements par leurs motions qui, parties secrètement de la Gironde, traversaient officiellement les sections et parvenaient à l'Hôtel-de-Ville, où les magistrats municipaux déclaraient qu'elles devaient être transmises aux législateurs comme l'expression du vœu populaire. C'est ainsi que les plus beaux diseurs et les radicaux les plus élégants, représentèrent accidentellement une situation pleine de femmes, au langage sale et ignoble, qu'on appela plus tard: *Tricoteuses;* et d'hommes à face horrible et atroce, connus déjà sous le nom de *Sans-culottes.*

Le nouveau ministère cassa la garde constitutionnelle du Roi, sous prétexte d'incivisme; et organisa, sous les murs de Paris, une armée de vingt mille hommes choisis entre les républicains les plus exaltés. Le décret relatif à la formation de ce camp, et

un autre encore plus formidable, puisqu'il proscrivait tous les prêtres qui refusaient de jurer la Constitution civile, allaient être présentés à Louis XVI. Aussitôt, la Bourgeoisie de Paris pétitionna pour conjurer le Roi de ne point sanctionner cette législation révolutionnaire ; mais le prince, préférant sacrifier sa sûreté personnelle au triomphe de la liberté de conscience, adopta le premier décret, et ne rejeta que le second. Les Girondins avaient prévu cette résistance. Par l'organe de Roland, ils adressent une lettre comminatoire, ainsi conçue : *Dans l'effervescence actuelle des esprits, les mécontentements peuvent mener à tout. Il n'est plus temps de reculer, il n'y a pas même moyen de temporiser, la révolution est faite dans les esprits;* ELLE S'ACHÈVERA AU PRIX DU SANG ET SERA CIMENTÉE PAR LE SANG. Le roi de France répond à cette lettre, qui déshonore tout un parti, en renvoyant les Girondins du ministère (12 juin). Ceux-ci poursuivent alors cette lutte sans moralité par une résolution encore plus immorale. Ils ont perdu leurs portefeuilles ; et, d'accord avec Pétion, ils se disposent à prendre les Tuileries, au moyen d'une émeute demandant à Louis XVI le rappel de ses ministres *patriotes :* la Gironde faisait donc, de son amour-

propre aveugle, une question de salut public.

En sanctionnant le décret qui accorde au ministère le droit de former une armée de vingt mille fédérés, Louis XVI avait donné aux Girondins, déjà maîtres de la force morale, assez de force matérielle pour le détrôner. Ces vingt mille hommes sont armés de piques, de fusils, de haches et de fourches. Santerre les rejoint avec les *Sans-culottes* du faubourg Saint-Antoine, et les conduit, d'abord à l'Hôtel-de-Ville où Pétion leur remet l'étendard de la Commune; ensuite, à l'Assemblée législative où des femmes hideuses, sorties des halles et des lieux les plus infâmes, veulent pénétrer avec eux, en montrant une pétition que le *peuple désire présenter* au Roi (20 juin).

Vergniaud, l'élégant orateur de la Gironde, fait admettre les insurgés : et cette horde féroce défile devant la tribune parlementaire en criant : *Ça ira*! *ça ira*!

Bientôt la place du Carrousel et la cour du palais des Tuileries sont envahies; quelques détachements de la garde nationale s'opposent au passage des *Sans-culottes*, mais des municipaux leur ordonnent d'ouvrir les rangs. Un canon est braqué de-

vant l'appartement de Louis XVI, et ce monarque, sans peur, parce qu'il est sans reproche, s'écrie : — *Ouvrez la porte, le roi de France ne craint pas les Français* !

Les *Sans-culottes* se précipitent sur lui en hurlant tour-à-tour : — « A la mort ! à la mort ! — » Non, conduisons-le à l'Assemblée ! — Non, qu'il » nous livre les prêtres cachés aux Tuileries et nous » lui ferons grâce ! »

Quelques bourgeois armés accourent pour le défendre ; de Bougainville, Aubier, de Marcilly et Acloque, commandant d'une section du faubourg Saint-Marceau, protestent, par leur noble dévouement, contre toutes les insultes de la populace, et sauvent la princesse Élisabeth, que les fédérés veulent tuer, en la prenant pour la reine. Des officiers de police courent prévenir l'Assemblée législative des dangers du Roi : elle n'est plus en séance. La conspiration était partout, et l'autorité nulle part. Les bandes succèdent aux bandes. On lit sur leurs bannières : — « Sanction ou la mort ! — Tremble, » tyran, ton heure est venue ! » Un Sans-culotte porte au bout d'une pique un cœur ensanglanté avec cette autre inscription : — « Cœur des tyrans et des » aristocrates. » Quelques factieux demandent au Roi

qu'il sanctionne les décrets. « *Plutôt renoncer à la couronne,* répond Louis XVI avec grandeur d'âme. D'autres veulent le forcer à crier : *Vive la nation* ! mais le monarque répond encore noblement à ces injonctions grossières : — « La nation doit savoir » que je l'aime après tout ce que j'ai fait pour » elle. — Si vous dites vrai, ajoutent les Sans-culot- » tes, prouvez-nous-le en mettant un bonnet rouge. » — J'y consens, reprend Louis XVI. » — Pendant que l'on couvre sa tête de roi d'un bonnet qui avait appartenu à un galérien, d'autres Sans-culottes lui offrent un verre de vin, pour qu'il boive à la santé de la nation ; le prince accepte encore. Quelques bourgeois dévoués, qui l'entourent, lui disent : — « Ce verre est empoisonné, Sire. — Eh bien ! » je mourrai du moins sans avoir sanctionné. — » On n'a voulu qu'effrayer Votre Majesté, reprend » un grenadier. » — Le roi se tournant vers lui : — « Jeune homme, place ta main sur mon cœur, » et dis à ce peuple si la crainte de la mort en a » précipité les battements. »

L'attitude de Louis XVI est admirable. Pétion vient voir si le programme de la Gironde a été ponctuellement suivi ; et le Roi lui demande quel est le but de cette insurrection qui marche sous l'étendard

de la Commune. Celui-ci répond d'une manière ignoble : — « Le peuple vous a fait ses représenta-
» tions ; il est tranquille, satisfait ; la municipalité a
» fait ce qu'elle a pu et dû faire ; elle n'attend pas,
» pour remplir ses devoirs, qu'on les lui rappelle. »
— Ensuite, montant sur une banquette, au milieu des Tuileries, il harangue les Sans-culottes, sous les yeux même de Louis XVI : — « Citoyens, chers
» citoyens, dit-il, mes amis, mes frères, votre modé-
» ration prouve que vous êtes dignes d'être libres.
» Retirez-vous !... Peuple, tu viens de te montrer
» digne de toi-même. Nul excès n'a souillé tes mou-
» vements sublimes. Espère, et crois enfin que ta
» voix aura été entendue. Ne donne pas occasion
» aux ennemis du bien, de calomnier ton patriotis-
» me. Peuple, grand peuple, retire-toi. » Louis XVI ayant fait avorter le plan des Girondins par son héroïsme, ceux-ci se mirent dès lors à préparer le 10 août.

L'insurrection, loin de favoriser les projets des révolutionnaires, produisit, au contraire, dans toute la France, une réaction favorable à la royauté, qui avait été sublime en face du péril. La Bourgeoisie de Paris, dont le centre d'action était dans le conseil départemental, honteuse de n'ê-

tre pas accourue au secours de Louis XVI, suspendit de ses fonctions le maire, Jérôme Pétion, et rédigea une adresse à l'Assemblée législative contre les attentats du 20 juin. Les provinces imitèrent son exemple; l'armée elle-même envoya Lafayette à la barre de la représentation nationale proclamer, en son nom, les véritables principes de l'ordre social en face des législateurs qui n'organisaient que le désordre; et Louis XVI put adresser à la nation ces paroles courageuses : — « La violence, à quelque excès qu'on veuille la » porter, ne m'arrachera jamais un consentement » à tout ce que je croirai contraire à l'intérêt pu» blic. » La royauté, trouvant un triomphe au sein même de sa défaite, avait conquis momentanément l'armée et le peuple, la force matérielle et la force morale, tout ce qui constitue la civilisation. Mais quoique les formes extérieures de la société changeassent selon chaque événement, la lutte intérieure n'en restait pas moins la même. On ne savait pas encore à qui appartiendrait la victoire définitive, aux Girondins ou à Louis XVI, à la révolution ou à la monarchie.

Les Girondins voyaient leur danger dans la sécurité apparente du Roi. Cette réaction universelle,

qui se faisait en sa faveur, émanait de la Bourgeoisie; et Lafayette, en prenant le commandement des gardes nationales de Paris pour avancer contre les *Sans-culottes,* après avoir reculé devant Danton, semblait prêt à diriger ce mouvement libérateur. Il fallait une audace sans bornes, si l'on voulait effrayer les terroristes. On crut Lafayette capable de faire disparaître le club des Jacobins sous une volée de coups de canon ; mais Lafayette, pusillanime, laisse échapper cette occasion de sauver la patrie, en résumant, dans un grand acte, toutes les forces de l'opinion. Les Girondins, maîtres de l'Assemblée, multiplient aussitôt leurs votes révolutionnaires. Ils décrètent d'abord le licenciement de l'état-major de la garde nationale, non pas seulement de Paris, mais encore des villes dont la population s'élève à plus de cinquante mille âmes; et par le seul fait, ils enlèvent à la Bourgeoisie le seul moyen de repousser les insurrections; ensuite, ils font venir auprès d'eux un bataillon, devenu atrocement célèbre sous le nom de *Marseillais*, bien qu'il soit presque entièrement composé de bandits génois, grecs et barbares ; s'assurent du faubourg Saint-Antoine, et n'attendent plus qu'un moment favorable pour attaquer

les Tuileries et dicter des lois à la royauté.

La Gironde se préparait un triomphe sanglant, lorsqu'on apprit à Paris la déroute de nos armées. Le territoire national est envahi par l'étranger. Marat et les autres pamphlétaires de son espèce inventent aussitôt mille calomnies, au milieu desquelles on ne distingue plus que cettte effrayante vérité : *La patrie est en danger!* Les Girondins viennent déclamer à la tribune : « — C'est une trahison du tyran ; » c'est lui qui commande le déshonneur; c'est lui qui » dit à la nation : je te défends de vaincre... homme » que le seul amour du despotisme rend sensible, » vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que » vous violez impunément, ni pour ce peuple que » vous trahissez si lâchement. » —Un Jacobin ajoute: « Il faut établir sur-le-champ une Convention na- » tionale pour juger Louis XVI. »

Si l'Assemblée législative n'adopta pas cette proposition, c'est que la garnison de Paris, et les Suisses, rangés autour de la monarchie, pouvaient encore assurer son salut. Les Girondins voulaient bien attaquer, mais à condition qu'ils n'éprouveraient aucune résistance. Après avoir voté l'éloignement des troupes et transformé les gardes françaises en gendarmerie, ils célèbrent l'anniversaire

de la prise de la Bastille et la fête de la Fédération au Champ-de-Mars, avec un cortége de Marseillais qui portent sur leur chapeaux cette inscription menaçante : — *Pétion ou la mort* ! — Les sections, abandonnées par la Bourgeoisie, mais fréquentées par les fédérés, se déclarent en permanence ; et, sur un vote des Girondins qui annule la suspension de Pétion, le replacent à la tête de la municipalité. A peine est-il rentré dans la Commune, où les *Marseillais* jurent de n'aller combattre les ennemis extérieurs qu'après avoir égorgé les ennemis de l'intérieur, c'est-à-dire, les amis de la royauté, que le nouveau maire de Paris en sort, et va, au nom de toutes les sections, demander à l'Assemblée législative la déchéance de Louis XVI. Les législateurs accueillent cette motion avec enthousiasme. Ils organisent sur-le-champ un comité d'insurrection qui avisera aux moyens de faire naître un mouvement extraordinaire à la faveur duquel on détrônera le roi, on proclamera son fils et on instituera un conseil de régence, dévolu par avance à la Gironde.

Jusqu'ici, rien n'a pu rompre l'alliance de la Montagne et de la Plaine. Les Girondins ont préparé chaque complot ; mais les Montagnards l'ont accom-

pli ; toutefois, celui qui va avoir lieu est si décisif, que les Girondins veulent seuls le produire. Chabot et Grangeneuve conviennent, dans une séance du club des Jacobins, qu'ils se rendront à dix heures et demie du soir auprès des Tuileries et qu'ils *s'immoleront pour une calomnie* (1). Grangeneuve arrive courageusement au lieu du rendez-vous ; Chabot n'y vient pas, et sa couardise fait avorter un horrible guet-apens tendu à l'autorité monarchique. Danton arme les fédérés et les *Sans-culottes*, et leur tient ce langage : « — Vous pouvez seuls » désormais assurer votre salut! mais ne comptez » que sur vous-mêmes, et hâtez-vous; car cette » nuit, des satellites cachés dans le château, doi» vent faire une sortie sur le peuple, et l'égorger » avant de quitter Paris pour rejoindre Coblentz. »

Ceci se passait durant la nuit du 9 au 10 août 1792; tout se préparait tranquillement pour la plus épouvantable insurrection. Les Brestois viennent, dès les huit heures du matin, se ranger à côté des Marseillais, dans les rues de Paris. Pétion convoque la garde nationale révolutionnairement transformée par les décrets de l'Assemblée législative. Le tocsin de quarante-huit sections et le canon de tous

(1) M. Thiers. *Histoire de la Révolution française.*

les faubourgs se font entendre à la fois ; cent quatre-vingts sectionnaires, mandataires de la Montagne, descendent à l'Hôtel-de-Ville, y forment un conseil composé des révolutionnaires les plus farouches, suspendent la municipalité qui représente les intérêts et les opinions de la petite Bourgeoisie, ne gardent que le maire Pétion et Manuel, procureur de la Commune ; et enfin, choisissent Robespierre pour président ; Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes pour secrétaires : exécrables magistrats qui forment, disent-ils, LA COMMUNE INSURRECTIONNELLE ! Par leur ordre, le sang coule déjà sur la place du Carrousel ; des hordes sauvages et innombrables, armées de fusils, de piques, de pistolets, traînant après elles quelques pièces d'artillerie et suivies des députés conspirateurs, assiégent la royauté dans son propre palais.

Rœderer, procureur-général de la Commune, y entre précipitamment et, d'un air épouvanté : « — Sire, dit-il, Votre Majesté n'a pas une minute » à perdre ; il n'y a plus de sûreté pour elle que » dans l'Assemblée : l'opinion du département est » qu'il faut s'y rendre sans délai.

» — Mais, monsieur, avons-nous donc perdu

» toute espérance ? » demandent tristement la reine et la princesse Élisabeth.

« — Hélas ! mesdames, dans l'état actuel des » choses, toute défense est impossible. » Alors, le roi se levant : « — Marchons, dit-il ; donnons » encore à mon peuple cette dernière marque » de dévouement. » Louis XVI prend madame Élisabeth par le bras, et la reine donne la main à ses deux enfants, pour traverser les Tuileries entre deux colonnes armées, l'une de Suisses, l'autre de gardes bourgeoises du quartier des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas. Arrivé dans la salle de l'Assemblée, le Roi s'adresse en ces termes aux législateurs factieux : « — Messieurs, je viens pour » éviter un grand crime, et je pense que je ne puis » être plus en sûreté qu'au milieu des représentants » de la nation. » Vergniaud, leur président, lui répond: « — Sire, l'Assemblée connaît ses devoirs ; » elle a juré de mourir à son poste, en maintenant » les droits du peuple et ceux des autorités constituées. »

L'arrivée subite de Louis XVI et de la famille royale, au milieu de l'Assemblée, y produisit une impression si puissante, que les conjurés en pâlirent. Chabot se leva soudain pour dire : « — La

» Constitution défend aux députés de délibérer sous
» les yeux du Roi ; je demande qu'on le fasse sortir
» de l'enceinte législative. » — Louis XVI, qui s'était placé à côté de Vergniaud, comme s'il eût accepté la protection des Girondins, fut aussitôt relégué, avec toute sa famille, dans la tribune des écrivains du journal *le Logographe,* située derrière le fauteuil du président.

Cependant, le canon, qui tonne sur la place du Carrousel, domine la voix des députés. Les *Sans-culottes* avaient cru que la sortie du Roi leur donnait un libre accès aux Tuileries; mais quelques compagnies de gardes nationaux et de Suisses leur barrent passage. Ils s'imaginaient n'avoir affaire qu'à quelques valets effarés; ils y trouvent des soldats qui se battent avec ordre et désespoir. Or, partout où règne l'ordre, la royauté doit triompher. C'est ce qui arrive, en effet; les Sans-culottes, habiles au pillage, mais inhabiles au combat, sont dispersés. Tout est perdu pour les conspirateurs, car les Suisses de Rueil et de Courbevoie sont en marche; car toute la Bourgeoisie de Paris peut se lever comme un seul homme et venir se ranger en bataille auprès des gardes nationaux; car l'escorte du Roi, maîtresse des abords de la salle

du Manége où la Législative est réunie, arrête les députés qui veulent fuir, et les force à reprendre leurs places. L'effroi de l'Assemblée est à son comble. Les conjurés se croient perdus sans retour. Ils se pressent autour de Louis XVI et l'implorent avec anxiété, eux, qui tout-à-l'heure lui parlaient avec tant d'insolence ! On le supplie de faire cesser le feu, c'est-à-dire, de protéger la faction et de lui livrer les destinées du pays. Cet ordre fatal est donné. Soudain, la scène change ; les Girondins triomphent, et les *Sans-culottes* fuyards reviennent à la charge, ou mieux, à l'assassinat. Ils étaient trop lâches pour savoir combattre ; mais ils sont assez féroces pour savoir égorger. Les Tuileries sont attaquées, prises et pillées ; quiconque s'y trouve, est immolé ; et ce massacre, commencé dans le palais, ne finit que dans les rues de Paris.

Tandis que le drame révolutionnaire se jouait sur les places publiques, une comédie se jouait dans l'Assemblée. Les Girondins, qui se croient maîtres de la situation, veulent l'exploiter. Une commission, convenue à l'avance, est nommée. Vergniaud s'enferme pour improviser les projets de décret qu'il a dans sa poche depuis trois semaines ; ensuite il revient proposer la déchéance du roi ; la

nomination d'un gouverneur pour le prince royal; la désignation du futur monarque attribuée à une Convention nationale, et enfin, la destitution des ministres qui doivent céder leurs portefeuilles aux Girondins disgraciés. Sur sept cent quarante-cinq députés, composant l'Assemblée législative, deux cent quatre-vingt-quatre seulement assistent à la séance; et quoiqu'ils soient en communion d'idées, de passions et d'intérêts avec la faction girondine, ils refusent de prononcer la déchéance de Louis XVI, osant à peine décréter sa suspension provisoire : il est vrai que la Commune, où dominent les Montagnards, se charge de la rendre définitive.

Dans le partage du pouvoir qui venait d'avoir lieu, sous l'influence de l'insurrection triomphante, le parti jacobin, ayant pour centre d'action l'Hôtel-de-Ville, n'avait obtenu que le portefeuille de la justice, octroyé à Danton. Cela devait lui suffire d'autant moins, qu'il disposait des clubs et des faubourgs : de toutes les forces révolutionnaires. Aussi, après avoir choisi le brasseur Santerre pour commandant de la garde nationale recrutée parmi les *Sans-culottes,* à l'effet d'épouvanter la Bourgeoisie, les Montagnards firent-ils rapporter, dès le 11,

tous les décrets que les Girondins avaient obtenus la veille.

Louis XVI et sa famille, envoyés au palais du Luxembourg, furent livrés à Danton, à Marat et à Robespierre. La nouvelle municipalité de Paris garda l'ancienne royauté de France : mais elle trouva bientôt que la prison des illustres captifs était trop belle, et ses issues trop nombreuses. On se hâta de les transporter au Temple, d'où ils ne devaient sortir que deux fois, pour leur jugement et pour leur supplice !

Jouissant d'une puissance dictatoriale, parce qu'il exprime à la fois les tendances d'une fraction de l'Assemblée législative et celles de la Commune, le parti jacobin veut rendre impossible quelque rapprochement que ce soit entre la démocratie et la royauté. A cet effet, il désarme la Bourgeoisie, suspectée de royalisme ; et il arme le Prolétariat, qui déploie trois cent cinquante mille hommes à la cérémonie funèbre célébrée en l'honneur des *Sans-culottes,* morts au sac des Tuileries. Dès lors, la garde nationale de Paris ne s'appelle plus que *sections armées.* Elle doit présider aux exécutions sanglantes ordonnées par le *Tribunal criminel extraordinaire,* création de la Commune, où figurent Ma-

rat, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, Tallien, etc., officiers de justice et tous assassins de fière trempe. On dresse d'immenses listes de *suspects;* et les *sections armées,* rétribuées par la Commune, établissent des postes aux deux extrémités de chaque rue, afin que pas un seul citoyen n'y puisse entrer ou en sortir; envahissent les maisons particulières et s'emparent de quiconque est coupable de vertu, alors que tout le monde est innocent de ses crimes. Dans chaque ville, dans chaque village de France, les *Sans-culottes* agissent, en quelque sorte, sous les ordres de la Commune de Paris; et les prolétaires demandent aux bourgeois leur certificat de civisme ou leur carte de sûreté; font des visites domiciliaires; incarcèrent, proscrivent ou tuent. C'en est fait de la civilisation, car l'échafaud, symbole du meurtre juridique, sert d'expression à cette phase terrible de notre existence sociale.

Le règne de la Terreur, inauguré par Marat, par Robespierre et par Danton, à la Commune de Paris, porte déjà ses abominables fruits. Partout, dans la capitale et dans les départements, chaque prison regorge de nobles et de bourgeois, d'hommes et de femmes, de magistrats et de prêtres non-

assermentés. Depuis la chute de la royauté et le triomphe du parti jacobin, la sociabilité française n'est plus qu'un abîme; on cherche à le combler avec des *suspects* ou des proscrits, pour en faire sortir les journées de septembre et la République!

Sur ces entrefaites, la nouvelle de la prise de Longwy et du siége de Verdun vient épouvanter l'Assemblée législative et la Commune. Aussitôt le conseil-général tire le canon d'alarme, bat la générale et ferme les barrières. Danton, ministre de la justice, déclare aux législateurs, que : *Les* COMMISSAIRES DE LA COMMUNE VONT PROCLAMER D'UNE MANIÈRE BIEN SOLENNELLE, *l'invitation aux citoyens de s'armer et de marcher pour la défense de la patrie.* « Le tocsin, » dit-il, n'est pas un signal d'alarme, *c'est la charge* » *sur les ennemis de la patrie.* Pour les vaincre, il » nous faut de l'audace, encore de l'audace, tou- » jours de l'audace. »

En ce moment, Marat, s'attribuant à lui seul *l'administration du salut public,* convoquait à l'Hôtel-de-Ville tous les brigands de Paris, désignés sous le nom de *citoyens-ouvriers;* et leur enjoignait, par ordre du *Comité de surveillance,* de se porter en armes aux prisons pour en *juger* les prisonniers, c'est-à-dire, *les traîtres qu'il fallait immoler sur-*

le-champ. Tandis que les *tueurs* vont accomplir les ordres sauvages de Marat, Tallien, membre de la Commune, se présente à la barre de l'Assemblée législative qui peut s'opposer à l'exécution de ces horribles complots, et qu'il importe de contenir : « — Tous les prêtres perturbateurs » sont réunis dans un même lieu, dit-il; bientôt le » sol de la patrie sera délivré de leur présence. » — En effet, les brigands commençaient tranquillement leurs massacres à l'Abbaye, où se trouvaient renfermés un grand nombre de prélats. Ils les accomplirent, sans rencontrer la moindre résistance de la part de l'Assemblée nationale, qui subissait la terreur ; ni de la part de la municipalité, qui la propageait. L'histoire frémit en retraçant les crimes de cette époque vouée à l'éternelle exécration de l'humanité !

Les égorgeurs de septembre, ouvriers de la République dont les gages sont payés par la Commune, gagnent le salaire du sang à l'Abbaye, à la Force, au Châtelet, à la Conciergerie, aux Bernardins, au séminaire Saint-Firmin, à la Salpétrière, à Bicêtre, sur tout le pavé de Paris. Billaud-Varennes se trouve au milieu d'eux avec son écharpe, et les encourage en ces termes : « — Peuple, tu

» immoles tes ennemis, tu fais ton devoir! » Et lorsque le meurtre des prêtres, des nobles et des bourgeois, arrêtés comme suspects, est consommé, Billaud-Varennes s'adresse encore à leurs bourreaux :

« — Mes amis, en égorgeant des scélérats, vous » avez sauvé la patrie. La France vous doit une re» connaissance éternelle, et la municipalité ne sait » comment s'acquitter envers vous. Elle vous offre » vingt-quatre livres à chacun, et vous allez être » payés sur-le-champ. »

Pendant que le tribunal extraordinaire de justice solde l'assassinat à la journée, Marat, l'organisateur de ces massacres, rédige une circulaire ayant pour but de généraliser le meurtre dans tous les départements ; et la fait signer par ses collègues du *Comité de surveillance,* constitué à l'Hôtel-de-Ville, ou mieux, imite lui-même, dit-on, leur signature. C'est ainsi que Marat, doublement faussaire, type de la férocité la plus brutale, enveloppait une société toute entière dans ses plans d'extermination.

Les journées de septembre coïncidèrent avec l'élection générale des députés pour la Convention : Assemblée tristement célèbre, qui se proposait de changer les destinées religieuses, sociales

et politiques du pays. Malgré le triomphe des Jacobins et des *Sans-culottes,* le parti républicain était loin d'avoir obtenu la majorité, puisque le parti girondin, expression de la France quasi-monarchique, disposait du bureau et de tous les Comités, aux premières séances de la Convention. Néanmoins, le conflit entre la République et la Monarchie ne pouvait tarder à se produire, car l'influence décisive était un sujet de lutte entre les Girondins, qui siégeaient dans la Plaine, ayant pour eux l'éloquence, l'intrigue, le nombre au dedans et l'appui de la Bourgeoisie au dehors ; et entre les Jacobins, qui siégeaient sur la Montagne, à l'état de minorité, il est vrai ; mais indomptables dans leur audace et dans le crime, dénonçant la majorité aux *Sans-culottes* auxquels on avait ouvert toutes les tribunes publiques, et maîtres de la Commune : centre du pouvoir, alors qu'il n'y a plus de gouvernement.

L'abolition de la royauté est proposée le 25 septembre, c'est-à-dire, cinq jours après l'organisation de la Convention nationale, par Manuel et par Collot-d'Herbois, au nom de la Commune et de la Montagne. Cette proposition vient d'être adoptée par acclamation et au milieu des applaudissements

des *Sans-culottes;* mais Bazire s'étonne de tant de précipitation : il demande qu'une discussion sérieuse ait lieu relativement à la nouvelle constitution républicaine que l'on doit substituer à l'ancienne constitution monarchique. L'abbé Grégoire lui répond : « — Qu'est-il besoin de discuter lorsque » tout le monde est d'accord? Les cours sont l'atelier du crime, le foyer de la corruption; l'histoire » des rois est le martyrologe des nations. Dès que » nous sommes tous pénétrés de ces vérités, qu'est-» il besoin de discuter? »

Pétion, maire de Paris et président de la Convention nationale, proclame donc la République. Au lieu de délibérer sur les principes qui devaient servir de base à ce gouvernement, né de l'abstraction chimérique de Rousseau et de Diderot, les Montagnards ne pensent réellement qu'à détruire et qu'à massacrer, dans le seul but de fonder leur exécrable dictature, en s'appuyant sur la Terreur.

Les Girondins protestent; mais vainement poursuivent-ils la Commune et la Montagne, dans ce réquisitoire que Vergniaud lance contre Marat, Robespierre et Danton : — « Il est temps de bri-» ser ces chaînes honteuses, d'écraser cette ty-» rannie; il est temps que ceux qui ont fait trembler

»l'homme de bien tremblent à leur tour! »Buzot propose de placer la Convention nationale sous la sauvegarde d'un corps armé, choisi par les conseils-généraux des départements, afin de consacrer l'indépendance des députés vis-à-vis de la Commune; il n'est pas plus écouté que lorsqu'il demande la peine de mort ou une captivité temporaire contre quiconque aurait, « par des placards » ou affiches, par des écrits publics ou colportés, par » des discours tenus dans les lieux publics, provo» qué ou conseillé à dessein le meurtre, l'assassinat » et la sédition. »

Sans doute, la Bourgeoisie devait applaudir à de semblables projets; mais le système de *Modérantisme,* ainsi que l'on disait à cette époque, ne pouvait plus s'accorder avec les fureurs de la multitude; aussi les Montagnards, se séparant violemment de leurs anciens alliés, devenus leurs adversaires, parce qu'ils ne voulaient plus marcher dans le crime, les présentent-ils aux *Sans-culottes* comme ennemis du mouvement et du progrès. C'est ainsi que les Girondins furent mis hors de la situation, longtemps avant d'être mis hors la loi.

Le *Sans-culottisme,* si l'on peut ainsi parler, est à l'ordre du jour. Les titres de *Monsieur* et de *Ma-*

dame, sacrifiés aux jalousies du prolétariat, sont remplacés par ceux de *citoyen* ou de *citoyenne* qui sonnent mal à l'oreille de la Bourgeoisie. On décrète que Louis XVI sera appelé désormais *Louis Capet,* afin que le vieux titre de roi de France n'effarouche, en aucun cas, la jeune République ; et enfin, Merlin de Thionville demande que le roi lui-même soit mis en jugement. Aussitôt la Montagne rugit de joie. Saint-Just se lève et veut créer la société démocratique avec le poignard de Brutus. La Montagne applaudit; elle déclare, avec Manuel, que la vie de Louis XVI *est un argument contre la Providence,* afin de prouver, sans doute, qu'elle ne demande sa mise en accusation que pour voter sa mort. Toute la Plaine tressaille et frémit. Lanjuinais veut rappeler à la tribune les véritables devoirs des législateurs, qui sont de faire la loi et non de l'exécuter. — « Il ne faut pas » déshonorer l'Assemblée, dit-il, en lui faisant ju- » ger Louis XVI ; personne n'en a le droit en » France, et l'Assemblée particulièment n'a aucun » titre pour le faire. Que si elle veut agir comme » corps politique, elle ne peut prendre que des » mesures de sûreté contre le ci-devant Roi, mais » que si elle agit comme tribunal, elle est hors de

» tous les principes, car c'est faire juger le vaincu » par le vainqueur lui-même, puisque la plupart » des membres présents se sont déclarés conspira- » teurs du 10 août. »

Cette théorie du droit, échafaudée sur une révolte, provoque mille clameurs sauvages qui partent des tribunes d'où les *Sans-culottes* menacent chaque député de la Gironde. Vergniaud seul ose les affronter une dernière fois, et prouver à l'Assemblée que la cause même de Louis XVI, après la déchéance de la royauté et la proclamation de la République, intéresse également la Convention, puisqu'on poursuit en lui, non pas seulement l'ancien chef d'un gouvernement, mais le gouvernement lui-même, mais le pouvoir quel qu'il soit, l'autorité humaine. « La révolution fera comme » Saturne, dit-il, elle dévora ses enfants. »

« N'avez-vous pas entendu dans cette enceinte » et ailleurs, des hommes crier : — *Si le pain est* » *cher, la cause en est au Temple; si le numéraire est* » *rare, si nos armées sont mal approvisionnées, la* » *cause en est au Temple.* — Ce langage est faux et » ceux qui le tiennent en connaissent la fausseté... » Après la mort de Louis les mêmes hommes crie-

» ront : — *Si le pain est cher, la cause en est à*
» *la Convention; si le numéraire est rare, la cause en*
» *est dans la Convention.* — Et la Convention serait
» accusée de tous les maux... que deviendriez-vous?
» Quelles seraient vos ressources?... Iriez-vous
» trouver ces faux amis, ces perfides flatteurs qui
» vous auraient précipités dans l'abîme! Ah! fuyez-
» les plutôt! redoutez leur réponse! je vais vous
» l'apprendre. Vous leur demanderiez du pain,
» ils vous diraient : — *Allez dans les carrières dis-*
» *puter à la terre quelques lambeaux sanglants des*
» *victimes que vous avez égorgées,* —ou bien : — *Vou-*
» *lez-vous du sang? prenez, en voici! du sang et des*
» *cadavres, nous n'avons pas d'autre nourriture à*
» *vous offrir...* Vous frémissez, citoyens! O ma pa-
» trie, je demande acte à mon tour des efforts que
» je fais pour te sauver de cette crise déplorable. »

De monstrueuses vociférations avaient accueilli cette voix éloquente ; mais tout-à-coup il se fit un grand silence. La Montange allait répondre à la Plaine, puisque Robespierre montait à la tribune : — « Il n'y a point de procès à faire, s'écria-
» t-il ; vous n'êtes et ne pouvez être que des hommes
» d'État. Vous n'avez point une sentence à rendre,
» mais une mesure de salut à rendre, UN ACTE DE

» PROVIDENCE NATIONALE A EXERCER. Louis doit mou-
» rir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

Saint-Just avait ouvert cette épouvantable délibération ; il appartenait à Robespierre de la fermer. La Révolution, qui n'avançait que par voie de massacres, ne devait pas s'arrêter devant le meurtre de Louis XVI, coupable de tous les crimes dont il était innocent. Les députés de la Gironde, brillants théoriciens, cédèrent aux Montagnards, hommes d'action et voulant féconder les événements avec le sang de la guillotine. La majorité de la Convention plia lâchement devant la minorité. On espérait pourtant reprendre courage au moment décisif où, suivant une parole immortelle, Louis XVI chercherait partout des juges et ne trouverait que des accusateurs.

La Convention nationale se constitue en Cour judiciaire ; elle va statuer sur le sort du Roi, au nom de la République. Louis XVI paraît à sa barre conduit par Santerre, le général des *sections armées*. Les conspirateurs du 20 juin et du 10 août et les assassins de septembre, osent l'interroger ; l'auguste accusé daigne leur répondre, de cette voix inspirée que Dieu met à la bouche des victimes privilégiées, qui s'offrent,

blanches comme une hostie, pour le rachat de toutes les iniquités du monde.

Une discussion tumultueuse, horrible, suprême s'engage entre la Plaine et la Montagne : l'une, expression de la Bourgeoisie, royaliste par sentiment, mais républicaine par peur ; l'autre, expression de la populace, qui veut boire le sang du roi, parce qu'elle a bu du sang des prêtres. Tous les efforts des Girondins ne font que redoubler la violence des Montagnards, acharnés à leur proie. Enfin, Rabaud-Saint-Étienne se jette entre les deux partis.

« Le peuple de Londres, qui avait tant pressé le » supplice du roi, fut le premier, dit-il, à maudire » ses juges et à se prosterner devant son successeur. » Lorsque Charles II monta sur le trône, la ville » lui donna un superbe repas, le peuple se livra à » la joie la plus extravagante, et il courut assister » au supplice de ces mêmes juges que Charles im» mola depuis aux mânes de son père. Peuple de » Paris, Parlement de France, m'avez-vous en» tendu? »

Non : les Jacobins et les Montagnards refusent d'entendre. Vergniaud est obligé de faire luimême les trois questions suivantes :

1° *Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat contre la sûreté générale de l'État?*

Réponse unanime : — *Oui!*

2° *Le jugement, quel qu'il soit, sera-t-il envoyé à la sanction du peuple?*

Robespierre veut qu'on aille aux voix sur-le-champ; mais Vergniaud descend du fauteuil de la présidence et monte à la tribune pour y plaider, une dernière fois, la cause de Louis XVI, avec une éloquence magnifique. Il prouve que la démocratie, ayant hérité de toutes les prérogatives de la royauté, en vertu de la Constitution républicaine, ne pas soumettre le jugement de l'Assemblée à la sanction du peuple, c'est se rendre soi-même coupable du crime de lèse-nation. Chacune de ses admirables paroles sème la réaction dans l'âme des Montagnards, qui frémissent pour la première fois. Alors, les *Sans-culottes* des tribunes publiques interviennent brutalement; la terreur passe de la Montagne à la Plaine; et les Girondins, tremblants à leur tour, devant une populace ignoble, se réunissent à la majorité; rejettent l'appel au peuple, qu'ils ont demandé et deviennent eux-mêmes féroces, à force d'avoir peur.

Vergniaud avait encore une dernière question à poser :

3° *Quelle peine infligera-t-on à Louis Capet?*

Il est nuit. Les ténèbres vont présider au scrutin régicide. La majorité inattendue que les Montagnards viennent d'obtenir, un délai quelconque suffit pour la perdre ; aussi exige-t-on que la séance reste permanente jusqu'à ce que l'arrêt soit prononcé. L'appel nominal commence ; chaque député dont le nom sort de l'urne fatale, monte à la tribune et dit hautement son vote, en présence des *Sans-culottes*, qui applaudissent, ou menacent. Les mots indulgents d'exil, de captivité perpétuelle, de condamnation différée sont à peine entendus à cause du retentissement de ces voix inexorables et barbares : *La mort! je prononce la mort! je ne vote que la mort!* et Vergniaud, type des hommes d'État de la Gironde, orateurs courageux, mais juges pusillanimes qui ont voté la mort de Louis XVI après l'avoir défendu, prononce lui-même l'épouvantable sentence.

Le lendemain, 21 janvier, une députation de la Commune, du département et du tribunal criminel arrive au Temple à neuf heures du matin. Santerre entre chez le Roi, suivi de quelques gendar-

mes et de plusieurs municipaux. — « *Vous venez me chercher?* » dit Louis XVI. — « *Oui,* » répond Santerre. Le Roi se jette aux pieds du prêtre qui l'assiste en ce moment suprême. — «*Tout est consommé,* s'écrie-t-il, *donnez-moi votre bénédiction.* » Ensuite, il monte dans la *voiture du maire de Paris,* ainsi que le pouvoir exécutif provisoire l'a décidé, pour que l'autorité civile ne soit pas étrangère au régicide. Cent mille *Sans-culottes* et une artillerie formidable servent d'escorte à l'auguste victime. *Paris peut à peine suffire à ce vaste appareil de mort. Nul citoyen n'a le droit de se montrer sur le seuil de sa porte; le char avance; les maisons se ferment; les pleurs se cachent; tout est pâle; tout est muet; la ville écoute* (1).

Une première voix se fait entendre : celle du prêtre, qui parle au Roi-martyr le langage de Dieu : — « *Fils de Saint-Louis, montez au ciel*! »

Une deuxième voix retentit dans l'espace : celle du monarque, déjà sur l'échafaud, qui s'adresse au peuple : — « *Français*! *je meurs innocent! je par-*

(1) Alexandre Soumet. *Oraison funèbre de Louis XVI*, brochure extrêmement remarquable, que l'illustre poète fit imprimer en 1819, pour la donner à quelques amis.

donne à mes ennemis, et je prie Dieu qu'il leur pardonne. Je souhaite que mon sang... »

A ces mots inachevés, Santerre ordonne un roulement de tambours... La tête du Roi tombe !... le régicide est accompli ; et la guillotine, ce jour-là, dressée contre Louis XVI par une une Assemblée républicaine, reste en permanence contre toute la société monarchique !

Les conventionnels inaugurèrent ainsi le règne de la Terreur, ou mieux, le règne de la barbarie, dans son expression absolue, car on n'en trouve aucun exemple analogue, même au sein des époques les plus exécrées du genre humain. Sous prétexte de créer un ordre social nouveau, l'anarchie révolutionnaire poursuit je ne sais quelle œuvre de destruction universelle, et dans le domaine moral et dans le domaine matériel. Le christianisme avait formé la civilisation avec une pensée : l'amour de Dieu pour l'homme ; le philosophisme anti-chrétien devait la détruire avec une autre pensée : la haine de l'homme pour Dieu et pour ses semblables ! de là, cette horrible loi *des suspects* qui fit surgir cinquante mille comités dénonciateurs et assassins sur le sol de la noble France. « D'après

» les calculs du conventionnel Cambon, ils coûtaient
» annuellement cinq cent quatre-vingt-onze mil-
» lions (assignats). Chaque membre de ces comités,
» ajoute Châteaubriand, recevait trois francs par
» jour, et ils étaient cinq cent quarante mille : c'é-
» taient cinq cent quarante mille accusateurs ayant
» droit de désigner à la mort. A Paris seulement,
» on comptait soixante comités révolutionnaires ;
» chacun d'eux avait sa prison pour la détention
» des suspects. » Nobles et bourgeois, prêtres et soldats, religieux et religieuses, laboureurs et artisans, vieillards et enfants ; les femmes elles-mêmes ! ce qui ne s'était jamais vu dans aucun temps, chez aucun peuple ; toutes les têtes humaines appartenaient au bourreau !

Que devenait la Bourgeoisie en ces circonstances abominables, où l'on guillotinait *pour crime de négociantisme?* Ruinée, pillée et spoliée, quand elle n'était pas inscrite sur le grand livre mortuaire, elle se réfugia dans les camps ; la populace resta seule dans les villes afin de se partager les dépouilles universelles. Ainsi, à cette époque d'horreurs et de crimes, séparant leur cause de celle de la Convention dont les actes étaient justement flétris par tout homme de bien, mais unies de cœur et d'âme,

d'intérêt et de patriotisme avec le vrai peuple, avec celui que la civilisation protége et ennoblit toujours, parce qu'il ne la déshonore jamais ; les classes moyennes se couvrirent de gloire à la frontière et sauvèrent l'intégrité du territoire, tandis que les *Sans-culottes,* accouplés aux *Furies de la guillotine,* se couvraient de sang et de honte sur la place de la Révolution, où Robespierre battait monnaie pour eux en abattant des têtes !

CHAPITRE V.

OPPRESSION DE LA BOURGEOISIE PAR LE PROLÉTARIAT.

Seconde Phase.

L'immolation de Louis XVI par la Commune de Paris, en vertu d'un décret de la Convention, stupéfia les peuples et fit trembler les princes, coupables d'avoir laissé la barbarie s'installer brutalement au centre de la civilisation. Bientôt, une coalition européenne répondit à ce défi sanglant jeté aux sociétés monarchiques par une faction républicaine. Tous les monarques s'unirent et s'armèrent entre eux ; et l'Angleterre, où dominait William Pitt, premier ministre d'un roi fou (Georges III), devint le centre de cette réaction, qui avait pour but la vengeance d'un roi guillotiné.

L'ambassadeur français Chauvelin reçut l'ordre de quitter les Iles Britanniques dans le délai de huit jours. Danton, le plus énergique représentant

de la Commune et de la Montagne, allait se constituer le protecteur de la nationalité, si les députés de la Plaine, ayant intérêt à ce qu'on oubliât, dans les clubs et parmi les *Sans-culottes*, qu'ils avaient voulu sauver la Royauté, après le 10 août et avant le 21 janvier, ne se fussent montrés pleins de zèle en faveur de la République, dans cette circonstance suprême. « Il faut que le commerçant ou- » blie son commerce, dit Brissot, pour n'être plus » qu'armateur ; que le capitaliste consacre ses fonds » à soutenir nos assignats, à subvenir aux besoins du » numéraire ; que le propriétaire et le laboureur » renoncent à toute spéculation et portent l'abon- » dance à nos marchés ; il faut que tout citoyen » soit prêt à marcher comme un soldat romain ; il » faut que tous les Français ne fassent qu'une » grande armée, que toute la France soit un camp ; » il faut se préparer à un revers, s'accoutumer aux » privations : l'instant approche où ce sera un crime » pour tout citoyen d'avoir deux habits si un seul » de nos frères soldats est nu. »

La Convention déclara sur-le-champ la guerre à toute l'Europe : elle ordonna une levée en masse ; envoya trois cent mille hommes sur les frontières ; bannit les émigrés à perpétuité ; prononça

contre eux la mort civile; mit leurs biens sous le séquestre; rendit la République héritière de toutes leurs successions durant cinquante ans, et livra trente millions d'assignats à la circulation : ce qui portait le chiffre réel de cette valeur fictive, à une somme de deux milliards cinq cent dix-huit millions. En même temps qu'ils proscrivaient à l'intérieur, les conventionnels promirent appui et fraternité à tous les peuples qui voudraient s'affranchir de la monarchie pour s'emprisonner dans les formes d'une République.

Cette stratégie de propagande révolutionnaire devint un des traits caractéristiques de l'époque. La guerre prit donc une .organisation morale et matérielle inouïe, au milieu de tant de défaites européennes, qui furent nos victoires. On le sait : la Bourgeoisie et les propriétaires, que les régicides n'avaient pu convertir à la religion républicaine, étaient partis pour les armées; de sorte qu'entre les forces du parti girondin et celles du parti montagnard, il n'y avait point d'équilibre possible. Le premier voulait contenir la Révolution dans les principes des théories abstraites, pour modérer sa marche dévastatrice en protégeant les intérêts des classes moyennes; le second voulait, au contraire,

que la Révolution continuât ses voies-de-fait et précipitât sa marche victorieuse au milieu des catastrophe sociales, toujours sollicitées par la populace. L'un n'avait presque point d'appui politique dans le pays, depuis la désorganisation et le départ de la Bourgeoisie; l'autre, fort de sa double alliance avec les *Sans-culottes*, et la Commune de Paris, disposait, par eux, des destinées de toute la France.

Cette lutte entre la Plaine et la Montagne, pour être inégale, n'en était que plus acharnée. « Lois, » mesures de gouvernement, de sûreté, événe- » ments, tout, dit un conventionnel, se tradui- » sait en complots, en crimes, en accusations, » en récriminations, en provocations, en menaces. » La tribune était une arène ; on se disputait, on » s'arrachait les décrets. Dans le combat des théo- » ries, des systèmes, on enveloppait les personnes; » il n'y avait plus de conciliation possible; il fallait » qu'un des deux partis renversât l'autre (1). » Pour atteindre plus sûrement leurs adversaires, les Montagnards n'avaient qu'à les représenter comme ayant une tendance marquée vers l'inégalité sociale, en

(1) Thibaudeau. *Le Consulat et l'Empire*, tom. 1er. Introd., page 122.

ces temps où chaque *Sans-culotte* s'écriait : *l'égalité ou la mort!* Nul ne les poursuivit avec plus d'acharnement que Marat, dans son journal *l'Ami du Peuple.* Il accuse les Girondins d'être « les ennemis » de la République, et tous les bourgeois de Paris » d'être les monopoleurs, les marchands de luxe, les » suppôts de la chicane, les robins, les ex-nobles, » que les infidèles représentants du peuple encou» ragent au crime par l'impunité. »

De pareilles excitations devaient être comprises par les *Sans-culottes.* Ils s'attroupèrent dans les rues et crièrent : — *Du pain! du pain!* — La municipalité leur en fit distribuer sur-le-champ; mais cela ne les empêcha pas d'envahir les boutiques des épiciers et de taxer, selon leur caprice, toutes les denrées usuelles. Après avoir, en quelque sorte, placé le pillage sous la protection de la Commune, Marat s'écria (23 février 1793) :

« — Ici, on ne doit pas trouver étrange que le » peuple, poussé au désespoir dans cette ville, se » fasse justice lui-même. Dans tous les pays où » les droits du peuple ne sont pas de vains titres, » consignés fastueusement dans une simple décla» ration, le pillage de quelques magasins, à la » porte desquels on pendrait les accapareurs, met-

» trait bientôt fin à ces malversations dont il est » victime, malversations qui réduisent cinq mil- » lions d'hommes au désespoir, et qui en font périr » des millions de misère. Les députés du peuple » ne sauront-ils dont jamais que bavarder sur ses » maux sans en proposer le remède ? »

Cette invasion intérieure de la populace, dirigée contre la Bourgeoisie et contre la propriété individuelle, au moment où propriétaires et bourgeois couraient à la frontière pour repousser l'invasion extérieure, provoquèrent une réaction salutaire sur l'esprit de la Convention. Barrère s'écria : « — Marat ce matin a prêché le pillage, et ce soir, » le pillage a eu lieu. » L'indignation de l'orateur se généralise dans l'Assemblée ; Marat y est décrété d'accusation. Les Montagnards, vaincus par la Gironde, vont demander la victoire au club des Jacobins, où l'on proclame l'inviolabilité de Marat. Alors Robespierre, s'empressant de justifier, cette nuit-là même, tous les excès de la journée, absout Marat et les *Sans-culottes*, en disant que « le peuple » est impeccable ! »

Aussitôt le conflit change. Ce n'est plus seulement, entre les deux partis, une lutte de tribune ; mais encore un véritable combat. Quelques rassemble-

ments de *Sans-culottes* se forment aux environs de la Commune; il est question d'envahir la salle de la Convention, au nom du club des Jacobins; et de massacrer les Girondins sous les yeux des Montagnards. Déjà Marat signe, et fait circuler, de main en main, l'adresse suivante : « — Citoyens, armons-» nous ! la contre-révolution est dans le gouverne-» ment; elle est dans le sein de la Convention. — » Citoyens, marchons-y, marchons (10 mars) ! »

En ce moment, des hommes à figure sinistre s'emparent des tribunes, et Robespierre donne le signal d'une attaque directe contre les députés de la Plaine. Ceux-ci s'abstiennent de venir à la séance, jusqu'à ce que Kervélegan et Beurnonville, ministres, qui se sont mis à la tête du bataillon des gardes citoyennes, dites du Finistère, aient dissipé les attroupements. Le lendemain, Vergniaud dénonce à la députation nationale tous les conspirateurs de la veille ; il veut que l'on dresse contre eux un acte d'accusation. La Gironde triomphe encore sur ce point ; mais Carrier, de Nantes, qui sera bientôt l'un des plus atroces proconsuls, propose, à l'occasion de l'assassinat de Lepelletier-Saint-Fargeau, l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. Vergniaud et Lanjuinais

le repoussent; tous les Montagnards veulent qu'on l'adopte sans délibérer. Buzot, indigné, s'écrie : « — Lorsque vous avez reçu des pouvoirs illimités, » était-ce pour usurper la liberté publique? Et si » vous les confondez tous, si tout est dans l'Assem- » blée, dites-moi quel sera le terme de ce despo- » tisme, dont enfin je suis las moi-même. »

Mille cris étouffent la voix de l'orateur. Le tumulte augmente, lorsque Barrère vient demander que le tribunal soit composé de jurés choisis dans tous les départements, car c'est opposer la France, maîtresse d'elle-même, à la dictature sanglante de la Commune de Paris. Les députés vont quitter la salle, sans avoir rien conclu; mais Danton « somme » les bons citoyens de rester à leurs places..... il » faut, ajouta-t-il, tout décréter sans désemparer; » et les Girondins qui triomphaient au commencement de la séance, vaincus avant la fin, assistent à la rédaction d'un décret, en vertu duquel « il sera » établi, à Paris, un tribunal criminel extraordi- » naire révolutionnaire, » dont les juges, les jurés, l'accusateur public et le substitut seront élus par la Convention, « pour juger, sous la surveillance de » cette Assemblée, les conspirateurs et les contre- » révolutionnaires. »

D'unanimes protestations éclatent dans les provinces méridionales, dévouées aux opinions des députés de la Plaine. Elles se fédéralisent à la seule fin de repousser les décrets de la Convention et de contenir le mouvement terroriste de Paris, que dirige la Montagne ; tandis que neuf cents paroisses de la Vendée prennent les armes, sous les ordres du garde-chasse Stofflet et du voiturier Cathelineau, et commencent leur *guerre de géants*. Ainsi la lutte des idées monarchiques et des idées républicaines, de la société et de l'anarchie, était universelle. A Paris, la Gironde ; en province, le fédéralisme naissant et l'héroïque Vendée; à la frontière, toute l'Europe.

Les événements semblaient tourner contre la Montagne. Si elle ne renfermait pas un homme du premier ordre, du moins, il y avait Danton, ce puissant organisateur du désordre, qui voulut éviter la mort en la donnant; et faire de la guillotine, instrument de supplice individuel pour la société, un moyen de délivrance générale pour son parti. Tout prêtre ou émigré, fut exécuté, sans procédure, dans les vingt-quatre heures ; tout noble ou grand propriétaire, prétendu ennemi de la République, fut mis hors la loi. Dans les villes qui renfermaient

plus de trois mille habitants, chaque citoyen dut afficher, à l'extérieur de sa demeure, son nom, sa profession et ses qualités. Douze cent millions d'assignats et un emprunt forcé d'un milliard, furent établis sur les classes bourgeoises, qui firent ainsi les frais d'une guerre terrible, avec leur argent et leur sang. Dix armées, formées par la levée en masse, sortirent à la fois de nos provinces, accompagnées chacune d'un représentant du peuple, chargé de pouvoirs illimités pour organiser la victoire; et vingt-cinq Montagnards entrèrent dans le Comité de sûreté générale, tandis que le conseil exécutif, où vinrent siéger Danton, Jean de Bry, Guyton-Morveau, Treilhard, Barras, Delmas, Cambon et Lacroix, réalisèrent la ruine sociale, en prenant ce titre : *Comité du salut public!*

La guerre européenne et celle de la Vendée occupent moins la Convention , que l'antagonisme des Montagnards et des Girondins : c'est entre eux une lutte à mort. Pour braver la Gironde, les Jacobins donnent à Marat la présidence de leur club. Celui-ci, s'adressant alors aux départements, invoque « le tonnerre des pétitions et » des accusations contre les traîtres et les délégués » infidèles, qui ont voulu sauver le tyran en votant

» l'appel au peuple ou la réclusion. » Les Girondins, à leur tour, demandent la mise en accusation de Marat; mais les sections de Paris se déclarent en sa faveur, et Pache, chef de la municipalité, vient, en leur nom et au nom de la Commune, demander l'expulsion de vingt députés de la Gironde. Boyer-Fonfrède veut être inscrit lui aussi sur cette liste de proscription. Aussitôt la Plaine et la droite se lèvent, en s'écriant : « Tous! tous! » Il n'en fallait pas moins pour triompher de la triple coalition de la Commune, des clubs et de la Montagne.

Marat comparut devant *le tribunal extraordinaire*, escorté d'une foule de *Sans-culottes*, prêts à faire prévaloir son innocence à coups de piques, en supposant qu'on osât le déclarer coupable. Il fut acquitté par ses juges, après avoir prononcé les paroles suivantes, qui le condamnent dans l'opinion des honnêtes gens :

« — J'ai frémi, plus qu'un autre, à l'idée de ces » mouvements terribles; mais j'ai voulu qu'ils » fussent dirigés par une main juste et ferme. Si, à » la prise de la Bastille, on eût compris la nécessité » de cette mesure, cinquante scélérats seraient » tombés à ma voix et la paix eût été affermie dès » cette époque; mais faute d'avoir déployé cette

» énergie aussi sage que nécessaire, cent mille pa-
» triotes ont été égorgés, et cent mille sont menacés
» de l'être. »

Les Jacobins, les *Sans-culottes* et les *Filles de la guillotine,* femmes qui n'ont de leur sexe que la forme et le nom, portent en triomphe, à la Convention, cet Oreste vengeur de la fatalité moderne, dont Robespierre est le Pylade. Les Girondins tremblent en le revoyant ; mais bientôt ils se rassurent, car Guadet monte à la tribune. « Citoyens,
» s'écrie-t-il, pendant que les hommes vertueux se
» bornent à gémir sur les malheurs de la pa-
» trie, les conspirateurs s'agitent pour la perdre ;
» comme César, ils ont dit : — *Laissons-les parler*
» *et agissons.* — Eh bien ! agissez aussi. Le mal
» est dans l'impunité des conjurés du 10 mars ;
» le mal est dans l'anarchie ; le mal est dans
» l'existence des autorités de Paris, autorités
» à la fois avides d'argent et de domination.
» Citoyens, il en est temps encore ; vous pouvez
» sauver la République et votre gloire compromise.
» Je propose de casser les autorités de Paris, de
» remplacer, dans les vingt-quatre heures, la
» municipalité par les présidents des sections,
» de réunir les suppléants de la Convention à Bour-

» ges dans le plus court délai, et d'envoyer ce dé-
» cret aux départements par des courriers extraor-
» dinaires. »

A ces mots, un tumulte inexprimable éclate dans l'Assemblée. Par cette motion de Guadet, la Gironde voulait détruire, non-seulement la Commune de Paris, centre des mouvements les plus révolutionnaires, mais encore l'influence prépondérante de la capitale sur toute la France, en créant un gouvernement fédératif dont le siége serait à Bourges. C'était mettre, pour ainsi dire, Paris hors la loi. L'opposition de la Montagne empêcha cette réforme qui eût, en quelque sorte, révolutionné la Révolution; néanmoins Barrère, président du Comité du salut public, fit décréter l'établissement d'une Commission de douze membres, investis de pouvoirs extraordinaires, à l'effet d'examiner la conduite de la Commune et des sections, et de les poursuivre comme auteurs des attentats commis contre les membres de l'Assemblée, c'est-à-dire, comme coupables du crime de lèse-nation.

En ce moment suprême, la Gironde, se croyant sûre du succès, parce qu'elle domine au sein de la Commission des Douze, devient implacable. Les

principaux conjurés du 10 mars et le substitut du procureur de la Commune, Hébert, qui avait acquis déjà une si horrible célébrité en rédigeant un journal, *le Père Duchêne,* sont arrêtés. Aussitôt l'Hôtel-de-Ville et la Montagne font un dernier appel aux *Sans-culottes.* Une députation de la Commune se présente à la barre de la Convention et demande, au nom du peuple de Paris, la dissolution de la *Commission des Douze*, la liberté immédiate des prisonniers par voie d'absolution, et, par voie de condamnation, l'emprisonnement des commissaires, qui devaient les juger. Le Girondin Isnard, présidant l'Assemblée, accueille les pétitionnaires avec ces paroles menaçantes : « — Écoutez ce que je vais » vous dire : si jamais par une de ces insurrections » qui se renouvellent si souvent depuis le 10 mars, » et dont les magistrats n'ont pas su nous garantir, » le fer était porté au sein de la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France » entière, Paris serait anéanti ; oui, la France entière tirerait vengeance de cet attentat, et bientôt » on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a » existé. »

Le roi de France, Henri III, une heure avant

son assassinat, sur les hauteurs de Saint-Cloud, ne tenait pas un langage autre que celui du républicain Isnard, à la tribune de la Convention. Danton s'écrie d'une voix tonnante : — *Je vous le déclare aussi, tant d'impudence commence à nous peser; nous vous résisterons.* — Des cris de mort contre les Girondins sont proférés de toutes parts; la Commune et les sections envoient à la Montagne député sur député. Les *Sans-culottes* s'insurgent contre la Convention; mais les sectionnaires du Mail et de la Butte-des-Moulins se déclarent, au contraire, en sa faveur. Le ministre Garat, mandé à la barre de l'Assemblée, est interrogé sur la situation de la ville : il répond que le peuple est tranquille, et qu'il demande seulement la mise en liberté d'Hébert. Or, le danger public faisait toute la sécurité de la Gironde; aussi un mot pacifique de Garat leur fut-il plus terrible que les nombreuses agressions de Robespierre. Isnard, épuisé de lassitude, abandonne la présidence à Hérault de Séchelles; et celui-ci répond aux pétitionnaires : « — Citoyens, la » force de la raison et la force du peuple sont une » même chose; la résistance à l'oppression ne peut » pas plus vous être enlevée que la respiration à un » être vivant; vous nous demandez un magistrat et

» la justice : les représentants du peuple vous les » rendront. »

La Commune et la Montagne arrachent à la Gironde un décret ordonnant l'élargissement des prisonniers et l'abolition de la Commission des Douze; mais ce décret est rapporté le lendemain. A cette nouvelle, chaque section se rassemble; Marat vient demander aux Jacobins la mort des membres de la Convention qui, lors du procès de *Louis Capet,* ont voté l'appel au peuple. — *Tous les appelants,* dit-il, *ont voulu la guerre civile : mon dernier mot est qu'il y a trois cents têtes de trop à la Convention.* Plus loin, le canon d'alarme du Pont-Neuf, le tocsin et la générale se font entendre; et les *Sans-culottes,* au nombre de quatre-vingt mille recevant deux francs par jour de la Commune, suivent Henriot, ancien massacreur de septembre, pour aller assiéger la Convention. Pache, maire de Paris, se présente à la barre : il demande, au nom du peuple, la suppression des *Douze;* Danton appuie cette pétition que la Gironde repousse, en réclamant l'arrestation immédiate de Henriot aux termes d'une loi criminelle qui défend, sous peine capitale, de tirer le canon d'alarme sans un décret de l'Assemblée. Des huées universelles partent à la fois de la

Montagne et des tribunes publiques où l'on crie : — *Vengeance contre la Commission des Douze et beaucoup d'autres coupables* ! — *Nous ne sommes plus libres,* — dit Vergniaud ; et il se lève, pour sortir de la salle, avec la plupart des Girondins, qui, repoussés par les *Sans-culottes,* sont forcés de rentrer au milieu des plus épouvantables clameurs. Barrère vient encore à leur secours : il propose l'abolition des Douze ; elle est adoptée sur-le-champ. La Commune ordonne que la ville sera illuminée pour célébrer son triomphe ; ensuite elle écrit aux sections : (1er juin) — *Citoyens, restez debout, les dangers de la patrie vous en font une loi suprême.*

Le lendemain, Marat se rendit à l'Hôtel-de-Ville, et sonna lui-même le tocsin, tandis que Henriot, toujours suivi des *Sans-culottes,* vint de nouveau investir les Tuileries, où la Gironde, effrayée, ne comptait qu'un petit nombre de représentants. Lanjuinais ne s'effraya point de cette solitude toute peuplée d'ennemis : — « Je demande à par» ler, dit-il, sur la générale qui bat dans Paris, afin » que la Convention prenne des mesures pour arrê» ter l'insurrection. » — « A bas! à bas! s'écrièrent » les Montagnards ; il veut la guerre civile ; il veut la

» contre-révolution ! il calomnie Paris ! il insulte le » peuple ! » — « Vous nous accusez de calomnier Pa- » ris, reprend Lanjuinais ; Paris est pur, Paris est » bon ; Paris est opprimé par des tyrans qui veu- » lent du sang et de la domination ; vous pouvez » me faire tomber sous leur couteau, mais non pas » à leurs pieds. »

Ces paroles excitent la fureur des Montagnards qui se précipitent sur lui pour l'arracher de la tribune : mais Lanjuinais s'y cramponne de ses mains et y reste jusqu'à l'arrivée d'une députation *de la puissance révolutionnaire centrale* demandant l'arrestation et la mise hors la loi des Girondins. Barrère espère les sauver, aujourd'hui comme hier, par une mesure conciliatrice. A cet effet, il propose qu'ils soient suspendus provisoirement et volontairement de leurs fonctions de représentants du peuple, mais non proscrits. Les Girondins présents à la séance donnent leur démission ; Lanjuinais seul, exprimant toujours une résistance énergique, s'écrie : — « On me demande un sacrifice ; » les sacrifices doivent être libres. Suis-je libre » pour en faire ? l'êtes-vous vous-mêmes pour en » accepter ? N'attendez de moi ni suspension ni » démission. »

Le président Hérault de Séchelles fait décréter l'ordre du jour. Les *Sans-culottes* sortent aussitôt de l'enceinte, et s'avancent, les armes à la main, contre la garde constitutionnelle qui recule devant eux. Les députés veulent quitter les Tuileries; mais ils sont forcés d'y rester, car elles sont cernées de toutes parts. — « L'Assemblée n'est pas libre, dit » Lacroix, je viens d'être personnellement insulté. » — Danton ajoute d'un air indigné : — « Il faut » venger vigoureusement la majesté nationale ou- » tragée. » — La Convention, ayant à sa tête Hérault de Séchelles et les huissiers, se dirige vers la porte qui donne sur la place du Carrousel. Henriot a mis de l'artillerie devant cette porte et il refuse de livrer passage. Alors s'établit, entre le président de l'Assemblée et le chef de la populace, un dialogue formidable :

— « Que demande le peuple? la Convention » n'est occupée que de son bonheur. » — « Le peuple » n'est point venu pour entendre des phrases ; il » veut qu'on lui livre vingt-quatre coupables. » — « Saisissez ce rebelle, dit Hérault de Séchelles aux » soldats qui l'entourent. » — « Canonniers, à vos » pièces ! »

La troupe obéit au commandement de Henriot, et

deux canons sont braqués contre les conventionnels. Ils se retirent dans le jardin des Tuileries; Marat les y poursuit avec les *Sans-culottes* et leur dit : — « Je somme les députés qui ont abandonné leur poste d'y retourner. » La Convention obéit à Marat, et son président reçoit alors, des mains de ce forcéné, une liste de proscription où figurent les noms de vingt-deux représentants, des membres de la Commission des Douze et de trois ministres. Presque tous furent livrés à la Commune, excepté quelques-uns qui, plus heureux que leurs collègues, parvinrent à s'échapper de Paris et suscitèrent dans les départements une réaction fédéraliste ; car la Bourgeoisie départementale se préparait à marcher contre la populace de Paris dont la dictature sanglante se résumait dans l'Hôtel-de-Ville. Pendant ce temps, les Vendéens, victorieux sur tous les points, faisaient diversion en faveur des Girondins vaincus ; Lyon, Marseille, Caen, Toulon, Nismes, Montauban et soixante départements fédérés, attaquaient la Convention pour opérer le déplacement de l'unité révolutionnaire exprimée par la centralisation de la capitale. Au Nord et au Midi, la frontière était envahie par les armées européennes ; et les populations

républicaines, qui n'avaient point de pain, en demandaient à la Terreur.

La Commune de Paris prit aussitôt le titre de *Conseil-général révolutionnaire,* proclama le *maximum,* fit mourir de faim les marchands pour nourrir les *Sans-culottes,* et mit en déroute l'armée des fédérés dont la lutte aboutit à l'assassinat héroïque de Marat, par Charlotte Corday (13 juillet). Quant à la Convention, au lieu d'agir, elle délibérait sur les formes du gouvernement, ressuscitait un plan de Constitution qui avait péri avec les Républiques grecques et romaines, le soumettait au serment du peuple; et le suspendait sur-le-champ, afin que l'État restât révolutionnaire jusqu'à la paix.

Les députés des quarante mille municipalités de la République, après avoir prêté serment à une Constitution qui ne devait jamais exister que dans la poche de ses auteurs, viennent à la barre de la Convention demander l'*arrestation de tous les gens suspects et la levée en masse du peuple*. Danton s'écrie : — « Eh bien ! répondons à leur vœu. Les » députés des assemblées primaires viennent exer» cer parmi nous l'initiative de la terreur... C'est » à coups de canon qu'il faut signifier la Constitu-

» tion à nos ennemis. C'est l'instant de faire ce » grand et dernier serment, que nous nous vouons » tous à la mort ou que nous anéantirons les » tyrans. »

Heureux de faire oublier, en cette occasion, l'appui qu'il a constamment prêté aux Girondins, Barrère se fait l'orateur des Montagnards : — « La » liberté, dit-il, est devenue créancière de tous les » citoyens... Ainsi donc tous les Français, tous les » sexes, tous les âges sont appelés par la patrie à » défendre la liberté. Toutes les facultés physiques » et morales, tous les moyens politiques ou indus- » triels lui sont acquis ; tous les métaux, tous les » éléments sont ses tributaires. Que chacun oc- » cupe son poste dans le mouvement national et » militaire qui se prépare. Les jeunes gens com- » battront, les hommes mariés forgeront les ar- » mes, transporteront les bagages et l'artillerie, » prépareront les subsistances ; les femmes travail- » leront aux habits des soldats, feront des tentes » et porteront leurs soins hospitaliers dans les asi- » les des blessés ; les enfants mettront le vieux » linge en charpie ; et les vieillards reprenant la » mission qu'ils avaient chez les anciens, se feront » porter sur les places publiques : ils enflamme-

» ront le courage des jeunes guerriers, ils pro-
» pageront la haine des rois et l'unité de la Répu-
» blique. Les maisons nationales seront conver-
» ties en casernes, les places publiques en ate-
» liers ; le sol des caves servira à préparer le
» salpêtre ; tous les chevaux de selle seront requis
» pour la cavalerie ; tous les chevaux de voiture
» pour l'artillerie ; les fusils de chasse, de luxe,
» les armes blanches et les piques suffiront pour le
» service de l'intérieur. La République n'est qu'une
» grande ville assiégée. Il faut que la France ne
» soit plus qu'un vaste camp. »

Tous ces projets, qui doivent sauver la liberté, sont adoptés avec enthousiasme. L'horrible loi des suspects jette trois cent mille citoyens dans les cachots ; douze cent mille hommes, divisés en quatorze armées, repoussent les rois de l'Europe au-delà de nos frontières, et douze colonnes infernales dévorent la religieuse Vendée. Collot-d'Herbois et Fouché entrent, par une brèche, dans la ville de Lyon : dernier refuge du fédéralisme ou de la Bourgeoisie départementale ; et adressent à la Convention cette dépêche inexorable : — « La
» terreur est à l'ordre du jour ; elle dépouille le
» crime de ses vêtements et de son or. »

Barrère, qui en donne lecture à l'Assemblée, propose le décret suivant : — « La ville de Lyon » ne doit plus exister ; vous l'appellerez *ville af- » franchie*, et sur les ruines de cette infâme cité, » il sera élevé un monument qui attestera le crime » et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul » mot dira tout : *Lyon fit la guerre à la liberté ; » Lyon n'est plus...* »

Tant que la majorité des représentants du peuple appartint au parti de la Gironde, tous les événements révolutionnaires émanèrent de la Commune de Paris ; mais dès que la Montagne eut écrasé la Plaine, ils prirent leur source dans le Comité du salut public. Couthon rédigea les décrets et Barrère en fit le rapport. Robespierre, entré dans ce Conseil formidable depuis la mort de Marat, touchant à tout sans rien accomplir, prenait déjà les allures d'un dictateur ; mais il n'existait réellement que par Danton. Celui-ci constitue le pouvoir terrifiant de la Convention ; comme il a créé celui de la Commune. Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois partent pour les départements, où ils vont remplir de sanglantes missions, tandis que Saint-Just reste au centre des événements, pour recevoir les dénonciations gé-

nérales et pour dire aux proconsuls : — « Il » faut que le glaive des lois se promène partout » avec rapidité, et que votre bras soit présent par» tout. » — Laissons la guillotine abattre les têtes humaines en coupes réglées, et détournons nos regards de cet horrible spectacle. Voici une ère nouvelle qui se fonde : elle datera du 22 septembre 1792, anniversaire de l'établissement de la République. Le calendrier grégorien est aboli ; douze mois égaux, de trente jours, sont créés. Ceux de l'automne s'appelleront : *Vendémiaire, brumaire, frimaire;* ceux de l'hiver : *Nivôse, pluviôse, ventôse ;* ceux du printemps : *Germinal, floréal, prairial;* ceux de l'été : *Messidor, thermidor, fructidor.* Au lieu de quatre semaines, il y aura trois décades ; et leurs jours s'appelleront : *Primidi, duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi* (journée de repos). Nous allions oublier les cinq jours *complémentaires.*

Le génie de la destruction frappe toutes les œuvres de l'homme et toutes celles de Dieu. La Commune abolit le christianisme, établit l'athéisme et proclame le culte de *la Raison et de la Nature.* Gobel, archevêque *constitutionnel* de Paris, accompagné de ses grands-vicaires, se rend à la

barre de la Convention, afin d'abjurer publiquement le sacerdoce ; tandis que tout le clergé de France marche à la guillotine escorté par les *Sans-culottes* et conduits par le bourreau. Chaque église fut pillée, à Paris et dans les départements. On ne fêta plus devant nos autels souillés et dévastés, que les *Sans-culottides*, le *Génie*, le *Travail*, les *Belles Actions*, les *Récompenses* et l'*Opinion ;* le buste du féroce Marat remplaça l'image du divin Rédempteur ; et la *déesse de la Raison et de la Nature*, symbole vivant de la prostitution publique, vint s'asseoir à la place de la Vierge Marie : la mère immaculée de Dieu !

Ces saturnales odieuses ne détournaient pas le cours de la Terreur. Au sang royal de Marie-Antoinette et de la princesse Élisabeth, se mêla, du haut de l'échafaud régicide, le sang républicain des députés de la Gironde. Bientôt, *les simples regards, la tristesse, la compassion, les soupirs, le silence même,* selon l'aveu de Camille Desmoulins, *devinrent des crimes* que la guillotine fit expier. Bailly, ancien maire de Paris, Malesherbes, Barnave, Lavoisier, Thouret, et tant d'autres dont le nom rappelait un événement ou même un âge entier de la Révolution, furent ensevelis au milieu

des funérailles publiques. — « Il n'y a que les » morts qui ne reviennent pas, » disait Barrère ; et l'odieux Collot-d'Herbois se hâtait de lui répondre : — « Il faut faire oublier au corps politique la » sueur immonde de l'aristocratie ; plus il aura » transpiré, mieux il se portera. »

Malgré cette unité sauvage de destruction et de férocité, divers partis se forment bientôt au sein même du *Comité du salut public*. Danton, Hérault de Séchelles et Camille Desmoulins, terroristes de la veille, *indulgents* du lendemain, veulent que la Convention inaugure le régime *de la clémence ;* tandis que Hébert et les *ultra-révolutionnaires, faction des athées,* se plaignent, à la Commune, du peu de victimes qu'on sacrifie à la *déesse de la Raison.* L'antagonisme de ces deux pouvoirs formidables recommence par la mort d'Hébert, de Chaumette, de Vincent et de Ronsin, décrétée sur une motion de Robespierre ; en attendant qu'il se termine par celle de Danton, également nécessaire aux projets occultes de Robespierre, qui fait mettre la *probité, la justice et toutes les vertus à l'ordre du jour,* afin qu'on oublie ses propres forfaits.

Il triomphe sur la ruine du parti *des athées.* Intelligence médiocre et fictive, il n'a de valeur réelle

que celle qu'il emprunte à Danton; mais il se sépare de lui pour mieux abattre le parti des *indulgents* et se rallier à Saint-Just. Comme il a passé tour-à-tour de l'Assemblée constituante à la Commune de Paris, et des massacres de septembre au sein du Comité du salut public, il représente tous les côtés formidables et sanglants de la Révolution. Les *Sans-culottes* voient en lui un véritable dictateur; et les rois de l'Europe se disent entre eux: — *Allons combattre les armées de Robespierre.* Plein d'une haine secrète contre tout ce qui ennoblit l'homme, il se sert de la guillotine pour arrêter le développement de l'esprit humain, en immolant les savants, les poètes et les hommes de lettres, c'est-à-dire, pour tuer la pensée! Après l'anéantissement des *Hébertistes*, il contraignit la Commune, si puissante et si indomptable naguère, à comparaître humblement à la barre de la Convention. L'obéissance des autorités civiles lui fit croire, sans doute, qu'il pouvait imposer son despotisme personnel, car il osa dès lors attaquer Danton et laisser dire à Saint-Just: — *La figure de cet homme épouvante la liberté!*

Les amis de Danton le préviennent que ses jours sont menacés; mais il répond, comme au-

trefois le duc de Guise : — *On n'oserait!* — Robespierre l'accuse pourtant; soit dégoût, soit lassitude, il dédaigne même de se défendre : — « J'aime » mieux, dit-il, être guillotiné que guillotineur, ma » vie n'en vaut pas la peine et l'humanité m'ennuie. » Quelqu'un l'engage à fuir; et il répond encore : — « Est-ce qu'on emporte sa patrie sous la semelle » de ses souliers ? »

Danton reste. On l'arrête, on le jette dans le cachot qu'a occupé Hébert. Alors il s'écrie : — « C'est à pareille époque que j'ai fait instituer » le tribunal révolutionnaire; j'en demande par- » don à Dieu et aux hommes; mais ce n'était pas » pour qu'il fût le fléau de l'humanité. » Traduit devant ce même tribunal avec Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Hérault de Séchelles, Lacroix, Chabot et quelques autres hommes de sang, pour avoir demandé l'établissement d'un tribunal de *clémence,* les juges, qui doivent le condamner, tremblent devant lui; son impassibilité devient même un prétexte d'effroi. Interrogé par le président Dumas, il répond : — « Je suis Danton; j'ai trente-cinq » ans; ma demeure sera bientôt le néant. » Puis il retient sa voix. Dès que la sentence de mort est rendue, il laisse échapper ces paroles prophéti-

ques : — « On nous immole à l'ambition de quel-
» ques lâches brigands ; mais ils ne jouiront pas
» longtemps de leur victoire..... J'entraîne Robes-
» pierre... Robespierre me suit. »

Avec Hébert et Danton, Robespierre tua deux oppositions : celle de la Convention et celle de la Commune. Donnant la main à Couthon et à Saint-Just, qui devaient servir de contre-poids dans la balance révolutionnaire dont il voulait être le fléau, Robespierre est porté à la présidence de l'Assemblée. Puisque toutes les influences terroristes sont tombées, il espère s'élever au pouvoir et l'exprimer personnellement, sans tenir compte de la République, à la manière des premiers empereurs romains, chefs de l'État et souverains pontifes.

Sur son avis, la question religieuse est mise à l'ordre du jour. Saint-Just s'écrie : — « L'esprit hu-
» main est aujourd'hui malade, tout ce qui existe
» doit changer. » Robespierre ajoute : — « Tout
» a changé dans l'ordre physique, tout doit chan-
» ger dans l'ordre moral et politique, la moitié de
» la révolution du monde est déjà faite ; l'autre
» moitié doit s'accomplir. « Aussitôt, l'athéisme de la Commune est remplacé par le déisme de Robespierre ; et, en vertu d'un décret de la Convention,

le culte de l'Être suprême devient un symbole de foi révolutionnaire.

En ce temps-là vivait, à Paris, une femme devenue célèbre sous le nom de Catherine Théos. Elle se disait *Mère de Dieu* et appelait Robespierre son *fils chéri, le Messie restaurateur,* à la tribune d'un club, formé de concert avec l'ex-chartreux de Gerle, et dont les membres, recrutés parmi la foule ignorante, ne laissaient pas que d'applaudir. Robespierre, au lieu de désavouer ses amis imprudents, semble absorbé par les apprêts de la fête du 20 prairial, où il doit inaugurer le culte de l'Être suprême. Il y paraît revêtu d'un costume superbe, la main pleine d'épis et de fleurs, affectant de marcher quinze pas en avant de ses collègues, comme s'il voulait qu'on saluât en lui un *nouveau Messie,* mais tout le monde reconnut, au contraire, un *nouveau Pisistrate.*

Ce nom de Pisistrate, prononcé contre lui, au milieu des sarcasmes, servit d'expression à une coalition montagnarde. Robespierre crut la renverser avec la guillotine. Aussitôt il rédigea une horrible loi dont Couthon donna lecture à l'Assemblée, deux jours après que la justice et l'humanité avaient été décrétées pour rendre hommage à l'Ê-

tre Suprême! — « S'il existe des preuves, soit » matérielles, soit morales, disait Robespierre, il ne » doit pas être entendu de témoins. — La règle » des jugements est la conscience des jurés éclairés » par l'amour de la patrie. — La loi donne pour » défenseurs aux patriotes des jurés patriotes; » elle n'en accorde point aux conspirateurs. — » L'innocence n'a point besoin de défenseurs. »

A cette proposition, les terroristes eux-mêmes tressaillent. Ruamps se lève et dit : — « Si cette » loi passe, il ne nous reste plus qu'à nous brû- » ler la cervelle ; je demande l'ajournement. » Merlin et Bourdon, de l'Oise, partagent son avis. La Convention hésite; mais Robespierre s'élance à la tribune et le décret est adopté. Une Terreur nouvelle et plus formidable s'élève au milieu même de la Terreur. Fouquier Thinville résume cette situation en disant: — « Ça va bien, les têtes tom- » bent comme des ardoises. »

Robespierre, n'ayant plus rien à craindre pour lui-même, puisqu'il effraye tout le monde, envoie Saint-Just remplir une mission auprès des armées; et daigne à peine paraître aux séances de la Convention; mais il se rend chaque jour, entouré de séides, à celles des Jacobins qui l'ont surnommé :

— « Le bon génie de la République. » Toutes les autres assemblées pensent autrement, puisque la Commune et les *Sans-culottes* veulent venger Hébert; puisque la Convention et le tribunal révolutionnaire veulent venger Danton. Cependant, que fait Robespierre?... au lieu d'agir, il hésite. Saint-Just revient à temps pour lui dire : — « Oser, voilà » tout le secret des révolutions. »

Se déterminant enfin à poursuivre son rôle jusqu'au bout, Robespierre essaie d'abord de reprendre sur la Commune son ancienne influence; ensuite, il reparaît à la Convention et lui demande une loi qui l'autorise à « punir les traî» tres; renouveler les bureaux du Comité de sû» reté générale; épurer ce Comité et le subordon» ner au Comité du salut public, et épurer le » Comité du salut public lui-même. » Après ce discours, un morne silence règne dans l'Assemblée. Couthon veut et obtient qu'il soit envoyé à toutes les municipalités de la République. Chaque député tremble ; mais bientôt les membres des divers Comités, directement menacés par Robespierre, reprennent courage. Billaud-Varennes s'écrie : — « Il faut arracher le masque, sur quelque visage » qu'il se trouve; j'aime mieux que mon cadavre

» serve de trône à un ambitieux, que de devenir, » par mon silence, complice de ses forfaits. » Ces simples paroles changent l'esprit de la Convention; son dernier vote est annulé et le lendemain Tallien peut dire aux *Sans-culottes* et à la Commune : — « Ce soir, Robespierre ne sera plus. » (9 thermidor an II. — 27 juillet 1794.)

La lutte est décisive. Robespierre n'exprime plus que les opinions atroces des Jacobins, des *Sans-culottes* et de l'ancienne Commune; Tallien, vengeur d'Hébert et de Danton, représente, au contraire, la Plaine, la Droite et la Montagne de la Convention, la pensée actuelle, clémente et presque universelle de la France révolutionnaire. L'un et l'autre sont en présence dans l'Assemblée que préside Thuriot. Saint-Just parle; Tallien l'interrompt. — « Il faut » s'expliquer, dit-il; il faut que le voile soit en- » tièrement déchiré. — » Toute la Convention l'applaudit et jure de sauver la République. Robespierre se montre à la tribune, pâle de colère et de terreur : mille clameurs couvrent sa voix. Tallien lui succède, gesticule avec un poignard à la main et tient ce langage :

— « Tout-à-l'heure, je demandais que le voile » fût entièrement déchiré; je m'aperçois qu'il

» vient de l'être : les conspirateurs sont démasqués.
» Je savais que ma tête était menacée, et jusqu'ici
» j'avais gardé le silence ; mais hier, j'ai assisté à
» la séance des Jacobins, j'ai vu se former l'armée
» du nouveau Cromwell, j'ai frémi pour la patrie,
» et je me suis armé d'un poignard pour lui percer
» le sein, si la Convention n'avait pas le courage de
» le décréter d'arrestation. »

Une loi, rédigée et adoptée séance tenante, ordonne l'arrestation d'Henriot, chef de la force armée, et celle de son état-major. On prend résolument, au milieu d'une horrible mêlée, toutes les mesures nécessaires pour assurer l'ordre et le salut public. Thuriot agite sa sonnette; Robespierre écume de rage et se précipite vers lui, en criant : — « Président des assassins, me donneras-tu la pa-
» role? » Puis, il retombe sur son banc, vaincu par un épuisement convulsif. Chacun l'entoure et le brave : — « Malheureux, le sang de Danton t'é-
» touffe » — « Président, est-ce que cet homme
» sera encore longtemps le maître de la Conven-
» tion? » — « Aux voix! aux voix! »

L'arrestation de Robespierre, de son frère, de Saint-Just, de Couthon et de Lebas est décrétée à l'unanimité. Les accusés sont livrés à la gendar-

merie ; ensuite l'Assemblée se sépare, mais pour se réunir deux heures plus tard. Pendant ce temps, la Commune arme les sections, sonne le tocsin, ferme les barrières et délivre les prisonniers. Ils sont reçus à l'Hôtel-de-Ville par le maire Fleuriot, au milieu des acclamations jacobines ; et Henriot, suivi de son état-major et de deux cents canonniers, marche le sabre à la main sur les Tuileries où les conventionnels ont repris leur séance. Collot - d'Herbois, président de l'Assemblée, averti des événements qui s'accomplissent dans la ville, se couvre en signe de détresse : — « Les » Comités du gouvernement sont forcés, dit-il, » leurs membres dispersés, les rebelles sont en » force, la chose publique est perdue, il ne nous » reste plus qu'à mourir sur nos chaises curules. » Pères conscrits, jurons tous d'y mourir sans lâ- » cheté. » — Et tous : — « Nous le jurons ! »

Un député s'écrie : — « Sauvons la chose publi- » que, s'il en est temps encore, et, du moins, mou- » rons utilement pour la patrie. Henriot est en » insurrection ; mettons-le hors la loi. » — Et cette première motion est adoptée. — « La Commune » est en insurrection, déclarons-en tous les mem- » bres hors la loi. » — Et cette seconde motion est

adoptée. — « Robespierre et ses complices, réfugiés » au sein de la Commune, partagent sa rébellion ; » qu'ils soient mis hors la loi. » — Et cette dernière motion est encore adoptée. Henriot paraît devant les Tuileries ; mais, haranguée par les députés, sa troupe refuse de tirer sur la Convention. Le général fuit seul vers l'Hôtel-de-Ville ; Barras l'y suit à la tête de la force armée. Les canonniers, réunis pour sauver la Commune, se tournent contre elle pour l'anéantir ; et Tallien dit à Léonard Bourdon, qui les conduit : — « Pars, et que » le jour ne paraisse pas avant que la tête des cons» pirateurs ne soit tombée. »

Il est minuit. Bourdon arrive sur la place de Grève où les Jacobins, les gendarmes et les sectionnaires l'attendent. Un combat semble inévitable. En présence de cette multitude hostile, Duparc, agent du Comité du salut public, lit, à haute voix, les nouveaux décrets de la Convention ; et les sectionnaires se retirent ou se joignent aux soldats de Barras. Malgré la facilité de ce triomphe obtenu sur la place publique, on craint une défaite à l'intérieur de la Commune, car l'Hôtel-de-Ville peut être miné. Un homme se risque, et va remettre le décret entre les mains du maire,

qui en donne lecture, ajoutant même, pour intéresser les *Sans-culottes* à sa cause personnelle, que le peuple des tribunes est mis hors la loi. Mais nul cri ne s'élève ; aucun secours n'arrive. Les proscrits, abandonnés, s'accusent mutuellement ; Coffinhal saisit Henriot, en lui disant d'une voix terrible : — « Scélérat, c'est ta lâcheté qui nous » a perdus ! » — et il le précipite dans un égoût. Robespierre-le-jeune se tue d'un coup de pistolet ; *Robespierre-le-Tyran* imite son exemple et ne fait que se fracasser la mâchoire. Les conventionnels entrent alors ; ils s'emparent de tous les membres de cette formidable Commune qui enfantèrent la Terreur et qui maintenant tremblent devant la mort. On les traîne de l'Hôtel-de-Ville aux Tuileries. Collot-d'Herbois se lève, et s'adressant aux députés : — « Représentants, le » lâche Robespierre est là sur un brancard ; vous » ne voulez pas sans doute qu'il entre ? » — Et tous : — « Non, non ! au supplice les conspirateurs ! » — Le lendemain, Robespierre était décapité au milieu des applaudissements unanimes.

La réaction thermidorienne fut produite par une coalition des *enragés* et des *modérés*, comme on le disait alors ; des Montagnards, ayant pour

chef Collot-d'Herbois, et des conventionnels de la droite, auxquels vinrent se joindre les derniers débris de la Gironde, qui obéissaient à Tallien. Les uns s'appuyaient sur les Jacobins, les autres sur les sectionnaires, ou mieux, sur l'opinion publique : seule autorité reconnue partout où n'existe aucun pouvoir. C'est en son nom que les Comités de salut public et de sûreté générale sont réorganisés, et qu'on élargit les personnes arrêtées comme *suspectes*, tandis que soixante-douze membres de la Commune sont arrêtés et guillotinés. Les plus féroces proconsuls auraient subi, comme Carrier, le même châtiment, si Billaud-Varennes ne les eût placés sous la sauvegarde du club des Jacobins, toujours prêt à l'insurrection, en s'écriant : — « Le lion » dort, mais son réveil sera terrible ! » — L'antagonisme des thermidoriens et des *terroristes* se prolonge ; car le 9 thermidor est un commencement, non pas une fin. Les premiers expriment les besoins de la Bourgeoisie, les seconds toutes les tendances des *Sans-culottes*. Ceux-ci tombent ; celle-là se relève. Des rixes sanglantes éclatent ; *la jeunesse dorée et les muscadins, costumés à la victime*, se rallient au Palais-National, fouettent les *Furies de la guillotine*, assiégent la salle des Jacobins et l'en-

vahissent aux cris de : — « Vive la Constitution ! » mort aux terroristes ! » — La clé en fut remise au président de la Convention, qui mit le scellé sur ses registres, et prononça l'arrêt suivant : — « Nous n'avons jamais eu l'intention d'attaquer » les sociétés populaires ; mais nous avons le droit » de fermer les portes là où il s'élève des factions » et où l'on prêche la guerre civile. »

La situation politique et morale avait changé ; mais la situation économique et matérielle restait la même, car le pain manquait aux bourgeois comme aux prolétaires. Toute la France était mise à la ration. Cette rareté des subsistances coïncidait avec l'abondance des assignats : triste symbole de la ruine sociale. On eut beau supprimer le *maximum*, la liberté du commerce ne produisit aucun effet sur les marchés dont la pénurie augmentait encore, loin de diminuer. Un pain, qui valait trois sous au temps de la royauté, se payait jusqu'à *deux cents* francs, au temps de la République. Les classes ouvrières, loin de voir dans cette détresse l'unique résultat des révolutions sociales, en accusèrent les marchands et se prirent à regretter le temps où le Comité du salut public leur distribuait un pain gra-

tuit, salaire de leur oisiveté. Des émeutes se formèrent à ces cris : — « Du pain ! vive la Constitu- » tion de 93 ! » — La Convention proclama la loi martiale, proposée par l'abbé Sieyès, qui reparaissait sur la scène politique pour se charger des futures destinées de la Révolution. Le peuple des faubourgs marcha contre l'Assemblée ; elle fut défendue par la Bourgeoisie : autre victoire pour celle-ci ; autre défaite pour celui-là. Quoique Paris soit mis en état de siége, les Jacobins jurent de ne déposer les armes qu'après avoir triomphé de la Convention. Ils s'emparent de la Commune, y forment une municipalité insurrectionnelle, viennent attaquer les Tuileries, en enfoncent les portes, envahissent la salle des séances, tuent le député Féraud, mettent sa tête au bout d'une pique et la présentent au président Boissy-d'Anglas, qui se découvre avec respect et résiste héroïquement aux assassins, pendant que le parti montagnard fait voter, sous le couteau de l'émeute, une nouvelle Constitution, semblable à celle de l'ancien Comité du salut public.

L'insurrection resta maîtresse de la Convention, depuis six heures du matin jusqu'à minuit, heure à laquelle plusieurs compagnies bourgeoises engagèrent, contre les Jacobins, une lutte meurtrière, afin

de délivrer les députés. Ce succès obtenu, tous les décrets, adoptés dans la journée, furent rapportés ; et vingt-neuf députés montagnards, coupables d'avoir fraternisé avec la populace, furent livrés à l'autorité militaire, qui intervint pour la première fois dans les affaires politiques. Le général Menou, ayant cerné le faubourg Saint-Antoine, où les Jacobins avaient opéré leur retraite, en poursuivit le désarmement ; et les prisons se remplirent d'insurgés, envers lesquels on fut impitoyable : la Convention restait fidèle à la Terreur. Cette journée eut un grand résultat, puisque les rangs de la garde urbaine, fermés dès lors aux prolétaires, habitués à la révolte, ne s'ouvrirent qu'aux classes moyennes, intéressées à l'ordre public. La Bourgeoisie de Paris semblait donc avoir retrouvé, le 1er prairial an III, toute la prépondérance qu'elle avait perdue, le 10 août 1792.

Les idées monarchiques reparurent, dans la France républicaine, dès que l'ordre matériel fut rétabli : cela devait être, puisque l'un est, pour ainsi dire, la conséquence de l'autre. Une nouvelle Constitution fut décrétée. Deux Chambres, créées sous le titre de *Conseil des Anciens* et de *Conseil des Cinq-Cents,* allaient recueillir le triste héritage de la Con-

vention, et nommer un *Directoire :* pouvoir exécutif, composé de cinq membres renouvelés annuellement par cinquième et soumis à la prérogative parlementaire dont ils procédaient.

En principe, cette forme gouvernementale, provisoire, devait plaire aux classes moyennes, puisqu'il fallait remplir certaines conditions de propriété, pour devenir membre du Corps législatif; et que le pouvoir passait définitivement des mains du Prolétariat à celles de la Bourgeoisie. En fait, elle fut très-mal accueillie par les sections de Paris, à cause des décrets du 5 et du 13 fructidor, portant que les deux tiers des anciens membres de la Convention entreraient aux conseils législatifs, pour en sortir seulement dans le cours de deux ans. Cette législation, foulant aux pieds les droits de tout un peuple, attestait la peur de cette Assemblée, qui décréta si longtemps la Terreur, au moment où elle allait se dissoudre et où le véritable esprit de la France éclatait déjà contre les factions révolutionnaires. Intéressés à se faire absoudre par une société qu'ils avaient livrée au bourreau, les conventionnels avaient besoin de se perpétuer dans le gouvernement, sous un autre nom et avec un autre caractère; mais la

société, qui les condamnait sans rémission, voulait en finir légalement avec eux.

La guerre était donc déclarée, par le pouvoir constituant, au pouvoir constitué. La garnison de Paris, sous les ordres de Barras, cerna le couvent des Filles-Saint-Thomas, où se réunissaient tous les sectionnaires-électeurs ; et se rangea en bataille aux abords de la Convention, avec les Jacobins, qu'elle repoussait naguère. Les bataillons de la Butte-des-Moulins, de la place Vendôme et Lepelletier, en un mot : toute la Bourgeoisie, marche sur la Convention par la rue Saint-Honoré, ou par un autre chemin, car les bataillons du Théâtre-Français et de la fontaine de Grenelle prennent position le long des quais. Les classes moyennes, qui ont délivré l'Assemblée assiégée, le 1er plairial, viennent l'envahir à leur tour, dans un but, sinon légal, du moins légitime. On parlemente : la Bourgeoisie demande le désarmement des Jacobins et le retrait de la loi du 13 fructidor, c'est-à-dire, la liberté électorale dans sa manifestation complète et salutaire. Les conventionnels ne savent que lui répondre. La bataille alors s'engage ; l'Assemblée terroriste tremble pour elle-même en ce moment décisif : elle

se croit tout-à-fait perdue; mais Bonaparte la délivre.

Ce grand conflit de l'opinion avait commencé dans la section Lepelletier : il se termina, le 13 vendémiaire, sur les marches de l'église Saint-Roch et sur le quai Voltaire, où les classes moyennes furent écrasées par le canon de Bonaparte, qui devait être le type de l'obéissance révolutionnaire, avant qu'il ne devînt le symbole du commandement impérial. L'Assemblée victorieuse décréta que les *monarchiens* seraient généralement exclus de toutes les fonctions publiques, et que tous les bourgeois de Paris remettraient leurs fusils aux Comités des diverses sections : tant le gouvernement républicain craignait déjà la prépondérance de l'opinion royaliste! La Convention se réunit, le 5 brumaire, en *assemblée électorale nationale ;* deux tiers de ses membres, choisis par leurs collègues, pour faire partie de la nouvelle représentation, se divisèrent en deux chambres et constituèrent *le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens.* Les uns furent présidés par Laréveillère-Lépaux, les autres par Daunou ; et la direction du nouveau gouvernement républicain fut confiée à Laréveillère-Lépaux, à Carnot, à Rewbell, à Barras, à Le-

tourneur : cinq régicides. Les hommes de la Terreur avaient besoin de mettre leur passé sanglant sous la sauvegarde de l'avenir. Cela fait, ils se séparèrent, en disant : « — La Convention nationale déclare » que sa mission est remplie. » — Quelle fut donc sa mission ? A cet égard, l'histoire est muette, car l'échafaud seul pourrait parler. Si l'extermination de l'homme par l'homme est le but social de l'humanité, jamais Assemblée politique ne remplit sa tâche d'une manière plus héroïque.

L'esprit conventionnel vécut encore sous le Directoire ; mais il mourut bientôt de luxure et de mollesse, après avoir épuisé les restes de son épouvantable énergie. Supposez un Trésor vide ; les armées couvertes d'autant de haillons que de victoires ; les généraux sans solde ; la famine régnant toujours dans Paris ; la théophilanthrophie au lieu et place du christianisme ; un impôt forcé sur les riches, sous prétexte de nourrir les pauvres ; les *mandats territoriaux* substitués aux assignats ; l'État faisant banqueroute de trente-trois milliards ; le commerce anéanti ; un agiotage universel qui s'éparpille, et pas une tendance vers l'unité ; un cynisme de mœurs digne de Louis XV, et une série de pro-

scriptions digne de la Terreur : en réalité, voilà ce que fut le Directoire.

Ce nouveau gouvernement, imposé par la colère des républicains, après la manifestation monarchique de la Bourgeoisie, rouvrit l'ancienne salle des Jacobins, qui fut transportée au Panthéon ; et ferma le couvent des Filles-Saint-Thomas, centre d'action des royalistes. Ceux-ci se présentaient aux yeux des directeurs-régicides comme des vengeurs; ceux-là, au contraire, comme des auxiliaires, dont il fallait seulement contenir l'impétuosité. Mais cette alliance ne pouvait être durable, car les Jacobins traitaient chaque directeur de renégat et ne voulaient pas plus de l'aristocratie du régicide que de celle de la royauté. L'homme qui exprimait toutes leurs doctrines, au club et dans la presse périodique, s'appelait, ici de son vrai nom : Gracchus Babœuf; là, de son nom symbolique : *Tribun du peuple.* Il organisa, contre le Directoire, une vaste conspiration, ayant pour but d'arracher le gouvernement d'entre les mains des aristocrates de la Convention, pour le confier « aux » vrais, aux purs, aux absolus démocrates; » et de détruire la propriété individuelle, pour fonder le *bonheur commun.* A cet effet, Babœuf devint l'âme

d'un conseil insurrecteur de salut public. On arrêta que « Paris serait livré au pillage, la Constitution de 93 rétablie; et les despotes, usurpateurs de la souveraineté, mis à mort par les hommes libres. » Mais les temps révolutionnaires étaient passés. Tous les chefs de la conspiration furent pris et renvoyés devant une haute-Cour nationale siégeant à Vendôme. Pendant qu'on instruisait leur procès, une autre conjuration éclata. Sept à huit cents prolétaires, conduits par des *frères* et *amis* de la Convention, se portèrent au camp de Grenelle, pour y *fraterniser* avec la troupe, qui les reçut à coups de fusils. Les principaux meneurs, condamnés par un tribunal militaire, furent fusillés; Babœuf et ses complices moururent sur l'échafaud.

Quoique le Directoire se servît des commissions militaires, comme autrefois la Convention se servait du bourreau, le canon républicain de Bonaparte n'avait pu renverser, en vendémiaire, l'idée monarchique, dont la Bourgeoisie était animée; aussi, vit-on les assemblées primaires opposer, aux baïonnettes de la garde directoriale, l'action magnanime et irrésistible de l'intelligence. L'honneur du pays voulait qu'on s'affranchît, par les voies pacificatrices et légales, des vils restes de la Terreur.

C'est à ce but que tendaient collectivement, dans le Conseil des Cinq-Cents, présidé par Pichegru, les votes de Siméon, de Camille Jordan, de Boissy, de Vaublanc; et dans le Conseil des Anciens, présidé par Barbé-Marbois, les votes de Portalis, de Lebrun, de Dumas, de Regnier, de Malleville et de Marmontel, jusqu'au jour où le Corps législatif se réunit pour décréter la réorganisation de la garde citoyenne ou bourgeoise. En vertu de ce décret, la force matérielle passait du côté de la force morale; et l'avenir avait raison du passé.

Il ne restait plus au gouvernement directorial, condamné à mort par l'esprit public, qu'une seule chance de salut : la proscription. Le général Augereau reçut l'ordre de faire triompher la République, en sabrant les membres du club de Clichy et de la section de Brutus, où se préparaient déjà les destinées futures de la monarchie. Le 18 fructidor, — 4 septembre 1797, — Paris fut mis en état de siége ; et Augereau disposa quarante pièces de canon et douze mille soldats autour des Tuileries. Les députés se rendent à leur poste ; d'abord, on les disperse violemment; puis on les rallie au milieu des baïonnettes. Pichegru, les inspecteurs des salles et quelques législateurs sont enfermés au Temple;

quarante-un membres des Cinq-Cents et douze des Anciens, condamnés à la déportation, sont élargis au-delà des frontières. L'élection de quarante-huit départements est frappée de nullité ; les nobles, les prêtres, et quarante-deux écrivains, au nombre desquels il faut citer Portalis, Laharpe, Fontanes, Michaud, Suard et Lacretelle jeune, sont proscrits. Les nouveaux cercles monarchiques sont fermés, les anciens clubs républicains sont ouverts ; et quiconque parlera « de la royauté sera fusillé sur le Champ-» de-Mars. » Le pouvoir exécutif se concentre, presque tout entier, entre les mains de Carnot, de Merlin et de Sieyès : hommes de liberté n'agissant que par voie d'arbitraire. Enfin, Bonaparte, l'homme de guerre de la situation, revient d'Égypte, escorté, pour ainsi dire, de toutes les victoires de la République ; il est reçu au palais du Luxembourg par les pouvoirs constitués. Chaque parti fonde ses espérances, légitimes et illégitimes, sur ce jeune héros, qui exprime à lui seul l'invasion de l'Allemagne et de la péninsule italique ; les batailles de Montenotte, de Castiglione, de Lodi, d'Arcole et de Rivoli, comme celles du Caire et des Pyramides ; l'anéantissement de la République de Venise, des duchés de Modène, de Milan et de

Mantoue; le dépouillement partiel du Saint-Siége; la révolution de Gênes, et tant d'autres événements, résumés dans la fondation de la République Cisalpine et dans la conquête d'Égypte. Talleyrand le présente au Directoire, en disant : « — Voilà le » libérateur de l'Italie et le pacificateur du conti» nent. » N'était-ce pas dire à tous les partis qui avaient bouleversé la France depuis 1789 : « Voici » votre maître? »

L'arrivée de Bonaparte changeait donc la situation respective des diverses factions, également intéressées à maintenir le provisoire, quelque précaire qu'il fût, en haine d'un établissement définitif, qu'elles ne croyaient elle-mêmes possible que sous la forme de la royauté : seule propre à mettre d'accord l'antagonisme de la société ancienne et de la société nouvelle. Tout le monde avait le pressentiment d'une révolution prochaine, et chacun cherchait à l'exploiter selon ses intérêts. Les Jacobins et les républicains modérés, parmi lesquels on remarquait Sieyès, Roger-Ducos, Talleyrand, Rœderer, Boulay de la Meurthe, Volney, Regnauld-de-Saint-Jean-d'Angely, espéraient en Bonaparte : les premiers, parce qu'ils ne voyaient en lui que le libérateur de la Convention, au

13 vendémiaire; les seconds, parce qu'il n'avait figuré dans aucune assemblée politique, et qu'ils désiraient lier leur passé compromettant à son présent glorieux, qui faisait augurer un noble avenir. Les royalistes seuls ne lui faisaient aucune avance, parce qu'ils n'attendaient rien d'un homme, quelque grand qu'il fût ; et qu'ils attendaient tout d'un principe auquel la France devait, en quelque sorte, sa véritable signification historique.

Bonaparte connaissait à merveille l'état des esprits; aussi ne vint-il offrir son épée ni au Directoire, ni aux Jacobins. S'étant mis en rapport avec deux directeurs, Sieyès, âme du parti modéré de la révolution, et Roger-Ducos, il servit de lien à une vaste conjuration, qui eut bientôt pour adhérents les principaux membres des deux Conseils. Son but était la formation d'un triumvirat consulaire. Lorsque les dispositions préliminaires furent arrêtées, Regnier, l'un des conjurés, membre influent du Conseil des Anciens, fit décréter : 1° la translation du Corps législatif à Saint-Clould, sous prétexte que sa liberté était menacée dans la capitale ; mais en réalité pour faciliter le coup de main et, par suite, son oppresssion ; 2° la nomination du

général Bonaparte au commandement de la division militaire de Paris.

Le décret fut rendu le 18 brumaire (9 novembre 1799), à huit heures du soir. Le lendemain matin, les députés se rendent au château de Saint-Cloud, dont ils trouvent les cours pleines de troupes. Lucien Bonaparte, frère du général, préside le Conseil des Cinq-Cents. Déjà la séance est extrêmement orageuse. Tout-à-coup, un bruit confus se fait entendre au dehors, et Napoléon Bonaparte, qui sort du Conseil des Anciens, entre dans la salle, suivi de soldats armés. Aussitôt l'Assemblée se lève comme un seul homme. Les députés s'écrient : « A bas le dictateur! hors la loi le » tyran! » C'en est fait : le vainqueur de l'Italie recule devant ces clameurs; on l'entraîne à demivaincu. Les soldats hésitent, et les députés, pleins d'audace, veulent que Lucien mette aux voix le décret qui doit proscrire la tête de son frère. Celui-ci se retire à l'instant; c'est ce que Napoléon avait, sans doute, prévu ou demandé. S'adressant alors à ses troupes : « — Soldats! s'écrie-t-il, puis-je compter sur vous? — Vive Bonaparte! — Eh bien, je » vais les mettre à la raison. »

Bientôt, le pas de charge retentit; et Murat,

à la tête d'un peloton de grenadiers, entre dans la salle, en faisant croiser les baïonnettes. « — Au » nom du général Bonaparte, dit-il, le Corps » législatif est dissous : que les bons citoyens se re- » tirent..... Grenadiers, en avant! » Au roulement des tambours, les soldats avancent et les membres de l'Assemblée se retirent, non par la fenêtre, mais par la porte du jardin, sans précipitation comme sans peur, aux cris de : *Vive la République* !

Paris apprit, pendant la nuit, ce qui s'était passé à Saint-Cloud durant la journée : il ne manifesta ni enthousiasme, ni mécontentement. Abattu par la misère et par mille autres épreuves, il n'assistait plus au spectacle des révolutions que pour témoigner sa lassitude ou son indifférence ; aussi Bonaparte s'empressa-t-il de lui offrir le calme du despotisme, après les orages terribles de la liberté illimitée.

CHAPITRE VI.

TRAVAIL DE LA BOURGEOISIE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE.

En sortant d'une situation aussi profondément révolutionnaire, pour entrer dans une ère de reconstruction sociale, nous croyons utile de jeter un coup d'œil sur les grandes transformations qui se sont accomplies de 1789 à 1799, au sein des classes laborieuses, ou mieux, au sein de la Bourgeoisie proprement dite. Avant 89, chaque époque de sa vie en faisait un être collectif différent, quoique foncièrement semblable à elle-même. Or, depuis un demi-siècle, cette ressemblance a cessé tout-à-coup. Le travail, qui avait autrefois une existence corporative ou collective, n'a plus qu'une existence individuelle. Il y a bien des artisans, puisqu'il y a un peuple, mais il n'y a plus de communautés dans l'industrie.

On le sait : l'ancien monde ne reposait que sur

deux bases extrêmes, le patriciat et l'esclavage ; et c'est à peine si l'on apercevait un petit nombre de clients se mouvoir à travers les colonnes de cet ordre public. De même, le monde moderne repose sur deux bases opposées, la richesse et la pauvreté ; et l'on ne distingue entre ces deux généralités, qu'un certain nombre d'individus qui composent les classes moyennes, selon la fortune. Cet antagonisme redoutable a donc reparu, au milieu de la civilisation chrétienne, avec les mêmes caractères qu'il présentait durant la civilisation païenne. Il fallut alors une transformation divine et humaine pour la faire disparaître ; et cette révolution eut lieu par le sacrifice du Christ, qui réconcilia le ciel avec la terre. Puisque la chute de l'humanité, d'où naquit toute division, se réalisa au berceau des siècles ; une fois tombée, elle ne pouvait plus se relever elle-même : il était enfin nécessaire qu'un Dieu, devenu homme, reconstituât la vie universelle sur les assises de son tombeau.

Cette palingénésie providentielle dut s'accomplir dans les faits, en vertu de la communion, principe générateur et régénérateur du christianisme, qui resta le symbole du progrès humain. Elle s'effectua peu à peu, siècle par siècle, à mesure que l'es-

prit de l'Éternel se manifesta dans le temps. C'est ainsi que les sociétés passèrent tour-à-tour de l'esclavage au servage, et du servage au fermage ; car, si l'homme cessait d'être esclave, il fallait que la terre le devînt, afin que l'humanité, en présence d'une élévation progressive indéfinissable, ne perdît pas l'emblème de sa chute originelle.

L'action la plus immédiate du christianisme fut de substituer la domination de la jurande à la domination de l'individu ; ou mieux, de renverser le patriciat pour élever l'état démocratique. Les anciens *clients,* minorité sociale, se transformèrent bientôt en majorité. Alors, seulement, ils constituèrent leur puissance réelle sous ce nom : — *Bourgeoisie,* — c'est-à-dire, communion des hommes libres. Mais cette communion dut ne plus exister au XVIII[e] siècle, parce que les hommes, au nom de la philosophie, voulurent soustraire à la Providence le gouvernement moral de l'univers. L'individu essaya d'avoir raison de la société, et la société fut dissoute en même temps que l'association chrétienne. Les patriciens reparurent aussitôt sous le nom de riches, les clients sous le nom d'artisans, les esclaves sous le nom de pauvres. Ne reconnaît-on pas ici les trois formes distinctes que notre so-

ciété a revêtues depuis la Révolution française, qui se faisait pourtant au nom de l'affranchissement et de l'égalité humaine?

Depuis lors, au rebours de toutes les civilisations, le particulier est né du général, la pauvreté de la richesse, et les peuples eux-mêmes n'ont avancé qu'en reculant. Dès que la *Bourgeoisie* cessa de vivre, il n'y eut plus, en effet, que des individus sortis du peuple, c'est-à-dire, de la généralité sociale. Ceux-ci, qui n'avaient possédé autrefois que les richesses mobilières de l'industrie, en héritant des dépouilles de la noblesse et du clergé, prirent possession des richesses immobilières. Cette mobilisation des propriétés *domaniales* ou de *main-morte*, accessibles désormais à toutes les fortunes particulières, fut une ère d'affranchissement pour la terre, mais une ère d'esclavage pour l'homme, qui, souverain dans l'État, devint le sujet de la pauvreté dans ses foyers.

La libération de la terre se fit par la division et la mobilisation ; quelques individus acquirent ce qui avait appartenu à des communautés détruites ; et l'oppression de l'homme eut lieu, sous le régime de la liberté, à cause de sa propre faiblesse, et par suite de l'anéantissement des corporations, source

première de toute force humaine. C'est en vain que, pour changer cet état de choses, depuis 89, toutes les propriétés de main-morte ont été livrées à la vie publique; c'est en vain que les domaines particuliers devinrent révolutionnairement *communaux*, selon les lois d'une époque formidable qui n'en reconnaissait aucune; c'est en vain que l'Empire confirma, dans ses codes, les dispositions hostiles aux émigrés et aux anciens propriétaires de ces biens, la suppression des majorats, des substitutions et des droits d'aînesse, et, par un article spécial du droit civil qui limitait la faculté du testateur, autorisa tout héritier à réclamer sa part légitimaire d'une succession quelconque : la situation resta toujours la même, comme pour prouver que la Terreur avait pu abattre un nombre incalculable de têtes, mais qu'elle ne pouvait pas transformer généralement la condition des personnalités.

La vente des biens des émigrés, faite au nom de la nation, livra à la circulation publique *quatre cent cinquante-deux mille lots de terre*, qui passèrent tour-à-tour entre les mains de trois millions de bourgeois ou prolétaires. Aujourd'hui, après soixante années de division et de mobilisation, la

propriété française est partagée en cent trente millions de parcelles ou à peu près, qui appartiennent à environ quinze millions de personnes. Le reste de la population, c'est-à-dire, plus de la moitié du peuple, ne tient ni au sol, ni à aucune communauté ou corporation, puisqu'il n'en existe pas. On ne saurait donc apprécier exactement quelle est son adhérence avec la société symbolisée par l'individualisme. Au lieu de sonder cet abîme de toute civilisation, vide immense rempli par la misère du plus grand nombre, les économistes attiraient naguère la sollicitude des gouvernements sur la fortune des classes riches ou aisées. Suffit-il, pour la satisfaction des besoins du pauvre, qu'une législation spéciale lui reconnaisse le droit de propriété, c'est-à-dire, le droit de devenir riche? n'est-il pas dérisoire, pour ne pas dire plus, de voir des écrivains comprendre que la libération de la terre exprime un nouvel âge de la pensée humaine, et qui ne font usage de cette pensée que pour s'effrayer du morcellement des propriétés, ou mieux, de la progression du bien-être individuel? Misérables logiciens qui voulaient prouver aux princes que le menu peuple ne doit pas jouir du droit de propriété; qui faisaient de ce principe constitutif un élément

dissolvant, et déclaraient que l'aisance ou la prospérité sont deux obstacles invincibles au travail de l'homme et au développement successif des sociétés ! A coup sûr, ce n'est pas leur faute si l'égoïsme de quelques-uns n'a pas été l'unique loi du monde moral et politique.

Disons-le cependant : cette situation des classes pauvres et travailleuses a été faite par la *Constituante* qui leur livra toute la fortune du clergé et de la noblesse : les deux tiers de la richesse nationale. L'abolition des maîtrises et des jurandes, au lieu d'émanciper les classes ouvrières et bourgeoises, les avait assujéties à la misère. On avait détruit de la sorte, non-seulement les bases du travail, mais les bases mêmes de la vie publique, en créant l'anarchie du marché et de l'atelier, qui marcha de front avec l'anarchie de l'État. Cette commotion fut si grande que les hommes de la Terreur s'en épouvantèrent. La loi du *maximum* n'a pas d'autre signification ; elle prouve que si la Révolution avait émancipé l'industrie, elle savait au besoin la remettre en tutelle pour prévenir toute espèce d'accaparement ou de malversation commerciale. En effet, l'égoïsme des corporations, prétexte de leur anéantissement, était déjà remplacé

par l'égoïsme de l'individu. Bientôt après, faute d'une industrie nationale distincte, puisque l'esprit d'association industrielle ne se manifestait plus à cette époque, l'agiotage particulier devint l'expression d'une société constituée hors des principes éternels de ce qu'on appelait autrefois: la *Marchandise.*

Le passage de l'une à l'autre de ces deux situations indique toute la période de la Terreur. Nous avons dit comment, après la suppression des jurandes et des maîtrises, on vit apparaître les assemblées de *Sans-culottes :* inévitable métamorphose qui prouve que le premier droit et la destination finale de l'homme individuel, collectif de naissance, est l'association. Vainement les législateurs espérèrent-ils l'anéantir sous la *Constituante,* ils ne firent que la déplacer. Au lieu d'être commerciale, elle fut politique; mais elle n'en exista pas moins pour avoir été détruite. L'Hôtel-de-Ville avait été, dans tous les temps réguliers, le directeur et le modérateur de la société industrielle; il resta également le directeur, mais il devint l'excitateur des jurandes révolutionnaires. Il n'y eut donc rien de changé, si ce n'est le nom et l'esprit; les jurandes s'appelèrent *clubs,* et l'Hôtel-de-Ville, an-

cien *Parlouer-aux-Bourgeois,* ou *Maison de la Marchandise,* s'appela : *Commune de Paris!* Quant à leur esprit, on le connaît, puisqu'on a lu l'histoire du 10 août et celle des journées de septembre!

Lorsque la *Constituante* eut dit aux travailleurs : il n'y a plus de communautés en fait d'industrie, et vous pouvez prétendre à tout dans la société, nul ouvrier ne voulut plus agir dans les limites de ses attributions ni de son activité; mais chacun voulut être homme d'État. La Commune fut obligée de donner du pain, le pain de la terreur ou de la mort sociale, à ceux qui la faisaient vivre autrefois elle-même. Les membres des anciennes associations productives n'agissaient plus que pour consommer. Enfin, une grande réaction eut lieu sous le Directoire, où chacun fut, sinon ouvrier, du moins marchand en l'absence de la marchandise.

Le Consulat, première expression de l'ordre public après une si longue anarchie, mit fin à cet état de choses qui transformait les salons en boutiques. Tout en conservant les nouveaux intérêts, les nouveaux principes et les nouveaux rapports nés de la Révolution, il fallait restaurer les anciennes formes de la société industrielle. Napoléon comprit, en effet, cette mission du pouvoir. Sa vie en-

tière de consul ou d'empereur n'eut d'autre but que de remplacer l'esprit de parti par l'esprit de corps : mais il crut qu'il était dangereux de substituer aussitôt les anciennes associations industrielles aux clubs politiques. Aussi préféra-t-il interdire aux citoyens toute espèce de réunion, sous prétexte de préserver la Bourgeoisie des embûches de la Terreur.

Il existait autrefois dans chaque ville une Chambre de commerce instituée en vertu d'une élection générale faite par l'universalité des négociants et des marchands ; ces institutions de justice purement commerciale avaient été emportées par le tourbillon révolutionnaire : il s'agissait donc de les reconstituer. Une ordonnance consulaire organisa la Chambre de commerce de Paris; et ses membres furent élus par cinquante-trois électeurs seulement, que le préfet avait désignés. Cette représentation dérisoire de toutes les industries, ne pouvait que servir les intérêts de son petit nombre d'électeurs, et non ceux du commerce en général. Elle voulut pourtant exprimer, par son premier acte, l'esprit universel du négoce de Paris, en offrant à l'État ce vaisseau emblématique qui figure au blason de l'Hôtel-de-Ville et dont le commerce pa-

risien devait faire tous les frais : mais c'est à peine si les juges consulaires purent réunir quelques centaines de mille francs ; aussi, plus tard, Napoléon fut-il obligé de transformer, par un décret impérial, cette cotisation libre et éventuelle en un impôt définitif. Qu'était-ce que cette imposition pour une ville enrichie par les contributions de tous les peuples ?

Bonaparte laissait bien les individus s'éparpiller, cela lui convenait ; mais il aimait à centraliser les institutions. La création de la Banque de France nous en offre l'exemple, puisqu'elle ne fut que l'association générale des caisses d'escompte qui existaient alors à Paris (10 ventôse, an VIII), particulièrement de *la caisse des comptes-courants* et du *comptoir commercial* que les fabricants avaient constitué en l'an VI, pour négocier facilement leurs billets. L'État, par le fait de la concession de son privilége, se rendit en quelque sorte garant de la prospérité de cet établissement de crédit. Cela ne l'empêcha pas de suspendre ses paiements, vers la fin de 1805. Ses billets perdaient beaucoup sur place, et son encaisse métallique, gage des porteurs, était épuisé : si la bataille d'Austerlitz n'eût pas été un triomphe pour l'Empire, la Banque de

France tombait en banqueroute, et le commerce de Paris eût été long à se relever de cette catastrophe.

Disons-le hautement : Bonaparte conçut l'État d'une façon toute individuelle ; parce qu'il redoutait toute généralisation d'hommes et d'idées. Ce fut une faute réelle, car le danger était chimérique. Les associations d'arts et de métiers, et la constitution corporative de la Bourgeoisie pouvaient renaître, sans crainte pour l'État, après un si long anéantissement ; car les classes laborieuses, appauvries ou dispersées, ne demandaient pas mieux que de se grouper, et de se retrouver, en quelque sorte, afin de chercher ensemble un bien-être perdu. Tous les acteurs de la Révolution, ceux-là même qui avaient joué sur la scène du monde un rôle sans excuse, ne songeaient plus à soulever le peuple, sous prétexte de sauver des principes incompatibles avec l'ordre public ; mais bien à se sauver eux-mêmes. Proscripteurs ou proscrits, riches ou pauvres, nobles ou bourgeois, après tant d'arrêts de mort, ne désiraient que de vivre, mais vivre avec sécurité sur le sol de la patrie.

Bonaparte le comprit à merveille. Partageant provisoirement le pouvoir avec Sieyès et Roger-

Ducos, après le 18 brumaire, il sut bientôt l'accaparer et le garder pour lui seul. Le premier consul, chef de l'État, s'adjoignit, il est vrai, deux consuls secondaires, un Sénat, un Corps législatif, et un Tribunat. Or, les deux consuls secondaires devaient former un conseil fictif destiné à faire éclater la réalité du pouvoir du premier consul ; et le Sénat, composé de quatre-vingts membres choisis par Bonaparte, devait prendre cent tribuns et trois cents législateurs dans les listes nationales; de sorte que les élections populaires, c'est-à-dire, la souveraineté du peuple était confisquée par le premier consul, qui laissait seulement à la nation le droit d'élire des *candidats*. Tribuns, législateurs et sénateurs, n'étaient plus que des créatures du gouvernement, ou mieux, d'un seul homme.

Faisant marcher les choses de l'État civil, à peu près comme celles de l'État militaire, Bonaparte substitua partout, à la licence publique, son arbitraire personnel; et remania, non-seulement la municipalité de Paris, mais encore toutes les municipalités de France. A l'institution immobile et progressive de la Prévôté des marchands, qui s'était développée, comme la Bourgoisie elle-même avec les siècles monarchiques, avait succédé, en

1789, l'institution mobile du maire de Paris qui devait disparaître avec les circonstances révolutionnaires où elle trouva son origine. Après le 9 thermidor, la Convention s'était mise au lieu et place de la municipalité parisienne : le pouvour civil fut livré à des commissions nationales, jusqu'à l'an IV, c'est-à-dire, jusqu'à l'établissement du Directoire. Sous ce dernier gouvernement, la ville de Paris fut divisée en douze municipalités, dont la direction était imprimée par le département de la Seine, composé lui-même de sept administrateurs. Trois d'entre eux furent spécialement chargés de l'administration de la Commune proprement dite ; le premier dut veiller aux contributions; le second, aux travaux, aux secours et à l'enseignement public ; le troisième enfin, aux subsistances, de même qu'à la police administrative, civile et militaire.

Aux yeux de Bonaparte, cette constitution manquait de puissance ; et elle pouvait en donner trop, dans certaines circonstances, puisqu'elle était indépendante de l'autorité politique, d'une part ; et de l'autre, puisqu'elle ne s'étendait pas au-delà des murs d'enceinte de Paris et que les communes suburbaines, qui n'étaient, à vrai dire, que des

faubourgs de la capitale, obéissaient à une municipalité distincte. Cette situation offrait donc, ou pouvait offrir aux partis, des ressources fatales et irrésistibles contre le pouvoir central; aussi le premier consul prit-il toutes sortes de mesures, décrétées le 28 pluviôse an VIII ou arrêtées simplement an VIII et an IX au nom de la sûreté générale. Paris, en vertu de la loi du 28 pluviôse, perdit ses anciens magistrats; mais la ville *et ses environs* obéirent à deux préfets, l'un de la police et l'autre du département : simples fonctionnaires de Bonaparte, qui faisait ainsi disparaître les derniers vestiges du régime municipal et la première des libertés! Là où s'exerçait jadis la direction civile et industrielle de la Prévôté des marchands par l'unité, on voyait donc la double constitution de Paris et du département, représentée par le préfet de police et par le préfet de la Seine : le premier agissant à la fois dans la cité, dans le département et au sein même du gouvernement politique; le second exploitant potentiellement toutes les branches de l'économie municipale et transmettant ses ordres à douze maires nominaux qui correspondent aux douze arrondissements de Paris. Ces maires, dont le titre réveille, pour ainsi dire, une idée de puissance

suprême dans l'ordre civil, n'exercent pas même les attributions restreintes dont jouissaient autrefois les *quarteniers,* au nombre de seize, selon le partage des quartiers de la ville, sous la constitution exprimée par le prévôt de marchands. Toute la société civile était subjuguée par l'autorité politique, expression d'un fait immense qui écrasait le droit; et cet état de choses a été conservé depuis lors, par tous les gouvernements qui ont essayé de se fonder, sans rendre à l'Hôtel-de-Ville de Paris une signification qu'il n'aurait jamais dû perdre, non pas en vertu d'un privilége, mais en vertu du droit commun.

Lorsqu'il eut accaparé de la sorte, le pouvoir politique et le pouvoir civil, Bonaparte rappela tous les proscrits de fructidor, à l'exception de Pichegru et de Willot; et leur dit : — « J'oublie » le passé; j'ouvre un vaste champ à l'avenir. Qui» conque marchera droit devant lui, sera protégé : » quiconque s'écartera à droite et à gauche, sera » frappé de la foudre. » — Ensuite, il donna aux uns le beau nom de tribuns à la condition qu'ils ne parleraient jamais; aux autres, celui de sénateurs, à la condition qu'ils ne penseraient pas davantage, et Barbé-Marbois, Siméon et Portalis, chefs

de l'opposition royaliste, furent élevés aux plus éminentes fonctions de la République.

Après avoir réorganisé l'État, ou mieux la société matérielle, Bonaparte songea à réorganiser l'Église, ou mieux, la société morale. Puisque les clubs étaient fermés, les églises devaient se rouvrir, et la religion catholique, abolie par la Convention, reparaître dans toute sa splendeur primitive. Portalis, qui avait reçu la mission délicate de réconcilier le gouvernement républicain avec l'Église, porta au Corps législatif le projet d'un Concordat en vertu duquel on allait créer neuf archevêchés, quarante-un évêchés et autant de chapitres. Prévoyant une opposition vigoureuse de la part de certains tribuns et législateurs connus par leur incrédulité systématique, le premier consul en élimina quarante-quatre; et les classes bourgeoises et populaires, c'est-à-dire, toute la société profondément attachée aux principes religieux, applaudit à ce coup d'État (avril 1802). Bonaparte pensant dès lors que toutes les idées souveraines d'obéissance étaient généralement admises, ou que nul n'oserait plus lui contester le droit au commandement, établit sa résidence dans le palais des Tuileries et fit prendre, à sa suite, l'étiquette

d'une cour. Cette manière d'exprimer la République était si nouvelle, que tout le monde croyait toucher au rétablissement de la monarchie.

Chacun voyait le but ; mais personne ne savait encore quels moyens Bonaparte allait mettre en jeu pour y parvenir. Ceux-ci le comparaient à Cromwell ; ceux-là le comparaient à Monck. Comme il s'enveloppait de mystère, il alarma tous les partis. L'homme-révolution était donc un contre-révolutionnaire aux yeux des républicains ; aussi cherchèrent-ils à renverser son despotisme par toutes les voies d'un assassinat politique commis au nom de la liberté. Déjà les conspirations avaient été nombreuses, depuis l'établissment du consulat. Quelques Jacobins résolurent d'immoler Bonaparte, à l'Opéra, dans sa loge consulaire, comme autrefois César en plein sénat; mais les conjurés, découverts à temps, furent arrêtés au milieu d'un couloir du théâtre. De nouveaux complots échouèrent pareillement ; et les peuples disaient que le premier consul avait été sauvé par une protection céleste, lorsque *la machine infernale éclata.*

Bonaparte sortait des Tuileries, ayant, dans sa voiture, Lannes, Berthier et Lauriston, trois com-

trois compagnons d'armes qu'il amenait au théâtre. A peine eut-il franchi la petite rue Saint-Nicaise, qu'une immense détonation se fit entendre : — *Nous sommes minés,* s'écria-t-il, sans perdre contenance. En effet, on avait mis le feu à un baril de poudre rempli de balles ; plusieurs personnes étaient mortes ou blessées, et Bonaparte lui-même ne devait son salut qu'à la vitesse de ses chevaux, car les conjurés, ayant disposé leur machine de manière à ce que son explosion eût lieu au moment de son passage, avaient compté sur le train ordinaire de sa voiture. Mais ce jour-là (3 nivôse - 24 décembre 1800), son cocher, ayant bu plus que de coutume, ne tenait plus les rênes ; et ses chevaux couraient à toutes brides.

Un *sénatus-consulte,* obtenu durant la nuit du 3 au 4 nivôse, accusa les Jacobins d'avoir commis ce crime. Cent trente des plus exaltés furent condamnés à la déportation, malgré l'opposition courageuse de Lanjuinais, de Garat et de quelques autres membres de la haute-Cour qui protestèrent de leur innocence. On découvrit bientôt les vrais coupables, hommes perdus et reniés de tous les partis. Ils comparurent devant une commission militaire : tribunal exceptionnel dont Isnard, Ché-

nier, Benjamin-Constant et Daunou refusèrent de reconnaître la compétence, en plein tribunal ; mais Bonaparte passa outre, car *il ne voulait pas livrer,* disait-il, *le principe de l'autorité aux chances du hasard.* Le même prétexte fut invoqué pour le sénatus-consulte du 7 juin 1802, qui prolongea son consulat de dix années; et quelque temps après, Chabot (de l'Allier) proposa au Tribunat *de donner au premier consul un gage éclatant de la reconnaissance nationale,* en posant cette question au peuple français : — « Napoléon Bonaparte » sera-t-il consul à vie ? »

Tous les citoyens, qui jouissaient des droits politiques, vinrent inscrire leur vote sur les registres déposés aux secrétariats des administrations générales, aux greffes des tribunaux, chez les notaires, chez les maires des diverses communes de la République ; et Bonaparte fut nommé consul à vie par trois millions cinq cent cinquante-huit mille deux cent cinquante-neuf électeurs. Une Constitution nouvelle dut résumer cette manifestation de l'esprit public. Le premier consul fit partager, à tout le corps électoral, sa propre inamovibilité ; le Sénat lui-même devint une Cour supérieure au Tribunat et à l'Assemblée législa-

tive; et pendant que les électeurs et les sénateurs, les deux pouvoirs extrêmes de cet Ordre politique, obtenaient fictivement de nouvelles attributions, un seul homme les gardait réellement pour lui seul. Bonaparte, dictature personnelle et nationale, accaparait déjà tous les pouvoirs.

Deux grands partis divisaient la société : les partisans de la souveraineté populaire, qui voyaient avec peine, sans doute, les institutions républicaines disparaître au sein de cette énergique individualité, mais enfin qui la subissaient ; et les partisans de la souveraineté monarchique, lesquels, au contraire, jugeant que c'en était fait de la royauté durant la vie de Bonaparte, résolurent sa mort. Pichegru, récemment échappé de Sinnamari, se mit à la tête des conspirateurs. C'était un homme de pensée ou de préparation ; il fallait encore un homme d'exécution ; Pichegru fit choix de Moreau à cet effet, parce qu'il était, après Bonaparte, la plus belle expression de notre gloire militaire. Mais leur complot fut découvert : les poursuites judiciaires prouvèrent aux Jacobins que le premier consul ne songeait nullement à relever l'ancienne monarchie, puisqu'il faisait

tomber la tête des royalistes condamnés à mort par les tribunaux exceptionnels. Moreau seulement était condamné à la déportation : il avait trop souvent conduit les soldats à la victoire, pour que les soldats le fissent marcher au supplice.

La déportation de Moreau n'avait point satisfait aux exigences des Jacobins, car une illustre victime, sortie des rangs du peuple, échappait à la justice républicaine. Ils demandèrent, en revanche, par l'entremise des ministres, une victime choisie dans la famille des anciens rois ; Bonaparte, qui commandait toujours, s'empressa d'obéir. Par son ordre, le duc d'Enghien est arrêté, en pleine paix, au château d'Offenbourg, dans le grand-duché de Bade ; et transféré en France, entre deux gendarmes, qui l'emmènent au donjon de Vincennes. Il descend nuitamment d'une chaise de poste, pour monter dans une salle où l'attend un conseil de guerre, qui, sous prétexte de le juger, doit le déclarer coupable, parce qu'il est le petit-fils du grand Condé. Le prince veut parler à Bonaparte ; car, quoique Bourbon, il aime le premier consul, parce qu'il aime la gloire, unique passion de sa vie : pour toute réponse, on lui donne lecture d'un arrêt de mort.

L'exécution militaire du duc d'Enghien, faite au mépris du droit public, ne fut pas une faute, comme on l'a dit, mais un crime. Bonaparte ne le comprit que trop tard. Les armées nationales avaient conquis le monde à la Révolution, sans participer à ses excès ; et le premier consul venait, par un seul acte, de les en rendre solidaires. Or, les soldats français aiment les belles actions et détestent les forfaitures : l'assassinat juridique de Vincennes pouvait donc être moralement et matériellement funeste à Bonaparte en lui aliénant l'esprit de l'armée; aussi fit-il déposer, sur les bureaux du Tribunat et du Corps législatif, un projet de loi par lequel il créait une *légion-d'honneur* et s'attachait ainsi personnellement tous ceux qui eussent pu conspirer contre lui, avec plus de bonheur que Moreau.

La création des légionnaires (19 mai 1802) avait encore un autre but. On savait que Montesquieu, dans son *Esprit des Lois*, fait de l'*honneur* le principe général de la monarchie; il était donc évident pour tous, que le premier consul voulait tuer la République, non pour ressusciter la royauté des Bourbons, dont le sang fumait encore dans les fossés de Vincennes, mais pour je-

ter lui-même les fondements d'une dynastie. En effet, l'ancien sous-lieutenant d'artillerie ne songeait qu'à mettre sur son front la couronne des Rois, et à restaurer l'Empire de Charlemagne.

Un jour qu'il s'entretenait avec quelques sénateurs, il leur soumit ces trois questions : — « Faut-il conserver la République ? — Faut-il rappeler la race des Bourbons ? — Peut-on fonder » une monarchie nouvelle ? » — Les deux premières propositions furent repoussées par les courtisans qui embrassèrent la troisième ; et Bonaparte leur répondit : — « Puisque vous croyez » que ma nomination au titre d'Empereur est nécessaire au bonheur de la France, prenez au » moins des précautions contre ma tyrannie. Qui » sait si dans la situation où je vais être, je ne serais pas tenté d'abuser du pouvoir ? »

La fondation de l'Empire fut mise aux voix simultanément dans le Sénat et dans la Chambre des tribuns, le 7 floréal an XII - 27 avril 1804. — Tous les hommes dont la vie politique s'était écoulée au sein des Assemblées révolutionnaires, désertèrent la cause de la liberté ; Carnot seul osa protester contre le despotisme. Une députation de sénateurs se présenta aux Tuileries : —

« Citoyen premier consul, dit l'orateur du Sénat, » vous fondez une ère nouvelle, mais vous devez l'é- » terniser. L'éclat n'est rien sans la durée. » — « Je » vous invite, répond Bonaparte, à me faire con- » naître votre pensée toute entière. » — « Le Sénat » pense qu'il est du plus grand intérêt du peu- » ple français de confier le gouvernement de la » République à Napoléon Bonaparte, empereur » héréditaire. »

Le lendemain, l'Empire, proclamé à Saint-Cloud, devenait la forme constitutive de la société politique. Image fictive de la représentation nationale, le Tribunat disparut devant la réalité du pouvoir impérial ; le Conseil d'État et le Sénat eurent la faculté d'agir et même de délibérer, mais à la condition d'être muets, car Napoléon allait traiter la France, comme il avait déjà traité l'Europe, ses amis comme ses ennemis, à coups de victoires. C'est alors que Shéridan put prononcer au Parlement anglais ces paroles prophétiques : *La situation de Bonaparte et l'organisation de son pouvoir sont telles qu'il doit entrer avec ses sujets dans un terrible échange : il faut qu'il leur promette de les rendre les maîtres du monde, afin qu'ils consentent à être ses esclaves.*

A peine la Constitution impériale fut-elle promulguée, que le nouveau gouvernement s'efforça de restaurer tout le cérémonial de l'ancienne monarchie. Les rois avaient une noblesse; pourquoi l'empereur n'en aurait-il pas une à son tour? Groupant au pied de son trône les hommes célèbres par leurs opinions les plus radicalement républicaines, il leur dit : « — Vous voulez l'égalité, je ferai » mieux encore; je vous donnerai l'inégalité en » votre faveur; MM. de la Trémouille, de Montmo- » rency, etc... seront légalement de simples bour- » geois de l'État, pendant que les titres de l'ancien » régime et les charges de cour seront possédés » par les noms les plus vulgaires, si cela plaît à » l'empereur (1). » Les Jacobins sont les premiers inscrits sur les registres de la noblesse impériale; ils se transforment, en un jour, de *Sans-culottes* en comtes ou en barons; remplissent les plus hautes dignités civiles, les voitures, les escortes de Joseph et de Louis Bonaparte, princes impériaux; et semblent n'être passés par la Convention que pour devenir grands chambellans de l'empereur.

Mais, à côté de cette aristocratie civile, dont le pre-

(1) Mme de Staël. *Considérations sur la Révolution française*, tom. II, page 329.

mier titre se trouve au fond d'une motion insurrectionnelle, il faut admirer l'aristocratie militaire, dont le premier titre personnel, gagné au prix du sang, est une victoire nationale. Dix-huit maréchaux sont créés ; ils s'appellent Jourdan, Berthier, Murat, Augereau, Masséna, Moncey, Lannes, Ney, Mortier, Bernadotte, Soult, Brune, Bessières, Davoust, Kellermann, Lefèvre, Serrurier et Pérignon : noms plébéiens que Napoléon range autour de son sceptre. Il leur donne d'immenses fiefs conquis à l'étranger, pour rappeler dans la patrie leurs glorieux exploits ; et les nomme alors grand-duc de Clèves et de Berg, duc de Dalmatie, duc d'Istrie, duc de Valence, duc de Bellune, duc de Feltre, duc de Bassano, duc de Valmy, duc de Trévise, duc de Conégliano, duc de Frioul, duc de Vicence, etc... Cela fait, l'empereur envoie son frère Joseph s'asseoir sur le trône de Naples, et son frère Louis prendre possession de la royauté nouvelle qu'il a constituée avec les débris de l'ancienne république des Provinces-Unis.

On le voit : toute l'organisation nobiliaire que les siècles ont renversée par leurs évolutions générales et progressives, se relève en vertu des décrets particuliers de Napoléon; mais, s'il rebrousse

chemin, à travers les civilisations passées, nul ne l'accusera d'oublier l'avenir, même en évoquant les vieilles traditions de la féodalité; car toute cette aristocratie émane du peuple ou de la Bourgeoisie, et marque le passage de l'ancien régime au nouveau. Les classes populaires peuvent prétendre à tout; chaque simple soldat, comme on l'a dit, porte dans sa giberne le bâton d'un maréchal de France; chaque administrateur a droit également aux faveurs de la fortune publique; si les généraux obtiennent de grands fiefs militaires, les officiers impériaux des diverses directions administratives peuvent acquérir des majorats et des substitutions; et de vastes propriétés, arrachées à la mobilisation commerciale, deviennent, par leur immuable stabilité, le symbole du gouvernement impérial, né des plus formidables agitations qui aient jamais remué le monde.

Tandis que les substitutions et les majorats rétablissent, dans la société révolutionnaire, fondée par la réalisation du principe de l'égalité humaine, ce qu'on appelait, dans la société monarchique, la noblesse de robe et la noblesse de l'épée, c'est-à-dire, l'inégalité des conditions et le privilége, par le seul fait de l'immobilisation terrienne; le Code

civil consacre formellement le droit commun, exprimé par la division des propriétés et la mobilisation du sol, selon la loi qui règle les héritages. La jurisprudence, préparée par Louis XIV, passée au creuset transformateur de la Constituante, devient, selon la volonté de Napoléon, une science positive. Si l'empereur s'adressait à l'avenir par ces grandes créations législatives, il n'oubliait aucun enseignement du passé : voilà pourquoi il conservera toujours dans l'histoire cette double physionomie qui est, en quelque sorte, l'unité d'un des plus puissants caractères dont jamais les hommes aient accepté ou subi le pouvoir. D'une main, il restaure le principe de l'autorité, par le catholicisme ; de l'autre, il tient le drapeau de la Révolution, fait immense qui exprime le protestantisme social. Il proclame le droit commun dans l'État, mais il y fonde une noblesse en vertu du privilége ; il institue des Cours impériales où le jury prononce, en dernier ressort, sur toutes les questions du code criminel ; mais il constitue des tribunaux exceptionnels et des commissions militaires pour juger tous les délits politiques, et préluder, par des sentences rapides, aux exécutions ténébreuses, dont les peuples ne verront point

l'appareil. Disons-le donc, il sert de lien entre la tradition monarchique et le développement révolutionnaire. Il reconnaît à la nation toutes sortes de droits, mais il en retient l'exercice pour lui seul. Il conserve les listes électorales où se trouvent inscrits les noms de trois cents propriétaires de chaque département ; mais il nomme personnellement les membres des conseils-généraux et des municipalités de chaque ville, par des décrets datés de toutes les capitales de l'Europe. En montant sur le pavois populaire, cet homme gigantesque trouva la France telle que la Convention et la Commune de Paris l'avaient faite, c'est-à-dire, esclave de sa capitale, où une Assemblée prétendait travailler à l'affranchissement du genre humain : Napoléon, qui réagissait au nom du despotisme, ne changea rien au fond de cette situation ; seulement il établit un ministère de la Police-Générale : autorité indéfinissable dont les agents étaient partout et les insignes nulle part, et qui exprimait, au-dessus de toutes les tendances individuelles, le pouvoir humain dans la plus formidable acception du mot, car elle se mit souvent au-dessus de l'humanité.

Profondément convaincu de la nécessité d'une

restauration sociale, Napoléon aurait voulu la réaliser dans tous les sens ; mais il fallait agir peu à peu, afin de ne point compromettre l'avenir en sacrifiant trop au présent. Déjà la Constituante, après la loi qui ordonna leur suppression, n'osant pas rouvrir les corporations d'arts et de métiers, de peur de fermer les clubs, avait établi, à Paris, par un décret spécial du 27 septembre 1791, un bureau de consultation pour toutes les professions industrielles ; toutefois les dispositions législatives du 22 germinal an II, sur les ateliers, les fabriques et les manufactures, concernant les rapports obligatoires entre les maîtres et les ouvriers, furent sans effet.

Malgré ses guerres permanentes, de près comme de loin, l'empereur s'occupait activement des intérêts pacifiques et matériels de l'État. S'il redoutait à Paris la moindre association, il n'en créait pas moins, dans les provinces, des conseils de prud'hommes : premier essai d'une organisation industrielle dont le but définitif était, sans doute, la restauration future des anciennes jurandes, mises en harmonie avec l'esprit de la civilisation nouvelle. En attendant que ces créations pussent devenir générales dans l'Empire, Régnault (de Saint-

Jean-d'Angely) fut chargé de rédiger, au sein du Corps législatif, un projet de loi relatif à l'établissement d'un conseil de prud'hommes à Lyon (8 mars 1806.) — Un sénatus-consulte avait rétabli le calendrier grégorien depuis le 1er janvier. —

Le rapporteur dut s'exprimer en ces termes : « Plusieurs institutions utiles se rattachaient au » régime des corporations. Les priviléges dont elles » se prévalaient, les entraves qu'elles mettaient à » l'exercice de l'industrie, les tributs qu'elles le- » vaient sur ceux qu'elles recevaient à l'agréga- » tion, ont disparu sans retour. La liberté dans » l'exercice des professions est un bienfait qui sera » conservé aux Français, et elle continuera de fa- » voriser le perfectionnement de nos arts, la res- » tauration de nos manufactures, le rétablisse- » ment de nos rapports commerciaux avec l'étran- » ger.

» Cependant, parmi les manufacturiers et les » ouvriers, les artisans et leurs compagnons, la li- » berté a aussi sa licence qu'il a fallu réprimer : elle » a encore ses abus qu'il faut détruire.

» Déjà, messieurs, vous avez sanctionné, en » germinal an II, une loi sur les manufactures, » les fabriques et les ateliers, pour y ramener l'or-

» dre et en rétablir la police. Cette loi a rétabli des » Chambres consultatives d'arts et métiers et créé » ainsi un moyen de centraliser et de recueillir les » idées utiles et de les faire parvenir au pied du » trône. Elle laisse aux conceptions des hommes » de l'art, à l'activité de leur imagination qui doit » être mobile comme la mode, variée comme le » caprice, et pourtant sage comme le calcul, toute » la liberté qui leur est nécessaire dans la fabrica- » tion de tant d'étoffes, dont le bon goût et le per- » fectionnement rendent les nations voisines tribu- » taires de nos fabriques. Elle n'enchaîne pas » l'esprit dans des liens étroits de règlements in- » flexibles, limitant sans utilité les dimensions, le » poids, le nombre de fils de la laine ou la nature » de la trame des objets fabriqués ; mais elle délè- » gue au gouvernement le droit de faire des règle- » ments sur le produit des fabriques françaises; elle » lui donne aussi le moyen d'empêcher la fraude, » de préserver la bonne foi des tromperies, résul- » tats trop fréquents des calculs malentendus de » quelques fabricants déloyaux, d'imprimer aux » objets qui s'exportent une espèce de sceau natio- » nal, dont l'inspection seule appelle et commande » la confiance. »

« Mais la surveillance à exercer, les contraven-
» tions à réprimer, demandent d'autres instruments
» que ceux de l'administration générale de l'Empire
» et même de l'administration particulière de la
» cité, d'autres agents que ceux de la police ordi-
» naire. Ces fonctions exigent des connaissances
» que les fabricants seuls ou les chefs d'ateliers
» peuvent réunir. Elles exigent aussi, avec la sévé-
» rité du magistrat, une sorte de bonté paternelle
» qui tempère l'austérité du juge, permette quel-
» quelquefois l'indulgence, appelle sans cesse la
» confiance et aide toujours à la soumission. Elles
» étaient exercées, avant 1789, par les juges-gardes
» ou syndics des communautés. Sa Majesté a cru
» convenable de les confier à des prud'hommes
» choisis, partie dans le nombre des négociants
» fabricants, partie dans le nombre des chefs d'ate-
» liers. »

« L'institution de cette espèce de tribunal de fa-
» mille a été invoquée par les Lyonnais ; la pensée
» en a semblée si heureuse, l'action si utile, que Sa
» Majesté a cru devoir en ménager le bienfait aux
» autres villes industrieuses et manufacturières de
» son Empire. Les prud'hommes jugeront, jusqu'à
» soixante francs, les affaires où seront intéressés

» les ouvriers ; ils jugeront sans formes, sans pro-
» cédures et sans appels... Les chefs d'ateliers at-
» tachés aux conseils des prud'hommes, n'ayant
» souvent pour richesse que leur travail, pourront
» recevoir une indemnité de l'emploi qu'ils feront,
» pour l'utilité publique, d'un temps, qui est leur
» patrimoine et celui de leur famille. Une autre
» disposition appelle les prud'hommes à remplir,
» par deux visites ou inspections annuelles, des
» fonctions que remplissaient jadis les inspecteurs
» des manufactures. Ils recueilleront, dans ces
» tournées, des connaissances statistiques impor-
» tantes sur le nombre des ouvriers, des métiers ;
» sur les améliorations dont la fabrication est sus-
» ceptible ; sur les pertes, si elle en éprouvait ;
» sur les moyens de les réparer, et sur tout ce qui
» peut intéresser l'ordre public et les progrès de
» l'industrie. »

Il résulte de ce rapport que la ville de Lyon, l'un des centres les plus importants du commerce national, avait demandé la formation d'un conseil de prud'hommes, et que Napoléon aurait voulu en constituer pareillement dans chaque ville de l'Empire. Cette constitution industrielle avait pour but de régénérer l'essence de la société, puisqu'on lui

donnait pour principe universel la bonne foi : garantie souveraine accordée aux fabricants ou chefs d'ateliers et aux ouvriers, aux propriétaires fonciers et aux prolétaires, aux vendeurs et aux acheteurs, à toutes personnes sujettes aux contrats particuliers qui régissent les transactions commerciales. Napoléon espéra, de la sorte, attribuer aux conseils formés de quelques négociants, les droits qui appartenaient primitivement à la *Marchandise*, c'est-à-dire, à toutes les corporations marchandes ; il individualisait, n'osant pas généraliser. Il voyait bien, dans la pétition des Lyonnais, une disposition des travailleurs à former des associations, selon la loi primordiale de la nature humaine qui appelle tout homme à vivre en société ; mais les associations, éléments d'ordre et de production, n'avaient servi, dans nos discordes civiles, qu'à féconder l'anarchie ; aussi Napoléon établit-il seulement les conseils de prud'hommes, dans quelques villes, parce qu'ils lui donnaient les moyens de constituer la nation industriellement et politiquement, de manière à substituer partout sa propre volonté à celle des citoyens, et à nommer lui-même les magistrats anciennement élus par les suffrages populaires.

Les corporations tyranniques fondées sur le régime des maîtrises avaient été dissoutes au nom de la liberté; les associations libres furent interdites au nom du despotisme. Le monopole et la tyrannie, qui appartenaient aux jurandes par droit d'usurpation, devinrent donc la conquête du gouvernement. Toute espèce de commerce fut assujétie à la patente; la libre circulation des grains et des marchandises, l'organisation des manufactures, l'établissement des maisons de commerce dans les Échelles du Levant, la confection des étoffes d'or et d'argent, de coton, de lin, de chanvre et de laine; l'exercice des professions de notaires, d'agents de change, courtiers, huissiers, libraires, imprimeurs, boulangers, bouchers; la formation des compagnies commerciales, industrielles et financières et des tontines; le pesage, le mesurage et le jaugeage publics; les entreprises de théâtre; en un mot, chaque branche du travail humain fut soumise à des autorisations préalables, à des règlements, à des entraves de police de toutes sortes; et cette police, malgré l'exposé des motifs du projet de loi déjà cité où l'on repousse son intervention d'une manière absolue, fut exercée par des agents du gouvernement, étrangers

aux connaissances spéciales et mus uniquement par l'intérêt du fisc, qui remplacèrent les syndics élus au sein des anciennes corporations d'arts et métiers.

Telle fut l'œuvre constituante de Napoléon. Elle nous prouve qu'en fermant les clubs, il comprit la nécessité de rouvrir les corporations, seules capables de modérer l'expansion générale des citoyens. Toutefois, Paris n'eut pas même un conseil de prud'hommes, car l'empereur craignait d'y voir reparaître, à la moindre convocation populaire, la formidable représentation de la Commune. Cette crainte fut si forte, qu'il n'osa pas restaurer, avec les modifications indispensables, les anciennes corporations de métiers, bases primitives et finales de la Bourgeoisie et de toute société. Napoléon ne put donc pas diriger ou envelopper, dans le vaste réseau de sa puissance, l'œuvre industrielle de son époque; mais, si l'humanité agissait hors de lui, elle n'agissait pas contre lui, puisqu'il se servit de la victoire pour l'empêcher de penser.

Dans chaque réunion d'hommes, quelle qu'elle soit, un grand échange de principes doit avoir lieu inévitablement; et l'opinion publique, s'y formu-

ler. Or, l'empereur voulait faire cette opinion à lui seul; aussi enleva-t-il tous ses organes à la presse politique. L'imprimerie n'eut pour mission, sous son règne, que de répandre les bulletins de ses armées. Avant lui, chaque siècle se résumait dans quelques livres, dans quelques systèmes, dans quelques idées; mais il renferma son époque dans ses victoires : ouvrages merveilleux écrits par ce grand homme avec le sang de tous, et dont chaque page, ayant pour titre, Austerlitz, Iéna, Eylau, Friedland, Wagram, etc.; sera l'éternelle admiration de l'humanité.

Que la France fût régénérée par son despotisme personnel comme autrefois par la liberté du peuple, c'était bien; mais ce n'était pas assez pour Napoléon qui voulait faire de l'Europe une monarchie unique; de tous les rois, des sujets pris dans sa famille. Voilà pourquoi il promenait dans le monde le drapeau de la République! Pendant qu'il y cherchait ce sceptre universel, à la manière de Charlemagne, un républicain énergique essaya d'abattre son trône impérial dans les rues de Paris. Deux mots suffisent au général Malet pour porter à Napoléon un coup mille fois plus funeste que ceux qu'il donnait lui-même aux prin-

ces et aux nations. Malet se présente devant les autorités civiles et militaires de Paris, en disant : — « *Fuit imperator, — l'Empereur n'est plus* ! » Il est tombé, sans doute, sur un champ de bataille de la Moscovie, puisqu'on n'en a point de nouvelles positives. Nul ne songe à l'hérédité de son pouvoir; le roi de Rome est oublié : l'Empire va donc tomber sous le souffle du général conspirateur. Tout-à-coup son stratagème est reconnu; la garnison s'indigne d'avoir été trompée, et Malet, fait prisonnier, passe devant un tribunal exceptionnel qui le condamne à mort. Il resta de cet homme une idée, acquise désormais aux partis et qui devait bientôt se transformer en fait, savoir : la fragilité extrême de cette puissance presque irrésistible, qu'on appelait Napoléon. Suivant un mot célèbre : — *Ce fut le commencement de la fin.*

En effet, la coalition européenne qu'il a suscitée contre lui, grandit et se développe avec le secours de la fortune et sous l'influence de nos revers. Le génie de la France s'éclipse; et les peuples du Nord tressaillent à l'aspect de l'incendie de Moscou, dont les sinistres lueurs éclairent le chemin de la Bérésina. Les alliés marchent toujours, prêts à franchir le Rhin et à déborder sur nos frontières.

Napoléon, arrivé seul à Paris, après avoir perdu l'armée la plus nombreuse et plus belle qui ait jamais été levée, demande aux Chambres une recrue de trois cent mille soldats et la mobilisation de cent quatre-vingt mille gardes nationaux. Ceux-ci contiendront l'Empire, ceux-là repousseront l'Europe. Le Sénat accorde tout; le Corps législatif n'accorde rien. Les députés, si longtemps muets, reprennent la parole pour protester contre les Cours prévôtales et le blocus continental; contre les contributions, les réquisitions de guerre, les conscriptions continuelles qui ont, pour ainsi dire, dépeuplé la France, où les femmes remplacent les hommes aux travaux de l'agriculture, et les vieillards remplacent, dans les divers métiers, la jeunesse morte sur les champs de bataille ! A cette heure suprême de sa vie de chef d'État et d'empereur, l'envoyé de la Providence se trouve en face du destin.

Après avoir dissous le Corps législatif, Napoléon fait un appel direct au peuple, afin de délivrer le territoire national; mais le Trésor est encore plus vide que les cadres de son armée. Il levait autrefois des contributions à l'étranger, par ses armées victorieuses; en France, par de simples décrets, triste ressource du despotisme : une seule défaite

a tout changé. Il y a bien, dans Paris, un homme dont le génie financier pourrait le sauver peut-être; mais il l'a blessé dans son orgueil et dans sa puissance matérielle. Cet homme, « le roi des finan- » ciers et des munitionnaires du Directoire, du » Consulat et de l'Empire, » dit M. Granier de Cassagnac, s'appelle Ouvrard. Il possède encore ou il a possédé, comme Jacques Cœur, dont il devait partager le sort, outre une fortune mobilière et un crédit immenses, une fortune immobilière vraiment extraordinaire : à Paris, l'hôtel Montesson, une maison place Vendôme, cinq rues de la Chaussée-d'Antin, la moitié de quatre-vingt-quatre fermes, près de Cologne; les domaines de Marly, de Luciennes, de Saint-Brice, de Châteauneuf, de Saint-Gratien de Villandry, les terres de Preuilly et d'Azai, avec une forêt de sept mille arpents, et enfin le Raincy, ancienne résidence d'été du duc d'Orléans, où toutes les célébrités financières et littéraires, formaient autour de lui une cour digne d'un prince : aussi fait-il ombrage à Napoléon. D'ailleurs, l'empereur, pas plus qu'Ouvrard, ne peut avoir oublié que l'État a payé, par des banqueroutes successives, les services de crédit que ce dernier lui rendit, tour-à-tour, comme

fournisseur, comme banquier, comme munitionnaire.

Envoyé à la cour de Madrid pour y recouvrer le subside de neutralité inutilement réclamé par voie diplomatique, notre grand financier avait réalisé, à cette occasion, l'entreprise commerciale et politique la plus gigantesque qui ait jamais été conçue, sans excepter le système de Law, en créant, avec le roi Charles IV, roi d'Espagne, et sous la raison Ouvrard et Cie, une société embrassant le commerce de l'Amérique espagnole avec l'Europe, et portant indistinctement sur toute espèce d'importations et d'exportations de marchandises et de matières d'or et d'argent (1806). A son retour, Napoléon le manda aux Tuileries. « M. Ouvrard, lui dit-il, vous avez abaissé la royauté au niveau du commerce. » — « Sire, le commerce est le génie des États; il se passe très-bien de la royauté, et la royauté ne saurait se passer de lui. » — Évidemment, ces deux hommes ne pouvaient s'entendre. A la suite de ce dialogue, le gouvernement impérial mit la main sur toutes les valeurs mobilières de la société, sous prétexte qu'Ouvrard était débiteur du Trésor; mais, en réalité, parce qu'il refusait d'être son créditeur.

Ainsi tomba cette entreprise colossale, qui, mettant en association un monarque et un simple particulier, avait pour but d'élever la prospérité de la France et de l'Espagne à une hauteur prodigieuse, par le seul fait d'un commerce unitaire entre l'ancien monde et le nouveau.

Sorti d'un camp pour gouverner l'État, Napoléon, durant sa vie d'officier, avait vu à l'œuvre les spéculateurs les plus ignobles et les industries les plus criminelles, qui s'étaient développées sous l'influence morale de la Convention et du Directoire. Cette impression défavorable domina sa vie d'empereur. Confondant les grands systèmes financiers avec les sordides manœuvres de l'agiotage, la théorie du crédit public ne fut pour lui qu'une pure utopie, tant qu'il put battre monnaie avec le fisc et la conquête. Mais il en comprend toute la réalité, maintenant qu'il manque à la fois d'hommes et d'argent, et qu'il doit continuer cette guerre suprême, où l'honneur national est en jeu ; puisque l'Europe envahit notre territoire. Après avoir crié : *France!* les alliés crient : *Paris*! Une poignée de soldats, les élèves de l'École polytechnique et quelques bataillons de la garde nationale combattent héroïquement aux portes de la ca-

pitale; inutile patriotisme, car leur petit nombre ne peut empêcher la chute du grand Empire! La haute banque, représentée par Perrégaux et Jacques Laffitte, demande une capitulation, pour arrêter cette effusion de sang. Toutes les classes moyennes, ayant à leur tête les autorités municipales, se prononcent contre Napoléon. Le Sénat vote sa déchéance, abolit l'hérédité monarchique dans sa famille, délie le peuple et l'armée du serment prêté envers lui et nomme un gouvernement provisoire : ce muet du despotisme devient l'organe de la liberté, quand il n'y en a plus pour la patrie!

Il se trouva, dans le camp des alliés, plus d'un prince irrité qui voulut imposer un gouvernement par la force des baïonnettes à notre noble France, et même la démembrer; mais un seul cri de: *Vive le roi*! fit avorter tous ces projets de vengeance ou de haine. Le principe monarchique fut la sauvegarde de la nationalité française contre la conquête. Paris s'élança, ivre d'enthousiasme, au-devant du comte d'Artois, lieutenant-général du royaume; et bientôt après, au-devant de Louis XVIII, symbole de l'ancienne France, qui, *par la déclaration de Saint-Ouen*, assurait à la France nouvelle un gou-

vernement représentatif et le consentement volontaire de l'impôt ; la liberté individuelle et la liberté publique ; celle de la presse et celle des cultes ; la vente des biens nationaux irrévocable et le respect de toute propriété ; le pouvoir judiciaire indépendant et l'acquittement de la dette impériale ; le maintien de la Légion-d'Honneur et l'admission de tous les Français aux grandes charges de l'État ; l'ouverture des mers au pavillon marchand et l'extension des relations commerciales sur tout le continent ; enfin, l'oubli complet des actes et des votes révolutionnaires : car la Monarchie ne devait pas venger les crimes de la République.

Cette déclaration pouvait servir de point de départ à un gouvernement, qui renfermait en lui-même le principe de la stabilité politique, sans faire obstacle au mouvement progressif des générations humaines. Les classes moyennes l'accueillirent avec allégresse, parce qu'elles espéraient qu'une fusion définitive allait s'accomplir entre les divers partis, dont les réactions passagères et brutales avaient autrefois mis en si grand péril toute la société. Mais, dès la promulgation de la Charte octroyée, expression de l'unité politique, un dua-

lisme formidable éclata dans l'opinion. Sous l'Empire, l'ancienne noblesse n'avait été légalement qu'une pure Bourgeoisie; sous la Restauration, elle reprit ses titres et se montra dédaigneuse à l'égard de la nouvelle noblesse, que l'on mortifiait, quoiqu'on la laissât vivre avec son blason. Les deux noblesses concoururent également, il est vrai, à la formation de la Chambre des Pairs; mais l'une était mieux reçue que l'autre aux Tuileries, parce qu'elle ne représentait pas le même passé, ou qu'elle ne voyait pas l'avenir sous les mêmes couleurs. Le Corps législatif, transformé en Chambre des députés, offrait la même division. Deux Frances rivales, celle des vainqueurs, au temps de la Révolution, et celle des vaincus, à la même époque; la France antérieure à 1789 et à l'émigration et la France de la République, du Consulat et de l'Empire; celle qui s'était enrichie par la vente des biens nationaux et celle qui en avait été ruinée, se trouvaient donc en lutte : conflit d'autant plus grave, qu'entre ces deux sociétés, séparées par un régime de proscriptions, nul rapprochement n'était possible.

L'ancienne noblesse, se croyant exclusivement chargée de défendre la Royauté, voulait, à ce titre,

prendre une large part au pouvoir et à la fortune publique; mais la nouvelle noblesse, ou mieux, la Bourgeoisie, qui avait eu le gouvernement depuis 1789, c'est-à-dire, aux époques les plus calmes de la Révolution, ne voulait pas plus abdiquer son influence gouvernementale que perdre ses titres de noblesse, gagnés durant vingt années de victoires, et obtenus au nom de l'égalité. Pour satisfaire le parti aristocratique, on lui restitua les biens non-vendus et on lui donna les plus hautes fonctions politiques; le parti bourgeois eut lieu d'en être mécontent, car les généraux les plus illustres, après avoir rempli l'Europe de leur nom et de leur gloire, ne furent pas même jugés dignes de figurer parmi les gentilshommes de la chambre. Les régiments, si orgueilleux de leurs titres, qui rappelaient tant de batailles fameuses, durent les changer pour en prendre d'autres, oubliés depuis l'ancien régime, et porter, en quelque sorte, les livrées de la cour. L'œuvre de fusion, que se proposait Louis XVIII, était donc absolument impraticable, au milieu de cette confusion générale de vœux, de tendances, d'intérêts contradictoires, qui dominaient le pouvoir royal et le faisaient dévier pour le conduire vers une catastrophe. Les vieilles passions

démagogiques se réveillaient à chaque prétention exclusive du parti aristocratique. D'un côté, ce parti, qui compromettait la Royauté, demandait, malgré la Charte et contre la Charte, le rétablissement des Parlements, c'est-à-dire, l'abolition du jury; la restauration des priviléges, c'est-à-dire, l'anéantissement du droit commun; et la restitution des biens nationaux, légalement acquis par les propriétaires, mais illégalement vendus par l'État révolutionnaire, c'est-à-dire : l'expropriation de la Bourgeoisie; d'un autre côté, les conventionnels-régicides, naguère tourmentés de leurs votes, devenus autant de remords, s'en glorifiaient maintenant; et, ne pouvant qu'être un objet de haine pour la Monarchie, travaillaient déjà à reconstituer je ne sais quelle République qu'ils devaient proclamer après s'être emparés de tous les Bourbons, auxquels ils réservaient une destinée dont le secret reste enseveli dans les ténèbres de leur conscience.

Napoléon, qui n'avait jamais cessé d'avoir des intelligences dans Paris, était sollicité de tenter un de ces hardis coups de main que la fortune couronne quelquefois et que les aventuriers politiques recherchent toujours. Le gouvernement

royal, ayant conservé la forte administration de l'Empire et la centralisation absolue du pouvoir dans la capitale, au détriment de tout le royaume, était constitué de manière à échouer devant une manifestation énergique des idées républicaines, s'appuyant sur le Prolétariat, pour écraser à la fois la noblesse ambitieuse et la Bourgeoisie mécontente. Il importait donc aux Bonapartistes de prévenir les Jacobins sur le terrain de l'insurrection : un mouvement militaire fut décidé. Napoléon quitta l'île d'Elbe, débarqua au golfe de Juan, et marcha triomphalement sur Paris ; tandis que Louis XVIII quittait la France en fugitif, après y avoir été reçu en libérateur.

Inutile de retracer ici l'histoire des *Cent-jours :* elle est écrite dans tous les souvenirs. Disons seulement que Napoléon, se voyant mal accueilli par la Bourgeoisie de Paris et par la noblesse, leur opposa la population des faubourgs, et arma les *Fédérés* dont il voulut s'entourer, au Champ-de-Mars, le 1er mai 1815, sous prétexte d'y proclamer, devant eux, *l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire;* mais en réalité, afin d'effrayer la nouvelle

société monarchique avec les débris des anciennes phalanges républicaines ; car il avait besoin d'enrôler la Révolution et de la prendre pour témoin dans ce duel suprême engagé entre l'Europe et lui !

Depuis sa première chute, privé du prestige presque surnaturel qui avait entouré son élévation personnelle, Napoléon, loin de réduire les factions, était donc lui-même descendu au triste rôle de chef de parti : sous ce rapport, il pouvait encore inspirer de la confiance à un certain nombre d'hommes ; mais il n'en inspirait plus à la société. Vainement essaya-t-il de renoncer à son despotisme, pour faire alliance avec la liberté que les Bourbons avaient ramenée aux Tuileries ; l'*Acte additionnel*, où l'esprit de tyrannie se cache mal sous la forme du libéralisme, ne fut pas même accepté comme une preuve de franchise. Disons-le : Napoléon était déjà moralement vaincu à Paris avant de l'être matériellement à Waterloo.

Cette deuxième chute de l'Empire fut bien plus terrible et bien plus fatale que la première ne l'avait été, car les alliés rentrèrent dans Paris, comme dans une ville prise d'assaut. Ils s'attaquèrent d'abord aux monuments qu'ils dépouillèrent, ensuite

aux personnes qu'ils firent proscrire. Et cependant, — chose triste à constater! — les classes nobles et les classes bourgeoises, les commerçants, les détaillants, les boutiquiers, presque tout le monde les accueillit avec des transports de joie : malheureux Français qui s'applaudissaient de voir leur patrie courbée sous le joug de l'étranger, tant la décadence morale était profonde, universelle, complète, depuis le règne des intérêts matériels et celui de l'individualisme, cette négation de toute société!

Mais à qui la faute, si ce n'est au gouvernement dont le but social, méconnu depuis 1789, n'a jamais été défini? Au lieu de faire marcher la civilisation par voie de principes, Napoléon n'avait voulu la conduire que par voies-de-fait; au lieu de généraliser le travail humain, il l'avait individualisé, en regard d'une centralisation administrative et politique : premier essai de l'idée communiste mise sous la protection de l'État; au lieu de restaurer les associations d'arts et métiers, il avait excommunié les travailleurs, qui étaient en dehors de la religion sociale. La patrie, en quelque sorte, n'existait pas pour eux, puisqu'ils étaient morts à l'industrie corporative. Aussi, lorsque les alliés,

à l'époque des deux invasions, parurent sous les murs de Paris, ils n'y trouvèrent point cette résistance du peuple qui fut longue et terrible contre Henri IV, durant la *Ligue*. Oui, nous aimons à le croire : si la famille des travailleurs eût été constituée; si les associations industrielles eussent été formées, elles auraient engendré le fanatisme national et l'amour de la liberté, sources honorables, fécondes, éternelles de l'héroïsme populaire; et la France n'aurait peut-être pas subi tant de honte entre les mains de l'étranger. Mais les marchands, les artisans et les ouvriers, répétons-le, étaient morts à la société : ils ne pouvaient donc pas se montrer, puisque la mort est une dissolution et non une manifestation.

CHAPITRE VII.

TRIOMPHE DE LA BOURGEOISIE SUR LA RESTAURATION.

La France avait salué la rentrée des Bourbons, en 1814, comme l'aurore d'un jour politique nouveau et le symbole d'une paix durable, qui, par ce seul fait, devait naturellement s'établir entre tous les peuples, après vingt années de guerres. Ainsi la première Restauration eut un caractère absolument national. Il n'en fut pas de même, en 1815, parce que le génie puissant, dont l'épée avait autrefois calmé nos tempêtes civiles, était revenu pour soulever les flots populaires et dissoudre l'État, après l'avoir reconstitué. Cette réaction de Napoléon contre les Bourbons et, par suite, contre l'Europe, amena une réaction terrible de l'Europe contre la France. Puisque la seconde Restauration s'accomplissait au milieu de la guerre civile et de la guerre étrangère, son origine dut en porter la

double empreinte; mais elle agit bientôt à la seule fin de l'effacer.

Le parti révolutionnaire, qui essaya de s'opposer à la rentrée des Bourbons, en voulait bien plus aux personnes royales qu'aux institutions monarchiques. On sait qu'après la bataille de Waterloo et avant même l'arrivée des Alliés à Paris, Lafayette, travaillant pour le compte du Jacobinisme et de la Révolution, mit patriotiquement la couronne de France aux pieds de tous les princes de l'Europe, afin d'empêcher que Louis XVIII ne pût la remettre sur son front. De plus : comme preuve matérielle de leur sincérité monarchique, les anciens républicains offrirent aux Alliés de leur livrer l'Alsace, la Lorraine et la double ligne de nos forteresses! Il est donc vrai de dire que le rétablissement de notre monarchie héréditaire, même en 1815, sauva l'intégrité du territoire et rendit la France à ses augustes destinées.

La Restauration semblait marquer la fin de nos discordres et le commencement d'un nouvel ordre social. Les Bourbons l'entendaient ainsi; mais les factions l'entendirent autrement. Organisés militairement durant les *Cent-jours* pour la guerre civile, d'un côté, les *fédérés*, et, de l'autre,

les royalistes, se portèrent à de mutuels excès, qui dégénérèrent en pillages et en assassinats, dans les provinces méridionales. Parmi les victimes de ces réactions, nous citerons le maréchal Brune, tué à Avignon, et le général Ramel, tué à Toulouse. Le parti Jacobin a voulu rendre tout un parti honorable et même la monarchie, solidaires de ces sanglantes représailles; a-t-il donc oublié que le brigandage public n'a jamais été officiellement protégé, si ce n'est sous le règne de la Terreur? — Mentionnons un fait qui appartient de droit à notre histoire. Pendant que les *Verdets* égorgeaient à Toulouse, de généreux citoyens s'exposaient à la mort pour leur arracher quelques victimes. Un bourgeois royaliste, Lacombe, père de l'auteur du présent ouvrage, et capitaine de la garde nationale toulousaine, eut le bonheur de sauver le général Sarrut et son neveu, devenu depuis l'un des Constituants de 1848. Le général Ramel aurait également échappé à la mort, si, prévenu dans une maison particulière où il dînait, au lieu de se montrer à la populace, il fût resté tranquillement à table, ainsi que Lacombe l'en suppliait!

Paris, qui obéissait au baron de Muffling, général prussien exerçant les fonctions de gouverneur,

resta calme au milieu de ces épouvantables fureurs.

Cependant Louis XVIII ne parlait ou n'agissait que dans un but de clémence et de concorde. Son premier ministère, composé de MM. de Talleyrand, Pasquier, Gouvion-St.-Cyr, Louis, Decazes et Fouché, l'ancien régicide, prouvait, à tous les partis et à toutes les classes de la société, que la monarchie désirait opérer un rapprochement honorable entre les hommes les plus compromis, comme entre les opinions les plus diverses : malheureusement, la Chambre des députés, dont l'élection avait été faite au milieu des réactions les plus ardentes, ne répondit pas aux intentions modérées de la couronne. Le pouvoir voulait tout pardonner ; l'Assemblée, au contraire, voulait tout punir. Le ministère fut donc contraint d'obéir à la majorité parlementaire de cette *Chambre introuvable* qui exigea la suspension de la liberté individuelle, la formation des Cours prévôtales et une liste de proscription, où figurèrent les noms de dix-neuf officiers-généraux, en tête desquels se trouvaient Labédoyère et le valeureux maréchal Ney, coupable, sans doute, envers la royauté, mais que sa gloire personnelle devait absoudre. Cette situation réactionnaire cessa,

lorsqu'un jeune avocat, dont l'éloquence a depuis illustré la tribune française, M. Berryer, plaidant en faveur du général Debelle, ne craignit pas de protester en termes énergiques. « Le métier d'un » roi, disait-il, n'est pas de relever les blessés du » champ de bataille pour les porter à l'échafaud. »

Pendant que les généraux de l'ancienne armée disputaient leurs têtes proscrites aux tribunaux exceptionnels, les officiers et sous-officiers, en demi-solde, venaient vivre à Paris, dans le désœuvrement et la pauvreté. Quoique formés à la discipline, ils n'en semèrent pas moins dans les faubourgs l'esprit de révolte contre l'autorité. La classe bourgeoise et industrielle, au contraire, s'occupant de sa propre fortune, ne s'immisçait pas dans les affaires de l'État. Si les petits propriétaires de province étaient ruinés par les impôts ou par les réquisitions ; le boutiquier, le fabricant et le banquier s'enrichissaient par la seule présence des Alliés qui repandaient dans Paris presque toutes les richesses de l'Europe. « C'est de cette année 1815, » dit M. Capefigue, que datent la plupart des for- » tunes marchandes de la capitale (1). »

Le parti bonapartiste et le parti soi-disant *pa-*

(1) *Hist. de la Restauration,* tom. Ier, page 406.

triote, réunis depuis les *Cent-jours,* continuaient donc, contre le gouvernement des Bourbons, mais d'une manière occulte, la guerre qu'ils lui avaient déclarée à la face du ciel, avant la rentrée de Louis XVIII. Toujours groupés autour de Lafayette, ils distribuaient leurs forces, de manière à sentir la moindre faiblesse de la Restauration et à pouvoir l'abattre. Exploitant, avec un machiavélisme effroyable, tous les nobles instincts du peuple, afin de le conduire à leurs fins suspectes, ils lui représentaient l'asservissement de la patrie au joug de l'étranger, et les vieux souvenirs de la Révolution, qui devait affranchir le monde. Comme l'armée d'occupation était repliée sur les frontières du Nord et de l'Est, le parti révolutionnaire conçut le projet de faire une grande tentative dans le Lyonnais et dans le Dauphiné : départements dégarnis de troupes étrangères, et où il s'appuierait à la fois sur les prolétaires des grandes villes industrielles, et sur les soldats retirés au fond des campagnes. Un premier mouvement éclate à Lyon ; mais il est vigoureusement comprimé. Les révolutionnaires, quoique vaincus, espèrent triompher un autre jour et se relever, au milieu d'un nuit sanglante pen-

dant laquelle Didier, hardi chef de rébellion, attaque Grenoble, plante le drapeau tricolore contre le drapeau blanc, et dirige des bandes parfaitement disciplinées, vers un but avoué : un changement de dynastie; ou mieux, l'anarchie dans son expression avouable. Plusieurs conspirateurs en sous-ordre sont pris les armes à la main; et Didier s'échappe. Sa tête est mise à prix, tandis que celle de ses complices roule sur un échafaud : expiation douloureuse, mais châtiment mérité! — Quelque temps après, Didier était arrêté en Savoie. Livré à une Cour prévôtale, il marcha au supplice avec courage et abnégation.

Bien que les séditieux eussent choisi la province pour champ de bataille, il était certain qu'ils obéissaient à un gouvernement occulte, fixé à Paris, tout près du gouvernement officiel qu'il s'efforçait de détruire. En effet, *l'organisation secrète des patriotes de* 1816, ne fut un mystère pour personne; Lafayette, Manuel et d'Argenson en étaient l'âme; le corroyeur Pleignier, le maître d'écriture Carbonneau, le ciseleur Tolleron; le chef de bataillon Descubes de Lascaux, d'autres officiers à demi-solde, des commis-marchands et des étudiants en formaient le corps. Il s'agissait de s'em-

parer des Tuileries ; mais le complot fut dévoilé. Au reste, les conjurés avouèrent à leurs juges, comme une chose toute naturelle, *qu'ils ne travaillaient qu'à renverser le gouvernement établi.*

Cette haine profonde, vivace, invétérée contre le pouvoir, quel qu'il soit d'ailleurs, et qui est devenue la source des catastrophes presque périodiques de notre civilisation, était bien faite, assurément, pour lasser la clémence infatigable des Bourbons. Espérant enlever aux conspirateurs acharnés contre leur autorité, le moindre prétexte patriotique, ils ne songèrent qu'à libérer la France, en acquittant le milliard d'indemnité réclamé par l'Europe. Ce grand œuvre semblait impossible, puisque le crédit n'existait pas, et que l'emprunt forcé de 1815 attestait la détresse du Trésor. La situation financière était véritablement effrayante, car les Alliés voulaient traiter la France, comme on traite un débiteur insolvable, par voie d'expropriation forcée ou *main-mise* hypothécaire sur quelques provinces.

Disons-le en l'honneur du ministère dont le duc de Richelieu était le chef : quoique la crise fût immense, il ne désespéra pas du salut public. « Nous » avons besoin de soixante millions, » dit-il à Ou-

vrard. Celui-ci lui répondit : « Le ministère ne com-
» prend pas sa position ; personne dans l'état des
» choses, ne peut lui avancer soixante millions ; mais
» il est facile de lui procurer un milliard dont il a
» besoin pour sa libération complète envers les Al-
» liés. » Chaque homme d'État crie au paradoxe,
Ouvrard n'est pas même écouté. Sur ces entre-
faites, le Trésor suspend ses paiements. Tous les
principaux banquiers sont consultés : « Vous per-
» dez votre temps avec nous, dit M. Baguenault ;
» mais pourquoi ne vous adressez-vous pas à
» M. Ouvrard ? »

On revient vers ce dernier, qui est autorisé à contracter un emprunt, jusqu'à concurrence de trente millions de rentes. Ouvrard, négociateur d'une habileté inouïe, traite à la fois avec les diplomates, les généraux et les banquiers anglais, MM. Wellington et Castelreagh, Baring et Hope. Les premiers consentent à prendre en paiement de toute la contribution de guerre, des rentes 5 0/0 sur notre grand livre, à 53,85 ; les seconds, à vendre ces rentes pour le compte des Alliés : l'Europe allait donc faire les frais généraux des contributions qu'elle imposait à la France !

Le projet d'Ouvrard était en pleine exécution,

qu'on le taxait encore d'utopie. Cependant, les capitalistes, gens d'affaires plutôt qu'idéologues, commençaient à rechercher les rentes avant même leur émission ; les banquiers en demandaient à 60 0/0 et au-delà ; MM. Baring et Hope, ne se contentant plus d'être simples commissionnaires, prenaient les titres pour leur propre compte ; et tout le monde voulait en acheter, lorsqu'il n'y en avait plus à vendre.

« Les créations de rentes continuèrent ; ce que » j'avais annoncé, dit Ouvrard, dans ses *Mémoires*, » se réalisa. J'avais dit que pour fonder le crédit » public, il fallait avoir beaucoup de rentes, et » qu'elles monteraient à chaque création. Cette opi- » nion était tournée en ridicule par tous ceux qui » se disaient habiles en finances ; rien cependant » de si simple : c'est que chaque création de rentes » a introduit en France la somme d'écus pour la- » quelle les étrangers y ont pris part. Les capita- » listes, les maisons de banque et de commerce » françaises, qui repoussaient avec effroi, comme » fatales à leur crédit, toute opération de finance » avec le Trésor royal, virent bientôt, par l'exem- » ple des maisons étrangères, qu'on pouvait ache- » ter des rentes sur l'État avec avantage, avec sû-

» reté, et sans rien perdre de sa considération : dès
» lors tous briguèrent la faveur d'avoir pris part à ces
» emprunts. Il fallut (précaution étrange et nouvelle)
» *employer la force au Trésor, pour contenir la foule...*
» En 1816, la paie des armées d'occupation sus-
» pendue, le service de leurs vivres compromis,
» les ressources épuisées par des emprunts forcés,
» des réquisitions et les menaces de mesures pires
» encore ; en 1817, la confiance rétablie, la foule
» au Trésor, les caisses des banquiers et des capi-
» talistes, français et étrangers, ouvertes au gou-
» vernement ; la création de nouvelles rentes dé-
» sirée, provoquée par des demandeurs, offrant de
» les acheter plus cher ; les besoins du Trésor de-
» vancés par les offres de sommes indéfinies, à un
» intérêt modéré : voilà la France à dix-huit mois
» d'intervalle ! voilà les effets et leur cause. Le cré-
» dit public était fondé ! »

Ce grand mouvement de confiance dans la dette publique, telle qu'Ouvrard venait de la constituer, sous l'autorité morale du duc de Richelieu, fut dû surtout à la riche dotation de la caisse d'amortissement : merveilleux levier dont la force d'impulsion a été méconnue de nos jours ; qui constitue en permanence, sur le marché des capitaux, un ache-

teur sérieux toujours à la hausse, car il ne vend jamais; et, — puisque le cours des effets publics règle constamment le taux de l'intérêt et précipite le mouvement général des affaires et la hausse du prix capital de toutes les valeurs, tant mobilières qu'immobilières, — qui accroît, à son tour, les recettes du Trésor, ayant également pour résultat une nouvelle baisse du taux de l'intérêt. Par ce mécanisme financier, la France acquit bientôt une prospérité matérielle inexprimable. Elle ne servit guère à Ouvrard, puisqu'on refusa de lui livrer 12 millions de rentes dont un arrêté du conseil des ministres l'avait rendu acheteur au cours de l'émission primitive, et puisque le Trésor refusa de payer 13 millions et plus, qui lui étaient dus par l'Empire, ainsi qu'à M. Vanlenberghe, son ancien associé : injustices déporables que couronna plus tard celle relative aux marchés de l'armée d'Espagne, où l'illustre financier trouva sa ruine personnelle, après avoir fait la fortune de son pays !

Quant au ministère, il sut tirer un excellent parti de ce développement de la fortune matérielle, qui lui donna toute la force morale dont il avait besoin pour contenir à la fois, les ultra-royalistes et les

soi-disant *patriotes :* ceux-là demandant sans cesse des lois de réaction ou de colère, ceux-ci conspirant sans cesse dans le but de renverser la dynastie. Alors seulement, se croyant maître d'une grande opinion, parce qu'il enrichissait les classes moyennes, le gouvernement put fonder un système de modération et de liberté, en se séparant de la Chambre de 1815 et en promulguant la loi électorale du 5 février (1817), qui déterminait le cens à 300 francs, y compris la patente, et livrait, par conséquent, toute la puissance parlementaire à la Bourgeoisie.

La première application de cette loi devait donner la mesure exacte de l'état général des esprits, parmi les classes riches, sinon parmi les classes pauvres. Elle allait surtout fournir aux partis l'occasion de s'agiter et de se compter devant l'urne électorale, afin d'assurer le triomphe de leurs candidats. Paris, fier de sa richesse, de ses arts et de son industrie dont la Restauration avait favorisé les conquêtes pacifiques, nomma huit députés; cinq appartenaient à la finance, et tous aux opinions modérées; car MM. Laffitte, Casimir Périer et Delessert n'étaient pas encore hostiles aux Bourbons de la branche aînée. Il n'en

fut pas de même dans certains départements, puisque Bignon, Manuel et Lafayette, trois ennemis personnels du gouvernement, furent élus. Le ministère s'en préoccupa ; mais il préféra faire des concessions au libéralisme, dans l'espoir de le convertir, plutôt que d'agir contre lui. Tous les proscrits furent rappelés ; et un certain nombre de vieux officiers de l'Empire prirent rang dans la jeune armée de la Restauration.

Pendant que cette noble réaction s'accomplissait dans le but manifeste de grouper les sentiments les plus divers autour du pouvoir royal, l'armée d'occupation abandonnait le sol de la France et rentrait dans sa multiple patrie où le génie révolutionnaire l'avait déjà devancée. En effet, le Piémont, Naples, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et l'Angleterre elle-même sentaient sourdre, en leur sein : ici, des révolutions ; et là, des émeutes formidables. Le réseau des conspirations, qui s'étendait sur tout le continent, eut pour centre l'Italie. C'est là que l'opposition dite libérale, alla chercher le poignard du carbonaro afin de suppléer à sa parole tribunitienne. Plusieurs émissaires se rendirent auprès du général Pépé ; ils ne revinrent qu'après avoir été initiés à

tous les mystères du *Carbonarisme.* Cette forme de société secrète, importée en France, effraya bientôt l'esprit public.

Les racoleurs carbonari s'adressaient particulièrement aux officiers à demi-solde, et aux élèves des Écoles, du commerce, de l'École polytechnique. Mais ce n'était pas assez, pour les chefs, que d'organiser, contre les Bourbons, une association secrète avec les jeunes gens, c'est-à-dire, d'opposer l'avenir au présent; il fallait encore le diriger dans les voies de l'expérience, de la tradition, et si l'on peut ainsi parler, de l'autorité révolutionnaire. Lafayette et plusieurs députés de l'extrême gauche, se réunirent à MM. Joubert et Dugied : premiers fondateurs de la Charbonnerie. Toutes les sociétés secrètes formées depuis 1815 s'abîmèrent en elle; et cette vaste association, subdivisée en plusieurs cercles ou *ventes*, reçut l'impulsion d'une vente suprême composée de MM. Lafayette, père et fils, Dupont de l'Eure, Voyer-d'Argenson, Manuel, Beauséjour, Corcelles père, Jacques Kœchlin, Schonen, Mauguin, Barthe et Mérilhou; groupe de marquis, de bourgeois, d'avocats et de manufacturiers, que l'on appela : *Comité-directeur.* Ce nom seul, ex-

pression d'un gouvernement occulte, institué contre le gouvernement officiel, indiquait le véritable but des ultra-révolutionnaires, qui ont toujours trouvé leurs chefs au sein de la Bourgeoisie.

L'entrée de quelques membres de la Chambre des députés et l'intervention d'un parti bourgeois dans l'organisation du Carbonarisme, coïncida avec l'élection de l'abbé Grégoire : conventionnel-régicide dont le nom signifiait : République, au sein du pouvoir parlementaire institué par la Royauté. On voyait bien que cette élection n'exprimait pas seulement un fait isolé, mais aussi, une dissolution complète de l'État; car il y avait partout des complots et des hommes organisés contre le gouvernement et pour la désorganisation sociale. Cette situation, qui mettait en péril l'existence même de la France monarchique, se résuma dans l'assassinat du duc de Berry.

« Il est des jours où les rois peuvent tout, dit-on, sauf à compter avec le lendemain. » La mort du duc de Berry, poignardé par Louvel, donnait un de ces jours à Louis XVIII : il ne sut pas en profiter. Le ministère est changé ; on sacrifie M. Decazes aux rancunes des ultra-

royalistes ; mais sa chute entraîne celle d'un groupe d'hommes considérables, ayant pour chefs : MM. Royer-Collard, Guizot et Camille Jordan, qui donneront bientôt une grande force morale à l'opposition, dans la Chambre comme dans la presse. Était-ce bien le moment de s'aliéner ces puissants esprits, alors que le gouvernement, pour se défendre contre ses ennemis, demandait la suppression de la liberté individuelle et l'établissement de la censure pour les journaux ? Ce projet, connu sous le nom de *loi des suspects*, fut repoussé par la Bourgeoisie de la Chambre des députés, après les éloquentes protestations de Royer-Collard, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais et du général Foy qui s'écria : « Faisons que le profit d'une mort sublime ne soit » pas perdu pour la maison royale et pour la mo» rale publique ; que la postérité ne puisse nous » reprocher qu'aux funérailles d'un Bourbon, la » liberté fut immolée pour servir d'hécatombe. » Benjamin-Constant acheva cette discussion, en disant aux ministres : « Voulez-vous rentrer dans » les lois d'exception ? la Convention, le Directoire, » Bonaparte ont gouverné par des lois exception» nelles : où est la Convention? où est le Directoire ? » où est Bonaparte? »

L'opposition de la Bourgeoisie dans le parlement, devenait de plus en plus hostile et menaçante. On crut la mâter en modifiant la loi électorale ; mais l'antagonisme devait changer de terrain, sans changer de caractère. En effet, dans les gouvernements représentatifs, la fixation du cens électoral est une question d'influence et, par conséquent, une question de souveraineté, car il s'agit d'être ou de ne pas être dans l'opinion. Aussi tous les partis, qui se disputent la direction des affaires, font-ils leur calcul pour savoir à quel nombre de citoyens on confiera l'élection : ou mieux, quel sera le nombre d'hommes dévoués qui participeront à ce droit. Or, le duc de Richelieu, ayant repris le portefeuille des mains de M. Decazes, voulut détruire à tout prix la législation du 5 février qui donnait, dans la plupart des colléges, la majorité à la Bourgeoisie industrielle, en annihilant l'action politique de la noblesse ou des grands propriétaires et celle des petits propriétaires ou de la Bourgeoisie propriétaire, devant l'urne électorale. Le Pouvoir désirait anéantir l'égalité des colléges et faire prévaloir l'immobilité du sol, sur le mouvement de l'industrie, par l'élection à *double vote*, d'après laquelle les censitaires de cha-

que arrondissement devaient seulement dresser une liste de candidats, parmi les principaux contribuables de chaque département, qui seraient chargés d'élire les membres de la représentation nationale.

La Bourgeoisie industrielle défendit ouvertement ses droits, et à la tribune, où cinquante-trois orateurs se firent entendre ; et en pleine rue, où les sociétés secrètes voulurent se manifester autour de l'enceinte législative. De nombreux rassemblements eurent lieu pendant huit jours, soit devant les Tuileries, soit dans la rue Saint-Denis. Et Lafayette, acceptant sa part de solidarité dans la révolte, s'écria : « La contre-révolution est » dans le gouvernement ; on veut la fixer dans les » Chambres ; nous avons dû, mes amis et moi, le » déclarer à la nation. »

L'insurrection était imminente ; un grand déploiement de troupes la fit avorter. Si la force morale appartenait à la démocratie, la force matérielle appartenait encore à la royauté. Les classes moyennes, qui avaient voulu l'en dépouiller par voie de sédition, au sein même du parlement, furent vaincues au premier tour de scrutin. La loi du double vote fit passer la victoire du côté de la

propriété; et l'on n'aperçut plus, dans la Chambre des députés, après de nouvelles élections, qu'un petit nombre de bourgeois industriels perdus au milieu d'une grande majorité de nobles. Ils s'écriaient, avec M. Casimir Périer : « Nous sommes » onze ici qui représentons la France! »

Cette réaction aristocratique accroît l'importance du parti bourgeois, au lieu de l'affaiblir. N'étant plus dans le gouvernement, il passe dans l'opposition. Les chefs du *Carbonarisme* en profitent pour recruter de nombreuses adhésions, surtout dans l'armée. Un *Comité d'action révolutionnaire* est organisé; trente-six jeunes gens de Paris reçoivent l'ordre de se rendre à Bedfort, qui doit donner le signal d'une insurrection universelle. Lafayette lui-même y est attendu avec son fils; mais le général qui dormait à Versailles contre l'ordre et la royauté, dort cette fois contre la révolte et la République. Il arrive trop tard pour combattre et assez tôt pour fuir en chaise de poste, pendant que MM. Corcelles fils et Bayard se font transporter à Paris sur une charrette. Les séditions militaires de Colmar, de Toulon, de Marseille et de Saumur n'ont pour résultat que de sanglantes exécutions; et tous ces événements

formidables, éparpillés par les associations de Paris, viennent se résumer dans cette dernière ville, où l'on condamne les quatre sergents de La Rochelle. Beaucoup d'officiers, compromis dans les dernières conspirations, sortirent de France et entrèrent en Espagne, où l'idée républicaine, exprimée par Riégo, luttait également contre le principe monarchique. Le gouvernement de Louis XVIII, à peine vainqueur de la Charbonnerie, osa les y poursuivre, en se donnant pour but une restauration espagnole et la délivrance d'un roi-Bourbon prisonnier de ses sujets. Le drapeau blanc et le drapeau tricolore se retrouvèrent ainsi en présence dans les deux royaumes.

Les succès du roi de France contre la révolution d'Espagne frappèrent de consternation la Bourgeoisie révolutionnaire : elle avait été vaincue au-delà comme en-deçà des Pyrénées. Profitant de sa victoire, le pouvoir royal prononça la dissolution de la Chambre des députés; et un nouveau parlement vota la loi de *septennalité,* par laquelle il se donnait à lui-même un suplément de puissance. Peu de temps après, Charles X, prince chevaleresque, montait sur le trône de François Ier, et entrait dans le palais des Tuileries, plutôt es-

corté par les Parisiens que par ses propres gardes, auxquelles il avait dit : « Point de halle- » bardes ! »

Ce joli mot fit la fortune du commencement de son règne, qui devait finir à la suite d'une catastrophe. Homme du passé par son âge et par son caractère, contemporain de l'ancien régime, Charles X était appelé à diriger le régime nouveau et à résoudre le problème de l'avenir. Né pour les affections privées, il entra dans sa destinée de tomber victime des haines publiques. Venu enfin de l'exil pour régner, il y revint pour mourir, après avoir tenté, mais en vain, de reconstituer l'unité morale de la Monarchie, sur une société divisée et subdivisée en partis, affaiblie surtout et n'ayant pas même la force de résister aux menaces violentes d'une République.

Les séditions militaires, contre la maison de Bourbon, avaient été si nombreuses, que le gouvernement crut ramener la discipline sous les drapeaux, en expulsant cent cinquante vieux lieutenants-généraux et cent maréchaux-de-camp des rangs de l'armée active. La Chambre des pairs, pleine d'illustrations guerrières mécontentes, se mit dès lors à la tête de l'opposition.

Pour bien comprendre ce nouveau conflit, il faut connaître l'administration de M. de Villèle, qui fut ministre sous Louis XVIII et Charles X. Maire de Toulouse et député de cette ville, en 1815, M. de Villèle était resté, depuis lors, le véritable chef du parti royaliste parlementaire. Homme d'intelligence, de travail et de volonté politique, il parut, dans nos assemblées délibérantes, avec le sentiment de sa supériorité. Cherchant, dès l'origine, à fonder la monarchie constitutionnelle sur une large base, il ne demandait, à tout électeur, qu'une contribution individuelle de cinquante francs; et attaquait la centralisation, c'est-à-dire, le despotisme que Paris exerce sur la province, au nom même de la liberté. A peine fut-il arrivé au ministère, qu'il se vit obligé de maintenir ce qu'il aurait voulu renverser, en tant que simple député. La société monarchique lui doit l'accomplissement de cet acte de justice, qui accorda aux émigrés une indemnité soldée par l'État spoliateur, à l'individu spolié. La Bourgeoisie industrielle, maîtresse des grands capitaux, sinon des grandes terres, ne voulait pas que les biens *nationaux*, emblêmes du terrorisme, perdissent ce caractère; ni que la noblesse redevînt

aussi riche qu'elle l'était en 1789. M. de Villèle eut raison de ne pas tenir compte de cette résistance ; mais il eut tort de présenter son projet de droit d'aînesse, qui, blessant le principe d'égalité dans la famille, semblait avoir pour but de l'anéantir dans l'État civil et politique. De là, cette opposition systématique et générale que M. de Villèle suscita contre lui. Désirant opposer une digue au débordement des mœurs et des idées irréligieuses, il proposa la loi sur le sacrilége. Alors, comme l'observe un spirituel écrivain, « tout le » monde se disait opprimé, vexé, conspué, par le » pouvoir, précisément en raison de la facilité avec » laquelle ce pouvoir était en butte aux outrages du » public. On parlait de l'influence des prêtres, de » l'empiétement des Jésuites, du bigotisme de la » cour, de l'hypocrisie des grands seigneurs, des » billets de confesse en cours sur la place, et moins » que jamais, on hantait les églises et on allait à » confesse. Dans ce temps-là, Voltaire était le Dieu » des croyants (1). » L'esprit du XVIIIe siècle réagissait contre les événements du XIXe, en leur donnant une portée subversive inexprimable. Béranger

(1) *Hist. de la Chute de Louis-Philippe*, par M. F. de Groiseilliez, page 32.

et Paul-Louis Courier, s'en inspirant, faisaient une guerre implacable au principe de l'autorité : l'un, avec des chansons inimitables; l'autre, avec des pamphlets qu'on a voulu imiter. Le bourgeois de Paris s'égayait fort à ce triste jeu. Quelle distraction pour ce hardi spéculateur, qui s'était épris d'un tel amour pour le bâtiment, que l'on n'apercevait plus que maisons démolies ou maisons neuves à louer! En parcourant tant de quartiers entièrement déserts, on pouvait croire que Paris allait donner asile à quelque grande émigration étrangère. Il est vrai qu'il était fortement question de le convertir en port de mer; et que cette préoccupation chimérique absorbait les esprits les plus sérieux; car rien ne pouvait arrêter l'esprit aventureux de la Bourgeoisie industrielle, toujours prête à donner des leçons au gouvernement, lorsqu'elle en reçoit elle-même de la fortune. M. de Villèle avait commis des fautes, sans doute; mais la Bourgeoisie n'avait pas le droit de se plaindre, car il faisait marcher de front le merveilleux développement des intérêts moraux et des intérêts matériels, moins en faveur de la noblesse qu'en faveur de la Bourgeoisie, et sans se préoccuper autrement des classes populaires, qu'il fallait ramener à la discipline, en

réorganisant les associations industrielles, tuées par la Révolution, et qui l'auraient tuée à son tour.

Quoi qu'il en soit : jamais aucun ministre ne fut attaqué avec autant d'acharnement que lui, dans le journalisme, à la tribune, par toutes les voies légales ou illégales : aussi eut-il recours à un nouveau projet de loi sur la police de la presse, qui devint le signal de la plus ardente polémique. Un écrivain du *Moniteur*, maladroit ami du ministère, servit à merveille la cause de ses ennemis, en qualifiant ce projet de loi *de justice et d'amour*. L'ironie publique fit justice de cette qualification, et M. de Châteaubriand la convertit en celle de *Loi vandale.* Tous les journaux, de quelque nuance qu'ils fussent, donnèrent à leur politique une couleur à peu près semblable, tant l'opposition était générale ! Royalistes et révolutionnaires se coalisèrent jusque dans l'Académie française où MM. de Châteaubriand, Michaud, Lemercier, Jouy, Droz, Duval, Raynouard, Andrieux et Villemain rédigèrent une adresse à la Royauté, pour lui dire que, si les voies-de-fait insurrectionnelles semblaient finies, la lutte des facultés humaines commençait.

Intelligence convaincue et vraiment supérieure,

M. de Villèle ne reculait devant aucun obstacle. Lorsqu'il eut suspendu plusieurs professeurs du collége de France et de la Sorbonne, fermé l'École normale et prononcé de nombreuses destitutions dans les diverses magistratures, il convoqua la garde nationale pour une revue solennelle au Champ-de-Mars, afin de conquérir l'opinion des classes moyennes. La revue eut lieu, le 27 avril 1827; mais les cris de : — *A bas le ministère* ! se firent entendre dans tous les rangs. Aussitôt, le licenciement de la garde nationale est arrêté, le soir même en plein conseil. La Chambre des députés, quoique dévouée à M. de Villèle, ose blâmer ses derniers actes; elle est elle-même dissoute, et M. de Villèle fait une promotion de soixante-treize nouveaux pairs, qui lui sont nécessaires pour vaincre la Pairie, dont la résistance est déjà ancienne. Vain espoir! L'avenir du gouvernement ne saurait être renfermé dans la Chambre héréditaire, puisqu'il doit sortir présentement de l'urne électorale.

La situation est tellement troublée, que les sociétés secrètes ne craignent pas de se montrer au grand jour et d'attaquer les pouvoirs publics à main armée. Elles dressent des barricades dans les rues Saint-Martin, Saint-Denis, Grénétat et devant le

passage du Grand-Cerf. Déjà le sang coule; mais la section *Aide-toi, le ciel t'aidera,* où se groupent les hauts personnages de l'opposition, prend le rôle de Comité-directeur et désapprouve toute émeute en temps d'élection. Puisque la lutte s'établit dans l'opinion, il ne faut pas qu'elle en sorte. Par une étrange coïncidence, le canon de Navarin, qui vient de conquérir la paix du monde, annonce au ministère sa plus belle victoire; mais la coalition parlementaire, qui va se manifester par une guerre de tribune et de gouvernement intérieur, lui présage une défaite irréparable. En vain M. de Villèle appelle-t-il à lui Benjamin-Constant, Casimir Périer et Jacques Laffitte, avant l'ouverture des Chambres; ces représentants de la Bourgeoisie, comprenant les craintes du ministre, cherchent à les exploiter. Ils lui posent, au nom du parti révolutionnaire, des conditions que le parti conservateur ne peut nullement accepter. Ainsi M. de Villèle, auquel on a tant reproché d'avoir trop favorisé la noblesse féodale, et qui mériterait plutôt d'être blâmé pour avoir trop facilité le développement de l'aristocratie industrielle et de l'oligarchie financière, et, par conséquent, l'intérêt de la Bourgeoisie, succomba dans sa

lutte si énergique, parce que deux banquiers-députés, dont l'un, Jacques Laffitte, était déjà membre d'un gouvernement occulte, voulurent dominer le gouvernement officiel.

Martignac, esprit conciliateur, essaya de rapprocher les partis; mais rien ne pouvait plus, désormais, combler l'abîme qui les séparait, pas même la chute de la Monarchie, à laquelle on travaillait sans relâche : ceux-ci, en faisant ouvertement du duc d'Orléans le symbole d'une faction dirigée contre Charles X et contre l'ordre de succession au trône; ceux-là, en agissant secrètement, avec l'intention de fonder une République sur les débris de nos lois et de nos institutions.

Déjà un écrivain, plein d'audace et de verve, était correctionnellement poursuivi, pour avoir publié une *lettre à M. le duc d'Orléans,* où il disait le dernier mot de son parti. « Échangez vos armoiries » ducales contre la couronne civique, s'écriait-il. » Allons, prince, un peu de courage; il reste dans » notre monarchie une belle place à prendre, la » place que Lafayette occuperait dans une Républi» que, celle du premier citoyen de France; votre » principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès » de cette royauté morale. Le peuple français n'est

» qu'un grand enfant, qui ne demande pas mieux
» que d'avoir un tuteur. Soyez-le, pour qu'il ne
» tombe pas en de méchantes mains, afin que le
» char, si mal conduit, ne verse pas : *Nous avons*
» *fait de notre côté tous nos efforts; essayez du vôtre,*
» *et saisissons ensemble la roue sur le penchant du*
» *précipice.* »

L'avœu public d'une conspiration orléaniste, en faisant de la branche cadette des Bourbons une personnification de la Bourgeoisie, et, par conséquent, de la branche aînée, la personnification exclusive de la noblesse, indiquait l'antagonisme redoutable des diverses classes de la société, comme aussi l'existence d'un parti puissant, qui aspirait à un changement de dynastie, pour l'exploiter selon les calculs de son égoïsme et au nom de la classe moyenne. Les idées insurrectionnelles germaient partout; les principes d'obéissance, nulle part. Charles X, prince loyal et chevaleresque, se voyait entouré d'ennemis conjurés, dont il connaissait tous les complots; et loin de sévir contre eux, il eut la fatale pensée de s'isoler, en quelque sorte, au sein de sa prérogative royale, après avoir confié toutes les destinées du pouvoir royal à ses

amis les plus dévoués ; mais qu'à ce titre, l'opposition avait rendus absolument impopulaires.

Ainsi, le ministère du prince de Polignac était déjà tombé dans l'opinion publique, avant même qu'il ne devînt un fait accompli. Un déluge de démissions lui servit de baptême politique ; une révolution fut son tombeau. Cette révolution, œuvre de la Bourgeoisie, commença et finit dans la Chambre des députés, aux mois de mars et d'août 1830. Elle eut des péripéties dramatiques et sanglantes, dans la rue pendant trois jours : et son centre d'action fut à l'Hôtel-de-Ville où Lafayette reparut, avec le même titre qu'il portait en 1789 ; mais avec une autre pensée.

La session de 1830 venait de s'ouvrir. Charles X avait dit aux pairs et aux députés : « Je ne doute » pas de votre concours pour opérer le bien que » je veux faire. Vous repousserez avec mépris » les perfides insinuations que la malveillance » cherche à propager. Si de coupables manœuvres » suscitaient à mon gouvernement des obstacles » que je ne peux pas, que je ne veux pas prévoir, » je trouverais la force de les surmonter dans ma » résolution de maintenir la paix publique. » En réponse au discours de la Couronne, la Chambre

des députés répondit par l'adresse des 221 qui, manifestant la souveraineté parlementaire contre la souveraineté royale, déclaraient que le *concours des vues politiques du gouvernement avec les vœux du peuple, condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques, n'existait plus.* La Royauté, ne pouvant s'entendre avec un parlement qui lui tenait ce langage, dut le dissoudre ; mais le prince de Polignac espéra changer l'esprit public sans changer son propre système. Aussi les électeurs lui renvoyèrent-ils les mêmes députés. Il y avait donc conflit, entre le Roi et le pays : situation révolutionnaire et problématique dont on n'espérait sortir que par un coup d'État.

La légalité de ce coup d'État n'offrait pas le moindre doute à la conscience religieuse de Charles X ; puisque l'article 14 de la Charte était interprété en faveur du pouvoir constituant contre le pouvoir constitué. Pendant que le canon d'Alger annonce une grande victoire nationale, obtenue par le drapeau blanc, sur les plages africaines, chaque société secrète se prépare à planter le drapeau tricolore au milieu de Paris insurgé. Tout est prévu pour l'attaque, rien pour la résistance ;

et cependant le *Moniteur* du 26 juillet publie les fatales ordonnances que les conspirateurs attendent avec une impatience mal déguisée, car elles doivent servir de prétexte à la révolte qui consacrera le triomphe du gouvernement occulte et la défaite du gouvernement officiel.

Par ses ordonnances, Charles X anéantissait la liberté de la presse ; prononçait la dissolution de la Chambre élective et modifiait tout le système électoral. Dès qu'elles eurent paru, les journalistes de l'opposition se réunirent pour rédiger une protestation commune et donner le signal d'une résistance légale; mais les chefs des sociétés secrètes firent prendre aussitôt les armes à toutes leurs sections, et les principaux manufacturiers de Paris fermèrent eux-mêmes leurs fabriques, afin que leurs ouvriers oisifs pussent travailler à la sédition. Le lendemain, 27, le combat s'engage aux environs des Tuileries et du Palais-Royal, entre la garde et le peuple ; toutefois, il ne prend un caractère décisif que le 28 au matin. Durant la nuit, le Comité-directeur des associations révolutionnaires s'était efforcé de régulariser l'insurrection en la généralisant. Des luttes sanglantes eurent lieu de toutes parts avec une énergie, un courage,

une spontanéité dignes d'un autre théâtre et d'une meilleure cause. Dans la journée du 29, les troupes royales sont obligées d'opérer leur retraite, faute de vivres et de munitions; mais Audry de Puyraveau, le général Dubourg et les autres chefs du parti démocrate, entrent triomphalement à l'Hôtel-de-Ville, où Lafayette vient bientôt les rejoindre, afin de se poser en dictateur au nom de la République; tandis qu'un certain nombre de députés, réunis chez Laffitte, veulent transiger avec la Royauté.

Les députés présents à cette réunion nomment une Commission municipale *autorisée à faire tout ce qu'exige ou qu'exigera le salut de l'État.* Elle se compose de MM. Laffitte, Casimir Périer, Lobeau, Audry de Puyraveau, Mauguin et de Schonen, qui s'installent à l'Hôtel-de-Ville, et laissent Lafayette prendre le titre de commandant en chef de la garde nationale de Paris, qu'il s'attribue de son autorité privée. Bientôt, un envoyé de M. de Mortemart se présente à l'Hôtel-de-Ville pour négocier au nom du roi. MM. Lobeau, Mauguin et Audry de Pyraveau répondent : *Il est trop tard.* La réunion des députés ne partage pas encore cet avis : elle pense, au contraire, que la République, avec

les souvenirs de la Terreur, du Comité de salut public et du Directoire, épouvante la Bourgeoisie; et qu'une double abdication de Charles X et du dauphin, en faveur du duc de Bordeaux, suffira seule à tout le monde. M. Laffitte se lève alors et dit : « Il y a un moyen plus sûr d'éviter la République et l'anarchie, c'est d'appeler au trône le duc d'Orléans. » Loin de réunir les suffrages, cette proposition semble les diviser de plus en plus. Ce parti extrême est repoussé; mais on prend un moyen terme. Il est résolu que la lieutenance-générale du royaume sera proposée au duc d'Orléans, en attendant mieux : qu'on lui demandera de rendre à la France le drapeau tricolore; et que la Commission se réunira au Palais-Bourbon, lieu ordinaire des séances parlementaires, à une heure de l'après-midi, pour que cet acte politique ait une portée plus ou moins gouvernementale.

Le lendemain, Louis-Philippe d'Orléans acceptait les fonctions de lieutenant-général du royaume; traversait les barricades en se rendant à l'Hôtel-de-Ville, et n'entendait, sur son passage, que les cris de : Vive la *République!* Trois jours après, il ouvrait la session législative des Cham-

bres et leur faisait part de la double abdication de Charles X et du dauphin, sans mentionner la réserve expresse, consacrée dans l'acte officiel, en faveur du duc de Bordeaux; car il savait par avance que ses partisans déclareraient officieusement le trône vacant et lui offriraient la couronne. Ainsi s'accomplit cette révolution, moitié monarchique et moitié républicaine. Un prince Bourbon, nommé roi, par 219 députés, sans mandat suffisant, et, par conséquent, sans caractère légal, empruntait une autorité réelle à la gravité des circonstances, puisqu'il pouvait se croire le symbole du salut public. Doué d'une habileté politique peu commune, il s'était conduit, pendant la Restauration, de manière à ce que tous les partis conspirassent pour lui, sans conspirer personnellement avec aucun. Tandis qu'il ouvrait ses salons du Palais-Royal ou ses jardins de Neuilly aux mécontentements des royalistes et des impérialistes comme aux espérances des démagogues, le chef de la branche cadette montrait une déférence respectueuse aux Bourbons de la branche aînée, dans les réceptions de Charles X. S'il se laissait dire, avec une joie mal déguisée, qu'il était le roi de l'avenir, et que son nom devait exprimer un chan-

gement politique réalisé dans l'intérêt de la Bourgeoisie; il avait hâte de répondre : *Je suis trop Bourbon pour les uns et pas assez pour les autres.* Évidemment, il ne s'engageait avec personne, afin de s'engager avec la France à un moment donné, sous la pression de l'esprit public, qui alors pourrait, peut-être, légitimer ses actes dans l'histoire. Aussi, lorsque la Bourgeoisie révolutionnaire de Paris, c'est-à-dire, quelques banquiers, manufacturiers, fabricants et commerçants, l'eurent supplié de consacrer, par son règne, la voie-de-fait insurrectionnelle qui venait de briser trois sceptres et un principe; le duc d'Orléans n'hésita plus. Au lieu d'être un médiateur entre les partis armés, et de se dévouer pour le compte de la sociabilité monarchique; il travailla pour son propre compte, en montant, comme le disait Lafayette, sur un *trône populaire, entouré d'institutions républicaines.*

Disons-le hautement : la résolution prise par Charles X et par le dauphin de sortir du territoire français, autorisait, en quelque sorte, cette violation flagrante de tous les principes qui règlent la vie politique des États. Malgré son abdication inacceptée, puisqu'on n'en exécutait pas les con-

ditions, tant que le vieux roi de France resta à Rambouillet, entouré de sa maison militaire, prête à mourir pour lui avec le dévouement des preux chevaliers, il domina la situation révolutionnaire de Paris, par sa seule présence, expression suprême de l'ordre et de la conservation sociale. Il importait donc aux meneurs des partis, engagés dans la lutte subversive, de mettre les masses populaires en mouvement pour frapper de terreur Charles X, et le *pousser hors de France.* A cet effet, on rassemble quelques milliers d'hommes; on les jette ou ils se jettent eux-mêmes dans des fiacres, des omnibus, des cabriolets et des diligences; et trois commissaires du gouvernement provisoire, MM. Maison, Odilon-Barrot, de Schonen, les conduisent à Rambouillet, où ils les précèdent. Ces commissaires annoncent au roi l'arrivée prochaine de l'insurrection, dont ils exagèrent la force numérique, dans un but révolutionnaire facile à comprendre. Charles X, voyant parmi eux un maréchal auquel il a donné ce titre et qu'il a comblé de faveurs, ajoute foi à leurs paroles. Le stratagème réussit. L'armée royale qui attendait les insurgés avec l'heureux espoir d'en finir d'un seul coup, puisqu'ils venaient lui offrir la bataille, non plus

derrière les barricades de Paris, mais en rase campagne, ne contient point sa douleur ; elle verse des larmes là où elle voudrait verser son sang, et se range autour de Charles X qui prend la route de Cherbourg.

Rien de plus auguste ni de plus solennel dans l'histoire que cette retraite de la Royauté, ayant pour escorte, son armée fidèle, les gardes bourgeoises de quelques provinces et le deuil de toute la France. Ainsi devait tomber le gouvernement de la Restauration, après avoir créé, dans le pays, plus de richesses matérielles et morales, qu'il n'en pourra détruire au milieu de ses révolutions. Sous son influence féconde, les lettres et les arts avaient repris un éclat presque pareil à celui du siècle de Louis XIV. Aux grands noms de la science et de la polémique : MM. Royer-Collard, Bonald, Guizot, Benjamin-Constant, Cuvier, Lamennais, Gay-Lussac, Biot, Lacroix, etc ; elle réunissait avec orgueil les grands noms de la poésie, de la peinture et de la musique : Alexandre Soumet, Victor Hugo, Lamartine, Béranger, Casimir Delavigne, Guiraud, Alfred de Vigny, Ancelot, Gérard, Vernet, Paul Delaroche, Nicolo, Spontini, Boiëldieu, et tant d'autres, appartenant pres-

que tous à la Bourgeoisie. Le génie commercial fit également des conquêtes du premier ordre sur le terrain de l'industrie. Le crédit privé, rivalisant d'efforts avec le crédit public, créa d'immenses manufactures, qui se multiplièrent et enrichirent les classes moyennes, constituant dès lors la nouvelle aristocratie de l'argent, ingrate et fière par nature, toujours ombrageuse ou jalouse de l'ancienne aristocratie blasonnée. L'antagonisme de ces deux forces sociales engendra la faiblesse de la Restauration, parce qu'il servit d'aliment aux partis révolutionnaires; et que toutes les tentatives faites dans le but d'obtenir l'approbation politique des classes bourgeoises, vinrent échouer contre ce mauvais-vouloir.

En résumé : le gouvernement de la branche aînée des Bourbons, si calomnié, mais si respectable, puisqu'il nous rendit à la liberté, et nous délivra du despotisme, par la création du régime constitutionnel, marque une des phases les plus merveilleuses de la civilisation française. Il fut attaqué avec autant d'audace que d'impunité par ceux-là même dont il avait créé la fortune, et qui

accomplirent sa ruine, dès qu'ils purent donner la main à une tourbe de conspirateurs, contre lesquels Charles X eut le tort de ne pas se défendre; il est vrai qu'il croyait avoir raison d'eux au moyen d'un coup d'État. Cette exagération du pouvoir royal devint le signal d'une révolution plutôt bourgeoise que démocratique. A peine le trône fut-il brisé en éclats, que chaque conjuré se fit un titre d'honneur de ce qui n'était qu'un titre de honte. Le drame révolutionnaire avait été joué au milieu des larmes publiques ; et l'on espérait égayer la France par le triste récit de cette *comédie de quinze ans*, où la Bourgeoisie remplit le premier rôle avec un orgueil superbe, sans prendre garde qu'en agissant ainsi, elle constatait, aux yeux du monde civilisé, la chute morale de tout un peuple !

CHAPITRE VIII.

GRANDEUR ET DÉCADENCE DE LA BOURGEOISIE.
1830—1851.

Après un demi-siècle de victoires et de défaites, la Bourgeoisie triomphante consacrait sa domination absolue, sur les débris de notre Monarchie héréditaire et sous la menace d'une République. Sans se détourner un seul instant de son but, pour regarder en arrière ou de côté, elle marchait en avant et au pas de course, ayant à sa tête les grands noms, les grandes terres, les grandes industries, les grands capitaux, les grands patronages agricoles ou commerciaux, les grandes illustrations politiques et littéraires, militaires et scientifiques : tout ce qui exerce une influence décisive sur les événements ou doit être appelé à l'exercer. Fière d'un succès qui dépasse les limites de son propre orgueil, quelque vaste qu'il soit, elle déclare *le trône vacant en droit et en fait,* révise la Charte constitutionnelle et veut abattre l'hérédité de la

Pairie, afin de montrer la manière dont elle conçoit l'État; c'est-à-dire, de façon à écarter du pouvoir la noblesse qu'elle envie et le peuple qu'elle redoute. Pour compléter son triomphe, elle invite le duc d'Orléans à prendre le titre de *roi des Français;* entoure son sceptre de *baïonnettes intelligentes*, et fonde un gouvernement *de salut public :* quasi-monarchie qui n'est qu'une sorte de compromis passé avec la République, puisqu'on lui donne M. Dupont (de l'Eure) pour ministre, et pour protecteur Lafayette, marquis, bourgeois et démagogue, s'écriant à l'Hôtel-de-Ville, devant les sociétés secrètes ivres d'espoir; devant la société officielle haletante : « Voilà ce que nous avons pu faire de plus » républicain! »

Cette parole conciliatrice calma momentanément l'effervescence de la multitude, mais elle ne rassura personne. Puisque deux sociétés se trouvaient en lutte, pour des intérêts divers; l'une exprimant ou voulant exprimer l'autorité et le pouvoir; l'autre, la liberté illimitée et l'anarchie, nul accord durable n'était possible entre elles, au milieu de circonstances terribles qui compromettaient les destinées futures du pays. Le gouvernement de Louis-Philippe, symbole de la Bourgeoisie au faîte

de la puissance, émanait d'une révolution; mais il cherchait noblement à faire oublier cette origine néfaste, en devenant un modérateur sincère entre la démocratie républicaine de France et l'aristocratie monarchique de l'Europe. Les associations secrètes, se montrant effrontément dans les rues pour épouvanter l'ordre public, voulaient, au contraire, faire sortir violemment, des journées révolutionnaires de Juillet et en faveur du Prolétariat, les dernières conséquences des principes que quinze années de conspiration y avaient introduits. A leurs yeux, tout changement politique est non-avenu, lorsqu'il n'est pas suivi d'une perturbation sociale. Comparant la Bourgeoisie actuelle à ce qu'était autrefois la Noblesse, on accusait le gouvernement « d'enter sur ce tronc vermoulu une aristocratie de généraux, de banquiers, » de professeurs et de préfets. Mais l'égalité, disait-on encore, que gagnera-t-elle à ce que le fils » d'un banquier improvisé pair de France soit bouffi » d'autant et plus de morgue que tel patricien dans » les veines duquel coulera le sang d'un Montmorency ou d'un Polignac (1)? »

(1) M. B. Sarrans, jeune. *Louis-Philippe et la Contre-Révolution de* 1830, tom. II, pag. 229-243.

On le voit : à peine le gouvernement de 1830 était-il créé, qu'il voyait se dresser devant lui cette formidable division des idées et des intérêts qui devait un jour le détruire. Vainement adressait-il aux classes ouvrières des proclamations affichées sur tous les murs de Paris, pour les inviter à la confiance, unique moyen d'obtenir la reprise des travaux généralement interrompus depuis la révolution : à côté de ces conseils honnêtes et bienveillants, on affichait d'autres conseils plus en harmonie avec les passions publiques, notamment le *Tribun du Peuple*, écrit et signé par M. G. Desjardins, que son parti surnommait : *le Prolétariat incarné*. Des manifestations eurent lieu. On vit défiler sur les quais et les boulevards des groupes d'ouvriers, réunis en corps de métiers : soldats de l'armée républicaine dont les chefs restaient dans les clubs pour y restaurer les sociétés secrètes sur le vieux modèle de 1792, et sous le nom de l'*Égalité*, des *Amis du Peuple* et des *Droits de l'Homme*, au nom d'un nouveau pouvoir occulte qui livrera bientôt bataille au nouveau pouvoir officiel.

La première lutte armée des associations républicaines, contre le gouvernement royal de la Bourgeoisie, devait éclater à l'occasion du procès

intenté devant la Cour des pairs, aux derniers ministres de Charles X. Louis-Philippe, désirant les sauver, propose aux Chambres l'abolition de la peine de mort, en matière politique; mais le parti révolutionnaire, voulant renouer la tradition sanglante de la Terreur, se prononce en faveur de l'échafaud. Les débats commencent : une foule hideuse assiége les abords du Luxembourg, en poussant de terribles clameurs, pour obtenir l'immolation des anciens ministres de la royauté; tandis qu'une autre bande se porte sur le Palais-Bourbon, pour s'emparer de la personne des députés et proclamer la République.

Dans l'opinion des conspirateurs, la journée du 21 décembre doit être décisive : c'est à qui l'emportera de la Bourgeoisie ou du Prolétariat. Le gouvernement, dont les destinées sont en péril, trouve dans les classes moyennes des forces tellement considérables, que les prolétaires n'osent pas même livrer bataille. Quelques rixes partielles ont lieu pourtant : le comte de Sussy, colonel de la 11e légion, reçoit deux coups de maillet en pleine poitrine; le sergent Dehay, un coup de couteau; d'autres, quelques coups d'épée; mais l'agression ni, par suite, la défense, n'ont aucun

caractère général. La Bourgeoisie, tout entière sous les armes, empêcha donc, par son attitude énergique, un grand crime et une révolution qui menaçait à la fois et sa puissance et sa fortune. Les sociétés secrètes rentrèrent dans les ténèbres avec l'intention d'en sortir un autre jour : on ne l'attendit pas longtemps.

C'était le 14 février 1831. Quelques personnes pieuses avaient eu la pensée de faire célébrer, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un service funèbre pour la mémoire du duc de Berry. Le parti républicain, se disant provoqué par cet acte religieux, en fit le prétexte d'une insurrection, qui envahit le temple, brisa l'autel, dispersa les reliques, abattit les saints, et se livra enfin à toutes les saturnales de l'impiété jacobine. Ce n'était point là pourtant le seul but de l'émeute, car tous les rapports de police annonçaient également une double attaque dirigée contre le Palais-Royal et contre l'Archevêché. Des coups de fusils retentirent pendant la nuit, annonçant à la société officielle, qui s'endormait, que les sociétés secrètes veillaient pour réaliser encore de plus odieux renversements. Le 15 au matin, des groupes nombreux s'amoncelèrent aux abords du Palais-Royal; mais toutes

les troupes qui formaient la garnison de Paris et le rappel, qui battait dans les rues, annonçaient à la populace qu'elle entrerait moins facilement dans le palais habité par le roi que dans la maison de Dieu. Aussi abandonna-t-elle un lieu où elle aurait eu à combattre, pour se porter à l'Archevêché, où elle n'eut qu'à détruire ou à piller. En effet, les barbares de notre civilisation arrivent, enfoncent les portes, envahissent les appartements de l'archevêque, en saccagent le riche mobilier, jettent par les fenêtres et au courant de la Seine : livres, manuscrits, missels, chasubles, ornements, crucifix ; et lorsque tous les monuments de l'industrie, de la science, de l'art sont anéantis, ils démolissent encore des pans de murs, car ces pierres servent d'expression à l'idée religieuse ! Ici la dévastation est finie, mais elle va recommencer plus loin. Les démolisseurs se dirigent vers la cathédrale. Une légion de la garde nationale, commandée par M. Talabot, les arrête, et la cathédrale est sauvée. L'émeute envahit le Palais-de-Justice. Déjà la statue de Malesherbes est ébranlée, dans la salle des Pas-Perdus. Les insurgés veulent la renverser, parce qu'ils croient que c'est l'image d'un saint ; mais un jeune magistrat, M. Hortensius de

Saint-Albin, qui depuis a figuré avec beaucoup de distinction dans nos Assemblées délibérantes, s'élance courageusement au-devant des iconoclastes, et s'écrie : — « Respectez l'ami du peuple! » — Ce cri d'honnête homme indigné est accepté par la foule à l'égal d'un commandement. La statue de Malesherbes reste debout en même temps que la cathédrale; mais il résulte du pillage de l'Archevêché, des menaces dont le Palais-Royal a été l'objet, du sac de Saint-Germain-l'Auxerrois et de l'envahissement du Palais-de-Justice, que le parti ultra-révolutionnaire poursuit toujours le renversement de l'État et de l'Église, de la justice et de la propriété; c'est-à-dire, de toute la civilisation.

Cette direction absolument subversive, que le libéralisme bourgeois avait imprimée aux sociétés secrètes, afin de mieux battre en brèche le gouvernement aristocratique de Charles X, devenait un levier formidable sans cesse tourné contre le gouvernement des classes moyennes. MM. Lafayette, Laffitte et Dupont (de l'Eure), ayant témoigné de l'hésitation en face de l'émeute, parce qu'ils n'osaient pas repousser résolument, à coups de fusils, les idées qu'ils avaient favorisées ou enseignées jadis au sein du *Carbonarisme*, perdirent le

pouvoir, pour n'avoir pas su protéger la société. Louis-Philippe confia dès lors les destinées de l'État à un homme énergique et capable, dont le nom n'avait jamais été prononcé qu'avec respect dans les Chambres, qu'avec terreur dans les sociétés secrètes : on a reconnu Casimir Périer. Refusant d'accepter le triste héritage politique de quelques hommes, toujours prêts à sacrifier l'ordre social pour conserver une popularité banale acquise dans la conspiration ou dans l'intrigue, Périer rompit sur-le-champ avec un pareil système que sa conscience répudiait, parce qu'il exprimait la destruction universelle; et il eut la gloire de créer le parti conservateur dans son acception la plus loyale; aussi le parti républicain trouva-t-il en lui son plus formidable adversaire.

Avant Casimir Périer, les sociétés secrètes organisaient des manifestations ou des émeutes, sans rencontrer une grande résistance, comme si elles eussent agi sous la protection du pouvoir public qu'elles voulaient renverser : avec lui, au contraire, le pouvoir monarchique, devenu plus vigilant, assura sa destinée transitoire et se donna pour but indéfini la démoralisation politique du parti républicain, centre de toute démoralisation morale. Cette

faction se recrutait sans cesse au sein des Écoles et des classes ouvrières, parce qu'elle inscrivait sur son drapeau menteur, ces mots révolutionnaires : — *Émancipation absolue du Prolétariat,* — qui effrayaient la Bourgeoisie. Casimir Périer résolut d'attaquer le mal dans sa source. Il le fit et fit bien ; car, dans cette rude campagne, il ne chercha d'autre appui que celui de la justice. Dix-neuf individus avaient été arrêtés, lors des troubles de septembre : on comptait parmi eux MM. Godrefoi Cavaignac, Guinard et Trélat. Ils comparurent devant la Cour d'assises qui les acquitta. Ce fut le prétexte d'une manifestation nouvelle dans Paris que les sociétés secrètes envahirent en chantant *la Carmagnole ;* mais un vaste déploiement de forces militaires intimida leurs redoutables cohortes. N'osant pas engager une lutte sérieuse dans les rues de la capitale pacifiée, sous l'œil sévère de Casimir Périer, le génie révolutionnaire dut chercher un terrain plus favorable en province ; et quelque temps après, il s'abattait sur Lyon, pour y faire éclater la guerre civile !

On le sait : la ville de Lyon, reine des soieries, est le boulevard de la fabrication du luxe qui donne la vie à plus de quarante mille ouvriers

compagnons, et à dix mille chefs d'ateliers ou fabricants, tour-à-tour enrichis et ruinés, selon que les événements politiques favorisent l'ordre ou le désordre dans l'État. Or, à la suite de la révolution de Juillet, les fabricants, qui ne travaillent jamais que sur commande, n'en recevaient presque plus. Un chômage ruineux dévorait progressivement l'ancienne prospérité lyonnaise; et le peu de production qui se faisait, devait être livré à perte. Cette situation sinistre, pour le chef d'atelier comme pour l'ouvrier, avait amené une grande baisse dans le prix de la main-d'œuvre. On accusa les fabricants d'exploiter les compagnons avec trop d'égoïsme. Aussitôt le Conseil des prud'hommes déclara qu'il était utile de fixer un minimum, pour le prix des façons; et l'autorité administrative convoqua la Chambre de commerce, les maires de Lyon et ceux de ses vastes faubourgs, qui adoptèrent, en fait comme en principe, que les bases d'un nouveau tarif seraient contradictoirement discutées entre un nombre égal de fabricants et d'ouvriers, élus par leurs collègues respectifs.

Après plusieurs réunions successives, tenues à l'hôtel de la Préfecture, ouvriers et fabricants

s'entendirent à merveille. Le tarif fut dressé et signé, comme un symbole d'union étroite entre la Bourgeoisie et le Prolétariat. Si la joie de la ville fut grande, à cette nouvelle, tout le parti républicain, dont elle exprimait la défaite morale, ne l'accueillit pas sans douleur. Habile à semer des divisions, parce que c'est le seul but des factions dans les sociétés humaines, il exploita quelques protestations individuelles, qui surgissaient parmi les fabricants, pour propager une alarme générale parmi les ouvriers. Dès lors le conflit se renouvelle plus redoutable que jamais. Une compagnie de la garde nationale, entièrement composée de fabricants, est attaquée par les ouvriers de la Croix-Rousse. Le combat fratricide s'engage et s'étend; l'insurrection prolétaire inscrit sur un drapeau noir ces inscriptions sinistres: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant! — Du travail ou la mort!* Elle agit avec un ensemble formidable; elle s'inspire d'un fanatisme farouche; elle se bat, avec rage et désespoir, au bruit du tocsin, de la mitraille et du canon. Rien ne la fait reculer : au contraire, elle avance lentement, mais sans cesse, au milieu des morts et des blessés. Déjà, le brave général Roguet, l'un des héros de la vieille-garde

impériale, est obligé de quitter l'Hôtel-de-Ville, car Lyon est tout en feu. Le Prolétariat victorieux écrase la Bourgeoisie défaite et s'empare du pouvoir civil au profit de la démocratie, dans la seconde ville du royaume!

Cependant, les prolétaires, toujours unis pour le combat, se divisent quand il s'agit d'organiser quelque chose qui ressemble à un gouvernement. A peine la municipalité de Lyon est-elle tombée entre les mains de Lachapelle, de Lacombe, de Frédéric et de Charpentier, chefs d'une société secrète; que d'autres conspirateurs, Rosset, Garnier, Dervieux, Filhol, et Pérénon, membres secondaires de cette administration révolutionnaire, essaient de se mettre au premier rang, sous prétexte que leurs collègues refusent de proclamer la République en regard de la Royauté. Sur ces entrefaites, le duc d'Orléans et le maréchal Soult se présentent aux portes de Lyon, avec une armée. A leur approche, les insurgés se replient, abandonnent leurs positions, livrent leurs armes; et la Bourgeoisie s'étonne de son salut, après avoir subi une chute aussi rapide qu'imprévue.

Dès que la lutte sociale eut cessé dans les rues de Lyon, le parti républicain reprit la lutte politi-

que dans la presse quotidienne de Paris, et même sur ses places publiques, où les associations secrètes se montrèrent. Leurs exploits, en cette circonstance moins sérieuse que bouffonne, se résumèrent dans la déconfiture de M. Désirabode à la place de la Concorde et dans la malencontreuse affaire des coups de bâton qui servirent à disperser l'émeute vers les hauteurs du faubourg Saint-Antoine et la place de la Bastille. Ceci se passait le 14 juillet 1831. M. Casimir Périer put se féliciter de l'échec moral et matériel que les *sectionnaires* avaient subi ; car la plupart de leurs chefs étaient tombés sous la main de la police, et avec eux, toutes les espérances d'une faction, qui n'ayant plus rien à gagner dans Paris, essaya de faire fortune en province. Elle se montra successivement à Alais, Nîmes, Clermont, Carcassonne et Grenoble, pour multiplier ses victimes.

Telle était la situation du gouvernement royal et celle du parti républicain, lorsqu'une nouvelle sinistre se répandit dans la capitale, au milieu des joies de la mi-carême (29 mars) : le Choléra-morbus venait d'y faire sa première apparition. En voyant l'état physique où ce fléau réduisait les personnes qui en étaient atteintes, et dont le nom-

bre était si considérable, quelques démagogues conçurent l'infernal projet, dit un rapport de M. Gisquet, alors préfet de police, « de parcourir les ca-
» barets, et les étaux des bouchers, avec des fioles
» et des paquets de poison, soit pour en jeter dans
» les fontaines ou les brocs, et sur la viande, soit
» même pour en faire le simulacre, et se faire arrê-
» ter par des complices qui, après les avoir signa-
» lés comme attachés à la police, favoriseraient
» leur évasion, et mettraient tout en œuvre pour
» démontrer la réalité de l'odieuse accusation por-
» tée contre l'autorité. »

Disons-le franchement : les véritables chefs des *Amis du Peuple*, MM. G. Desjardins, Godefroi Cavaignac, Guinard, et Napoléon Lebon, voulaient bien entretenir l'agitation morale et révolutionnaire dans Paris ; mais ils refusaient d'employer ces moyens dont l'odieux appartient aux meneurs subalternes qui, depuis le complot ridicule des tours de Notre-Dame, cherchaient à se lancer dans les hasards d'une insurrection générale, et ne réussissaient qu'à provoquer des assassinats particuliers. Le peuple, entretenu dans le soupçon, ne croyait pas au Choléra, mais bien aux empoisonnements. Aussi, des groupes tumultueux se for-

maient-ils devant l'Hôtel-Dieu, pendant qu'on massacrait un jeune homme, rue du Ponceau ; un autre, près du passage du Caire ; un troisième, dans le faubourg Saint-Germain, sous prétexte qu'ils étaient *empoisonneurs*. Les médecins eux-mêmes furent obligés de se déguiser en ouvriers, pour visiter leurs malades ; tant la terreur panique se propageait de proche en proche, au milieu d'une atmosphère pestiférée au moral comme au physique !

Un deuil immense couvrait Paris, sillonné, à toute heure de jour et de nuit, par des convois funèbres. Le monde scientifique venait de perdre une de ses plus grandes illustrations, dans la personne de Georges Cuvier ; lorsque le monde politique apprit la maladie mortelle de Casimir Périer, dont le nom seul était un bouclier pour la Bourgeoisie. Lutteur infatigable, sa vie ministérielle fut un long combat contre l'anarchie, à laquelle il avait ravi le présent et qui, à sa mort, renoua toutes ses espérances d'avenir. En ressentant les premières atteintes de sa maladie, Casimir Périer s'était écrié : *Ah! je suis perdu! ils m'ont tué!* En effet, se dévouant, corps et âme, au salut de la société, telle qu'on la comprenait à son époque, cet

homme d'État fit comme Curtius : il se jeta dans le gouffre d'une situation extra-révolutionnaire, sinon pour en résoudre les divers problèmes, du moins pour le combler. Toutes les boutiques, tous les bazars, tous les comptoirs furent fermés le jour de son convoi. La Bourgeoisie, dont il exprimait la puissance, versa des larmes sur cette tombe illustre, avec le douloureux pressentiment d'avoir bientôt à répandre son sang pour la défense sociale ; car l'attitude révolutionnaire des anarchistes annonçait des catastrophes prochaines.

Les conspirations du parti républicain prirent aussitôt un nouveau développement. Toutes les sociétés jacobines établirent des rapports intimes avec l'association-Mère des *Amis du Peuple*, et s'engagèrent à une obéissance passive envers les hommes énergiques qui dirigeaient son comité. Sur ces entrefaites, le général Lamarque, homme de révolution, mourut : et les républicains prirent les armes, espérant joindre à ses funérailles celles du gouvernement monarchique. Un drapeau rouge, souvenir hideux de 93, se dresse devant la Bourgeoisie qui marche contre l'insurrection, et repousse l'emblème du Jacobinisme sanguinaire qu'on ose lui offrir. La guerre civile éclate à la

fois sur les divers points de Paris où les insurgés remportent quelques avantages. La garde nationale et l'armée ne se laissent point décourager par l'immensité du péril, car la situation de la capitale est plus alarmante, en juin 1832, qu'en juillet 1830. On se bat depuis deux jours; et l'insurrection, loin de décroître, semble prendre des proportions plus formidables. Enfin, les insurgés se replient : les gardes nationaux et les soldats gagnent du terrain, grâce aux nombreux renforts qu'ils reçoivent des habitants de la banlieue et des garnisons voisines. Le combat cesse peu à peu, sur toute la ligne; mais on résiste encore dans la rue et le cloître Saint-Merry, transformé en citadelle, par une poignée de républicains attaqués et se défendant avec un acharnement sans exemple.

A la suite de cette insurrection, Paris fut mis en état de siége. La Cour royale se déclara incompétente pour juger les insurgés. Des conseils de guerre étaient déjà constitués, lorsque, sur une célèbre plaidoirie de M. Odilon-Barrot, la Cour de cassation conclut à ce que les accusés de juin comparussent devant le jury. L'existence du parti démagogique et républicain, vaincu, non détruit, se manifestera plus atrocement par des émeutes, par des machines

infernales, par le guet-apens et par des tentatives d'assassinat contre Louis-Philippe, que multiplieront Fieschi, Morey, Pepin, Alibaud, dont l'immoralité individuelle et avouée, atteste encore la perversité générale de toutes les associations occultes.

Si la Bourgeoisie officielle perdait, au sein de l'individualisme qu'elle exprimait dans le gouvernement, les forces morales qu'elle devait à sa victoire, les meneurs du Prolétariat mettaient à profit le peu de forces matérielles qui leur restaient encore après une déroute aussi complète. C'est alors que MM. Voyer-d'Argenson, G. Desjardins, Godrefroi Cavaignac, Kersausie, Guinard et Audry de Puyraveau, ayant pour la plupart, passé du comité de la *Société des Amis du Peuple*, dont la mission révolutionnaire était finie, au comité de la *Société des Droits de l'Homme*, dont la mission révolutionnaire commençait dans l'ombre, organisèrent les sociétés secrètes sur un plan uniforme (1), en les divisant et les subdivisant, dans chaque arrondissement, dans chaque quartier, dans chaque rue,

(1) Dans nos *Études sur les Socialistes*, 2me partie, chap. 3, consacré à M. Desjardins, nous avons décrit plus longuement cette transformation des sociétés secrètes.

par compagnies, par bataillons, par légions, obéissant à la volonté dictatoriale du Comité qui résolut de révéler son existence, son organisation, le nom de ses membres, dans un manifeste rendu public; pour montrer, sans doute, au gouvernement monarchique de 1830, que le parti républicain était reconstitué.

Certes, il était facile de s'apercevoir de l'activité révolutionnaire qui régnait dans le monde occulte, en observant ce qui se passait dans Paris où l'agitation sociale reparaissait sous la forme d'une coalition d'ouvriers, c'est-à-dire, de l'antagonisme de la Bourgeoisie et du Prolétariat transporté sur le terrain brûlant de l'intérêt matériel, à l'occasion du salaire et de la rétribution du travail. La situation redevenait donc perplexe; car le comité de la *Société des Droits de l'Homme* étendait son organisation dans les provinces, faisait des cartouches, achetait des fusils, passait des revues et annonçait hautement une bataille prochaine, livrée au nom de la République, contre la société générale. Déjà, M. Godefroi Cavaignac est parti en poste pour Lyon, afin de hâter les événements. Il y organise un conseil de résistance qu'il nomme le *Comité invisible*, et dont l'action subversive doit produire

la révolte des ouvriers en soie répartis en *loges mutuelles*, contre les fabricants, ou, pour parler le langage économique : la révolte du travail contre le capital.

Il fallait éviter un conflit sanglant, dont les résultats, toujours désastreux, appartiennent au domaine de l'imprévu. Le gouvernement s'arme aussitôt d'une loi contre les associations, avec l'espoir de désorganiser ainsi l'insurrection qui se prépare, ou de la rendre impossible. Les conspirateurs de Paris se tiennent d'abord dans un calme menaçant; mais les conjurés de Lyon veulent engager sur-le-champ une lutte suprême. Ils réunissent, à cet effet, les mutuellistes, ouvriers en soie, les tailleurs, les chapeliers, les cordonniers, tous les corps d'état; forment un *Comité d'ensemble*, choisissent pour mot d'ordre, ce triple cri de ralliement : *Association, résistance et courage!* et donnent la direction du mouvement insurrectionnel, à MM Lagrange et Beaune, qui font commencer le feu dans les principaux quartiers de la ville. C'était le 9 avril 1834 : la lutte se prolongea toute la journée pour ne finir que le surlendemain, après bien des combats meurtriers dont Lyon portera toujours le deuil.

Aux premières nouvelles de cette insurrection, le gouvernement fit arrêter à Paris le comité de la *Société des Droits de l'Homme*, c'est-à-dire, les véritables meneurs des troubles de Lyon : mais avant d'entrer en prison, ceux-ci avaient déjà donné aux sectionnaires l'ordre de sortir dans la rue pour la guerre civile. Des barricades s'élevèrent, le dimanche 13, dans les rues Aubry-le-Boucher, Beaubourg, Geoffroy-l'Angevin, Grenier-Saint-Lazare, aux Ours, Maubuée, Montmorency et Transnonain : quartiers tristement célèbres dans l'histoire de nos révolutions ! Le sang y coula à flots pendant deux jours ; l'ordre établi triompha de l'anarchie républicaine que les sociétés secrètes voulaient instituer ; et le jugement des insurgés fut déféré à la Cour des pairs où comparurent la plupart des entrepreneurs de nos catastrophes publiques, parmi lesquels on distinguait des intelligences puissantes, perdant au sein des conspirations de rares facultés qui auraient eu tout à gagner dans le gouvernement. Caractères intraitables, tempéraments de lutte hasardeuse et violente pour qui la vocation révolutionnaire tient lieu de foi religieuse, ils s'écriaient, avec M. Desjardins, l'un de leurs chefs,

au moment de paraître devant la Cour des pairs : « Compagnons d'espérance et de martyre ! une occasion magnifique nous est offerte ; un théâtre » des plus élevés nous est donné. *La société nouvelle doit saisir la vieille société corps à corps et la terrasser !* »

Ce langage fiévreux et provocateur, sous lequel les conjurés espéraient cacher une défaite irréparable, ne donna pas le change à la société : d'ailleurs, tout lui révélait l'immense portée de sa victoire. Le parti démagogique ne disait plus, toujours avec M. Desjardins : *La République peut demain faire son avénement* (Cour d'assises du 8 avril 1833 ; affaire de la *Société des Amis du Peuple*) ; il ajournait, au contraire, ses espérances politiques et anti-sociales ; il se défendait, au lieu d'attaquer ; en un mot, il rentrait dans les ténèbres d'où il n'aurait jamais dû sortir. Chacune de ses voies-de-fait malencontreuses, avait, en quelque sorte, porté bonheur au gouvernement royal, puisqu'on ne lui marchandait plus les concessions légales ; et la Bourgeoisie elle-même, guérie de ses blessures, après tant de prises d'armes et de combats, ne songeait plus au Prolétariat que pour l'écraser sous son omnipotence industrielle et politique. Les asso-

ciations secrètes n'exerçaient plus aucun empire sur les masses, depuis que la plupart de leurs anciens chefs étaient retenus en prison, ou qu'ils étaient d'eux-mêmes sortis de l'arène révolutionnaire : ce qui équivalait de leur part à un aveu d'impuissance. Les classes moyennes ne trouvaient donc plus de contradicteurs sérieux, ni dans les hautes classes vaincues par elles en 1830 ; ni dans les classes inférieures, subjuguées de toutes parts. Tant de bonheur devait leur être funeste. La Bourgeoisie avait acquis une grandeur incontestable, sinon incontestée, durant ces luttes terribles, longues, incessantes, qu'elle eut à soutenir contre les factions; mais sa décadence arriva bien vite, dès qu'elle fut en possession absolue de son triomphe, c'est-à-dire, du gouvernement.

En effet, après les violences prolétaires de la rue, vinrent les agitations bourgeoises de la Chambre des députés. Le pouvoir parlementaire, expression complète de l'opinion des classes moyennes qui, jusqu'alors, avaient marché, comme un seul homme, vers un noble but : l'organisation de l'autorité, se divisa bientôt en partis hostiles, mais sachant se rallier au besoin pour faire la

guerre aux portefeuilles, sous prétexte que la politique gouvernementale ne couvrait point assez la couronne, ou bien, que la couronne occupait une trop large place dans l'État. Il fallait un mot d'ordre aux phalanges de l'opposition; elle adopta cette maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, qui devint le symbole d'une altération réelle survenue dans les rapports des Tuileries et du Palais-Bourbon, de la Bourgeoisie constituante et de la Royauté constituée. Ces récriminations, contre le chef du gouvernement, devenaient d'autant plus vives, que la maison d'Orléans, assise sur son trône d'élection, semblait n'avoir plus rien à redouter des partisans de la monarchie pure, ni des républicains. Ainsi, dans la Chambre comme dans les salons, par la parole comme par la presse, les classes moyennes divisées, mais en pleine *coalition*, s'insurgeaient moralement contre le pouvoir, emblême de l'ordre social qu'elles avaient elles-mêmes établi pour repousser les anarchistes. Ceux-ci, habiles à profiter des moindres fautes de la Bourgeoisie, se croisaient les bras au milieu du Prolétariat, n'ayant rien à faire dans une situation politique où les législateurs accomplissaient, en leur lieu et place, la tâche

subversive qui semblait leur être exclusivement dévolue.

Ce désordre de l'opinion passa bientôt dans le domaine des faits. La royauté n'étant plus libre, en quelque sorte, de choisir ses ministres, puisque la *coalition* prétendait lui imposer sa volonté despotique, fut obligée de confier ses destinées à une administration provisoire ; et la République s'imagina qu'elle pouvait dès lors engager, contre elle, une lutte définitive. Quoique l'ancienne organisation de la *Société des Droits de l'Homme* eût perdu presque toute son énergie, depuis la mort de Godefroi Cavaignac et la retraite de M. G. Desjardins, qui avaient été remplacés par MM. Lamennais, Pierre Leroux et Marrast ; elle n'en était pas moins redoutable, car une association secrète, nouvellement formée par MM. Barbès et Martin-Bernard, sous le nom de *Société des Familles*, et l'entraînant par leur audace, voulait courir les chances d'une insurrection. *Le gouvernement*, dit M. Louis Blanc, *se trouvait donc entouré d'invisibles ennemis*, agissant au nom du Prolétariat ; et de compétiteurs, malheureusement trop visibles, agissant au nom de la Bourgeoisie tracassière et hautaine. Cette situation critique se résuma dans l'échauffourée

du 12 mai 1839, d'où M. Barbès croyait faire sortir sa dictature communiste et républicaine, et qui ne produisit qu'un ministère de conciliation où entrèrent MM. le maréchal Soult, président, comte Duchâtel, Passy, Duperré, Cunin-Gridaine, Dufaure et Villemain. Après cette double crise, également violente, la monarchie de 1830 trouva quelques années de repos et de prospérité matérielle, sinon morale; et les sociétés secrètes, changeant de tactique, mais conservant le même but, au lieu d'attaquer la société officielle dans la rue, les armes à la main, lui firent une guerre plus redoutable, dans l'opinion, en professant le Communisme ou Socialisme à l'encontre de l'Individualisme; et en prétendant organiser le travail humain et l'atelier, pour mieux désorganiser l'industrie et l'État. Le pouvoir aborda aussitôt les questions relatives aux chemins de fer, afin de vaincre, sur le terrain de la réalité, d'aussi formidables utopies.

C'était là une idée féconde; car la création des chemins de fer pouvait être une bonne fortune pour un gouvernement qui avait le malheur de voir les légitimistes et les républicains lui dénier tout droit moral; et qui, par conséquent, devait

chercher ses garanties dans le développement des intérêts matériels : mais il ne sut pas s'en servir. Law et son génie financier manquaient au petit-fils du régent, en 1830. S'il est vrai, cependant, que le duc d'Orléans, plus heureux que son aïeul, ait trouvé, en montant au trône, des finances bien réglées, progressives, et le crédit de l'État fortement constitué; il est également vrai que le principe de mobilisation pouvait être, pour lui, un moyen puissant de se consolider, soit par les liens nouveaux que l'application de ce principe, sagement combiné, eût successivement créés, à son profit, parmi les populations ; soit par l'impulsion qu'elle eût donnée à l'agrandissement et à une répartition plus large de la richesse publique. Louis-Philippe aima mieux fonder ce qu'on appelait, de son temps, le pays légal : c'est-à-dire, le gouvernement de la France par la Bourgeoisie censitaire ou fonctionnaire, parce quil ne comprenait pas toute la portée d'un instrument de progrès, accessible à toutes les conditions; et qui devait avoir pour effet de satisfaire, à la fois, le commerce, l'industrie et le travail. Il créait, sans doute, dans l'État, une aristocratie nouvelle ; mais elle était anormale, puisqu'il l'enrichissait, en ap-

pauvrissant moralement le reste de la nation qui ne prenait aucune part à ses faveurs.

Deux milliards de bonnes valeurs mobilières ou représentatives: tel devait être le résultat de l'établissement des chemins de fer sur notre sol; mais, pour ces valeurs, il fallait un système; et, pour ce système, un homme, un habile financier. Or, cet homme, ce financier, n'était, alors, ni dans les Chambres, ni dans les conseils de la couronne.

Ce serait faire trop d'honneur, en effet, aux diverses combinaisons proposées ou acceptées, pour les lignes déjà concédées, que de vouloir les considérer comme étant émanées d'un principe. L'une d'elles ôtée, que reste-t-il? une marqueterie informe, sans liaison aucune entre ses parties et sans idée d'ensemble. Ici, c'est la durée de concession qui est le stimulant; là, le prêt remboursable; ailleurs, la subvention en argent; ailleurs encore, la subvention en terrains et en travaux: rien n'indique nulle part, la pensée d'élargir la base du système financier.

Le premier chemin de fer, présenté en 1835, était celui de Paris à la mer. On en évaluait la dépense à 60 millions; et l'État y entrait, à titre de sociétaire, pour un cinquième, ou pour 12 millions.

Il fut repoussé et il devait l'être. Le Hâvre, déjà trop favorisé par sa position, aux dépens des autres ports, allait prendre sur eux une prépondérance fatale; aussi le projet eut-il contre lui l'opposition intéressée des deux tiers de la France. Avait-on bien réfléchi, d'ailleurs, à ce qu'il y avait d'impolitique; et, tout à la fois, d'inacceptable, pour une compagnie, dans cette participation de l'État à la direction et au partage d'intérêts privés ?

On avait mieux, alors, que l'intérêt, sinon problématique, du moins secondaire, de mettre Paris en communication plus directe et plus prompte avec la mer : c'était de rapprocher la distance qui sépare le Midi du Nord, sous le double rapport de la dépense et du temps. Considéré de la sorte, le chemin d'Orléans, s'il y avait un choix à faire, devait avoir la préférence. Comme type d'expérimentation, il pouvait être utile qu'il fût exécuté par l'État ; comme tête de ligne, il devait peut-être rester en sa possession : l'intérêt politique l'emportant ici sur l'intérêt financier. Disons encore que, par ce choix bien entendu, le chemin du Hâvre se serait fait, même sans subvention; parce que la nécessité de conjurer une concurrence dangereuse, devenait alors un stimulant du premier ordre.

En 1837, ce n'était plus un seul projet qu'on donnait à discuter aux Chambres; mais trois projets différents, ayant chacun son mode d'appui ou de concours. Dans l'un, celui de Paris à la frontière belge, la concession stipulait une subvention en argent, et cette subvention était remboursable à la reprise du chemin de fer par l'État; dans l'autre, celui de Lyon à Marseille, c'était une garantie d'un minimum d'intérêt; enfin, un prêt remboursable, dans le troisième, et ce dernier, qui avait pour objet l'exploitation d'une industrie privée, fut seul admis.

Le ministère provoquait la discussion; et il ne s'était préparé, ni à la soutenir, ni même à prouver qu'il eût un système arrêté : il ne voulait, disait-il, que faire un essai. Néanmoins, sa pensée n'était pas de construire lui-même; et, moins encore, d'exploiter ces nouvelles voies de communication. Mais il lui convenait, sans doute, de ne pas proposer et de se faire imposer son intervention directe, à titre provisoire, par les Chambres, afin d'en obtenir plus aisément la libre disposition du fonds de réserve de la caisse d'amortissement que le pouvoir convoitait depuis longtemps. Déjà, en effet, une loi de 1833 avait permis au gouvernement de

disposer de ce fonds, jusqu'à concurrence de 93 millions 500 mille francs; et il tenait à s'emparer du surplus, même par anticipation, soit pour se créer des liens politiques dans les localités où il avait à réaliser d'autres travaux, soit pour s'assurer à lui-même ce qu'il croyait être un gage de sécurité et d'avenir : c'est-à-dire, la construction des fortifications de Paris.

Aussi, en 1837, dès que l'administration eut mis la main sur cette réserve, ne songeant plus, pour elle-même, aux chemins de fer, elle s'empressa de faire volontairement des concessions, auxquelles elle fut forcée plus tard, tant on y avait apporté, de part et d'autre, d'imprévoyance, d'accorder, soit des subventions et prêts remboursables, soit la garantie d'un minimum d'intérêt.

Après le vote des fortifications, le gouvernement, qui, jusque-là, s'était tenu dans une inaction à peu près complète, crut que le temps d'agir était venu. De là sa loi de 1842 : système mixte, entre le régime direct et l'entreprise, qui est encore, en ce moment, la base de notre principe d'intervention en matière de chemins de fer. Cette loi, qu'on avait fastueusement nommée la charte des chemins de fer, aura eu pour effet : de nous faire absorber,

d'abord, par une fiction injuste autant que déplorable, une partie des fonds spécialément affectés, depuis 1817, à l'amélioration progressive de notre crédit public; de nous priver, ensuite, des moyens d'accroître notre capital mobilier, en immobilisant, ou en laissant sans représentation dans la circulation, la moitié au moins du prix des immeubles fondés. Ce n'est pas elle, assurément, qui nous donnera jamais les deux milliards de bonnes valeurs que la France était en droit d'attendre de l'établissement de ses chemins de fer.

Un premier tort du gouvernement avait été de laisser mettre en question le mode même d'intervention dans des travaux, qui, par cela seul qu'ils étaient productifs de revenus, devaient appartenir exclusivement à l'industrie privée; le second, de n'avoir pas fait étudier, avant que de le proposer, puisqu'il lui convenait, en réalité, de confier tôt ou tard ces travaux au zèle intéressé des compagnies soumissionnaires, le moyen qui pouvait le mieux contribuer au développement du principe d'association, et donner ainsi, aux titres mobiliers, conséquences de l'application de ce principe, la plus grande valeur possible et la plus sûre.

Il avait eu encore un autre tort; et, celui-là, il

l'aura toujours dans des questions semblables. Sommes-nous en voie de prospérité ? Il ne prête l'oreille à aucune proposition ; il impose ses conditions; et, bon gré mal gré, il faut qu'on les accepte ou qu'on se retire : alternative toujours dangereuse, puisqu'elle est offerte à des capitaux avides de spéculation ! Mais, aussi, qu'il survienne des mécomptes, et, à plus forte raison, une crise ! qu'arrive-t-il, alors ? Les demandes de modifications ou l'abandon même sont, pour les compagnies trop audacieuses ou trop confiantes, le résultat forcé d'une situation devenue intolérable ; et le gouvernement doit subir, à son tour, les exigences des capitalistes, à moins qu'il ne préfère se passer de leur concours.

En résumé, telle est la situation qui s'est produite, sous nos yeux, à la suite des premières concessions; surtout, en 1846, après les adjudications faites en vertu de la loi de 1842 ; et que nous voyons se reproduire encore aujourd'hui ; mais cette fois au détriment du Trésor public, dans toutes les combinaisons proposées pour les nouvelles lignes à concéder.

On a parlé d'agiotage sur les titres de chemins de fer ! Il faut, cependant, s'entendre sur les cau-

ses de cet agiotage; et ne pas en jeter le blâme sur le fond même des concessions, ce qui serait exclure l'intervention des compagnies au profit de l'intervention directe: car, il n'y a de répréhensible ici que la forme. Comment voulait-on, par exemple, avec l'application exagérée du système d'adjudication, symbole de la concurrence illimitée, éviter les désordres financiers qui ont marqué les derniers mois de 1846? Comment voulait-on, encore, lorsqu'on demandait aux fondateurs des compagnies, des cautionnements hors de toute proportion avec leur fortune propre, les empêcher d'y faire contribuer leurs co-intéressés soumissionnaires? Comment ces versements anticipés n'auraient-ils pas entraîné l'obligation de créer et d'émettre des titres provisoires? Comment, enfin, les possesseurs de ces titres auraient-ils résisté à la tentation de les vendre avec bénéfices, lorsqu'il leur était si facile de réaliser des primes, souvent très-considérables, sans même avoir couru la moindre chance de perte?

Évidemment, tout cela était impossible, car, ainsi que l'observe judicieusement M. F. de Groiseilliez, l'historien de la *Chute de Louis-Philippe :* « De toutes les parties de la France on accourait à

» Paris pour spéculer sur les actions des chemins » de fer. Le grand comme le petit, le riche comme » le pauvre, l'oisif, le travailleur, l'enfant, le vieil- » lard, le roturier, le noble, le fripon, l'honnête » homme ; tout le monde, en un mot, semblait pris » de vertige... La Bourse était assiégée par la foule; » toutes les avenues en étaient obstruées; on spé- » culait dedans, on spéculait dehors; c'était à qui » risquerait un quine à cette loterie, à cette table » du hasard... Les banquiers, vertement appelés » *loups-cerviers* de l'aristocratie financière, pous- » saient au vertige, aux illusions de la foule. Admi- » nistrateurs de toutes les compagnies, concession- » naires de toutes les lignes, ils exploitaient à leur » profit la crédulité publique, vendaient douce- » ment et à petit bruit, avec d'énormes primes, les » actions dont ils étaient détenteurs ; en hommes » clairvoyants, ils ne s'abusaient pas sur les mau- » vaises conditions de leurs entreprises ; ils en » pressentaient l'issue malheureuse.

» La politique sommeillait engourdie sur un sac » d'écus... mais quand le réveil arriva, le réveil fut » terrible. La haine avait succédé aux rêves de la » fortune. Toute la population, gorgée de valeurs » achetées à des prix exorbitants et devenues inven-

» dables, accusait de ses déceptions le ministère, » et même la royauté. Victime de sa crédulité, elle » croyait voir un manque de protection légale dans » le résultat malheureux de ses folles spéculations. » L'or qui lui échappait des mains semblait empor- » ter son discernement et sa justice. Elle ne voyait » partout que des ennemis et des spoliateurs, dont » elle avait à se venger. Elle criait au monopole et » au privilége, comme un incendiaire crie au feu » dans une maison qu'il a lui-même livrée aux flam- » mes. Elle sortait du royaume des chimères pour » rentrer dans le monde des réalités politiques; » mais pour y jouer un rôle de dupe. La déconfi- » ture de cette population, où se trouvaient des » ouvriers, des portiers, des domestiques, fut un » jour de bonne fortune pour le génie de la Révo- » lution. »

Durant le paroxisme de cette crise, fatale aux progrès de la richesse publique, le parti républicain, heureux de propager la haine entre le peuple mécontent et la Bourgeoisie satisfaite, applaudit, avec une infernale joie, aux désordres qui éclatent sur plusieurs points du territoire, et qui sont provoqués par l'excessive cherté des subsistances, à la suite de la mauvaise récolte des céréa-

les, en 1846 : comme si la ruine générale était pour lui un signe de victoire prochaine. Ces désordres, multipliant partout le pillage des grains, les vols et les délits de vagabondage, dont le chiffre atteste, sur les tableaux de la justice criminelle, un notable développement de l'immoralité dans le pays, ne servent-ils pas d'expression à l'anarchie : moyen et but de toute révolution ? Les conspirateurs redoublent d'efforts et d'astuce. Aux classes laborieuses, victimes de l'isolement individuel, dans lequel on les fait vivre depuis soixante ans, ils parlent *d'association attrayante,* où leur personnalité viendrait s'anéantir. Au pauvre, qui souffre de la cherté des grains et qui craint de mourir de faim, ils présentent mille théories de l'existence à bon marché ou de fraternité absolue, au sein de laquelle il n'y aura plus ni *tien* ni *mien*. Au moment où les ateliers se vident ; où les déclarations de faillites remplissent les greffes de nos tribunaux de commerce, ils proclament la gratuité du crédit : cette négation de l'intérêt et du capital, et soulèvent enfin le problème de l'organisation du travail, pour le résoudre selon les conceptions anti-sociales de M. Louis Blanc. D'un côté, la société bourgeoise et officielle s'épouvante de la corruption qui se manifeste dans

ses propres rangs, et dont le procès de M. Teste, ancien ministre, généralise, en quelque sorte, la portée matérielle; et de l'autre, toute la société prolétaire et occulte jette la méfiance, le mépris, l'anathème sur les pouvoirs publics, pour mieux s'associer au cri de *Réforme* politique, poussé par la minorité du parlement, et dont elle veut faire un cri de révolution sociale!

Cette coalition de la Bourgeoisie et du Prolétariat, qui devait aboutir au renversement de la monarchie de Juillet et à l'établissement de la République, fut inaugurée au fameux banquet du *Château-Rouge,* sous la double présidence de M. Odilon-Barrot et de M. Ledru-Rollin. Celui-ci porta un toast à la souveraineté populaire, ou mieux : à la République! celui-là porta un toast à la souveraineté bourgeoise, ou mieux : à la royauté de 1830! Les banquets terminaient leur tour de France, lorsque la session parlementaire commença; mais l'on se promit d'organiser une dernière agape réformiste dans Paris, aux applaudissements d'une population frondeuse, déjà saisie de cet esprit d'aveuglement et d'erreur, qui précède toujours les grandes catastrophes.

Le banquet du douzième arrondissement avait,

en quelque sorte, pour ordonnateur suprême, toute la Bourgeoisie parisienne, qui espérait lui conserver un caractère pacifique, parce qu'elle avoit choisi un vaste terrain, situé au fond des Champs-Élysées, où toutes les bannières du Commerce, des Écoles et des divers métiers, pourraient y flotter au vent de la Réforme. Cette manifestation imposante devait avoir lieu le 22 février. On se réunit la veille pour en régler la marche, dans un ordre du jour, que le *Siècle,* le *National* et plusieurs autres journaux, publièrent le lendemain, en tête de leurs colonnes. Les chefs des sociétés secrètes mirent sur pied leurs cohortes, afin d'engager un combat suprême, s'il y avait lieu ; et de faire passer la révolution à travers les phalanges pacifiques des comités réformistes.

Inutile de reproduire en détail ce drame, dont les moindres scènes sont encore palpitantes dans la mémoire de nos contemporains. Le gouvernement avait à sa tête des hommes éminents, prêts à faire le sacrifice de leur vie, plutôt que de laisser la Bourgeoisie se suicider elle-même, en donnant son appui moral aux factions. Il pouvait encore s'appuyer sur une armée compacte et fidèle, qui avait marché à la gloire sous la conduite des prin-

ces de la maison d'Orléans : aussi le parti révolutionnaire mit-il une extrême réserve dans ses premières agressions. En même temps qu'il caressait les soldats, rangés en bataille dans la rue, il demandait au parlement la mise en accusation du ministère. Dès qu'un attroupement, trop agressif, s'approchait des soldats de la ligne, il envoyait la garde nationale sur les lieux pour empêcher tout conflit. La situation était grave et perplexe; mais Louis-Philippe n'en désespérait pas encore. Avant de confier, aux chefs des comités réformistes, le soin de rétablir l'ordre matériel qu'ils ont complétement bouleversé, il se sépare de MM. Guizot, Soult, Duchâtel, Salvandy, et fait savoir, à la ville qui tremble, que M. Molé est venu à la cour, acceptant la périlleuse mission de constituer un nouveau ministère. Toute la Bourgeoisie pousse un cri d'allégresse et, dès le soir, met des lampions à ses fenêtres : tristes feux de joie, dont les lueurs vont éclairer un crime social encore inexpliqué par l'histoire; mais qu'elle expliquera tôt ou tard, en dissipant les ténèbres qui le couvrent, pour le flétrir au grand jour de la justice et de l'humanité!

Quel que soit d'ailleurs l'esprit de l'homme qui le conçut et la main qui le tira, le coup de pistolet

du boulevard des Capucines est moins un attentat individuel, qu'un attentat collectif: sous ce rapport, les sociétés secrètes en sont toutes solidaires. En effet, le chef de ces bandes désordonnées, qui marchaient avec des torches allumées et des drapeaux, n'était-il pas un des ministres du pouvoir occulte, ayant besoin de cadavres pour inaugurer l'ère des catastrophes? — Le coup fatal de pistolet est tiré sur la troupe; celle-ci riposte avec ses fusils. Des cris de mort se font entendre : des cris de vengeance y répondent. On fait avancer plusieurs tombereaux pour y ranger les cadavres avec symétrie. Partout des agents provocateurs, semés de distance en distance, répètent ces mots formidables : *Aux armes*! *aux armes*! *on assassine nos frères*! Les tombereaux sinistres les précèdent ou les suivent. Durant cette nuit funèbre, le tocsin gronde; les églises sont envahies; toutes leurs cloches s'ébranlent à la fois; des barricades innombrables se construisent; la garde nationale s'arme ou se trouve désarmée; les boutiques des armuriers sont pillées : et lorsque le jour paraît, l'insurrection, maîtresse de Paris, sans coup férir, aspire déjà au gouvernement de l'État.

Cependant, Louis-Philippe espère toujours con-

jurer la révolution, en abandonnant les destinées de sa dynastie aux hommes de la Réforme. MM. Odilon-Barrot, Thiers, Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Malleville, s'entendent avec le maréchal duc d'Isly, pour aviser aux moyens de réconcilier la royauté bourgeoise avec les masses populaires. Le parti politique veut intervenir par la parole et faire les concessions les plus radicales; mais le parti militaire veut un combat. Le plan du maréchal est écarté. Le général Lamoricière, nommé commandant de la garde nationale, lui fait ôter les baïonnettes, et engage le général Bedeau, qui dirige la troupe, à donner le même ordre. Les républicains en profitent pour marcher sur les Tuileries. Le poste du Château-d'Eau peut les arrêter : on l'attaque d'abord; puis on le brûle. Bientôt le Carrousel est inondé de bourgeois et de prolétaires; les Tuileries sont envahies « par une foule » d'individus venus de tous les coins de la ville, » où se font remarquer des réfugiés politiques, » des avocats, des journalistes... Le monarque, » ajoute M. F. de Groiseilliez, est environné de » la façon la moins respectueuse, devient le point » de mire des regards les plus indiscrets, le su» jet des conversations les moins charitables...

» On ne lui met pas sur la tête le bonnet phrygien, » ainsi que le firent, au 20 juin, sur la tête de » Louis XVI, les bandes de Pétion ; nos comédiens » politiques veulent d'autres coups de théâtre : point » de chaînes à Louis-Philippe ! mais la chasse au » roi ! Grande chasse royale, où la dynastie de Juil- » let sera le gibier, et le peuple le chasseur ! Quoi » de plus logique qu'un prince élu par le Parle- » ment, soit déposé par la rue !.. » Déjà le mot d'abdication est prononcé dans les groupes qui s'épaississent. La Bourgeoisie l'accueille favorablement, parce qu'elle s'imagine qu'il modifiera l'esprit public et enlèvera tout prétexte à la révolte. Louis-Philippe abdique au bruit de la fusillade qui se rapproche. Quelques instants après, l'émeute populaire entre, victorieuse, dans le royal palais ; et l'ancien monarque, obligé de fuir, seul avec la reine, dans un simple coupé, sort de Paris, ignorant encore la destinée de sa famille, qu'une révolution triomphante va disperser au sein de sa patrie, et qui ne se ralliera désormais que sur le sol de l'étranger, au milieu des angoisses poignantes de l'exil.

A l'heure où l'insurrection brisait le trône et saccageait les Tuileries, madame la duchesse d'Orléans demandait, à la Chambre des députés, le titre de Roi

pour son fils et celui de Régente pour elle-même. Une discussion suprême s'engage à la tribune où la Révolution apparaît, devant la Bourgeoisie stupéfaite, sous les traits du Prolétariat, qui vient détruire au nom de la République, le fait semi-monarchique établi en juillet 1830. La salle et les tribunes publiques regorgent d'hommes à figure étrange, accomplissant les ordres mystérieux du président de la *Société des Droits de l'Homme* : expression du pouvoir occulte, devenu en quelque sorte un pouvoir officiel. Dès qu'un orateur veut parler pour la Régence, le chef des conjurés fait un signe ; plusieurs fusils s'abaissent et la voix parlementaire interrompt ou continue, en faveur de la démocratie, un discours primitivement dirigé contre elle : si un orateur républicain ouvre la bouche, le chef des conjurés fait un autre signe ; et les applaudissements de la populace prouvent qu'elle ne souffrira aucune contradiction. Cette comédie burlesque dénoue le drame révolutionnaire, car, nommé sous son influence, un gouvernement provisoire consacre la ruine définitive de la Maison d'Orléans et de la Bourgeoisie, en tant que symboles exclusifs de l'État.

La révolution de 1848 a été la conséquence natu-

relle de l'argument politique émis en 1830. Née d'une voie-de-fait, la Monarchie bourgeoise, constituée en dehors du principe d'hérédité, devait mourir d'une autre voie-de-fait, commise au nom de la République prolétaire. Tout en déplorant son origine anormale, il faut admirer les résultats obtenus qui en prolongèrent l'existence, et rendirent sa fin encore plus désastreuse. Malgré les petitesses hors ligne qui se sont produites à l'ombre du gouvernement de Louis-Philippe, son passage dans l'histoire n'en est pas moins une expérience pleine de grandeur. Appuyant son autorité sur les intelligences d'élite que le pays envoyait au parlement, Louis-Philippe reçut tour-à-tour les inspirations de MM. Laffitte, Soult, Casimir Périer, Thiers, Molé, de Broglie, Duchâtel, Salvandy, de Rémusat, Dumont, Humann, etc. ; mais il se reposa plus particulièrement sur l'autorité morale de M. Guizot, qui fut, à certains égards, le directeur réel de l'établissement de Juillet. Homme d'État à larges vues et tempérament de haute lutte, nul n'était plus capable de tenir tête à tant de situations laborieuses et d'en triompher durant son long ministère, qui consolidait la royauté de 1830, destinée à être vaincue, aussitôt qu'elle aurait la faiblesse

de se séparer de cette virilité gouvermentale, à l'heure des batailles révolutionnaires.

La chute de Louis-Philippe fut plutôt l'œuvre de la Bourgeoisie, que celle du Prolétariat. Les classes moyennes détruisirent donc en 1848, le pouvoir qu'elles avaient créé en 1830. Pleines d'ingratitude envers les princes qui les comblèrent si longtemps de richesses et de faveurs, il ne se rencontra pas même dans leur sein, lorsqu'ils prirent le chemin de l'exil, une compagnie de gardes nationaux, pour honorer tant d'infortune, en lui servant d'escorte! Les Bourbons de la branche aînée quittèrent la France en véritables Rois : les Bourbons de la branche cadette la quittèrent en simples citoyens. Séparées longtemps par la fortune, puissent ces deux branches, réunies par l'adversité, ne former aujourd'hui qu'un seul arbre dynastique!

Le gouvernement provisoire, composé de MM. Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Crémieux, F. Arago, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Marie, s'est installé à l'Hôtel-de-Ville. Il décrète aussitôt le licenciement de la garde municipale et la formation de vingt-quatre bataillons de garde mobile ; l'abolition de la peine de mort et le droit au travail ; l'établissement immédiat d'ateliers natio-

naux, et la transformation des Tuileries en Hôtel des Invalides pour les travailleurs; enfin, la déchéance de la Royauté et la fondation de la République, c'est-à-dire, l'anarchie, que la populace exploite, par la dévastation et l'incendie, tant à Paris que dans la banlieue. Les corps-de-garde, les casernes des municipaux, le Palais-Royal, presques toutes les gares des chemins de fer, le château de Neuilly et celui de M. de Rotschild à Surène, sont saccagés et livrés aux flammes. La stupeur était générale : nul marchand n'osait ouvrir sa boutique, dont l'entrée se trouvait souvent à moitié fermée par une barricade. La Bourgeoisie, qui se croyait menacée du pillage, courut aux armes. Le peuple veilla, comme elle et avec elle, dans chaque quartier, surtout aux environs de la Banque et du Trésor, que les repris de justice, dont on avait brisé les fers, pouvaient attaquer à toute heure. L'attitude imposante des classes honnêtes déjoua leurs coupables projets ; et les scènes violentes ne prirent pour théâtre que la place de Grève ou l'intérieur de l'Hôtel-de-Ville.

Dès que le gouvernement provisoire fut officiellement constitué, le Comité-directeur de la *Société des Droits de l'Homme*, pouvoir occulte, exigea qu'on

lui accordât une grande part dans les affaires publiques. MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon, et Martin, dit Albert, prétendu ouvrier, prirent alors le titre de secrétaires du gouvernement; MM. Caussidière et Sobrier s'emparèrent de la préfecture de police, tandis que MM. Barbès, Huber, Blanqui, Martin Bernard, Cabet, Raspail, etc., se réservèrent la présidence des clubs pour y formuler le Socialisme égalitaire à l'ombre du drapeau rouge que M. de Lamartine eut la gloire de repousser. M. Louis Blanc, dont la personnalité orgueilleuse disparaissait derrière celle de tous ses collègues, voulut avoir une tribune spéciale. Il demanda et obtint l'établissement d'une *Commission de gouvernement pour les travailleurs,* qui eut son siége au Luxembourg. Là, M. Louis Blanc, assisté de M. Martin, dit Albert, convoqua les ouvriers de chaque état, les fit asseoir démocratiquement sur les siéges aristocratiques de la Chambre des pairs, et leur promit d'organiser le travail, dans la société, selon les plans du Socialisme, c'est-à-dire, de manière à fonder l'État communiste sur la ruine de l'individu et à provoquer, dans les ateliers nationaux, dont les phalanges indisciplinées étaient aux ordres des factions ul-

tra-révolutionnaires, l'antagonisme formidable du Prolétariat et de la Bourgeoisie. Il y eut alors deux révolutions en présence : l'une politique, dirigée par le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville ; l'autre sociale, dirigée par M. Louis Blanc au Luxembourg.

Paris accueillit la République avec stupeur ; la province ne l'accepta qu'après avoir manifesté hautement la répulsion qu'elle éprouvait pour une forme politique trop célèbre dans l'histoire par les assignats, la banqueroute et l'échafaud de la Terreur, et qui se présentait encore sous d'étranges auspices, puisqu'elle était escortée de la ruine du commerce et de l'industrie privée ; de l'impôt des 45 centimes et de la suspension des paiements relatifs aux dépôts des caisses d'Épargne ! Néanmoins, les partis monarchiques s'abstinrent de toute agression. Un moyen de réaction morale et positive, leur était donné par le suffrage universel ; ils résolurent de s'en servir pour rendre à la Bourgeoisie l'influence qu'elle doit exercer sur les destinées de l'État. Le gouvernement provisoire essaya d'annuler cette disposition de l'esprit public, en envoyant partout des commissaires extraordinaires, chargés de persuader aux populations, que la République était désormais un forme gouvernementale défini-

tive, résultat d'un principe supérieur à la volonté du pays, quoiqu'il fût censé être son expression.

Comme cette théorie, à l'usage des partisans du droit divin révolutionnaire, n'avait et ne pouvait avoir aucune espèce de valeur aux yeux d'une société qui se retranchait derrière le droit humain, on eut recours à un autre expédient. Pendant que les clubs échevelés ne parlaient de rien moins que de jeter l'Assemblée constituante dans la Seine, si les candidats monarchiques de la Bourgeoisie l'emportaient sur ceux du Prolétariat, les hommes d'État de la République organisèrent le scrutin de liste, afin d'enlever aux électeurs toute indépendance et toute spontanéité dans leurs choix. Malgré ces manœuvres frauduleuses, la majorité parlementaire, expression d'une situation sociale aussi profondément troublée, ne partagea pas l'enthousiasme démocratique des clubs; mais, sur la proposition de M. Berger, faite au nom de quelques membres de la députation de Paris, et ensuite, sur la réclamation de M. Flocon, au nom de tous les représentants du *peuple parisien,* elle vota la proclamation suivante : « L'Assemblée nationale, fidèle inter-» prète du sentiment du peuple, qui vient de la » nommer, avant de commencer ses travaux, dé-

» clare, au nom du peuple français et à la face du » monde entier, que la République, proclamée le » 24 février 1848, est et restera la forme du gouver- » nement de la France. » Après une autre motion, également acceptée, la Constituante se rendit sur le péristyle du Palais-Bourbon pour acclamer la République, en plein soleil et au bruit du canon, sous les yeux de la multitude.

Le gouvernement provisoire disparut devant la Constituante qui établit sur-le-champ un pouvoir exécutif avec cinq commissaires ou directeurs. On choisit MM. de Lamartine, Ledru-Rollin, Arago, Marie et Garnier-Pagès; de sorte que toutes les tendances de la société étaient représentées dans cette Commission où les opinions et les intérêts de la Bourgeoisie, maîtresse de l'Assemblée par le nombre et par l'intelligence, dominaient les passions ultra-révolutionnaires de la Montagne, qui s'appuyait sur l'opposition du Prolétariat. M. Louis Blanc déposa, au sein de la représentation nationale, son titre de président de la Commission des Travailleurs; et demanda la formation d'un *Ministère du Travail et du Progrès.* Cette proposition burlesque et perfide fut accueillie par un rejet. M. Louis Blanc s'y attendait; mais ce

refus traçait une ligne de démarcation et devenait, par conséquent, un prétexte de conflit, entre la République bourgeoise et la République rouge.

Déjà les clubs, longtemps avant la convocation de la Constituante, particulièrement au 16 mars et au 17 avril, avaient essayé de renverser le gouvernement provisoire et de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, pour y proclamer la dictature multiple de MM. Louis Blanc, Barbès, Blanqui, Huber et Raspail, qui, sous le nom de Comité de salut public ou sous toute autre dénomination également révolutionnaire, auraient décrété la ruine de la Bourgeoisie opulente et l'abolition définitive du Prolétariat, au moyen de la *loi agraire* ou du Communisme. Ce but, absolument subversif, était poursuivi depuis lors, avec une ardeur sauvage, par la Montagne, les clubs et les ateliers nationaux, où l'on demandait la liquidation immédiate de la société et la dissolution future de l'État. Puisque les classes moyennes, ainsi menacées dans leur propre existence, avaient conjuré le péril par une attitude ferme et courageuse; il s'agissait donc de leur donner le change et de faire passer la Révolution sociale à travers une question de guerre étrangère, toujours bien accueillie par l'esprit national.

Le 15 mai, tous les clubs se réunissent aux cris de : *Vive la Pologne!* sur la place de la Bastille, et, de là, marchent vers l'Assemblée, sous prétexte de lui demander une déclaration de guerre à la Russie; en réalité, pour la dissoudre. Les bandes révolutionnaires traversent le pont de la Concorde, bannières déployées; se présentent devant le Palais-Bourbon, et n'y trouvent que quelques compagnies de garde mobile, dont elles rompent les rangs. Bientôt l'enceinte législative est violée. M. Louis Blanc s'écrie dans la salle des Pas-Perdus : « Une démonstration comme celle » d'aujourd'hui n'est pas de celles qui ébranlent » seulement, mais qui renversent! » M. Barbès se dirige à la tribune, où M. Raspail est déjà, tandis que M. Buchez, président de l'Assemblée, tremble devant les conspirateurs qui lui arrachent l'ordre signé de faire cesser le rappel que l'on bat dans les rues de Paris : tant ils craignent que la Bourgeoisie n'accoure au secours de ses représentants! Cependant, le flot des insurgés, grossissant de minute en minute, porte M. Blanqui à la tribune. — « Citoyens, dit-il, le peuple vous a dit qu'il » avait trois mois de souffrance au service de la Ré» publique. Ces trois mois vont bientôt expirer; que

» l'Assemblée nationale s'occupe sans désemparer » des moyens de rétablir le travail. » — Et le peuple de crier à l'orateur révolutionnaire: « — Bravo, » bravo, Blanqui ! » — « Le manque de travail date » d'avant la révolution de Février : il est dû à des » causes sociales. Comment voulez-vous qu'il en » soit autrement, lorsque tous les amis du peuple » sont systématiquement écartés du gouverne» ment? » — Et des voix, qui partent de plusieurs côtés de la salle , ajoutent : « — Cela est vrai , » Blanqui, le peuple demande un ministère du tra» vail. » — « Au nom du peuple souverain , repré» sentants, votez... il faut bien que la parole et le » pouvoir viennent aux ouvriers. » — M. Ledru-Rollin espère dominer la foule et la rappeler au devoir : — « Vous voulez, dit-il, gagner votre vie en » travaillant ; c'est juste ; le peuple est grand et fort » depuis la révolution de Février ; le peuple est sage » et prudent ; il ne veut plus être trompé ; mais vous » êtes trop intelligents pour ne pas comprendre » qu'il est impossible de délibérer au milieu d'un » tel tumulte. »

La voix de M. Ledru-Rollin n'est pas écoutée. — « Votez! votez ! » s'écrient plusieurs insurgés en menaçant les représentants, « votez ! N'est-ce

» pas ainsi que vous avez délibéré le 24 février?...
» Donnez-nous le ministère du travail! Pas de pa-
» roles, votez!... La Chambre hors la loi!... Qu'ils
» viennent donc crier à bas les Communistes, tous
» ces aristocrates! » — Aussitôt, les propositions les plus révolutionnaires se produisent. M. Barbès demande que « l'Assemblée vote immédiatement
» un impôt d'un milliard sur les riches. » — Et le peuple répond : « Vive Barbès! vive Barbès! » Celui-ci ajoute : « L'Assemblée doit voter, séance te-
» nante : que le peuple de Paris a bien mérité de la
» patrie, et que quiconque fera battre le rappel
» sera puni comme traître et mis hors la loi. » — Et la populace : — « Votez sans désemparer; ne
» laissez pas sortir les représentants, les commis du
» peuple : à bas les aristocrates! »

Les députés restent calmes et impassibles au milieu de cette multitude furieuse, agitant des sabres et des poignards. Le bureau de l'Assemblée est dispersé; un homme seul paraît alors : c'est M. Huber. Il vient dire le dernier mot de l'insurrection. « Citoyens, s'écrie-t-il, au nom du peuple, je dé-
» clare l'Assemblée nationale dissoute. » Une foule de députés quittent immédiatement la salle; et les clubs victorieux mettent aux voix les noms des

citoyens qui doivent former le gouvernement provisoire créé par le Prolétariat. MM. Ledru-Rollin, Pierre Leroux, Cabet, Flocon, Blanqui, Louis Blanc, Albert, Raspail, Proudhon, Caussidière, Sobrier et Victor Considérant, désignés, se dirigent vers l'Hôtel-de-Ville, siége de tout pouvoir révolutionnaire né ou à naître. Sur ces entrefaites, la Bourgeoisie de Paris et le vrai peuple de la garde nationale courent aux armes, délivrent l'Assemblée, marchent contre l'Hôtel-de-Ville, dispersent le Prolétariat sans coup férir et défont le Communisme, avant même qu'il ait eu le temps de se constituer.

Ce fut une belle et grande journée pour l'histoire de Paris, que celle du 15 mai, puisqu'elle préserva la société française des embûches tendues par la République rouge ! Pendant que la Constituante et la Commission Exécutive, incapables de profiter d'une victoire qui n'était pas leur ouvrage, transigeaient, en quelque sorte, avec les Socialistes les plus compromis, la garde nationale, forte de son ascendant moral qu'elle appuyait, au besoin, sur ses baïonnettes, exigeait, en quelque sorte, que les troupes rentrassent dans la capitale d'où elles étaient sorties depuis le 24 février. On lui ac-

corda quatre bataillons d'infanterie de ligne et huit escadrons de cavalerie. Ce n'était pas assez pour contenir le Socialisme, qui se recrutait incessamment dans les ateliers nationaux ; et qui faisait vendre, dans les rues, la *Carmagnole*, le *Père Duchesne*, le *Sans-Culotte*, le *Robespierre*, le *Bonnet Rouge*, le *Volcan, par la citoyenne Sans-Peur;* le *Travail affranchi*, le *Tribunal révolutionnaire*, la *Lanterne*, le *Démocrate égalitaire*, l'*Accusateur révolutionnaire*, la *Vraie République*, et tant d'autres feuilles où le Prolétariat dénonçait hautement à la Bourgeoisie une guerre implacable et prochaine.

La Constituante demanda aussitôt la dissolution des ateliers nationaux, et la création immédiate d'une garnison considérable dans Paris, afin d'y assurer le triomphe de l'ordre public ; mais la Commission Exécutive appela seulement quelques nouveaux régiments. Sur un vote de l'Assemblée, elle résolut pourtant de répartir les ouvriers dans les provinces : alors ceux-ci déclarèrent qu'ils ne quitteraient Paris qu'après y avoir proclamé la *République démocratique et sociale.*

L'insurrection s'organise ouvertement dans ce but. La police, l'administration, la Commission Exécutive en connaissent les moyens, le personnel

et le plan : néanmoins, on ne prend que des demi-mesures ; on ne rassemble que fort peu de troupes ; on laisse les prolétaires dresser tranquillement leurs barricades. C'est à croire que le pouvoir tout entier conspire avec eux la chute de notre belle civilisation. La Bourgeoisie de Paris, ainsi abandonnée le 23 juin, songe à se sauver elle-même, dans un noble élan de courage et de spontanéité. Déjà son sang coule sur les boulevards, près la porte Saint-Denis, de tous côtés ; car la bataille s'engage terrible, implacable, universelle. Jamais la guerre civile n'a déployé plus d'audace, plus d'entraînement, plus de science révolutionnaire ; mais aussi, jamais la société attaquée ne se défendit avec autant d'unanimité. Le penseur et l'homme de peine, le bourgeois et le noble, le banquier et le boutiquier, quiconque peut porter une arme, se montre prêt à faire le sacrifice de sa propre vie pour assurer l'existence de la société. Les vides que la mort multiplie dans les rangs de la garde nationale, sont comblés, à chaque instant, par de vieux généraux qui se refont soldats ; et par d'honnêtes ouvriers, qui protestent ainsi, le fusil à la main, contre les abominables tendances imprimées au Prolétariat. Paris vécut pendant quatre

jours au milieu du canon, de la fusillade, des paniques les plus diverses, et les cris funèbres, poussés dans les nombreuses ambulances où chaque famille cherchait à reconnaître ses morts et ses blessés. La Bourgeoisie de province, venue au secours de la capitale, combattit avec ardeur à côté de notre brave armée, et mêla son sang à celui du pieux archevêque, qui fut tué sur les barricades, pour avoir voulu parler de paix et de religion à la guerre civile. Il ne fallut rien moins que le concours providentiel de toutes les forces matérielles et morales de la société, pour repousser ce fatal envahissement du Socialisme insurgé.

Paris, mis en état de siége, presque au début de l'insurrection, ressemblait à une place de guerre assiégée. Sur les boulevards et les places publiques, dans chaque quartier et chaque rue, on voyait des bivouacs ou des campements, des sentinelles ou des patrouilles. Avec l'état de siége, l'Assemblée avait proclamé la dictature du général Cavaignac, substituée à la Commission Exécutive. Le pouvoir militaire succédait au pouvoir civil ; et devenait, en quelque sorte, l'unique garantie de la civilisation. Disons-le hautement : le général Cavaignac se conduisit plutôt en homme de parti,

qu'en homme d'État. Procéder aux visites domiciliaires et au désarmement complet du Socialisme ; livrer ses coryphées aux conseils de guerre ; poursuivre enfin les vrais coupables et rassurer la société : c'était là une grande mission à remplir. Mais pour cela, fallait-il envelopper douze ou quinze mille prolétaires égarés dans un formidable système de répression, et les condamner aux pontons, sans nulle forme de procès, alors qu'on facilitait l'évasion de leurs chefs ? fallait-il se montrer aussi sévère pour la presse de l'ordre que pour la presse révolutionnaire ? fallait-il enfin que la victoire de la Bourgeoisie devînt la source d'une haine inépuisable au cœur du Prolétariat, vaincu et désarmé, envers lequel on se montrait impitoyable ?

La postérité plus calme et, par conséquent, plus compétente que nous, résoudra ces divers problèmes qui assiégent la pensée de nos contemporains. Quel que soit le jugement qu'elle doive prononcer à cet égard, il est certain que M. Cavaignac ne sut pas renfermer sa dictature personnelle dans les limites de l'humanité. La Bourgeoisie victorieuse, qu'il avait conduite au combat, lui accorda son concours unanime, tant qu'il resta fidèle à la politique de l'ordre, symbole de la paix sociale ;

mais elle ne lui épargna aucun signe de répulsion, dès qu'il osa se glorifier, lui, général de la monarchie de 1830, en pleine tribune parlementaire, d'être le fils d'un proconsul de Robespierre, ou mieux, d'un dresseur de guillotines, malheureusement trop célèbre sous la République de 1793. Aussi, lorsqu'aux termes de la Constitution proposée, discutée et acceptée pendant qu'il était encore à l'apogée de sa puissance, la nation eut à choisir une candidature présidentielle, M. Cavaignac, dictateur de rencontre et emblême du matérialisme républicain, fut-il foudroyé par l'esprit public.

L'élection du 10 décembre, protestation éclatante de la France entière contre la République, eut une grande portée, en ce sens qu'elle réalisa, entre les opinions monarchiques les plus diverses, une fusion accidentelle, provoquée par les souvenirs du passé et que les appréhensions de l'avenir doivent rendre définitive. En effet, c'est depuis le 10 décembre que les hommes d'État, si longtemps divisés, réunissent leurs efforts pour reconstituer l'unité gouvernementale et dynastique : principe de stabilité, de grandeur, de fortune, de progrès, en vertu duquel il deviendra facile d'as-

surer à la France le but suprême qu'elle doit accomplir dans le monde. Considéré à ce point de vue, le choix de Louis-Napoléon Bonaparte avait et garde encore une signification immense ; il marque une époque de fin et une époque de renouvellement. Certes, les républicains matérialistes, pâles imitateurs de l'ancienne Gironde, et les Socialistes Jacobins, singes burlesques de l'ancienne Montagne, comprirent bien vite cette évolution de la pensée nationale, puisqu'ils se coalisèrent le lendemain, eux, ennemis de la veille et de l'avant-veille, avec l'espoir de l'étouffer sous une voie-de-fait insurrectionnelle.

Jusqu'à présent, leurs complots sinistres n'ont abouti qu'aux bouffonneries historiques du Conservatoire des Arts-et-Métiers (13 juin 1849). La théorie du *Tour de main*, enseignée par les professeurs de barricades, n'a pas soulevé le moindre pavé de nos rues, il est vrai ; mais elle a soulevé bien des idées subversives, jusque dans l'esprit de la Bourgeoisie. Pendant que Louis-Napoléon Bonaparte, fidèle aux vœux de la majorité parlementaire, s'efforçait de rétablir l'ordre matériel, la paix, les lois, le crédit, le travail, toutes les conditions d'existence générale, malgré l'instabilité de

nos institutions, une minorité bourgeoise faisait cause commune avec les fauteurs d'anarchie. Certains négociants de Paris, — ceux-là même dont la révolution de Février a ruiné l'industrie, par suite du chômage presque permanent qui règne depuis cette époque; et dont le Socialisme spoliateur convoite la fortune, — fraternisaient, devant l'urne électorale, avec les graciés des pontons; repoussaient les candidats présentés par le parti conservateur et, quoique dévoués à la monarchie, votaient pour la République anti-sociale.

Explique qui voudra une contradiction aussi étrange; il nous suffira de la constater et de dire que ces commerçants, dont le courage avait été vraiment héroïque devant les barricades sanglantes de juin, furent conduits par la peur, par la plus impardonnable des lâchetés, à tendre leur main au candidat des insurgés sorti de derrière les mêmes barricades. Maintenant, doit-on rendre toute la Bourgeoisie de Paris solidaire du vote de quelques négociants ou boutiquiers? Loin de nous une semblable pensée. Abandonnons-la aux écrivains téméraires qui, après avoir consacré la première moitié de leur existence à exalter les classes moyennes, au détriment des hautes classes et des clas-

ses inférieures, en consacrent maintenant la dernière moitié à les calomnier, parce qu'ils s'imaginent, sans doute, que le rôle politique des classes moyennes touche à sa fin ; et que la crise constitutionnelle ou inconstitutionnelle de 1852 produira, soit le triomphe du Socialisme, soit un autre genre de despotisme un peu moins hostile aux intérêts individuels, mais également fatal à la société, puisqu'il maintiendrait le provisoire, sans rien préparer de durable ou de définitif.

Rassurons-nous toutefois : quelles que soient les catastrophes dont on nous menace, envisageons-les de sang-froid ; car l'ordre, la civilisation, le salut public, dépendent uniquement de notre libre-arbitre, c'est-à-dire, de la volonté même des classes moyennes qui ont tout à perdre et n'ont rien à gagner dans la ruine de l'État. S'il en est ainsi, — et cela nous paraît hors de conteste, — évidemment la mission politique de la Bourgeoisie ne finit point ; au contraire, elle recommence, non pas pour rompre avec la tradition, mais pour la continuer ; non pas pour perpétuer cette organisation sociale, révolutionnaire, bâtarde, qui, depuis 1789, trouve sa raison d'être dans l'Individualisme, et qui nous ferait mourir en plein Communisme parce qu'elle

exprime l'antagonisme brutal de l'individu et de la société ; mais bien pour réconcilier la société avec l'individu, en rétablissant leur solidarité matérielle et morale. Alors seulement, au lieu de compromettre l'existence d'un grand peuple, en neutralisant sa tendance et sa vocation suprême, on déterminera son véritable but, en donnant une expression auguste à l'esprit régénérateur dont le XIX[e] siècle est travaillé !

Tous les partis sont d'accord, aujourd'hui, sur ce point, savoir : qu'il se prépare en France, au milieu même de la République, non-seulement une nouvelle forme de gouvernement, qui sera la monarchie ; mais encore un nouvel ordre social, qui ne sera pas le Socialisme, puisque ce serait l'anarchie proprement dite. Il nous importe de résoudre ce double problème, parce qu'il intéresse les destinées futures de la Bourgeoisie, et qu'il sert de conclusion à notre Histoire.

CHAPITRE IX.

AVENIR DE LA BOURGEOISIE.

CONCLUSION.

Après avoir montré, siècle à siècle, et, en quelque sorte, jour à jour, ce que fut la Bourgeoisie durant les diverses époques de son histoire, il nous reste encore à indiquer, pour l'acquit de notre devoir, ce qu'elle peut devenir.

Mais avant d'aller plus loin, revenons sur nos pas, afin de bien reconnaître l'état réel de cette question et nous mettre en garde contre l'utopie.

Étudiée dans son ensemble, la Bourgeoisie exprime à la fois, et la condition particulière des hommes, fondée sur le travail intellectuel ou manuel, individuel ou collectif, ainsi que sur la propriété, qui n'est autre chose que le travail accumulé; et leur condition générale, fondée sur le

principe de l'égalité politique et civile. Considérée de la sorte, elle ne constitue pas, disons mieux, elle ne doit pas constituer un privilége quelconque de naissance ou de fortune, en faveur d'un certain nombre de citoyens; mais bien le droit commun dans son acception universelle; car elle constitue ou elle doit constituer, moralement et matériellement, la garantie suprême du progrès dans la civilisation.

Nous croyons l'avoir déjà prouvé en maints endroits de notre livre : cette tendance finale de la Bourgeoisie éclata dès son origine. Formée de l'affranchissement matériel des classes savantes ou lettrées, marchandes ou industrielles, que le paganisme entretenait dans le néant de l'esclavage, elle devint, en vertu du christianisme, le symbole inaltérable, sinon inaltéré, de la communion morale des hommes entre eux, dans l'Atelier, dans la Cité, dans la Patrie. Les sociétés, qui n'avaient eu jusqu'alors que des artisans associés, c'est-à-dire, membres d'une corporation industrielle, quoique frappés d'excommunication religieuse et politique : emblême de la chute humaine, eurent ainsi et n'eurent plus dès lors, que des hommes de communion politique et religieuse, et qui ne peuvent

vivre que par la communion : emblême du salut et de la Rédemption divine !

Ces principes étant posés, il nous a été permis d'en conclure que si le monde antique et païen, transition brutale de l'état destructible d'esclavage à l'état indestructible de liberté, se trouvait représenté par le Patriciat; la Bourgeoisie devait exprimer le véritable but social du monde moderne et chrétien : conquête morale, providentielle, nécessaire, de l'autorité par la liberté, indestructibles l'une autant que l'autre ; mais qu'on a voulu détruire successivement l'une par l'autre, au seul effet d'enrayer le développement du christianisme dans les sociétés.

Cette halte sinistre, sous le rapport de la destinée humaine, est le trait le plus caractéristique de l'époque révolutionnaire que nous traversons avec tant d'anxiété. Pour créer une situation aussi profondément subversive, il a fallu anéantir systématiquement toutes les conditions du vrai et du bien sur la terre. De là ces voies-de-fait périodiques, dirigées simultanément contre l'État et contre l'Église, et qui semblent avoir pour but de rendre, désormais, impossible en France une forme stable de gouvernement, et même les principes d'ordre

social, en vertu duquel on peut lui conserver, parmi les grandes nations, le rang honorable et honoré que tous les siècles monarchiques lui avaient assuré ; mais qu'un demi-siècle de révolutions intempestives a compromis.

A la suite de ces révolutions, commencées par l'antagonisme des diverses classes de citoyens, et qui semblent ne devoir pas même finir par le conflit suprême de l'individu contre la société, on eût dit vraiment que les partis avaient mis l'anarchie au concours, afin de s'opposer à la restauration régulière de l'ordre public. Ainsi, chaque crise révolutionnaire enfantait un prétendant particulier et provisoire, c'est-à-dire, un nouvel obstacle au rétablissement absolu de l'autorité politique et morale, sous le vain prétexte de prévenir un retour, à jamais impossible, de l'ancien régime ; en réalité, pour faire obstacle à la fondation définitive de la vérité sociale, que le XIX[e] siècle doit proclamer, après tant d'événements désastreux, en résumant nos divisions intestines au sein de l'unité universelle, qui prend déjà une forme sensible dans l'opinion individuelle des hommes d'État.

Aujourd'hui, tous les partis honorables, ayant implicitement reconnu leur insuffisance relative,

puisqu'il ne s'agit pas seulement d'une rivalité de telle ou telle classe de la nation, car, à vrai dire, il n'y en existe plus, mais bien de la destruction totale de la société, tous les partis se sont empressés d'effacer les moindres traces de leurs anciennes divisions, afin de mieux se dévouer au salut public, en opposant à la République, expression du désordre moral et matériel, la monarchie complète, expression de l'ordre politique nouveau, qui se prépare pour la réhabilitation matérielle et morale de la France.

Ainsi que l'observe profondément M. Guizot :

« Le fait essentiel et caractéristique de la société civile en France, c'est l'unité de lois et l'égalité de droits.

» Toutes les familles, toutes les propriétés, tous les travaux sont régis par les mêmes lois et possèdent ou confèrent les mêmes droits civils.

» Point de priviléges, c'est-à-dire, point de lois ni de droits civils particuliers, pour telles ou telles familles, telles ou telles propriétés, tels ou tels travaux.

» C'est un fait nouveau et immense dans l'histoire des sociétés humaines (1). »

(1) *De la Démocratie en France*, pag. 73. 1849.

Pour constater ce fait, résultat des progrès de la civilisation, il fallait un principe supérieur, incontestable, sinon incontesté, qui donnât à l'État politique un but temporairement immuable, afin qu'il pût mettre d'accord, par son influence propre, la contradiction du passé et de l'avenir. Ce principe a été invoqué, parce qu'il résume en lui-même tous les éléments conservateurs et tous les éléments progressifs de notre société, sous la forme de la royauté héréditaire et traditionnelle : seule expression permanente de l'ordre parmi les peuples, pour l'opposer au désordre permanent qu'on cherche à y constituer, sous la forme d'une République.

La question gouvernementale est donc posée devant le libre-arbitre du pays. Reste la question sociale, qui doit se résoudre également; car le formidable conflit du Communisme et de l'Individualisme, de la Bourgeoisie, telle qu'on l'a désorganisée, et du Prolétariat, tel qu'on voudrait l'organiser, implique le salut ou la ruine de la civilisation.

Abordons ce problème que l'école socialiste désigne sous le nom d'*Organisation du travail.*

Diophante, archonte d'Athènes, établit en fait que les artisans seraient esclaves du public (1). Les nombreux systèmes des Économistes et des Socialistes modernes tombent devant ce principe de la sagesse antique. Saint-Simon, Owen, Fourier, tous les utopistes, préoccupés de l'importance du travail de l'homme dans la société, ont conçu différents projets pour réorganiser l'industrie. Le premier demande, pour ses *coopérateurs,* l'anéantissement du droit d'hérédité, oubliant sans doute qu'on ne fonde jamais en détruissant; le second demande le nivellement égalitaire, en proclamant la *loi agraire* du commerce; le troisième, enfin, demande l'association *attrayante et passionnée.* M. Louis Blanc a présenté cette triple doctrine dans un même plan et créé ainsi un nouvel éclectisme de l'économie politique. Organe du Communisme, vis-à-vis d'une société constituée par l'Individualisme, il veut remplacer la concurrence d'un petit nombre par la solidarité de toutes les industries, substituer aux fabriques particulières une association universelle des travailleurs, réunis dans des *ateliers sociaux,* où les bénéfices de l'exploitation générale seront également répartis entre les ou-

(1) Aristote, *Politique.* Chap. VII.

vriers, et supprimer de la sorte les successions collatérales, puisqu'au lieu de familles, il n'y aura plus, dans l'État, selon sa pensée, que divers groupes industriels.

Pour réfuter ces doctrines, il suffit de les énoncer. S'il appartenait à l'homme de briser les liens du sang et de la famille, qui pourrait donc renouer ceux du patriotisme, principe providentiel qui a ses racines dans la propriété? Par la famille, en effet, vous expliquez la patrie ; présentez la première comme une fiction, et la réalité de la seconde disparaît. Enlevez-moi mon père, je ne vois plus l'humanité ; enlevez-moi ma mère, je ne crois plus en Dieu !

Ces systèmes impraticables et chimériques ont obtenu cependant un grand succès. Ils ont trouvé un élément actif de propagation dans l'état actuel des mœurs et des esprits, frappés de voir les angoisses populaires redoubler d'intensité, à mesure que l'importance de nos industries prenait un développement plus considérable, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Le sort affreux des classes ouvrières et agricoles, si mal rétribuées, a été admirablement exploité par M. Louis Blanc, lorsqu'il prétend détruire la fortune de la Bourgeoi-

sie, pour alléger la misère du Prolétariat, qui concourt si puissamment à la prospérité publique et privée. Mais cette misère des travailleurs n'a-t-elle pas été engendrée par la cupidité individuelle et par la philosophie moderne, dont M. Louis Blanc est un adepte? Ne proclame-t-il pas, comme elle et avec elle, que l'individu doit développer ses facultés relativement à son bien-être particulier, c'est-à-dire, le principe même de la cupidité? Fait-il autre chose que généraliser cette doctrine, lorsqu'il prétend assurer à tous les membre de la famille humaine le partage égal des jouissances matérielles?

« Le mal présent est très-grand, s'écrie M. Louis » Blanc; la nécessité du remède en sera mieux » sentie. Les entrepreneurs disent: *C'en est fait! » ce n'est pas seulement une monarchie, c'est une so- » ciété qui s'en va.* » D'autre part, les ouvriers sont » agités de pensées inquiètes; beaucoup ne veulent » plus subir les anciennes conditions du travail. » Que faire? Voici ce que nous proposons :

« Aux entrepreneurs, qui, se trouvant aujour- » d'hui dans des conditions désastreuses, viennent » à nous et nous disent : *Que l'État prenne nos éta- » blissements et se substitue à nous;* nous répondrons :

« L'État y consent. Vous serez largement indem-
» nisés. Mais cette indemnité qui vous est due, ne
» pouvant être prise sur les ressources du présent,
» lesquelles seraient insuffisantes, serait deman-
» dée aux ressources de l'avenir; l'État vous sous-
» crira des obligations, portant intérêt, hypothé-
» quées sur la valeur même des établissements
» cédés, et remboursables par annuités ou par
» amortissements. »

« L'affaire ainsi réglée avec les propriétaires
» d'usines, l'État dirait aux ouvriers : « Vous allez
» travailler désormais dans ces usines comme des
» frères associés. Pour la fixation de vos salaires, il y
» a à choisir entre deux systèmes, ou des salaires
» égaux ou des salaires inégaux ; nous serions par-
» tisan, nous, de l'égalité, parce que l'égalité est un
» principe d'ordre qui exclut les jalousies et les
» haines. »

Le problème de l'organisation du travail, ainsi posé et généralisé au Luxembourg, sous le patronage du gouvernement provisoire et de la révolution de Février, n'était autre chose qu'une complète désorganisation, car il étouffe l'individu, en

(1) *Commission du gouvernement pour les travailleurs* (Séance du 20 mars 1848).

croyant régénérer l'État; car il éteint l'émulation, en ravivant la paresse; car il encourage l'ignorance, en décourageant toute supériorité ; car il ruine le riche, sans faire la fortune du pauvre ; car il arrête la consommation, en bannissant le crédit. Il est vrai que la pensée de M. Louis Blanc et de tous les Socialistes, est de réaliser une société qui ne renfermera ni pauvres ni riches ; mais seulement des hommes égaux et frères. Occupés à formuler un ordre nouveau de sociabilité humaine, ils ont traduit en mille variantes, comme tant d'autres philosophes dont ils sont les continuateurs, cette pensée unique : — Le bonheur dans l'ordre social est une chimère ; il n'y a de réel que le malheur, — sans prendre garde que cette loi providentielle est le symbole du progrès. Le malheur et le bonheur sont, l'un et l'autre, nécessaires au bien-être des peuples. S'il était possible à un législateur d'organiser le bonheur dans toute l'extension du mot, l'activité humaine cesserait sur-le-champ ; l'homme s'immobiliserait, en quelque sorte, et perdrait peu à peu sa personnalité comme son existence, car la plénitude de la félicité est un suicide ! Partout où se manifeste le malheur, au contraire, il y a lutte et activité ; l'homme travaille à changer de condi-

tion, à prendre un caractère, à vivre enfin, et c'est ainsi qu'il réagit sur ses semblables pour modifier l'humanité !

Certes, le catholicisme a été plus vrai que tous les grands génies de l'utopie moderne. Il avait fondé, comme M. Louis Blanc le désire, des communautés nombreuses où chacun vivait du travail et du capital de tous ; dont les membres ne possédaient rien en propre et subissaient la dure loi de la pauvreté. Mais chez eux, du moins, les joies de l'âme rachetaient les peines du corps, tandis que les Socialistes contemporains promettent le bonheur du corps, qui fait la tristesse de l'âme. Avouons que la secte des *Communistes* purs est bien plus conséquente lorsqu'elle s'écrie : *que toute propriété disparaisse, et toute pauvreté s'évanouira.* C'est là, en effet, le but final du système proposé dans le Socialisme, dont le *Communisme* est une déduction, résultat d'une série logique de négations diverses, qui aboutissent toutes à l'anéantissement de la sociabilité humaine : dernière négation et première affirmation !

Selon la doctrine communiste : « C'est la loi qui » détermine les métiers ou professions exerçables, » et tous les produits à fabriquer. Aucune industrie

» n'est enseignée ni tolérée, comme aucune autre » fabrication n'est permise. Nous n'avons pas de » profession de *cabaretier*, par exemple, ni de fabri- » cation de *poignards* dans nos coutelleries. Toutes » nos professions et nos fabrications sont également » *légales* et jugées sous un certain rapport *néces-* » *saires* (1). » On le voit : la liberté humaine, ce noble attribut que Dieu lui-même n'oserait pas ravir à l'homme, est confisquée par le *Communisme*. Toutes les institutions qui n'exercent pas une action directe sur le bien-être physique, sont également frappées de proscription. Le système ne considère pas l'homme en tant qu'intelligence ; il ne reconnaît en lui qu'un moteur ou le rouage d'une machine qui doit fonctionner selon son numéro d'ordre.

Pourrait-il en être autrement, puisqu'on y proclame le nivellement égalitaire, en supprimant l'argent, pour arriver à la suppression de la cupidité ? Quoique la société communiste soit réellement une société en commandite, elle renonce à la spéculation commerciale. Si elle se livre à la fabrication, elle ne trafique pas de ses produits ; seule-

(1) *Voyage en Icarie*, par M. Cabet, pag. 101 et 102.

ment elle les échange de manière à n'avoir besoin de personne et à se suffire elle-même.

Cela constitue un immense avantage, au dire de M. Cabet : car, dans un pareil état, *il n'y a pas le souci des billets à payer, ni la crainte des faillites* (1). Pour nous, au contraire, cela constitue une étrange aberration, une complète ignorance du cœur humain et de toutes les lois de la nature! Eh quoi! vous prétendez supprimer la cupidité : comment? Vous prétendez m'empêcher d'économiser le fruit de mon travail : par quelle contrainte encore? Vous prétendez empêcher mon voisin de s'étioler dans l'oisiveté : par quelle contrainte encore? Vous prétendez étouffer dans son cœur, ainsi que dans le mien, l'amour de la propriété : par quel miracle? Mais la propriété, c'est son domaine à lui, c'est mon idée à moi : domaine immatériel contre lequel viendront se briser toutes vos forces physiques, toutes vos législations sensuelles et brutales. Mais la propriété, c'est le sentiment du *moi*, et ce n'est pas l'égoïsme ; c'est la personnalité humaine tenant ses comptes par DOIT et AVOIR, afin d'établir leur balance au profit de l'humanité.

(1) *Voyage en Icarie*, page 107.

Quiconque a su conserver un cœur droit et une saine raison, en ces temps d'iniquité sociale et d'insanité publique, doit s'étonner de la contagion de semblables doctrines. Malheur aux peuples qui s'endormiraient dans de pareils rêves! Ceux-là se réveilleraient dans le désespoir ; car ces idées proclamées, sous prétexte d'améliorer le sort de l'homme sur la terre, lui ôteraient la conscience de ses destinées suprêmes!

Néanmoins, de ces tendances anti-sociales, il résulte un grand progrès, puisque, en exprimant l'esprit général de notre époque, elles nous prouvent que c'est du principe de sociabilité humaine qu'il faut partir aujourd'hui. Les hommes d'État peuvent différer de systèmes, selon leurs préoccupations personnelles vis-à-vis de la société politique ; mais tous veulent atteindre le même but, c'est-à-dire, donner une direction universelle à l'industrie; rétablir l'équilibre entre la production et la consommation ; garantir la capacité et la loyauté de chaque travailleur dans l'exercice de sa profession ; déterminer enfin les rapports toujours vivants de l'État qui commande et de l'individu qui obéit, car le développement harmonique de tou-

tes les facultés humaines constitue le bien-être universel.

Mais, pour que cette doctrine, légitime par ses tendances, le soit également par ses principes, il devient indispensable de relier, dès à présent, l'avenir au passé. Le droit traditionnel doit exister dans l'association commerciale, dans la cité, dans l'État, ainsi que dans la famille. L'héritage paternel promet aux travailleurs une progression future de moralité, réalisée par l'esprit d'ordre, de charité, de communion morale ; et les arrache des mains de tel ou tel parti pour les mettre au service de l'humanité.

Ce n'est pas tout que de renverser, il faut reconstruire. La Bourgeoisie a détruit, il y a plus de cinquante ans, les fiefs féodaux, les majorats, les propriétés de main-morte et les autres institutions foncières qui semblaient protester, par leur immobilité, contre le mouvement progressif de l'industrie et de la civilisation. Et cependant, quoi qu'elle ait fait, par le principe de liberté absolue en matière de commerce, elle n'a pu affranchir l'ouvrier, qui est encore dans la condition du servage. Qu'importe, en effet, au travailleur d'être indépendant vis-à-vis de la société, s'il est esclave d'un

individu? Et voilà ce que l'on voit dans nos villes populeuses où les instruments de travail, immobilisés entre les mains d'un petit nombre de propriétaires, à cause de l'encombrement des produits, réduisent les prolétaires à mourir de misère et d'inaction, faute de pouvoir vivre dans le droit commun : action de tous concurremment dirigée par l'association industrielle que nous demandons, c'est-à-dire, par ses représentants légitimes et libres.

Arrêtons-nous un instant sur cette situation formidable de nos grandes cités commerçantes. L'industrie y a pris, de nos jours, la forme qu'avait autrefois la terre ; elle y est devenue une propriété de main-morte, qui peut faire vivre à peine quelques hommes privilégiés. Qu'on aille à Rouen ou à Lyon, par exemple. On y verra le paupérisme transformant les humains en je ne sais quoi, qui a reçu un nom parmi le peuple et qu'on appelle *race des canuts* ! Affranchis de la conscription, par suite de leur propre dégénérescence, ne sont-ils pas mille fois plus malheureux que les esclaves des civilisations antiques ? En ces temps-là, l'ouvrier était privé de sa liberté, mais il ne manquait pas de nourriture : son propriétaire la lui devait.

Plus tard, dans toutes les phases de la civilisation chrétienne, l'ouvrier vivait heureux, au sein de sa jurande particulière et de la société générale, qui n'était pas encore en proie au paupérisme. « Les petites gens de France, disait Machia-
» vel au commencement du XVIII[e] siècle, ne font
» presque pas de dépense, à cause de la grande
» abondance que les terres produisent ; et à peine
» en voit-on de si pauvres, qu'ils n'aient quelque
» morceau d'héritage en propre (1). »

Le mendiant existait alors, il est vrai ; mais la mendicité était, en quelque sorte, une profession avouée et protégée par la charité publique (2). Tandis que notre société se trouve aux prises avec la misère honteuse ; invention toute moderne que nous devons aux Économistes, ces théoriciens de la prétendue richesse publique. En effet, maintenant l'ouvrier est libre, même vis-à-vis de l'entrepreneur qui lui donne un salaire quotidien. Ce salaire peut-il lui suffire? Peu importe à l'entrepreneur qui paie l'ouvrier, non pas de manière à ce qu'il puisse vivre selon les habitu-

(1) *Œuvres complètes. Art. Portrait de la France*, tom. II, pag. 399. La Haye. 1743.

(2) Voir l'Introduction de nos *Études sur les Socialistes*, où cette question est longuement traitée.

des du pays et élever ses enfants qui continueront sa vie laborieuse après sa mort, mais proportionnellement à l'intérêt qu'il lui rapporte. Il le renvoie, dès que ses bras s'affaiblissent de lassitude et de vieillesse, ou bien, dès qu'une machine, instrument matériel, l'emporte sur son activité intelligente ! Et, alors, que devient-il ? Peut-il rester chez lui ? il n'a pas d'asile. Peut-il mendier sa subsistance ? la loi punit les vagabonds. Mais l'ouvrier est homme enfin, et à ce titre, il a besoin de chercher un morceau de pain et une place au soleil, quitte à la disputer contre tous !

Qu'on y réfléchisse !

Une des plus fortes têtes qui aient abordé les problèmes de la pensée humaine et de la société, Leibnitz, disait déjà, vers la fin du XVIII[e] siècle « : Je » suis disposé à rendre justice aux modernes ; mais » ils ont porté la réforme trop loin. Ils ne distin- » guent plus ce qu'il n'est pas permis de confondre. » Fiers des machines qu'ils ont inventées, ils n'ont » même plus une assez grande idée de la majesté » de la nature. » Qu'aurait dit ce grand philoso-

phe, s'il eût entendu certains Économistes définir les travailleurs ainsi qu'il suit : « Un ouvrier n'est » autre chose qu'*un capital fixe*, accumulé par le » pays qui l'a entretenu tout le temps nécessaire à » son apprentissage et à l'entier développement de » ses forces. Par rapport à la production de la ri- » chesse, on doit le considérer *comme une machine* » à la construction de laquelle on a employé un ca- » pital qui commence à être remboursé et à payer » intérêt, du moment où elle devient par l'indus- » trie un utile auxiliaire. Les utilités que cet ou- » vrier procure par son travail lui sont moins pro- » fitables qu'à celui qui l'emploie, de même qu'une » machine est moins profitable à celui qui l'a cons- » truite qu'à ceux qui s'en servent moyennant » une rente ou une location que perçoit le proprié- » taire (1). »

Cette philosophie de la matière, qui caractérise le véritable esprit du XVIIIe siècle, a dominé jusqu'à nos jours, grâce à l'incurie de nos législateurs, trop préoccupés des questions d'hommes pour résoudre des questions humaines.

Ainsi déshérités de la fortune publique et dissé-

(1) Florez Estrada, *Cours éclectique d'économie politique*, tome I, chap. 14, pag. 363.

minés dans nos villes, comment veut-on que les ouvriers puissent résister aux excitations des partis, ou des hommes qui ne cherchent, dans l'ordre social, qu'un prétexte de bouleversement? Ceux-ci les groupent au fond des associations secrètes où ils promettent à ces élus du paupérisme, *l'égalité des travaux, et celle des jouissances matérielles ;* en un mot, les avantages de la richesse. *Vous produisez tout*, leur dit-on, *donc vous avez droit à tout. Que possédez-vous ? rien. Comptez-vous donc; n'êtes-vous pas cent contre un ?*

En vérité, l'existence de notre société, depuis soixante ans, toujours près de périr et toujours vivante, est le plus grand phénomène que Dieu ait donné en spectacle aux nations !

Qu'a-t-on fait pour sortir de cette situation critique et sinistre, créée par l'Individualisme bourgeois et que le Communisme prolétaire veut détruire, à coup de révolutions ? Au lieu de déterminer les formes de la société nouvelle, en constituant des corporations d'arts et métiers, tous les Gouvernements, qui ont essayé de se fonder, sur le sol mouvant de notre civilisation, cherchèrent à capter quelques individualités, et lais-

sèrent se former, sans eux, et conséquemment, contre eux, des corporations politiques et secrètes. Le commerce, professé partout sous cette influence, et individualisé depuis l'abolition des jurandes, ne fut plus dès lors qu'une guerre incessante, organisée ville contre ville, sous le drapeau de la concurrence. Le moyen, après cela, d'établir l'équilibre entre la production et la consommation?

Tout s'en allait ainsi, de l'individu à l'individu, rien d'un corps à l'État, lorsque la législation d'avril 1832 sembla vouloir rendre à l'Hôtel-de-Ville de Paris, une signification qu'il n'aurait jamais dû perdre. Mais alors, que serait devenu le tribunal et la chambre du Commerce elle-même, qui se renouvelait tous les ans par tiers et qui était élue seulement par quatre-vingts négociants, dont quinze faisaient partie de la Chambre, vingt-cinq du tribunal, et dont les autres étaient choisis par ces deux assemblées sur la liste des notables dressée au greffe du préfet de la Seine et du préfet de police? Est-ce là ce qu'on appelle une élection; est-ce là ce qu'on appelle une représentation du commerce de Paris, le centre de consommation matérielle et de production intellectuelle le plus important du monde? Tous les négociants protes-

térent contre cette organisation ; il n'y eut qu'une voix générale pour demander son anéantissement, mais trois partis divers désirèrent la reconstituer sur d'autres principes. Les uns proclamèrent le suffrage universel ; les autres, au contraire, n'admirent au nombre des électeurs que les négociants patentés de la première et de la seconde classe ; les derniers, que les notables industriels. Aucun de ces systèmes ne pouvait être légitime. A quoi bon réunir dans une même assemblée électorale, quel qu'en soit d'ailleurs le nombre, des hommes de professions différentes pour remplir cette Chambre? Le fabricant de lampisterie saura-t-il le besoin du commerce des produits chimiques? Évidemment non. Pour obtenir une représentation générale, et faire concorder tant d'éléments disparates, chaque profession aurait dû y compter un représentant. C'est ce qu'on a compris depuis la révolution de Février. Mais si l'on veut qu'une pareille institution réponde à son noble but, il faut restaurer et mettre à neuf la vieille constitution corporative de l'industrie nationale. C'est là que viennent aboutir, en ce temps d'individualisme et d'anarchie, toutes les questions relatives à l'ordre social.

Nous l'avons dit souvent, et dans les journaux et dans nos livres : la non-existence des corporations commerciales, reconnues, surveillées et protégées par le gouvernement, implique toujours dans l'État, l'existence de sociétés politiques ou révolutionnaires. Il n'est pas donné aux législateurs de tuer le principe d'association, car ils détruiraient la grande famille humaine. Leurs décrets ne font que transformer ce principe ; au lieu de le rendre évident, ils le rendent secret, voilà tout. Mais alors, le véritable esprit social se dénature ; de conservateur qu'il était auparavant, il devient destructeur, et forme un centre de réaction terroriste où il arbore soit le drapeau des *Communistes*, soit celui des *Travailleurs égalitaires*. C'est de là que sortent les opinions des protestants politiques : problèmes qu'ils veulent résourdre par des voies-de-fait, en armant les classes pauvres contre les classes riches, et le Prolétariat contre la propriété nationale. Si nulle réformation, autre que celle de l'institution des prud'hommes, n'est proclamée et réalisée dans ce pays, où l'on ne voit que des hommes isolés et par conséquent ennemis, car les uns possèdent la richesse et tous les droits de liberté que la

richesse consacre, et les autres, c'est-à-dire, le plus grand nombre, ne possèdent que la pauvreté, c'est-à-dire, le néant, puisqu'elle donne un titre à l'esclavage ; si, disons-nous, une loi nouvelle ne détruit cet antagonisme des hommes entre eux pour les faire vivre en communion, peut-on croire que la société individualisée et prétendue générale, puisse longtemps exister entre une coalition d'ouvriers qui finit et une sédition qui commence ?

Il n'y a que deux moyens de sociabilité : la communion morale, par la foi et par la raison ; l'individualisme, par la terreur. Or, nous vivons en pleine désorganisation, parce que nos législateurs modernes ont voulu constituer la société par l'éparpillement humain. Nous sommes donc, il faut bien se l'avouer, sous l'empire de la terreur ; et voilà ce qui donne de la force aux séditieux.

Cette force émane d'un principe juste et nécessaire, dont ils voudraient se servir, peut-être, pour accomplir d'effroyables iniquités. Mais aussi quels tristes exemples la Bourgeoisie ne leur a-t-elle pas donnés, depuis vingt ans ? N'est-on pas habitué, selon les termes admis par notre époque,

à reconnaître l'excellence de tous les moyens possibles, si leurs résultats sont favorables? N'a-t-on pas contracté la monstrueuse habitude d'apprécier l'intérêt des hommes sous un rapport purement particulier, et d'ériger, par suite, sa propre fortune sur la misère publique? Enfin, et ce dernier trait suffira pour compléter la physionomie générale de notre civilisation, n'a-t-on pas donné à l'industrie, qui se développait autrefois sous l'influence de ces deux principes : la bonne foi et la prospérité commune, ces deux éléments corrupteurs : la mauvaise foi et la banqueroute? Aussi la satire publique s'est-elle vivement exercée contre certains industriels, honnêtes d'ailleurs, malgré leur infâme cupidité, puisqu'ils n'ont commis aucun délit prévu par la loi, et dont le type restera comme l'expression vivante d'une situation morale, sans exemple dans l'histoire.

La plupart des tribunaux de commerce protestèrent noblement contre cette dépravation flagrante et réclamèrent le rétablissement des corporations, afin de réhabiliter l'industrie en la moralisant; mais leur pétitionnement resta sans effet. Les hommes d'État de cette époque n'en comprirent pas la portée. Il n'y a pourtant qu'un

moyen de soustraire l'individu à l'action individuelle, toujours fatale quand elle n'a pas son principe dans la généralité ; c'est de le placer lui-même en pleine association ; c'est de restaurer le dogme essentiel de la sociabilité. Les tribunaux de commerce avaient donc raison ; et voilà pourquoi, sans doute, on leur donna tort. Serons-nous plus heureux, aujourd'hui, nous qui réclamons les mêmes institutions, *non par opinion; mais,* comme disait Montaigne, *parce que l'excellente et meilleure police est à chascune nation celle soubs laquelle elle s'est maintenue?* (1)

Avouons-le franchement : on chercherait en vain ici un type idéal de constitution. Il nous a semblé qu'il valait mieux s'appuyer sur l'autorité universelle du genre humain, que sur les utopistes de notre époque ; et passer pour plagiaire que pour absurde. Sous ce rapport, on ne trouvera rien de nouveau dans notre livre ; par le temps qui court, ce serait peut-être une originalité.

Au reste, les hommes sont tombés dans un abaissement tel, que nous devons chercher, non pas ce qui est le plus élevé, mais uniquement ce qui est le plus utile. Jusqu'ici les gouvernements

(1) *Essais*. Liv. III, chap. IX.

eux-mêmes, au lieu d'exprimer tous les principes généreux du siècle, semblaient avoir horreur de la pensée; ils aimaient seulement ce qui fait le mieux vivre. Or, nous allons démontrer que l'organisation du travail, par des associations libres de chaque industrie, est aussi nécessaire à la sécurité publique et à l'ordre, qu'au bien-être universel.

Les circonstances, au milieu desquelles nous nous trouvons, sont si graves que, sous peine d'assumer sur sa tête une culpabilité immense, tout homme, n'existant que pour la vérité, doit la faire entendre aux peuples comme aux rois; autrement, dit Jean-Paul, *les dents grimaceraient derrière les lèvres muettes.* N'est-il pas vrai qu'il y aura toujours dans la société des apprentis, des ouvriers, des compagnons et des chefs d'ateliers? N'est-il pas vrai que le sacrifice de l'individu est nécessaire aux progrès de l'humanité? N'est-il pas vrai que les traditions, les actes, les découvertes, les vertus et même les vices des hommes, qui ont paru dans le passé ou qui existent dans le présent, sont ou seront utiles aux développements ultérieurs de la civilisation? En un mot, n'est-il pas vrai que l'ac-

tivité féconde des âges passés, ne se résumera point dans la passivité stérile de l'époque actuelle? Mais alors il devient nécessaire, et je dirai même indispensable, de fixer les rapports des apprentis, des ouvriers, des compagnons et des chefs d'ateliers entre eux et à l'égard de la société; de substituer le dévouement humain à l'égoïsme particulier; d'ouvrir aux peuples une ère nouvelle de progrès, par l'alliance de l'esprit contemporain avec celui de tous les siècles; et de diriger son activité selon les lois mystérieuses de l'univers, dont l'ensemble forme la charte de Dieu. Tant que cette réalisation n'aura pas été faite, il ne saurait y avoir d'unité dans les sociétés politiques ; et, par conséquent, il s'y élèvera des partis secrets, puisque la direction des hommes n'appartiendra pas à leurs chefs avoués. *Il faut un gouvernement universel,* dit Kant, *ou il n'y en a pas de solides.*

S'il veut obtenir ce caractère d'universalité, le pouvoir doit exprimer tous les côtés de la civilisation. Il ne divisera donc pas pour dominer, mais il résumera. Quand il verra un avocat, par exemple, il ne verra pas l'avocat en particulier, mais l'ordre entier des avocats. Ce ne sera pas l'homme isolé, mais bien la société ; car, sous le rapport politi-

que et selon la belle parole de Joseph de Maistre : *Il n'y a point d'homme dans le monde.*

Nous n'avons cité que l'ordre des avocats, quoique nous eussions pu mentionner ceux des avoués, des notaires, des huissiers, et plusieurs autres corporations qui ont également échappé à l'action dissolvante de l'Individualisme. Ne cherchons pas même la raison métaphysique de ce fait ; constatons seulement que les hommes, chargés d'interpréter les lois humaines, ont conservé le type primitif de toute constitution sociale.

Les fonctions que l'ordre des avocats remplit dans la Bourgeoisie proprement dite, l'association des *Compagnons du devoir* et celle des charpentiers les exercent au sein du Prolétariat. Dans ce groupe d'hommes et de métiers, l'association fait profiter chaque ouvrier des ressources de tous ; et une hiérarchie savante classe chacun, selon sa capacité, en distribuant les compagnons entre les divers ateliers, proportionnellement aux besoins de l'industrie.

Cette double association, telle qu'on l'a constituée, n'est-elle pas le symbole de la forme que doivent revêtir toutes les classes actives dans le commerce ou dans l'intelligence? Ne résume-t-

elle pas les idées centrales autour desquelles gravisent les faits et les hommes eux-mêmes ? S'agit-il ici d'autre chose que de déterminer, par la capacité personnelle ou privée, le degré d'importance sociale de l'individu ? Or, pourra-t-on le distinguer ailleurs que dans la communauté où l'on fixe l'art, la science et l'habileté nécessaires pour devenir chef d'atelier ou pour obtenir le grade de docteur ? N'est-ce pas, en dernière analyse, l'unique moyen de faire harmoniser le développement des facultés morales et celui des facultés matérielles, c'est-à-dire, toutes les forces de l'humanité ?

Le savant Domat, dans son *Traité du droit public*, s'exprime en ces termes : « Il importe » à l'État que ceux qui exercent une profession » aient les connaissances qu'elle exige. La bonne » qualité des matières, la manière de les employer, » la fidélité dans les poids et mesures, importent au » commerce ; mais tout cela tient à une foule de » petits détails, et surtout à une surveillance telle» ment continuelle, que les gouvernements ont » senti que le mieux était de confier cette surveil-

» lance à des hommes du même art et de la même
» profession, ayant l'amour de leur état, et dont la
» probité, depuis longtemps éprouvée, ne souffri-
» rait pas dans les autres ce qu'ils auraient rougi
» de se permettre à eux-mêmes. »

Pour atteindre ce but, si moral et si utile à l'industrie nationale, une seule voie est ouverte : l'association. Dans cette organisation du travail humain, les chefs d'ateliers, de même que les ouvriers, devront former des corporations distinctes, de telle sorte que chaque profession ait une communauté séparée, mais dont l'existence collective soit confondue avec celle de toutes les autres communautés, au point de vue général. La constitution de ces communautés sera facultative et non obligatoire, car il importe surtout que la liberté individuelle soit respectée, sous l'empire de notre nouveau droit public, qui proclame la liberté universelle. Mais nos législateurs sauront y attacher des droits civils et politiques tels, que l'égoïsme ne résistera pas à une légitime ambition ; car s'il ne faut pas rétablir des corporations exclusives où n'entreraient qu'un certain nombre d'ouvriers, comme dans les *jurandes* et les *maîtrises* du XVIIIe siècle, il faut du moins chercher à grouper, dans

les mêmes associations libres, tous les éléments généraux de notre civilisation.

Ces associations ou communautés ainsi constituées dans le monde des travailleurs, les chefs d'ateliers d'une part, et les ouvriers de l'autre, viendront y discuter eux-mêmes leurs intérêts réciproques. Les hommes habiles et savants de chaque industrie, en dicteront eux-mêmes l'organisation particulière ; car le moindre ouvrier est plus instruit de ce qui intéresse sa profession que le plus savant de nos Économistes et de nos Socialistes. D'ailleurs, *il n'appartient qu'à ceux qui s'associent de régler les conditions de la société* (1). Que tous les chefs d'ateliers et tous les ouvriers de chaque profession se réunissent séparément et rédigent ce qu'on appelait autrefois des *cahiers,* où ils inscriront librement, également et fraternellement, en leur réunion particulière, les besoins généraux de leur industrie.

Or, les cahiers des ouvriers, ainsi que ceux des fabricants, devront servir de base à la constitution du droit commun fondée sur les ruines du monopole et de l'individualisme. On y verra figurer un syndicat chargé de représenter chaque profession,

(1) J.-J. Rousseau, *Contrat social.* Chap. IV : *De la loi.*

au sein de la société générale ; de surveiller officiellement l'éducation des apprentis, dans le ressort de chaque groupe industriel ; de juger tous les différents des fabricants entre eux, ou les différents des chefs d'ateliers avec les ouvriers, afin que le moindre oubli des lois de l'humanité, de la part du premier envers le dernier, soit frappé d'une réprobation générale et flétri par le stigmate du déshonneur ; de veiller à l'exécution de la loi constitutive librement consentie, et à la distribution des secours accordés aux travailleurs pauvres et nécessiteux, sur la caisse de la communauté, qu'alimenteront les versements pécuniaires et fixes de tous les associés ; de blâmer, de condamner à une amende quelconque, et même au besoin d'exclure de l'association, tel fabricant ou chef d'atelier qui, par une production mauvaise ou quelque autre délit commis, soit envers les ouvriers, soit envers les acheteurs, compromettrait les intérêts moraux ou matériels de toute une industrie.

Nous ne craignons pas de le dire : les méditations des esprits sérieux et l'expérience de tous les temps, de tous les pays, de tous les peuples, conduisent à notre théorie. La société n'a vécu, durant tous les

siècles, que par l'association légitime des travailleurs, expression de l'ordre public : appartient-il à la France contemporaine, de protester par le désordre et l'anarchie, résultats de l'Individualisme, contre la constitution générale de l'univers?

Voilà le problème à résoudre.

Puisque des associations particulières existent toujours dans la nation : il ne s'agit plus que de les rendre à la vie publique; et nous reprendrons alors la haute position commerciale que nous avons perdue en Europe. Grâce à l'organisation du travail par groupes sociaux, l'ancienne France enrichissait l'univers continental des produits de ses manufactures, et couvrait de ses pavillons les mers de la Chine et de l'Indostan, alors que l'Angleterre existait à peine comme puissance. Chose remarquable! tandis que les Économistes essayaient de faire triompher, dans notre société, les doctrines de l'Individualisme, l'Angleterre embrassait le système des grandes compagnies qui perfectionnèrent ses procédés mécaniques, donnèrent un essor prodigieux à ses innombrables manufactures, conquirent les mers à son pavillon, et rendirent tous les peuples tributaires de son commerce et de son industrie, au détriment de notre prospérité natio-

nale. Proclamons-le donc : le principe d'association, mis en harmonie avec les idées modernes, centuplera nos richesses commerciales, peu de temps après qu'il aura été réalisé en vertu de la restauration politique et sociale, qui est dans l'air de notre époque et dans l'esprit de tous les hommes généreux.

Le sort des prolétaires s'améliorera dans les mêmes proportions. L'heure d'une grande réparation sociale a sonné pour eux. Le temps a déjà fait justice des éternels paradoxes qui ont servi d'aliment aux passions révolutionnaires. Les doctrines impies de Malthus et de ses nombreux disciples, qui anathématisaient le mariage des travailleurs et faisaient de leurs mères les fléaux de l'humanité, sont tombées au souffle de la raison chrétienne. Vainement nous diraient-ils encore, que la population augmente dans une proportion géométrique, tandis que les moyens de subsistance ne croissent que dans une proportion arithmétique : ce système de la *contrainte morale,* exprimé au nom de l'aristocratie anglaise pour laquelle *tout se résout*, dit M. de Lamartine, *par perte ou gain au bas d'une colonne de chiffres*, un homme de science et de sentiment vient de le détruire à jamais, au

nom de la démocratie anglaise, en faveur de la démocratie universelle.

Sans doute, l'*espèce humaine se propage par la bouche*, suivant l'ingénieuse expression de Burke; mais *la Véritable loi de la population* (1) forme le plus parfait contraste avec celle de Malthus. L'auteur de cette belle théorie, M. Doubleday, établit, sur des preuves irréfragables, que l'accroissement et la diminution des races sont en *raison inverse* de la quantité et de la qualité des aliments; que l'abondance entraîne la stérilité, et la disette, la fécondité. Aussi, après avoir étudié l'humanité en détail, arrive-t-il à ces conclusions générales: « Les » rangs des privilégiés s'éclaircissent de jour en » jour et ne subsistent qu'à la condition de puiser » la vie dans le peuple par la production. Il leur » faut un sang plus jeune, plus actif, pour redon- » ner de la vigueur à des constitutions qui se meu- » rent d'impuissance au sein d'une alimentation » luxuriante. »

Le dépérissement graduel de toutes les aristocraties est un fait notoire qui a été entrevu par

(1) *The true Law of Population shown to be connected with the food of the people*, by *Th. Doubleday*. 2e *édition*. 1846. — *La véritable Loi de la Population, démontrée dans ses rapports avec la nourriture du peuple*, par M. Th. Doubleday.

tous les penseurs. Il prouve que la Providence a donné aux pauvres prolétaires une délégation imprescriptible sur les richesses humaines. Il importe donc de les diriger dans la voie où ils pourront recueillir une part de fortune et de propriété, sans perdre le sentiment de leur personnalité ni la dignité de leur caractère moral, c'est-à-dire, sans se soustraire à aucune des obligations sociales qui sont nécessaires au développement de la civilisation. Cette direction salutaire, il appartient à la Bourgeoisie de l'imprimer au Prolétariat, si elle veut non-seulement justifier l'ascendant qu'elle a conquis au sein de la société actuelle, mais encore le conserver; car elle périrait bientôt elle-même, comme toutes les aristocraties possibles, si elle ne se recrutait perpétuellement au sein des classes populaires : immense réservoir humain où Dieu entretient la force, la grandeur, la puissance génératrice et régénératrice, tout ce qui constitue l'énergique vitalité des empires !

Tel est le rôle que la Bourgeoisie va être appelée à remplir, et qu'elle remplira, gardons-nous d'en douter, avec le noble dévouement qu'on lui a vu déployer, durant la paix comme durant la

guerre, pour le service de l'État. Quelles que soient les erreurs et les fautes où elle est tombée, dans l'enivrement de sa puissance, elle se relèvera, il le faut absolument, car elle doit assurer un ordre stable et permanent à la France, en la faisant sortir de l'instabilité actuelle, source permanente d'anarchie. Quoi qu'en disent leurs détracteurs, les forces vitales des classes moyennes ou militantes, ne se sont pas épuisées à produire ces générations d'hommes capables, actifs, dévoués au progrès social, qui ont illustré la France avant, pendant et depuis 1789. Il en surgira bien d'autres encore; et ceux-là, réduisant l'état de la question à ses termes positifs, feront justice des odieuses utopies, formulées pour susciter une lutte inexorable entre les ouvriers et les chefs d'ateliers; et jetteront les bases d'une réconciliation complète entre les *prolétaires* et les *bourgeois*, réalisée ou réalisable par le principe de l'égalité civile. En effet, la loi ne reconnaissant que des citoyens égaux et libres, en réalité il n'y a plus de Prolétariat ni d'aristocratie : mais bien, à vrai dire, une *Bourgeoisie universelle !*

Sous ce rapport, le problème est en quelque

sorte résolu. Il se résume en ces termes : l'individu et la société. Depuis les temps révolutionnaires, l'un et l'autre ne procèdent que par antagonisme ; l'accord de ce dualisme reconstituera l'unité sociale et la condition suprême du bien-être; double but, toujours atteint par les époques de restauration. Mais ce résultat ne saurait être obtenu sans avoir établi préalablement les droits et les devoirs réciproques de la société vis-à-vis de l'individu, et de l'individu vis-à-vis de la société. C'est pour arriver à ce noble état de civilisation, qu'il importe à la société de ne pas étouffer l'individu, en lui contestant sa large faculté d'*ascensionner par l'émulation,* selon le langage de M. G. Desjardins; et de reculer, autant que possible, les bornes du progrès, qui s'accomplit toujours par lui, et pour la plus grande satisfaction de tous. De même il ne faut pas permettre à l'individu la moindre usurpation des droits qui appartiennent uniquement à l'État. En un mot, nous demandons l'organisation universelle de sociétés particulières au sein de la société générale, non pour ressusciter le passé en haine de l'avenir, mais parce que nous avons la conviction profonde que le travailleur, vivant au sein de l'association, y deviendra le ci-

toyen régénéré d'une sociabilité qui rétablira la solidarité morale de la France entière.

Puisque l'État et l'Église ont été renversés du même coup, dans l'esprit public, la restauration sociale ne peut virtuellement s'effectuer, sans une restauration religieuse. L'une doit être le corollaire de l'autre, car la religion est la sanction divine de la moralité humaine. Lorsque les individus se groupent et forment une corporation de métier, ainsi que le font les compagnons du devoir, ouvriers progressifs, ils établissent ce qu'on appelait autrefois une *jurande;* mais, lorsqu'ils se rendent à l'église pour y célébrer la fête du saint dont ils ont accepté le patronage, ils expriment ce qu'on appelait autrefois une *confrérie.* Or, les confréries existent toujours, sous le même nom, en certaines provinces, malgré l'anéantissement des jurandes. Il ne s'agit donc plus, pour reconstituer un tout complet, que de rassembler leurs débris épars. L'unité religieuse et l'unité sociale auront ainsi une manifestation simultanée, afin de prouver, à l'individu et aux sociétés, qu'une chaîne invisible relie les choses du ciel et celles de la terre. Alors, peut-être, se trouvera realisée cette grande

pensée de Kant, protestant né pour devenir catholique, car il désirait la *réunion universelle des hommes dans une seule Église*!

Cette mission sublime revient de droit à la Bourgeoisie, puisqu'elle est appelée à formuler le nouveau but de l'état religieux et de l'état politique, en faisant cesser, dans le temps, l'éternelle antinomie de la raison et de la foi. Ce ne sera pas en vain que Saint-Louis, prince restaurateur des corporations industrielles au XIII[e] siècle, et Bossuet au XVII[e], auront maintenu, en France, centre de l'émancipation humaine, l'Église-gallicane avec toutes ses libertés, qui représentent le sentiment particulier du libre-arbitre, appliqué au sentiment religieux d'un grand peuple, sinon en faveur de la raison individuelle, toujours conditionnelle et subversive de sa nature, du moins en faveur de la raison générale et inconditionnelle, sollicitant sans cesse l'absolu!

Eh bien! qui nous dira si la civilisation future, établie par voie de généralisations, et, conséquemment fécondée par une circulation continuelle de sentiments et d'idées rationnelles, qui passeront tour-à-tour de la société dans l'individu et de l'individu dans la société, ne doit pas donner, à cette ac-

tion et cette réaction du libre-arbitre sur l'état religieux et de l'état religieux sur le libre-arbitre, un caractère universel ? L'unité religieuse, lorsque Dieu voudra qu'elle reparaisse dans le monde, n'affectera pas d'autres modes d'existence, puisqu'elle réalisera la communion suprême de tous les esprits et de tous les cœurs. Voilà ce que Bossuet avait admirablement compris dans ses controverses avec Leibnitz ! la haute pensée de ces deux grands hommes ne doit pas être perdue pour le genre humain. Après avoir été, comme nous, témoins des crises les plus formidables et des négations les plus monstrueuses, ils ne désespérèrent jamais de la croyance, ni d'un retour possible à l'unité, parce qu'ils n'ignoraient pas, qu'en matière religieuse comme en matière politique, le mouvement progressif naît presque toujours de la résistance, et que, sous ce rapport, les schismes et les hérésies ont servi au développement de la foi. En effet, la religion ne doit pas plus s'immobiliser que toute autre chose : elle ne vit qu'à la condition d'un progrès indéfini, non par rapport à Dieu, dont la révélation est absolue ; mais par rapport à l'homme, dont l'intelligence relative se voue à la conquête de l'absolu. D'ailleurs, la forme sensible ou tempo-

relle du christianisme doit marcher comme l'humanité et avec l'humanité, par cela seul qu'elle est née dans l'humanité, et que son esprit est devenu la loi traditionnelle, permanente, nécessaire et obligatoire des hommes ; c'est-à-dire, leur âme universelle !

Que cette fonction, en quelque sorte surnaturelle, à exercer dans le monde religieux, soit dévolue à la nation française, nous sommes prêt à le croire, car tout semble l'attester. N'est-ce pas elle qui eut l'insigne honneur, dit Joseph de Maistre, « de constituer humainement l'É-
» glise catholique dans le monde ?... le christia-
» nisme pénétra de bonne heure les Français, avec
» une affinité particulière. L'Église-Gallicane n'eut
» pas d'enfance, et, pour ainsi dire, en naissant,
» elle se trouva la première église nationale et le
» plus ferme appui de l'unité (1). » Ce titre et ce caractère, elle saura les conserver, en renouant la chaîne glorieuse de ses traditions ; et en reprenant la direction auguste qu'elle imprimait à l'ordre religieux universel, parce que son nom est synonyme de liberté !

Et maintenant, puisque d'aussi grandes destinées

(1) *Du Pape.* Pag. 8. Lyon. 1844.

s'ouvrent devant notre patrie, évidemment le rôle de la Bourgeoisie, loin de décroître, doit prendre des proportions considérables. La régénération pacifique et constituante de notre époque sera, sans contredit, son œuvre capitale. Assez et trop longtemps elle chercha la satisfaction de son égoïsme dans les révolutions qui compromettent à la fois tous les buts de l'humanité, en procédant par la dissolution des États ; elle doit maintenant consacrer ses efforts à leur restauration définitive, sous peine de périr elle-même, faute d'avoir voulu sortir du provisoire actuel, pour régler absolument les conditions de la vie sociale et les principes essentiels de tout gouvernement.

A l'heure où nous revoyons ces dernières pages, un premier débat vient d'avoir lieu dans l'enceinte législative, entre la Monarchie et la République, entre le présent et l'avenir, afin de conjurer, s'il se peut, cette crise suprême de 1852, au sein de laquelle notre société doit trouver infailliblement son salut ou sa ruine. La Bourgeoisie, maîtresse de ses destinées, est donc appelée à faire de son libre-arbitre, l'exercice le plus solennel et le plus transformateur qui ait jamais eu lieu dans l'histoire générale,

puisqu'il s'agit aujourd'hui de détruire la société ou de formuler moralement et matériellement le but réel de la France contemporaine, au milieu du monde civilisé.

En de pareilles circonstances, il n'est jamais trop tôt de résoudre un problème aussi formidable ; mais il peut être quelquefois trop tard.

Arrêtons-nous.

Toutes nos paroles ne sont qu'un écho très-affaibli d'un besoin universel de dévouement, de restauration, de vérité et d'ascension vers un état meilleur qui forme, en quelque sorte, le caractère distinctif de notre époque. Le dix-neuvième siècle divorce, ou doit divorcer entièrement avec le dix-huitième siècle, c'est-à-dire, avec l'Individualisme, conception dissolvante de Voltaire et de Turgot ; et avec le Communisme, conception monstrueuse de Rousseau et de Babœuf : deux théories, différentes par la forme, identiques par le fond, puisque l'une et l'autre servent d'expression à l'esprit révolutionaire, dans la société morale comme dans la société politique.

Or, un siècle ne finit pas avec la précision ma-

thématique de la chronologie. Être collectif, il meurt individuellement avec les générations qui vécurent de lui. On peut voir aujourd'hui ce que deviennent ces quelques hommes du passé, qui empiètent encore sur l'avenir; ils tombent un à un, et le dix-neuvième siècle n'aura sa pleine liberté d'action que lorsqu'ils ne remueront plus.

En attendant, les hommes jeunes et nouveaux étudient l'histoire des transformations humaines. *Le temps*, a dit Bacon, *est le plus grand des novateurs.* Oserons-nous ajouter, après lui, que si le temps produit tant d'innovations, c'est parce qu'il manifeste un Dieu immuable dans son éternité.

Si nos pères furent impuissants à constituer, eux qui pouvaient presque tout avec l'audace de leur pensée et la splendeur de leur patriotisme; c'est que dans les États fondés sur l'Individualisme, l'homme en particulier succombe, les sociétés seules triomphent; tandis que dans les États fondés sur le vrai principe de sociabilité, les groupes humains peuvent succomber momentanément, parce qu'ils ont pour eux le temps, et l'homme en particulier triompher, parce qu'il ne vit qu'un instant de la durée.

Quoi qu'il en soit, l'époque actuelle entre enfin dans ses fonctions régénératrices. Les pouvoirs, rétablis sur une large échelle de généralisations, au lieu d'exprimer des passions subversives et révolutionnaires, n'auront plus à sauvegarder que des intérêts de stabilité progressive. La Bourgeoisie, centre de cette restauration merveilleuse, ne tolèrera plus l'oppression de la masse des citoyens au profit d'un petit nombre, car la prospérité publique sera fécondée par une circulation continuelle de sentiments et d'idées généreuses, qui passeront tour-à-tour de la société dans l'individu, et de l'individu dans la société. Si l'antagonisme de l'homme et de l'humanité ne cesse pas dès ce moment, c'est qu'il est aussi nécessaire à l'esprit humain qu'au développement matériel des peuples.

Le mal disparaîtra peu à peu, devant le grand concours de chacun et de tous au triomphe du bien. La centralisation elle-même, ce Communisme administratif, qui absorbe toutes les existences collectives et locales, se modifiera; mais de telle sorte que le multiple ne soit pas la négation de l'unité. Cependant, la vie générale ne sera qu'une affirmation dont Paris conservera la direction suprême. Ainsi les nations, qui ont fait fausse route sur le

chemin de la civilisation, rentrent peu à peu, comme les fleuves après leur débordement, dans le lit providentiel que les siècles leur ont creusé.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

DU TROISIÈME VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME.

ERRATUM.

Tome 2e, page 392, ligne 22, au lieu de *civilisation*, lisez *révélation*.

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.

